L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés :: :: :: :: ::

La Patrie

EDITION HEBDOMADAIRE (LE CULTIVATEUR)

Le plus bel éloge de l'agriculture est fait par les cultivateurs qui savent attacher à la terre l'âme de leurs enfants.

51e ANNEE—No. 7 MONTREAL, JEUDI 21 DECEMBRE 1922 LE NUMERO: TROIS CENTINS

GROSSE CONTREBANDE DE SOIE A COMBATTRE

On saisit pour $19,000 de ce tissu à la gare Windsor.

PLAINTE DES MARCHANDS

Les autorités fédérales surveillent étroitement les frontières et l'importation.

ACTION PRECIPITEE

Depuis quelques mois, les marchands de Montréal et même du pays entier constataient l'entrée en contrebande au Canada de quantités considérables de soieries. Les soies taffetas, charmeuse et moirée inondaient le marché. La vente de ces tissus dépassait l'achat des maisons de gros.

Tout dernièrement les marchands s'adressèrent à Ottawa, pour formuler une plainte et définir leur position devenue équivoque par l'augmentation de ce commerce illicite.

Le gouvernement se rendit à la demande des marchands, et il nomma une équipe d'agents secrets qui se mirent aussitôt à parcourir les centres industriels.

Plusieurs détectives se placèrent à la frontière pour essayer de contrôler du moins l'importation illicite.

LES CONTREBANDIERS

Malgré une surveillance étroite exercée par les agents, les maisons d'affaires ne constatèrent aucune amélioration dans leur situation. Les autorités fédérales résolurent alors de placer dans toutes les gares des agents spéciaux avec instruction formelle d'examiner tous les colis qui entraient en consignation.

Dans l'intervalle, les perquisitions se faisaient à plusieurs endroits suspects.

L'attente ne fut pas déçue.

SAISIE A LA GARE WINDSOR

Il y a à peine dix jours, il s'est opéré une grosse saisie à la gare Windsor.

Les détectives secrets ont mis la main sur trois colis qui contenaient pour une somme de $19,000 de soieries.

OTTAWA AVERTI

Le ministère des douanes à Ottawa fut immédiatement notifié. Une enquête se poursuit actuellement dans le but de découvrir les auteurs de ce commerce illicite

L'erreur commise par la précipitation à saisir le tissu ne permettra peut-être pas aux autorités de retrouver les contrebandiers.

Un douanier déclarait hier qu'il eut été plus sage de retarder la saisie. Un court délai aurait forcé le contrebandier à venir réclamer sa marchandise, et de cette façon, il eut été pris sur le fait.

On garde le plus grand mutisme sur les recherches des agents secrets.

LES JOURS DE TRAVAIL QUE LES GREVES ONT FAIT PERDRE

OTTAWA, 21.(Spécial à la "Patrie").—La situation ouvrière du Canada s'est quelque peu améliorée le mois dernier comparé avec octobre. Pendant le mois il n'y a eu que 14 grèves comprenant 2,190 ouvriers, lesquels ont perdu 52,040 jours de travail. Le mois précédent il y avait eu 17 grèves intéressant $3,220 ouvriers et leur causant une perte de travail de 54,502 jours.

En novembre 1921, il y avait eu 18 grèves; 3,354 grévistes, 78,149 jours de travail perdus.

LE GOUVERNEMENT COSGRAVE PROCEDE A DES EXECUTIONS

Sept rebelles sont fusillés pour avoir fait dérailler des trains.

QUE DEVIENT DE VALERA ?

DUBLIN, 21 (Presse Associée) —Quatre cheminots et trois ouvriers ont été exécutés à Dublin, ce matin. Le gouvernement leur reprochait d'avoir nuit au service des trains dans le comté de Kildare.

Les sept hommes mis à mort avaient été capturés le 13 novembre par les troupes de l'Etat Libre dans une maison dont on ne spécifie pas l'endroit. Ils avaient en mains des fusils et des munitions. Ils ont comparu devant une commission militaire qui les a condamnés à mort pour avoir fait dérailler des trains.

La sentence a été exécutée à 3 h. 30 ce matin.

On rapporte que ces hommes avaient fait partie de l'armée républicaine.

DE VALERA SOUS ARRET

Londres, 19. (Presse Associée) —On ne peut confirmer ici la nouvelle de l'arrestation d'Eamon De Valera. Cette rumeur circulait à Paris, hier soir. On croit que le journal parisien qui a publié cette nouvelle a tiré des conclusions d'une dépêche de Dublin parue à Londres, hier, disant que le chef républicain avait failli être arrêté, dimanche, au sortir d'une église à Dublin. Les troupes de l'Etat Libre seraient arrivés peu de temps après que M. DeValera aurait quitté le temple.

Déclaration de M. Thornton.

SAINT-JEAN, N.-B., 19. — Sir Henry Thornton, administrateur général du réseau ferroviaire National Canadien, a déclaré ici, hier soir, qu'il voit d'un mauvais oeil le projet de vendre les voies ferrées canadiennes qui passent dans le territoire des Etats-Unis.

LE TRUC DES TRAFICANTS DE DROGUES

VANCOUVER, C.A., 21— (Presse Canadienne). — Pendant que la police perquisitionnait une maison dans le quartier chinois, hier, à la recherche de narcotiques, un pigeon voyageur s'envola en portant un tube de cocaïne. Deux hommes ont été arrêtés.

LA SESSION VA SE TERMINER AVANT LE 1ER DE L'AN

QUEBEC, 21—(Du correspondant de la Patrie). — On commence à entrevoir l'approche de la fin de la session. En effet, le premier ministre vient de donner avis d'une motion pourq ue, à partir de jeudi, 21 courant, la chambre fasse trois séances par jour, l'une le matin, la seconde l'après-midi et la troisième le soir. Cela semble indiquer l'intention bien arrêtée du gouvernement de terminer le travail sessionnel avant le jour de l'an. On croit que la prorogation aura lieu jeudi ou vendredi de la semaine prochaine.

LE DERNIER ANGLAIS A QUITTE L'IRLANDE

DUBLIN, 18. — [Presse Canadienne]. — Les derniers des soldats anglais qui occupaient Dublin et ses alentours sont repassés en Angleterre aujourd'hui. Le tricolore de l'Etat libre irlandais a remplacé l'Union Jack.

Le départ de la garnison royale s'est effectué rondement.

DESCENTE DE POLICE FORT MALHEUREUSE

Deux inspecteurs seront traduits en Cour pour violation de domicile.

TROP ZELES

OTTAWA, 21.(Presse Canadienne). — La Cour Suprême entendra la poursuite de $10,000 en dommages-intérêts intentée il y a quelque temps par Charles Charlebois contre Adélard Goulet et Joseph H. H. Langevin, inspecteurs du département du revenu de l'Intérieur, parce que ces derniers ont perquisitionné à son domicile pour y trouver des appareils servant à la fabrication de spiritueux. Le juge Riddell a débouté la motion présentée au nom des inspecteurs pour faire rejeter la plainte du demandeur, pour le motif qu'elle ne révélait aucune cause de poursuite.

Le juge a déclaré qu'il y avait lieu de poursuite pour violation de propriété et offense à la personne. Les inspecteurs ne trouvèrent ni spiritueux ni appareils pour en fabriquer.

M. Charlebois réclame $9,990 de dommages et dix dollars pour une chaudière de beurre que les inspecteurs ont endommagée.

PILSUDSKI DEVIENDRA PRESIDENT

Sa conduite admirable a beaucoup contribué à accroître son prestige.

DEUIL GENERAL

PARIS, 21.(Presse Associée).—D'après les dépêches qui parviennent au ministère des Affaires Etrangères, il devient de plus en plus probable que le maréchal Pilsudski va poser sa candidature à la présidence de la Pologne aux élections qui auront lieu pour remplacer le Président Narutowicz, tombé sous les coups d'un assassin. On sait que Pilsudski a déjà rempli les fonctions de Président de la république.

La manière dont il s'est comporté après le meurtre pour empêcher des représailles contre les Nationalistes a grandement accru son prestige. Les politiciens sérieux affirment qu'il pourrait maintenant grouper une majorité suffisante pour le justifier de poser sa candidature.

Varsovie, 19. (Presse Associée). —Le gouvernement, dans le but de découvrir si l'assassinat du président Narutowicz a été comploté, continue à effectuer des recherches et des arrestations parmi les nationalistes. Plusieurs officiers et fonctionnaires supérieurs ont été arrêtés ou congédiés. On prend des précautions extraordinaires en prévision de désordres à Varsovie et dans les régions minières. Le pays en général pleure aujourd'hui le président disparu. Le gouvernement a donné ordre à tous les officiers de porter un brassard noir pendant six semaines. Les grandes réceptions publiques sont suspendues pour le reste de la saison, par respect pour la mémoire du président.

TRAGIQUE AVENTURE D'UN CHASSEUR

ON LE TROUVE GELE A MORT MARDI DANS UN HANGAR ABANDONNE SITUE SUR L'ILE DES SOEURS VIS-A-VIS VERDUN

Aventure tragique arrivée à un jeune homme de Verdun, Reuben Whybro, dans la nuit de mardi à mercredi. —A-t-il été abandonné par son compagnon ?

ON OPERE UNE ARRESTATION

Le manque d'abri et le froid, qui était glacial dans la nuit de mardi à mercredi, semblent avoir été la cause de la mort d'un jeune chasseur de 18 ans du nom de Reuben Whybro, 229 Chemin Lasalle. On l'a trouvé gelé, vers onze heures hier matin, dans une remise appartenant à la Congrégation Notre-Dame.

EN EXCURSION

Voici comment la tragédie nous a été racontée officiellement par le capitaine Roy de la police de Verdun et par le détective Bartlett.

Vers 1 h. 30, mardi après-midi, un nommé Philip Thompson, 1243 rue Ballantyne, et un ami de Whybro, allait chercher ce dernier et tous deux partaient pour la chasse. La température était superbe. Tous deux devaient revenir le soir.

A L'ILE AUX HERONS

Les deux jeunes hommes se dirigèrent vers l'Ile-aux-Hérons où ils se mirent à chasser.

Vers 4 heures 30, le vent s'éleva et tous deux décidèrent de revenir sur la rive de Verdun. Il faisait trop noir cependant et ils ne purent que se rendre à l'Ile des Soeurs. Ils passèrent la nuit à cet endroit endroit.

TROP FROID POUR REVENIR

Comme il faisait encore très froid le matin, les deux chasseurs jugèrent qu'il était plus prudent de se rendre au couvent à l'autre bout de l'île et de se réchauffer là en attendant de traverser avec les employés des Soeurs.

Mais au lieu de se rendre au nouveau couvent, ils se dirigèrent vers le vieux couvent qui est inhabité. Ne pouvant pas y pénétrer, tous deux entrèrent dans la remise, où se trouvaient un cheval et une voiture.

IL TOMBE

A peine entré dans la remise, le jeune Whybro tomba par terre. Il est probable qu'il commençait à se sentir malade par le froid. Son ami Thompson le couvrit d'un peu de paille et il repartit pour aller chercher sa chaloupe qui se trouvait sur la rive de l'Ile des Soeurs.

ON S'INQUIETE

Le mercredi matin, hier, vers 8 heures, comme son fils n'était pas encore revenu, M. Joseph Whybro demanda à la police de faire des recherches.

Les détectives Bartlett et Laing, accompagnés de M. Whybro, partirent alors pour l'Ile des Soeurs. De peine et de misère, ils traversèrent.

IL SE CHAUFFE

A peine rendus, les détectives rencontrèrent le jeune Thompson qui était dans sa chaloupe. Interrogé sur ce qu'il avait fait de son ami, Thompson répondit qu'il était en sûreté et qu'il était à se chauffer au couvent.

Les détectives revinrent alors à Verdun, certains que Whybro traverserait avec les employés des Soeurs.

IL NE REVIENT PAS

A midi, hier, Whybro n'était pas encore revenu. Son père commença alors à s'inquiéter de nouveau et il fit un second rapport à la police. Les policiers se préparaient à repartir vers trois heures lorsqu'ils reçurent la visite de Pierre Gagnon, 740 Wellington, qui est employé chez les religieuses de la Congrégation Notre-Dame.

DANS LA REMISE

Gagnon raconta alors à la police qu'en retournant à la remise du vieux couvent, vers onze heures hier matin, il avait trouvé le jeune Whybro couché par terre et gelé à mort. Il a ajouté de plus qu'à huit heures hier matin, à son départ de la remise, il ne s'y trouvait personne.

ON AVERTIT LA MORGUE

Les autorités de la morgue furent alors averties, et, accompagné de l'envoyé spécial de la "Patrie", se rendirent à Verdun où ils trouvèrent le corps qu'ils ramenèrent à Montréal.

UNE ARRESTATION

Le chef de police Dubeau, de Verdun, décida alors de faire venir le jeune Thompson afin qu'il donne sa version à l'affaire.

Après cette procédure, on crut bon de garder Thompson au poste, cela plus par mesure de prudence que par crainte. On se demande en effet pourquoi le jeune Thompson n'a pas pris la voiture qui se trouvait dans la remise pour se rendre au nouveau couvent où son ami malade aurait pu se réchauffer.

On se demande aussi pourquoi il a dit à la police que son ami était en sûreté et qu'il était à se chauffer au couvent. Il n'y a pas de doute en effet, que si l'on avait su la chose à huit heures hier matin, il aurait été certainement possible de sauver le jeune Thompson.

Dans toute cette affaire, la police de Verdun a fait tout son possible pour sauver la vie du jeune Whybro et a agit avec la plus grande prudence.

MORT ACCIDENTELLE

Le coroner McMahon a rendu un verdict de mort accidentelle ce matin au sujet de Ruebin Whybro que l'on a trouvé gelé hier midi dans une remise abandonnée sur l'Ile des Soeurs, vis-à-vis Verdun.

Le coroner a fait quelques remarques sur la négligence de Philip Thompson qui accompagnait le jeune Whybro.

Ruebin Whybro est âgé de dix-huit ans et demeure au No 229 Chemin Lasalle.

Cette photographie a été prise par notre photographe au moment où on transportait le cadavre du jeune Whybro que l'on a trouvé gelé à mort dans une remise abandonnée sur l'Ile des Soeurs vis-à-vis Verdun. On remarque ici le détective Laing, M. Joseph Whybro, l'envoyé spécial de la "Patrie", le détective Bartlett et deux autres personnes.

LA CAMPAGNE ELECTORALE S'OUVRIRA A SHAWINIGAN

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie").—L'hon. M. Taschereau profitera probablement de l'occasion qui lui est offerte de se rendre à Shawinigan Falls, pour ouvrir la grande campagne électorale provinciale. Il a accepté l'invitation de se rendre dans cette petite ville industrielle le jour des Rois, et il sera accompagné d'autres personnages politiques en vue. L'hon. M. Jacques Bureau sera aussi présent. Il veut jeter en même temps les bases d'une organiation libérale permanente dans le comté du Saint-Maurice.

LA SEDITION EST PRECHEE OUVERTEMENT A GLACE BAY

Des meneurs communistes prédisent la dislocation de l'Empire Britannique

LUTTE PREDITE

SYDNEY, N.E., 12. — (Presse Canadienne). — J. B. McLachlan, secrétaire-trésorier du district No 26 des Mineurs-Unis, a parlé à une assemblée de syndicalistes, hier, à Glace Bay. Il leur a dit entre autres choses: "Il en est parmi vous qui ne seraient pas disposés dtns le moment à s'affilier à l'Internationale rouge, mais vous aurez changé d'idée dans un an."

L'orateur a prédit qu'il y aura bientôt un surcroît de charbon dans les charbonnages et que dans un an il y aura au Cap Breton un chômage ressemblant à celui de l'hiver 1921.

"On est à extraire d'immenses approvisionnements de charbon aux Etats-Unis et au Canada", dit-il. "Les maîtres des houillères se préparent à vous faire la lutte l'an prochain et, cette fois, ils entendent sortir vainqueurs."

M. McLachlan croit qu'il y aura une autre grande grève chez les houilleurs américains, le premier avril 1923.

L'orateur suivant, Trevor McGuire, qui a eu des démêlés avec la justice ontarienne dernièrement pour avoir tenu des propos séditieux, a conseillé d'établir un soviet canadien. D'après lui ce serait l'unique moyen de parer aux maux économiques et politiques du pays. Il a prédit la dislocation de l'Empire britannique qu'il a qualifié de "Vampire britannique".

Daniel Livingstone, président du district 26, a déclaré que les travailleurs ne pourraient mieux se protéger qu'en faisant une révolution du genre de celle qui a émancipé les classes ouvrières de la Russie.

Mgr EMARD A REÇU LE PALLIUM DU CONSISTOIRE

OTTAWA, 19. (Spécial à la Patrie. — Sa Grandeur Mgr Emard, archevêque d'Ottawa vient de recevoir un câblogramme de Rome lui annonçant qu'il a reçu le pallium du dernier consistoire, Son Eminence le Cardinal Touchet ainsi que Mgr Herazog supérieur du Séminaire Français lui offrent leurs hommages et leurs félicitations.

LES FORMULES DES DOUANES EN FRANCAIS

Ce que l'hon. Bureau dit des demandes faites à ce sujet.

CORRESPONDANCE

OTTAWA, 21.(Spécial à la "Patrie").—L'hon. Jacques Bureau déclare qu'il est loin d'ignorer les droits du français dans son ministère, comme on semble le croire en certains milieux. Au contraire, il a donné des instructions pour que les formules des douanes soient imprimées dans les deux langues. Cependant dans de nombreux bureaux, il y a des formules françaises mais personne n'en fait la demande et chose plus étrange encore, le ministre reçoit des lettres de Montréal écrites en anglais à un ministre canadien-français par des marchands canadiens-français demandant des formules françaises. Si ces personnes sont sérieuses dans leur réclamation en faveur du français, elles devraient elles-mêmes employer cette langue dans leur correspondance avec le gouvernement fédéral.

LA CAMPAGNE ELECTORALE QUI S'OUVRE DANS LE DISTRICT DE TROIS-RIVIERES AURA DE SENSATIONNELLES PERIPETIES

M. l'échevin Robichon défie l'hon. M. Tessier de lui faire la lutte.

LES TAUX DE PEAGE

TROIS-RIVIERES, 21(Presse Canadienne). — Les campagnes électorales dans le district des Trois-Rivières ont toujours été remarquables par leur âpreté et la prochaine campagne provinciale promet des sensations. Elle est d'ailleurs commencée déjà dans la cité et l'on peut dès maintenant prévoir quelles seront les grandes lignes des débats qui s'engageront autour de l'élection d'un député des Trois-Rivières à la législature.

LE FEU AUX POUDRES

Le projet du rétablissement des taux de péage sur les ponts du Saint-Maurice, a mis le feu aux poudres.

M. l'échevin J.-H. Robichon, à qui la rumeur prête l'intention de faire la lutte à M. L.-P. Mercier, député actuel des Trois-Rivières, se rendit récemment à Québec avec mission de demander au gouvernement de venir en aide à la cité pour effectuer des réparations devenues urgentes aux ponts du Saint-Maurice. Il fit rapport au conseil que le gouvernement provincial ne voudrait pas consentir à reprendre sous ses charges les deux ponts en question mais qu'il avait reçu l'assurance de l'Hon. Antonin Galipeault, ministre des Travaux Publics, qu'un bill rétablissant les taux de péage serait favorablement considéré.

LE CONTRAT DE 1915

D'après le contrat intervenu en 1915 entre le gouvernement, provincial et la cité des Trois-Rivières, le gouvernement s'engageait à payer les deux tiers du fonds d'amortissement ainsi que de l'intérêt sur $151,000 de débentures émises par la cité pour la réfection de ces ponts.

PROJET QUI DEPLAIRAIT

L'hon. J. A. Tessier, président de la Commission des eaux courantes et qui fut l'artisan de la loi de 1915 qui abrogeait les taux de péage, a déclaré dans une interview à un journaliste local que ce projet allait à l'encontre du désir de la population et que la cité, en demandant l'annulation du contrat de 1915, se trouverait dans l'obligation de prendre sous ses charges les obligations assumées par le gouvernement et que les revenus qu'elle retirerait du péage sur les ponts seraient considérablement inférieurs aux nouveaux déboursés qu'elle aurait à faire. Il conclut donc que la mesure était absolument dangereuse.

REPONSE DE M. ROBICHON

M. l'échevin Robichon, instigateur du rétablissement des taux de péage, répondit publiquement à la déclaration de l'hon. Tessier et accusa ce dernier d'avoir à dessein présenté la question sous un faux jour. Il tint M. Tessier responsable de la situation précaire de nos finances municipales et il employa à l'adresse du président de la Commission des eaux courantes des épithètes plutôt sonores qui attirèrent une réponse violente de la part de ce dernier, hier après-midi.

L'HON. M. TESSIER REPONDRA

Fait intéressant à noter, l'hon. Tessier a dit hier après-midi qu'il aurait prochainement une occasion de répondre publiquement à ce qu'il

(SUITE A LA PAGE 2)

IL SUCCOMBE SUR SA FERME

OTTAWA, 12. (Presse Canadienne). — Richard W. Richardson, cultivateur de Woodroffe, a succombé à une indigestion pendant qu'il travaillait sur la terre. Il était né à Radford, Qué., il y a 56 ans. Un de ses fils, Archie S. Richardson demeure à Montréal.

CE MONUMENT A LA GLOIRE DE NOTRE ARMEE D'OUTRE-MER

OTTAWA, 21 (Spécial à la "Patrie".) — On ne sait pas encore quelle sera la forme du monument national qui sera érigé en souvenir des services rendus par l'armée canadienne dans la Grande Guerre et l'endroit où s'élèvera ce monument. Le premier ministre a déclaré, hier soir, que le gouvernement fera connaître ces renseignements lorsqu'il demandera un crédit au Parlement à la prochaine session pour conduire cette entreprise nationale à bonne fin.

POUR UN OCTROI AUX ACADEMIES COMMERCIALES

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie") —Une délégation de 33 collèges commerciaux de la province a été reçu hier, par le cabinet provincial auquel elle a demandé pour ces collèges un octroi annuel de $2,000. M. Lapierre député de Mégantic et plusieurs autres députés accompagnèrent la délégation et ont appuyé sa demande. Celle-ci s'appliquerait à 177 académies commerciales sous le contrôle des commissions scolaires. Le gouvernement va étudier la demande.

LE CONGRES DES INSPECTEURS D'ECOLES CATHOLIQUES A QUEBEC

GROUPE D'INSPECTEURS DES ECOLES CATHOLIQUES réunis en congrès samedi à Québec pour étudier le nouveau programme de l'enseignement primaire. On remarque au premier rang l'hon. M. C.-E. Delage, président du Congrès et M. J.-N. Miller, secrétaire-français du département de l'Instruction Publique.

UNE SESSION DU PARLEMENT FEDERAL LE 25 JANVIER

OTTAWA, 21. (Spécial a la "Patrie".) — Le premier ministre a laissé entendre aujourd'hui que le Parlement fédéral serait convoqué à la fin de janvier et on parle maintenant du 25 janvier. Les honorables MM. Fielding et Lapointe s'embarqueront le 28 du courant à Liverpool pour le Canada et la date de la session sera fixée dès leur arrivée à Ottawa. Les députés dans ce cas n'auront pas l'avis ordinaire de trente jours. Les différents ministères ont préparé leurs crédits, lesquels seront examinés par le ministre des Finances. On croit que les travaux publics recevront treize millions de dollars ce qui est à peu près le budget de l'année dernière.

INCENDIE DE DEUX MAGASINS D'OTTAWA

OTTAWA, 19. (Presse Canadienne.) — Deux magasins ont été endommagés par un incendie qui s'est déclaré, hier soir, dans le magasin A. Doosamora, rue Bank. Les dommages sont de $8,000. On ignore comment le feu a pris. Les pompiers ont sauvé pour des milliers de dollars de bijoux dans le magasin S. J. Cole.

LES EVEQUES ONT REPONDU QU'ILS NE DESIRAIENT PAS PARAITRE DEVANT LE COMITE

Vif débat entre M. Taschereau et M. Sauvé relativement à la loi de l'Assistance Publique. — Les réponses du cardinal Bégin et de Mgr Gauthier.

MOTION REJETEE

QUEBEC, 21. (Du correspondant de la "Patrie".) — La motion de M. Sauvé, chef de l'opposition, demandant que le comité des bills publics soit chargé d'inviter les évêques de la province ou leurs représentants à venir devant le comité pour exposer leurs griefs au sujet de l'Assistance Publique a donné lie uà un vif débat, mardi après-midi entre le premier ministre et le chef de l'opposition.

Monsieur Sauvé, à l'appui de sa motion, a exprimé l'opinion que les autorités religieuses de la province ont manifesté leur désapprobation de la Loi de l'Assistance Publique et que, dans les circonstances, il serait opportun de connaître leur opinion pour modifier ensuite la loi suivant leurs vues.

Le premier ministre a répondu à M. Sauvé en donnant lecture d'une lettre de S. G. Mgr Roy, coadjuteur de Québec, et de S. G. Mgr Gauthier, de Montréal, auxquels il avait fait part de la motion du chef de l'opposition, et qui lui ont répondu qu'ils ne désiraient pas paraître devant le comité.

M. SAUVE

En présentant sa motion, le chef de l'opposition croit rester fidèle à la conduite qu'il a tenue dans le passé au sujet de la loi de l'Assistance Publique. Dans les débats antérieurs, dans toutes ses déclarations publiques, il a affirmé que la loi n'était pas conforme à la doctrine qu'il professe et ne rend pas justice aux autorités religieuses. J'ai affirmé, dit-il, à plusieurs reprises que cette loi à base d'étatisme, était dangereuse et portait atteinte au caractère sacré de la charité dans cette province. Le gouvernement a toujours nié cette prétention et affirmé que la loi avait la confiance des autorités religieuses. C'est en raison de cette divergence que je demande que l'on invite les évêques ou leurs représentants devant le comité, afin de recevoir une direction convenable. Il s'agit de savoir qui a tort, si l'on a vraiment considéré cette loi comme dangereuse pour nos institutions de bienfaisance, s'il est vrai que le gouvernement a refusé de retirer cette loi lorsqu'on le lui a demandé, ou du moins de ne pas l'amender en ce qui concerne les institutions protestantes, enfin s'il est vrai qu'on a refusé de l'amender de façon à sauvegarder l'autonomie des institutions catholiques.

Le chef de l'opposition demande ce qu'il y a d'irrespectueux dans cette conduite et ce qui peut justifier les injures qu'on lui a lancées parce qu'il faisait cette proposition. Ne peut-on se renseigner aux sources mêmes de l'autorité surtout sur une législation aussi difficile ? Il n'a fait que remplir son devoir. Ce n'est que depuis quelques mois, dit-il, que c'est un crime dans cette province que de se pencher vers l'autorité religieuse pour lui demander son opinion.

Monsieur Sauvé dit que malgré les défis et les injures il continuera à faire son devoir, et il croit que la chambre sera de son avis. On a parlé d'indiscrétion commise dans la rédaction de cette motion. Un journal disait que le document ne contenait pas ce qu'il affirmait. De deux choses l'une dit le chef de l'opposition: ou bien le rédacteur avait vu le document ou non. S'il ne l'a pas vu, comment peut-il dire cela, et s'il l'a vu, comment peut-on refuser aux députés de cette chambre d'en prendre connaissance, eux qui devraient être renseignés les premiers.

L'HON. M. TASCHEREAU

Le premier ministre répond au chef de l'opposition. Il commence par lire la motion de M. Sauvé et reproche à ce dernier d'avoir parlé de la motion proprement dite et d'avoir surtout parlé de la loi de l'assistance publique. Il a peu insisté, dit-il, sur l'opportunité de faire venir les évêques devant le comité; s'est-il ravisé depuis sa motion ?

M. Taschereau dit qu'il pourrait faire déclarer la motion hors d'ordre et la faire mettre de côté parce qu'elle affirme des choses qui n'existe pas quand elle dit que les évêques auraient demandé l'abrogation d la loi.

M. Sauvé intervient et dit que sa motion ne dit pas cela.

Le premier ministre continue en disant que l'an dernier les évêques lui ont adressé une lettre que le chef de l'opposition lui a demandé de produire. Il a répondu dans le temps que le document était confidentiel, et il cite une partie de la lettre de Mgr Roy, de Québec, qui dit que le document est d'une nature privée et confidentielle, et ne devra pas être rendu public. Après cela dit M. Taschereau il n'y a pas un homme qui voudrait jeter un tel document dans le public. On pourra faire toutes les insinuations et toutes les provocations possibles l'on ne fera pas trahir la confiance que ceux qui s'adressent à moi me témoignent.

M. Taschereau dit qu'il n'a pas d'objection à parler d'une partie du document qui est public, c'est-à-dire de ce qui a trait à l'imposition des biens religieux en vertu de la loi des cités et villes. Et à ce sujet le premier ministre donne lecture d'une lettre de S. E. le cardinal Begin au notaire Sirois et d'une autre de ce dernier au gouvernement, dans lesquelles, l'Archevêque de Québec demandait que l'on appliquât à la loi des cités et villes les dispositions du code municipal et se déclarait satisfait du texte adopté par le gouvernement à ce sujet. Cependant, dit le premier ministre, en dépit de cette approbation des autorités, nous avons vu les journaux qui nous critiquent venir dire que ce texte que nous avons mis dans la loi est odieux. S'il satisfait le cardinal Bégin, évidemment il devrait satisfaire tous les autres catholiques.

Le premier ministre dit qu'il n'aurait pas peur de voir les évêques comparaître devant le comité et que le chef de l'opposition serait peut-être très surpris de ce qu'ils y diraient. Il a fait mieux. Il a demandé aux évêques s'ils viendraient devant le comité; il a écrit à S. G. Mgr Roy, de Québec et à S. G. Mgr Gauthier, de Montréal pour leur faire part de la proposition du chef de l'opposition et a reçu les réponses suivantes:

Québec, 18 décembre 1922.
L'honorable L.-A. Taschereau,
Premier ministre de la
Province de Québec.
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Par lettre en date du 23 novembre dernier, Son Eminence le Cardinal Bégin m'a autorisé en son nom et au nom de ceux de ses collègues de l'Episcopat qu'il lui avait été possible de consulter, à vous informer qu'ils consentaient, dans les circonstances, à accepter au lieu du projet d'article 492 de la loi des cités et villes, un texte dont la portée serait celle des articles 693 et 694 du Code Municipal de la Province.

Vous m'avez soumis un texte que je considère avoir cette portée, et je l'ai approuvé.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

(Signé): Jos. Sirois.

Montréal, déc. 19 1922.

Hon. Taschereau,
Québec.

Aucun désir comparaître devant comité bills publics au sujet assistance publique.

(Signé): Mgr Gauthier.

Après cela le premier ministre espère que le chef de l'opposition va insister sur sa motion.

Quant à la loi de l'Assistance Publique, le premier ministre dit que c'est une des lois dont il est le plus fier et qu'elle a soulagé le plus de misères. En vertu de cette loi, ce sont les riches qui payent pour ceux qui sont pauvres et qui souffrent. Elle a donné au-delà de un million aux miséreux et elle a été acceptée par plus de 90 institutions dont 60 sont des institutions catholiques qui l'ont acceptée avec l'autorisation de l'épiscopat. Evidemment le principe de la loi n'est pas aussi dangereux et aussi pernicieux que le dit le chef de l'opposition. L'Assistance Publique a donné $15,000 à la Crèche, $150,000 pour un hôpital pour les tuberculeux à Montréal, et un comité comprenant un évêque a demandé un octroi de $200,000 pour un hôpital de 600 lits à Québec. Quoiqu'on dise, ajoute M. Taschereau, le gouvernement va continuer cette oeuvre et je répète que c'est l'une des meilleures lois que nous ayons faites.

En terminant le premier ministre croit que la majorité sera d'accord pour ne pas accepter la motion de M. Sauvé vu que l'épiscopat ne désire pas venir devant le comité. Si les évêques ont des représentations à faire, ils feront comme par le passé et ils trouveront toujours le gouvernement des mieux disposés à entendre leurs représentations. La loi ne fait aucune différence entre les institutions protestantes et les institutions catholiques. Nous avons la concorde parfaite, tout le monde est sur le même pied et c'est par ce régime uniforme que la province de Québec gardera dans la Confédération la place que lui a acquise sa réputation de province bienveillante et tolérante entre toutes et où règnent la paix, l'harmonie et la concorde.

LA REPLIQUE DE M. SAUVE

M. Sauvé dit que le premier ministre a déplacé la question pour se donner une apparence de raison. Il ne s'agit pas de la loi des Cités et Villes, mais de la loi de l'Assistance Publique. Pas un évêque ne dit qu'il approuve la loi, ni Mgr Roy, ni Mgr Gauthier. Je ne désire pas aller, cela ne veut pas dire je désire ne pas y aller. Mais nombreux sont les évêques qui sont déjà venus devant les comités, Mgr Gauthier, Mgr Forbes, Mgr Lepailleur, ect., etc.

D'ailleurs ils n'auraient qu'à envoyer leurs représentants. Il ne s'agit pas non plus d'un montant d'argent, mais d'un principe, d'une doctrine. Le gouvernement aurait pu accorder des octrois tout en faisant une loi comme les évêques en voulaient une.

Le premier-ministre a reçu des lettres; il n'a pas montré celle qu'il a envoyée pour en recevoir des réponses. Mais ces réponses ne prouvent pas que les évêques approuvent la loi de l'Assistance Publique. C'est un devoir pour moi de chercher à amender cette loi, à la rendre meilleure et c'est pour cela que je présente ma motion, et quels que soient les moyens employés par le premier-ministre pour y faire obstacle, je la soumets quand même à la considération et à l'adoption de cette Chambre.

Sur ces paroles de M. Sauvé, la Chambre vote sur la motion qui fut rejetée par 62 voix contre 5.

L'HON. M. TASCHEREAU DEMENT CETTE RUMEUR

OTTAWA, 21. (Spécial à la "Patrie"). — A son retour de Montréal hier le premier ministre l'hon M. Taschereau, interrogé au sujet des rumeurs du départ de sir Lomer Gouin pour Washington et du sien pour la Cour Suprême, a déclaré: "J'espère que le juge Brodeur restera encore longtemps à la Cour Suprême et quant à moi aussi longtemps que mes amis me continueront leur confiance, je resterai à mon poste."

LA VENTE DES LIQUEURS EST UN SCANDALE

Déclaration de M. Smart, en parlant de Valleyfield, au Viger, samedi.

NOS FINANCES

Au dîner causerie donné samedi midi, à l'hôtel Place Viger, par les membres du club Cartier-Macdonald, l'orateur de la circonstance a été le général Smart, député de Westmount. L'orateur s'est montré particulièrement violent contre la vente des liqueurs dans les villes qui bordent la frontière américaine. Parlant de Valleyfield, il a déclaré que le gouvernement avait été obligé d'ouvrir un second magasin à cet endroit, parce que le commerce clandestin y était trop considérable.

Durant les mois de mai à novembre, dit-il, il s'est vendu pour une somme de $426,000 de boissons à Valleyfield et $28,000 à Sorel. Cependant, la population de Valleyfield est de 9,000 âmes et celle de Sorel de 8,000.

Le général attaqua ensuite le gouvernement sur sa manière de gouverner, disant que le parti libéral s'est érigé en maître du peuple quand il n'en est que le serviteur.

En ce qui concerne l'état financier de notre province, l'orateur déclare que, si le gouvernement, au lieu de mettre le fardeau du coût de nos routes sur le dos des corporations, en avait assumé les obligations, notre dette serait d'au-delà de $100,000,000. Si le gouvernement en prenait l'entretien à ses chargee, cela était dû à la crainte causée par la forte réduction de la majorité dans Labelle.

Traitant de la presse, monsieur Smart a déclaré que la presse libre n'existait pas dans notre province. Tout est censuré. On défend le gouvernement dans tout ce qu'il fait et on trompe le peuple en dénaturant les paroles et les actes de l'opposition.

LES REVENUS

En s'attaquant à la politique financière du gouvernement Taschereau le général dit que les revenus de $4,004,000 qui proviennent de nos forêts sont pris sur le capital. On détruit nos forêts et on ne fait rien pour remplacer les arbres coupés. Il y a bien une pépinière du gouvernement, mais, au lieu de planter des pousses aux endroits où le bois est coupé, on vend ces dernières à des corporations et à de grandes compagnies pour des embellissements avec ce résultat que celles-ci peuvent se procurer ces jeunes arbres à un prix inférieur à celui du marché. De plus, on permet aux américains de continuer dans notre province leur oeuvre de dévastation de nos forêts eux, qui ont réussi à détruire les leurs.

Le cas Roberts n'est pas un cas personnel c'est celui de la liberté de tout individu qui veut critiquer. Le gouvernement, pour se débarrasser d'un critique ennuyeux l'a fait emprisonner, ignorant ainsi tout principe de "fair play".

L'assistance au dîner était considérable. La santé de monsieur Smart fut proposée en français par monsieur L. J. Saint-Jacques et par M. F. A. Covert en anglais.

Monsieur Arthur Brossard présidait, ayant à ses côtés Sir L. O. Taillon et le général Labelle.

Les autres orateurs furent MM. Lucien Gendron et Hervé Roch qui firent un brillant éloge du général Smart et de monsieur Arthur Sauvé, chef de l'opposition.

LES PROFITS DE LA COMMISSION SONT DE 40 POUR CENT

QUEBEC, 20. (Spécial à la Patrie). — L'hon M. Simard, président de la commission des liqueurs a comparu devant le comité des comptes publics hier matin. Il a déclaré qu'il n'avait apporté avec lui aucun état de comptes et qu'il croyait qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de fournir au comité les noms des maisons d'affaires avec lesquelles la commission fait affaires.

M. Sauvé a insisté pour que le président de la commission renseigne le comité. M. Simard a déclaré qu'il avait envoyé une liste des maisons faisant affaires avec la commission en recommendant de ne pas la rendre publique si possible parce que cela serait de nature à faire tort à la commission. Le chef de l'opposition demande s'il y a d'autres maisons qui vendent à la commission à part celles mentionnées dans cette liste. M. Simard dit que non. M. Sauvé prétend qu'il y en a d'autres, qu'il en connaît.

Le chef de l'opposition a demandé de produire une copie des ordres d'achats, mais le président a exprimé l'opinion qu'il ne serait dans l'intérêt public de fournir ces renseignements.

M. Sauvé propose que le comité se conforme à l'ordre de la chambre en ordonnant à M. Simard de produire les informations demandées.

En amendement, l'hon. M. Nicol propose que l'ordre de la chambre étant général, le témoin soit requis de fournir autant que ses renseignements seront compatibles avec l'intérêt public les noms des commerçants faisant affaires avec la commission sans mentionner les prix. L'amendement du Trésorier a été adopté et on a interrogé l'honorable M. Simard sur certains points du rapport de la commission.

M. Simard a déclaré que les profits bruts de la commission étaient de 40 pour cent et qu'elle va payer près de 8 millions en droits au gouvernement fédéral.

L'Allemagne doit réparer.

NEW-YORK, 19. — J. P. Morgan & Co. ont déclaré hier soir avoir notifié l'ambassadeur allemand qu'il est impossible pour cette firme de discuter un prêt d'argent à l'Allemagne tant que la question des réparations n'aura pas été réglée.

LES MINISTRES PROVINCIAUX ONT RECU, CE MATIN, UNE DELEGATION DE TERREBONNE

Elle demande au gouvernement de garantir un emprunt au montant de $300,000 et un octroi pour les sinistrés de la malheureuse ville.

LA REPONSE DU GOUVERNEMENT

QUEBEC, 18. — [Spécial à la Patrie]. — Une délégation de Terrebonne composée du maire Labelle, et de MM. Charles Henri Desjardins, avocat et M. Mathieu, notaire, a rencontré ce matin, le cabinet provincial pour demander au gouvernement l'aide nécessaire à la reconstruction de la partie de Terrebonne qui a été incendiée il y a quelques jours. Les délégués ont demandé au gouvernement de garantir un emprunt au montant de $300,000 de la municipalité de Terrebonne, en outre d'un octroi pour aider les sinistrés à reconstruire. D'après les chiffres donnés aux membres du gouvernement par M. le notaire Mathieu il y a eu 128 maisons de brûlées, lors de la conflagration. Sur ce nombre, il y a cent maisons d'ouvriers qui n'avaient pas un seul sou d'assurances et qui sont par conséquent dans l'impossibilité de reconstruire si l'on ne leur accorde de l'aide. Les pertes sont estimées à $750,00 et les assurances ne se chiffrent qu'à $150,000. De plus les assurés avaient des dettes hypothécaires pour la somme de $30,-000.

Il faut à la ville de Terrebonne, outre le pouvoir d'emprunt de $300,-000 qu'elle demande au gouvernement avec sa garantie, une somme de $100,000 et la délégation demande au gouvernement de pourvoir à une partie de cette somme par un octroi aussi généreux que possible.

Le premier ministre et l'hon. M. David ont promis à la délégation que le gouvernement va faire tout en son possible pour aider efficacement les sinistrés.

Le gouvernement a accordé à la délégation un octroi de $25,000 et a accepté de garantir l'emprunt que lancera la municipalité de Terrebonne pour venir en aide aux sinistrés. Il faudra encore à la municipalité prélever ailleurs la balance des $100,000 nécessaires pour faire face aux dépenses de reconstruction.

CLOTURE SAMEDI DU CONGRES DES INSPECTEURS D'ECOLES

La mise en vigueur du nouveau programme de l'enseignement primaire.—L'hygiène dans les maisons d'éducation.—Les guides du gouvernement.

PLUSIEURS CONFERENCES

QUEBEC, 21 (Du correspondant dant de la Patrie.) — Le Congrès des Inspecteurs des écoles catholiques convoqué par l'honorable C.-E. Delage, surintendant de l'Instruction Publique dans le but d'étudier les moyens de mettre en vigueur le plus efficacement possible le nouveau programme de l'enseignement primaire, s'est terminé samedi midi.

Les congressistes ont eu trois séances bien remplies au cours desquelles ils ont étudié non seulement le programme nouveau des écoles primaires, mais aussi plusieurs autres questions se rapportant aux devoirs des inspecteurs.

Au début de la dernière séance, monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général, a d'abord parlé des devoirs généraux des inspecteurs.

Monsieur Antoine Dessane, officier spécial du département de l'Instruction Publique, chargé de la construction et de l'hygiène scolaire, a donné ensuite une causerie sur l'importance de placer les maîtres et les élèves dans des classes où l'hygiène est respecté, où l'espace est suffisant et où la lumière est bien distribuée. M. Dessane a donné à ce sujet aux inspecteurs des détails pratiques dont bénéficieront les maîtres.

Monsieur Delage a attiré l'attention des inspecteurs sur le règlement qui a trait à l'acceptation des nouvelles maisons d'écloes, et M. J.-N. Miller leur a souligné l'importance d'examiner avec soin les rapports que les secrétaires-trésoriers font tous les ans au surintendant et de transmettre des rapport précis et exacts.

M. C.-E. Marquis, statisticien en chef de la province, a donné après cela une conférence sur la statistique scolaire. Après avoir rappelé aux inspecteurs qu'ils sont les guides du gouvernement pour juger de l'efficacité de notre système scolaire, M. Marquis dit que la statistique est l'un des éléments les plus importants dans tous les renseignements transmis par eux au département de l'Instruction Publique. Il importe par conséquent qu'elle soit bien exacte afin de bien refléter la vraie situation du mouvement scolaire. Les rapports des inspecteurs sont déjà très bons et M. Marquis signale aux nouveaux inspecteurs les mesures à prendre pour avoir des rapports complets et véridiques.

Comme les octrois scolaires sont distribués au pro rata de l'inscription aux écoles sous contrôle, M. Marquis signale que les secrétaires-trésoriers doivent limiter à ces écoles les chiffres qu'ils donnent sur la fréquentation scolaire. Quant au sommaire statistique de l'inspecteur, il doit être la synthèse de toutes les activités scolaires du district, qui peuvent se traduire en statistique.

A la suite de la causerie de M. Marquis, il y eut échange de vues entre le statisticien en chef, les officiers du département et les inspecteurs. Ceux-ci ont posé diverses questions qui ont reçu les réponses requises et qui ont servi à élucider plusieurs points sur lesquels on avait besoin d'explications.

L'Honorable M. Delage a ensuite clôturé le congrès. Après avoir résumé le travail accompli au cours de la réunion, il a remercié tous les congressistes de leur coopération. Il a dit aux inspecteurs combien il était heureux de leur présence en aussi grand nombre et de leur assiduité. Le surintendant a donné quelques conseils pratiques aux nouveaux inspecteurs et a remercié les anciens des services rendus dans le passé à la cause de l'éducation. A l'approche du nouvel an, il a présenté à tous ses voeux de bonheur et de santé et pour souligner l'importance d'un règlement adopté récemment par le Conseil de l'Instruction Publique, les congressistes ont terminé leurs travaux par le chant de l'hymne nationale.

LE MAIRE THURBER DE NOUVEAU CANDIDAT

LONGUEUIL, 19. (Spécial à la Patrie.) — A l'ajournement du conseil de ville de Longueuil, hier soir, une forte délégation des citoyens se recrutant dans le commerce, dans l'industrie, chez les professionnels et les ouvriers a prié le maire M. Alexandre Thurber d'être de nouveau candidat, cette année. C'est le Dr Trudeau qui se fit l'interprète de la délégation. M. Thurber a exprimé sa reconnaissance et ses remerciements aux citoyens devant la marque de confiance qu'ils lui témoignaient; il a accepté de se rendre à leur désir.

M. Thurber sera réélu par acclamation Ce sera son cinquième terme comme maire de Longueuil.

PLANS D'UN PALAIS DE L'INDUSTRIE POUR L'EXPOSITION A QUEBEC

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie"). — La commission de l'exposition, a approuvé des plans, mardi soir, pour la construction d'un nouveau palais de l'industrie à l'exposition provinciale. La nouvelle bâtisse aura 396 pieds de longueur par 200 pieds de largeur et une superficie de 89,800 pieds carrés. Elle coûtera $125,000.

LE NAUFRAGE DU VAPEUR RELIANCE

SAULT SAINTE-MARIE, Michigan, 19. (Presse Canadienne. —On a appris hier soir que quatre personnes ont perdu la vie lorsque le remorqueur "Reliance" a fait naufrage au cours d'une tempête sur le lac Supérieur, mercredi dernier. Une dépêche par télégraphie sans fil envoyée par le remorqueur "Gray" qui, avec le "Favorite" a sauvé 27 personnes à bord du "Reliance" dit que tous les passagers et hommes d'équipage sont saina et saufs à l'exception de quatre qui se sont noyés alors qu'on essayait de mettre à l'eau les chaloupes de sauvetage. Les morts sont: le capitaine MacPherson, des pêcheries Booth, un passager du "Reliance", Fred. Reegan. Gus. Johns et un inconnu.

Johns faisait partie de l'équipage du "Reliance" et Regan était un forestier à l'emploi de la Superior Paper Company.

Le remorqueur "Gray" qui a pris hier à son bord vingt-trois survivants du naufrage s'est réfugié à Gargantua pour se protéger d'une aveuglante tempête de neige qui sévit en ce moment.

Le remorqueur "Favorite" qui est arrivé sur le lieu du naufrage peu de temps après le "Gray" est à Whitefish Bay, en bas du lac.

Les survivants ne tarissent pas d'éloges à l'adresse du deuxième mécanicien Currie qui conduisit l'embarcation à la côte au milieu de la tempête. Tout ce qu'ils avaient pour se protéger contre le froid était trois couvertures qu'ils avaient emportées avant de quitter le remorqueur.

LE NOMBRE DES CADETS AU PAYS

OTTAWA, 19.—[Spécial à la Patrie]. — Il y a actuellement 105,000 cadets au Canada qui font de l'entraînement militaire alors qu'il n'y en avait que 11,000 il y a dix ans. L'augmentation depuis un an seulement est de 20,000. Il y a 1,450 compagnies de cadets canadiens.

JURY FEMININ EN COLOMBIE ANGLAISE

VICTORIA, Colombie Anglaise, 15. (Presse Canadienne.) — Les femmes pourront servir de jurés dans la Colombie Anglaise. Le parlement provincial a adopté un projet de loi à cet effet, hier. Le vote a donné le résultat suivant: 25 pour le bill et 14 contre.

LA CAMPAGNE ELECTORALE

(Suite de la 1ère page)

a dit être les mensonges de l'échevin Robichon et qu'il ferait alors le procès du présent conseil qui a succédé à l'administration municipale qu'il présidait.

INTERVENTION DE M. MERCIER

M. L.-P. Mercier, député de Trois-Rivières, a aussi déclaré hier après-midi que les membres du cabinet provincial lui avaient promis qu'il aurait son mot à dire dans cette affaire et laissa entendre que M. Robichon avait cherché à lui passer pardessus la tête dans l'intention de mousser sa propre popularité. Il ajouta que le gouvernement serait prêt à contribuer une forte partie des dépenses nécessaires à la réparation des ponts, sans qu'il soit pour cela nécessaire d'imposer un taux de péage.

UN DEFI

Au cours d'une déclaration faite M. l'échevin Robichon a mis l'hon. Tessier au défi de démissionner comme président de la Commission des eaux courantes, ajoutant que si ce dernier voulait consentir à se présenter comme député des Trois-Rivières, il lui ferait la lutte et le battrait à plate couture. Le débat hier soir à la Presse Canadienne, déclaration est émaillée d'épithètes sonores.

Etant donné le fait que la rumeur volt dans M. Robichon l'adversaire probable de M. Mercier aux prochaines élections provinciales, ce débat tel qu'engagé porte la population des Trois-Rivières à croire que les questions municipales, qui ont souvent été étoffement mêlées à la politique provinciale dans les débats publics, joueront de nouveau un rôle important durant la prochaine campagne.

"La bataille est commencée, attendons maintenant le feu d'artifice" c'est ainsi qu'on peut résumer l'opinion des gens.

COMMENT ADRESSER LES COLIS DE NOEL

OTTAWA, 15. (Presse Canadienne). — Le ministère des postes supplie le public de vouloir bien expédier ses cadeaux de Noël à bonne heure et de ne pas oublier de mettre les timbres suffisants et l'adresse sur les colis où les lettres qu'il envoie.

Parce que ces conseils n'ont pas été suivis l'an dernier, 59,984 colis n'ont pas été livrés. L'adresse manquait, ou le timbre; le colis arrivait à destination dans un état lamentable.

Que le public évite l'éternelle boîte à chaussures. Elle est trop fragile. Le département des postes recommande la boîte de carton gaufré.

LES MARCHANDS DE SHERBROOKE VONT AUSSI PROTESTER

SHERBROOKE, 14. (Spécial à la "Patrie"). — L'Association des Marchands-Détaillants, de Sherbrooke, à son assemblée annuelle, mardi, a discuté la nouvelle loi qui oblige les marchands à apposer des timbres sur les reçus donnés, et se propose de demander l'abrogation de cette loi.

Les officiers élus l'an dernier furent tous réélus cette année. Ce sont: président, M. F. P. Houlahan; vice-présidents, MM. C.-O. St.Jean et Oscar Nault; trésorier, M. Louis. F. Codère; secrétaire, F. N. Brisebois.

SERVICE D'OMNIBUS DE BOUCHERVILLE A LA LONGUE-POINTE

Nous aurons comme par les années passées un service d'omnibus entre Montréal et Boucherville, vit le pont de glace entre les îles. Le permis vient d'être consenti par le comité exécutif municipal à M. Jovite Bénard. Les voitures quitteront Boucherville et se rendront au débarcadère, situé à l'angle des rues Saint-Mailo et Notre-Dame, avec faculté de se rendre jusqu'à la première avenue pour le concessionnaire.

LONDON, Ont., 19. — M. John Sherrett, le plus vieil orangiste du Canada, est décédé, dimanche, à l'âge de 103 ans. Il vint au Canada il y a 58 ans.

CHEZ NOUS

R. à Villageoise.—Les citrons se conservent dans du sable très fin; à défaut de sable, on les enveloppe d'un papier de soie et on les conserve dans de la cendre ou de la poussière de charbon.

—:o:—

R. à Violette de J.—Les lavages au bois de Panama déraissent bien les cheveux et les rendent souples.

—:o:—

R. à Une vieille lectrice.—Le linge à thé se marque aux deux initiales (nom et prénom).

CE QUE DIT LA MODE

Les personnes à l'affût de la nouveauté et voulant paraître vêtues à la dernière mode, au risque quelquefois de nuire à leur beauté, s'empresseront certainement vers les volants en forme. Garnissant seulement le devant et les côtés, ils laisseront le dos tout plat, du moins pour les tailleurs.

Les tailleurs doivent rester pratiques, et ces volants en forme qui se détendent continuellement donneront à notre toilette un aspect pauvre et défraîchi.

UN CONSEIL PAR JOUR

Pour nettoyer les voilettes de tulle.—Trempez la voilette dans de la bière, pressez légèrement et pliez-la dans un fin linge blanc. Tenez-la pendant deux minutes devant le feu. Elle reprendra l'apparence du neuf. Si elle est un peu déchirée, raccommodez-la à l'aide d'un cheveu noir. Toute soie, quelque fine soit-elle, paraîtrait un câble grossier.

RECETTE

Salade Polonaise: Une purée de pommes de terre épaisse mélangée, à du jus de betterave. Mettre en couronne. Cette couronne rose, sera garnie au milieu d'une mayonnaise et c'est exquis.

—:o:—

R. à Bruyère.

Ce sera joli, surtout si vous employez la laine spéciale dite laine lingerie.

—:o:—

R. à Diablotin.

Passez votre velours de laine à la vapeur comme vous le feriez pour du velours ordinaire.

—:o:—

R. à J'ai pleuré.

Votre mère a raison: une jeune fille doit observer une grande réserve dans le choix d'un travesti.

—:o:—

CE QUE DIT LA MODE

Les poches.

Elles reviennent... feront-elles du tort aux sacs. Non sans doute, mais ceux-ci deviendront minuscules, car la femme portera toujours sa petite trousse à beauté pouvant tenir dans le creux de la main ou attachée au poignet.

Et que seront ces poches? On en voit déjà beaucoup. Ce ne sont plus les simples fentes de jadis, misérables et dissimulées comme des parentes pauvres, mais des fentes en long ou en large, ornées, brodées, enrubannées, lacées. On voit des poches ovales formées par des bandes de daim de deux nuances et posées en fer à cheval, des poches de peau brodées, rapportées, d'autres enfoulesous un gros bouquet de teintes vives sur une robe de velours ou de crêpe noir.

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR

Pour enlever les taches de graisse sur les lainages noirs. — Si les lainages noirs sont souillés de graisse, employez pour les nettoyer de fie de boeuf dilué. L'eau de Panama, l'eau de lierre sont également efficaces.

—:o:—

RECETTE

Gâteaux de légumes. — Avec des légumes du pot-au-feu on fait un délicieux gâteau. Il suffit de les presser dans le presse-purée, ajoutez pour un plat de quatre à cinq personnes 2 oeufs, un peu de crème et de beurre frais, sel et poivre. Beurrez un moule et mettez au four et disposez cette purée dans une plat de service et mettez au four ou avec feu dessus et dessous.

R. à N. R.

Ce manteau vaudrait à peu près vingt-cinq dollars. L'astrakan est surtout employé comme garniture. Vous pourrez en faire un petit paletot sac, et utiliser le reste de la fourrure comme bordure de robe

—:o:—

R. à Tirelire.

On présente un homme à une dame. Des fleurs, des bonbons. un volume.

—:o:—

R. à En deuil.

Pour éviter que la soie ne se ulque, enveloppez la dans du fainage.

CE QUE DIT LA MODE

Le sac.

Se défend et toutes les femmes possèdent la petite enveloppe de moire noire dont le fermoir et l'entourage du rabat sont en brillants souvent sortis d'émail. On l'assortit volontiers à la robe et au chapeau.

On assortit également la ceinture en perles de jade aux colliers, aux boucles d'oreilles et au manche de parapluie, de même que les chaussures doivent être de la même teinte que le chapeau et les gants

UN CONSEIL PAR JOUR

Taches de boue sur les lainages de couleur. — La crème de tartre enlève les taches de boue. On humecte d'eau l'endroit taché, on saupoudre de crème de tartre, puis on rince à l'eau froide. Un lainage d'oeuf délayé dans de l'eau tiède enlève aussi les taches de boue; il suffit de savonner la partie tachée avec cette mixture.

Marjolaine

MAISONS RECOMMANDABLES
AUX LECTEURS DE
La Patrie
HEBDOMADAIRE

L'Antikor Laurence
Enlève les cors, verrues et durillons. Sûr, efficace, sans douleur.
En vente partout, 25c le flacon.
Franco par la poste.
Pharmacie LAURENCE
Montréal.
1-jno

Un de nos Grands Feux
pour bois dur, cuiront vos tartes et gâteaux à la Kerhulu
Placez votre commande de suite
Notre prix, 30 jours
$15.00 à $92.00
J. & P. Davignon
LIMITEE
1030 Ontario Est. Coin Dorion
7-jno

Grand choix de lunettes et pince-nez des plus modernes. Consultations et examen de la vue gratis avec commande.
RAOUL THIBAULT
SPECIALISTE OPTICIEN, OPTOMETRISTE
Gradué en 1904
428, RUE AMHERST - MONTREAL
(en face de l'église Ste-Catherine.
7-jno

Pourquoi Aller Ailleurs ?
Lorsque vous trouvez TOUT MIEUX, MEILLEUR MARCHE pour l'ameublement de votre maison à
Amherst Furniture Co.
183, RUE AMHERST.
Tél. Est 1080 4-jno

Que de Temps Perdu !
La toilette fait perdre un temps précieux. Elle avait au beau sexe d'injustes calomnies! Mais en somme que dire d'un produit qui est tout à la fois un parfum délicieux, une exquise poudre de toilette et un remède efficace aux disgrâces du visage: taches de rousseur masque, rides, pustules, petits boutons noirs, peau huileuse ...
LE LAIT DES DAMES ROMAINES joint de ces propriétés remarquables. Elles vous sont garanties par une épreuve de 20 années de services auprès du public qui lui garde sa faveur. Faites-en un essai loyal dès aujourd'hui. En vente partout en paquets artistiques valant $1.00 au prix de 50c. Bouteille gratis à quiconque pourra démentir cette valeur. Echantillon envoyé gratis sur réception de 10c pour frais de poste.
COOPER & CO'Y. Dépt. 14
188 des Commissaires Ouest.
JNO

AUBAINE SPECIALE No 12

Contient un paquet de coupons de soie, un paquet de soie à broderie, un beau collier de morceaux de verre taillé, pleine grandeur deux boutons à chevrette hollandais, un cachet parfumé et une bague sertie d'une pierre. Tout pour 12 cents, 3 lots pour 30 cents. Adresse THE BECKLEY CO., Boîte 217, ORANGE, New-Jersey.

FEMOL
LA FEMME, ETRE qui SOUFFRE.
DOIT pouvoir trouver un soulagement à ses souffrances pour remplir ses devoirs sociaux. C'est ce qu'a compris le spécialiste Cazo après bien d'autres. Mais l'homme de science lui a apporté un remède après des années de patientes recherches. Ce remède, connu de toute l'Europe, a reçu le nom suggestif de "Femol".
FEMOL est par excellence le spécifique du beau-sexe, des pertes des périodes douloureuses, du retour de l'âge, des ennuis de la maternité. L'étonnante efficacité de ce remède n'a d'égale que la modicité de son prix. Envoyez 10c pour frais de poste et nous vous enverrons assez de Femol pour produire son infaillibilité.
Prix partout $1.00 le Traitement de 30 Jours
Soit 3 SOUS par jour
Adressez: Institut CAZO, Dépt. F.A 1 Place Royale, Montréal
JNO

LE KU KLUX KLAN FAIT DE LA PROPAGANDE AU CANADA

Une campagne de recrutement intensif en cours à London.

DES PROPOSITIONS

Intéressantes révélations d'un citoyen pressenti par les agents du Klan.

GENS A CHATIER

LONDON, ONT., 14. — (Presse Associée). — Un journal de London annonce que le Ku Klux Klan a établi une succursale en cette ville et qu'un organisateur cherche actuellement à recruter des adeptes. Cet individu a fait des propositions à certains citoyens et leur a demandé de ne pas divulguer les buts que poursuivent les Klans.

LES PRINCIPES DU KLAN.

"Le Ku Klux Klan," leur aurait-il dit, "est une organisation clandestine. Il vise à atteindre les grands de la société. Il y a en effet, des centaines de malfaiteurs riches et influents qui éludent la loi, mais qui n'en sont pas moins coupables aux yeux de l'humanité, qui les nourrit. La loi ne châtie point les mécréants. Le Klan s'est formé pour administrer la véritable justice.

NOS LOIS SONT VICIEUSES.

"Les lois du Canada et des Etats-Unis sont façonnées de manière à protéger les puissants. Personne ne peut les punir si ce n'est des organisations particulières fondées dans ce but. Nous ne cherchons pas à assouvir les rancunes personnelles de nos membres. Le Klan entier se réunit et décide par les deux-tiers du vote s'il doit infliger telle ou telle mesure de répression."

Le citoyen de London qui a révélé l'existence du Ku Klux ici ne peut donner les noms de ceux qui sont en train de l'organiser, car on lui dit que s'il était indiscret il encourrait de "graves conséquence".

DES EXPERTS EN ECRITURE ONT TEMOIGNE

Au procès d'une institutrice accusée d'être l'auteur d'une lettre forgée.

A JOLIETTE

JOLIETTE, 14. (Spécial à la "Patrie"). — On n'a pas oublié la fameuse affaire de lettres anonymes qui occupa l'opinion française toute l'année dernière. Mlle Angèle Laval de Brive (Corrèze) s'était fait une spécialité de troubler nombre de gens par l'envoi de lettres diffamatoires non-signées. Voici qu'une affaire, moins grave sans doute,—il ne s'agit que d'une lettre,—défrayé les conversations du Tout-Joliette. Comme dans le cas de Mlle Laval on a appelé des experts graphologiques à la rescousse. A Brive, ils ont fait expertise sur expertise pendant un an. A Joliette, le procès est sur le point de se terminer.

La cause se plaide actuellement au Palais. M. Albert Gervais, éditeur-propriétaire d'une de nos feuilles locales, est le demandeur. Une jeune fille de la région est la défenderesse.

Le demandeur accuse la défenderesse, institutrice, d'avoir envoyé au bureau de son journal une nouvelle forgée de toutes pièces, et de nature à jeter du discrédit sur ceux qu'elle visait. Ceux-ci ont poursuivi l'"Etoile du Nord", qui a réglé l'affaire moyennant la somme de $55.

L'"Etoile du Nord" poursuit à son tour celle jeune fille, qui nie catégoriquement avoir écrit la nouvelle. Des experts en graphologie ont rendu témoignage, et cette cause est suivie avec un vif intérêt par notre population rurale.

M. KING A RECU 2,500 DEPECHES

OTTAWA, 14. (Spécial à la "Patrie".) — Jusqu'à présent, l'hon. Mackenzie King a reçu 2,500 télégrammes et lettres de protestations contre le futur impôt sur les reçus. Plusieurs marchands ont envoyé leur protêt par la poste mais écrit sur du papier de compagnies de télégraphes.

UNE RECOLTE DE SEPT BILLIONS

Washington, 16. (Presse Associée).—La récolte des Etats-Unis, cette année, est évaluée à $7,572,800,000, d'après la valeur des produits agricoles le 1er décembre. C'est $1,842,978,000 de plus que l'an dernier.

EDMONTON ET LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

EDMONTON, 12. (Presse canadienne). — Les électeurs d'Edmonton ont approuvé la représentation proportionnelle par une grande majorité. Le nouveau mode d'élection sera appliqué aux prochaines élections municipales.

UN INCENDIE TRAGIQUE HIER A MEGANTIC

Un citoyen est tué en combattant pour éteindre les flammes.

CHEZ M. PLUMMER

SHERBROOKE, 14. — (Spécial à La Patrie.) — Un désastreux et tragique incendie est venu jeter l'émoi dans la paisible petite ville de Mégantic, vers 5 heures hier soir, alors que la résidence de M. A. Plummer, ministre protestant, a été complètement détruite. On craignit pendant quelque temps pour les maisons voisines et surtout pour celles de M. McLeod. C'est entre cette dernière et celle de M. Plummer que le travail des pompiers volontaires et autres se porta avec le plus de force.

C'est malheureusement aussi à cet endroit que nous avons à déplorer la mort de M. J. H. Charest, huissier, qui fut tué instantanément par la cheminée de la maison Plummer, qui s'écroula alors que M. Charest combattait pour empêcher les flammes de se communiquer à la maison voisine.

Ceux qui travaillaient aux côtés de M. Charest, MM. J. A. Savard, chef de police; J. A. Guilbault et Laroche, se portèrent vivement au secours du malheureux mais quand on le sortit des débris, il était déjà mort.

M. Charest était un des plus anciens citoyens de Mégantic. Il était âgé de 45 ans, il laisse une femme et six enfants. Le corps a été transporté à la morgue où une enquête sera tenue ce soir. C'est le deuxième malheur qui s'abat sur la famille Plummer depuis quelques jours. La maison vient d'être débarrassée de la quarantaine après la mort d'un jeune enfant de M. Plummer, âgé de six ans environ. Les pertes matérielles sont d'environ $8,000.00. On ne connait pas la cause de l'incendie.

ATTENTAT CONTRE UN MINISTRE BRITANNIQUE

LONDRES, 14. (Presse associée.) — On a tenté d'empoisonner M. W. C. Bridgeman, secrétaire de l'Intérieur, au moyen de chocolats envoyés par la poste.

Les chocolats sont arrivés au Home Office, hier. Ils contenaient de l'arsenic.

La police attibue cet acte à la même personne qui a récemment empoisonné sir W. Horwood, préfet de Scotland Yard, de la même manière.

Tous les autres ministres ont été mis sur leurs gardes.

LES EPREUVES NE LUI MANQUENT PAS

SHERBROOKE, 14. (Spécial à la "Patrie"). — M. Georges Allan, de Waterloo, employé à l'usine Villas, s'est fait écraser trois doigts dans une machine, ces jours-ci. L'amputation a été jugée nécessaire. Quelques heures après l'opération, le blessé demanda la permission de retourner chez-lui, sa femme étant gravement malade de pneumonie.

Il y a quelques semaines, une usine lui appartenant a été complètement rasée par les flammes à Waterloo.

CHEZ NOS ASSOCIATIONS LIBERALES

LES MEMBRES DE L'EXECUTIF DU "NORTH END LIBERAL CLUB", qui dernièrement recevaient à dîner l'honorable Sir Lomer Gouin, ministre de la Justice dans le cabinet King. (Cliché du photographe de la "Patrie").

L'EMBARGO BRITANNIQUE EST ABOLI

Le roi vient de promulguer la levée de cette mesure néfaste.

CAMPAGNE MEMORABLE

Notre bétail pénètrera maintenant en Angleterre après une courte quarantaine.

GRIEF QUI S'EFFACE

LONDRES, 15. (Presse Canadienne.) — Le bill stipulant la levée de l'embargo sur le bétail canadien a subi sa troisième lecture à la Chambre des Lords et le roi l'a sanctionné.

GRIEFS QUI DISPARAISSENT

L'adoption par le Parlement anglais du bill levant l'embargo sur le bétail canadien fait disparaître un vieux grief des expéditeurs de bétail canadien. L'embargo a été en vigueur pendant environ trente ans. Il fut imposé en vertu de la loi concernant les maladies des animaux adoptée par le parlement anglais, afin d'interdire le bétail du Dominion, parce qu'on craignait que des animaux malades n'entrent du Canada en Grande-Bretagne. Les hommes d'Etat canadiens ont fait une campagne plus ou moins suivie pendant des années dans le but de faire lever cet embargo, que les Canadiens regardaient comme une flétrissure.

CES PROMESSES

A la Conférence Impériale de Londres, en 1917, le ministre de l'Agriculture du Royaume-Uni promit que l'embargo serait levé. Depuis, cependant, la question de savoir si le ministre avait fait une telle promesse fut beaucoup débattue, bien que les principaux Journaux et les hommes d'Etat anglais aient accepté les paroles prononcées par le ministre de l'Agriculture du temps comm eune promesse.

LE VOTE AUX COMMUNES

Au dernier Parlement, alors que Lloyd George était premier ministre de Grande-Bretagne, la Chambre des Communes et la Chambre des Lords adoptèrent des résolutions en faveur de la suppression de l'embargo. L'adoption du bill par le parlement actuel accomplit ces résolutions.

REGLEMENTS SEVERES

En remplacement de l'embargo sur le bétail canadien, embargo qui serait également levé en faveur des autres dominions des règlements seront mis en vigueur afin de prévenir l'entrée en Grande-Bretagne de bestiaux malades.

UNE QUARANTAINE

L'un de ces règlements exige que le bétail pour l'abattage soit détenu au port de débarquement pendant six jours. Ce règlement s'applique aussi au bétail importé d'Irlande, bien que les députés irlandais à la Chambre des Communes, aient vigoureusement protesté.

LE PREVENU SAUTE EN BAS DE 4 ETAGES

Pour échapper au constable spécial Blanchette qui le poursuivait, un jeune homme de 18 ans, Eric Bloomfield, se serait précipité en bas du quatrième étage de la demeure de ses parents en sautant par la fenêtre de sa chambre. Il ne se fit aucun mal, nous dit-on, et

LA VULGARISATION DES PRINCIPES PROGRESSISTES

SASKATOON, Saskatchewan, 15. (Presse Canadienne). — Le comité provincial du parti progressiste, de la Saskatchewan a approuvé, hier, la formation d'un corps national progressiste, dont la mission serait de vulgariser dans tout le pays les principes progressistes. Un comité de cinq membres rencontrera les comités analogues qui seront formés dans les autres provinces et coopèrera avec eux à la création d'un corps progressiste national. Auparavant cette fonction était remplie par le conseil canadien d'Agriculture.

DESTRUCTION D'UNE FERME

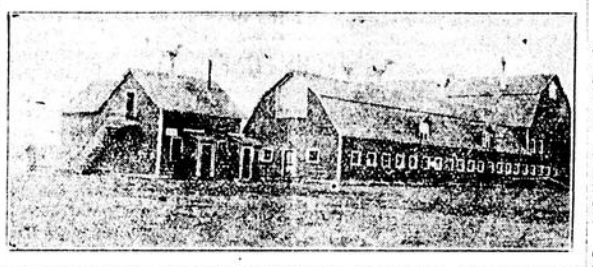

LA FERME W.-T. RODDEN, à Vaudreuil, appartenant à la Banque de Montréal, et exploitée par M. Wood, qu'un incendie a détruite mercredi avec nombre d'animaux de prix.

UN NOMBRE TRES GRAND D'ETUDIANTS

L'Université de Paris en compte 21,612. — De nombreuses femmes.

15,000 ETRANGERS

PARIS, 12. — (Du correspondant de la Patrie). — Vingt et un mille, six cent douze étudiants se sont inscrits à l'Université de Paris pour l'année scolaire 1922-23. De ce nombre, il y a plus de quinze mille étrangers et plus de trois mille femmes. Ces dernières sont surtout nombreuses à la Faculté des lettres où on en compte 1,450. Voici maintenant quel est le nombre des étudiants dans les autres universités françaises:

Lyon	3,267
Bordeaux	2,762
Toulouse	2,663
Montpellier	2,536
Grenoble	2,520
Strasbourg	2,488
Nancy	1,908
Lille	1,887
Aix-Marseille	1,698
Alger	1,426
Rennes	1,279
Poitiers	1,067
Caen	952
Dijon	745
Clermont	452
Besançon	341

Le message de Harding.

WASHINGTON, 12. — Le président Harding n'a pas encore arrêté le jour où il prononcera son message au Congrès, mais on est incliné à croire, en haut lieu, qu'il parlera vendredi.

LA MORT DE L'EVEQUE DE HAILEYBURY

S. G. Mgr E.-A. Latulipe vient de succomber à Cobalt, Ontario.

EVEQUE EPROUVE

OTTAWA, 15. (Du correspondant de la "Patrie".) — S. G. Mgr Elie-Anicet Latulipe, évêque de Haileybury, est mort à Cobalt. Sa Grandeur Mgr Emard a reçu une dépêche cet avant-midi lui annonçant la triste nouvelle. Le dernier acte officiel du regretté évêque a été d'écrire une lettre pastorale dans laquelle il racontait la terrible conflagration qui a dévasté une partie de son diocèse il y a quelques mois.

S. G. Mgr Latulipe naquit à Saint-Anicet comté de Huntingdon, le 5 août 1859, du mariage d'Antoine Latulipe et de Lucie Jorneville. Il fut ordonné prêtre à Montréal le 29 mai 1885. Il fut professeur au collège de Montréal de 1885 à 1886; vicaire à Saint-Henri de Montréal de 1886 à 1888, aumônier de l'asile du Bon Pasteur de Montréal de 1888 à 1891, du couvent des Sœurs du Sainte-Anne à Lachine de 1891 à 1894; curé de la cathédrale de Pembrooke (Ont.) de 1894 à 1906 et curé de Haileybury.

Il fut nommé évêque de Catenna et vicaire apostolique de Témiscamingue le 1er octobre 1908. Le 30 novembre 1908 il était sacré dans la cathédrale de Pembrooke par Sa Grandeur Mgr Joseph-Thomas Duamel, archevêque d'Ottawa. Le 31 décembre 1915, il devenait évêque de Haileybury.

Le vénérable évêque fut profondément affecté par la conflagration qui a dévasté récemment la région du Témiscamingue. Depuis, sa santé fut chancelante et l'on peut dire qu'il a succombé au chagrin que lui causa la grande détresse de ses ouailles.

M. CAILLAUX SE FAIT EXPULSER D'UN CAFE

Toulouse, 12.—M. Joseph Caillaux, ancien président du Conseil, de passage à Toulouse, dinait dans un restaurant de la ville.

Un avocat à la Cour d'appel, M. Ebelot, qui se trouvait à une table voisine, ayant reconnu le condamné de la Haute-Cour, l'interpella et le somma d'avoir à quitter sur-le-champ l'établissement. Les dîneurs ayant pris parti pour M. Ebelot, M. Caillaux dut sortir.

Cette manifestation avait, dit-on, été projetée par le Comité toulousain d'Action Française, qui considère que la présence de M. Caillaux dans les endroits publics constitue un scandale.

UN GARCONNET TUE SON FRERE PAR ACCIDENT

Il cache d'abord les faits qu'il dit ensuite à son père.

ENQUETE

SHERBROOKE, 15. — (Spécial à la Patrie). — Le Dr Bachand, coroner du district de Saint-François, a tenu une enquête à Stanstead, hier, sur la mort du petit Harold Middleton, âgé de 6 ans et demi et fils de M. Richard Middleton.

Le verdict a été "mort accidentelle". Le petit Harold a été tué par la décharge accidentelle d'un fusil que tenait son petit frère âgé de huit ans environ, Edward Charles Middleton.

L'accident se produisit il y a une couple de jours alors que les parents étaient absents. Quand la mère revint à la maison le petit Edward ne voulut pas dire comment l'accident s'était produit.

Le soir, son père le fit parler et il raconta qu'il avait pris le fusil dans ses mains et qu'en le remettant dans le coin le coup partit et atteignit son petit frère.

Questionné adroitement par le coroner Bachand le garçonnet répéta la même histoire.

CANDIDAT A LA MAIRIE A OTTAWA

OTTAWA, 15. — (Presse Canadienne.) — Il est rumeur que M. E. H. Hinchey, ancien commissaire de la ville, posera sa candidature à la mairie, en janvier.

LES BILLS ROBERT ONT DE L'OPPOSITION A QUEBEC

M. Morgan combat l'octroi de la nouvelle charte demandée par la Quebec Tramways & Gas Co. — Les droits des actionnaires des compagnies subsidiaires.

AU COMITE DES BILLS PRIVES

QUEBEC, 15. — (Spécial à la Patrie). — A la reprise de l'étude des bills Robert devant le comité des bills privés, ce matin, M. Morgan a de nouveau combattu l'octroi de la nouvelle charte demandée par la Quebec Tramways and Gas Co., qu'il considère comme une atteinde à ses droits. Il a déclaré que les actionnaires et les porteurs de débentures sont opposés aux demandes des directeurs et demande qp'on ne permette pas que lesparts détenues par le fiduciaire ne puissent être notées de garantie à moins que le prix de vente ne le dédommage.

M. L.-A. Cannon s'oppose à ce que la Législature amende les chartes de dix compagnies pour incorporer cinq personnes.

Au nom de la Laurentian Power Co., et de porteurs de débentures M. Maurice Dupré, avocat, fait aussi opposition et propose un amendement à l'effet de rendre la nouvelle compagnie sera responsable des droits, charges et dettes des compagnies qu'elle achètera.

PROTECTION

M. Ernest Roy, avocat, demande qu'on respecte les droits des actionnaires des compagnies subsidiaires et des compagnies que le groupe Robert achètera.

L'hon. M. Perreault exprime l'opinion que cette protection existe. M. Cannon opine dans le sens contraire et croit que c'est une autorisation de spoiler 49 pour cent des actionnaires. Les promoteurs du bill, par leur avocat M. Gravel, présentent un amendement obligeant la nouvelle compagnie à respecter les chartes des compagnies qu'elle acquierra, et l'amendement est adopté.

M. James McManamy, courtier de Québec demande au comité de tenir compte des intérêts du public de Québec et qu'on ne lèse pas les droits des actionnaires des compagnies subsidiaires.

M. Dupré signale qu'en vertu du bill, les personnes qui demandent l'incorporation seraît les mêmes qui décideraient de la vente des compagnies subsidiaires. Les mêmes personnes seront les acheteurs et les vendeurs. Il demande qu'on ne déroge pas à la loi générale des compagnies qui exige que les deux tiers des actionnaires approuvent la vente.

LES FIDUCIAIRES

M. Robert répond à cela que l'acte de fiducie oblige les fiduciaires à voir à ce que les droits des porteurs de débentures soient respectés par ceux qui obtiennent les procurations.

Il dit de nouveau que le projet est nécessaire pour assurer l'exploitation du service de tramways de Québec. Au cours de l'été dernier, il lui a fallu emprunter dix chars de la Montreal Tramways pour donner un service suffisant pendant l'exposition, parce que la compagnie n'avait pas les moyens d'en acheter. Si l'on veut que la compagnie réponde aux besoins du public il faut lui donner les moyens de se développer. Cela n'est pas possible sans l'adoption d'une mesure comme celle qu'il présente. Si la situation financière de la compagnie n'est pas améliorée, nous allons avoir une situation pire que tout ce qu'on attribue au groupe Robert. Le président du Québec Railway dit que l'opposition vient de certains éléments connus et que si ce qu'il demande ne lui est pas accordé, la Législature devra l'accorder à un autre car il n'y a pas d'autre moyen d'en sortir.

On a fait que deux bills des trois projets primitifs et on en a supprimé tout ce qui ne constitue pas seulement des pouvoirs généraux de réorganisation. M. Robert veut protéger les droits de tous les intéressés mais ne veut pas qu'on leur donne ceux qu'ils n'ont pas. Il demande au comité de rejeter le bill plutôt que de l'amender de façon à ce qu'il lui soit impossible de tirer parti de cette loi, s'il n'a pas confiance en lui, qu'on renvoi le bill.

M. CANNON

M. Cannon répond que la raison d'être de deux compagnies est qu'il pourrait devenir désirable ou nécessaire d'opérer les services de Tramways et de gaz comme une utilité publique sous le contrôle d'une commission municipale ou autre, et que dans ce cas le pouvoir devra en être inclus. M. Bercovitch propose alors que le comité se prononce sur les clauses 7, 8 ou 9 du bill, qui comportent les pouvoirs contestés.

M. Cannon demande en amendement qu'on requiert l'opinion des officiers en loi sur les pouvoirs demandés par les prmoteurs afin de savoir s'ils sont intravires et si la Législature peut y faire droit.

La motion de M. Bercovitch est adoptée à la presque unanimité du comité et les articles 7, 8 et 9 du bill qui donnent à la compagnie nouvelle les pouvoirs nécessaires à l'achat des compagnies subsidiaires soit votés sans amendements.

Les amendements de M. Morgan et M. Dupré dont nous avons parlé plus haut ont été rejetés.

Le comité s'ajourne ensuite à mardi matin.

BUCHERON CONDUIT A OTTAWA MOURANT

OTAWA, 15— (Presse Canadienne). — Georges Bourassa, bucheron travaillant aux chantiers de l'Abitibi Lumbering Company à Hughes, Ontario, a été transporté à Ottawa souffrant d'une fracture du crâne. Son état est très grave.

On n'a pas de détails de l'accident. On croit qu'un arbre est tombé sur lui.

L'ENVOI DES COLIS POSTAUX A NOEL

PHOTOGRAPHIE DU BUREAU DES REBUTS, OBJETS NON LIVRES, au bureau de poste d'Ottawa. — Tous les colis non livrés au Canada par le service postal sont envoyés à Ottawa. Les ministre des postes demande au public d'être soigneux dans l'envoi des colis des fêtes. Il faut que chaque colis soit bien scellé et que l'adresse soit lisible.

La Patrie

L'ENQUETE ROYALE

Depuis que l'on a découvert dans le parc Victoria, à Québec, le cadavre d'une jeune fille assassinée et que la police n'a pu réussir à mettre la main sur les assassins, l'atmosphère dans notre province a été comme empoisonnée de sinistres rumeurs. Ce n'était pas la première fois qu'un meurtre restait impuni. Les assassins, lorsqu'ils vont accomplir leur forfait, n'invitent pas de témoins. Quelquefois ils laissent des indices qui les dénoncent à la justice ; d'autres fois, ils réussissent parfaitement à effacer leurs traces. Dans le cas de la jeune fille Malherbe, dans le cas du négociant Jobin, et dans maints autres cas de meurtres commis à Montréal ou ailleurs, la justice a été impuissante à relever une piste conduisant au meurtrier. Dans tous les pays civilisés, des crimes restent ainsi impunis parce que les criminels ont mieux pris leurs précautions ou parce qu'ils ont été mieux servis par le hasard. La police de Québec et la police provinciale ont débrouillé avec succès assez de crimes mystérieux pour que nous devions rendre le témoignage qui est dû à leur habileté et à leur flair professionnels. Dans l'affaire Garneau, cependant, le flair de tous les plus adroits limiers a été en défaut : ils ont couru toutes les pistes pour aboutir au même résultat : néant.

Alors le bruit a été répandu dans la foule que les assassins de Blanche Garneau jouissaient de l'impunité parce qu'ils étaient protégés en haut lieu. Et la rumeur s'est mise à faire planer des accusations sur la tête de jeunes gens appartenant aux meilleures familles québécoises, supposées capables de mettre en jeu, pour échapper au déshonneur, des influences politiques. Des noms se chuchotaient à l'oreille. Les accusateurs étaient insaisissables, mais les accusations se multipliaient, visant toujours au sommet. D'une affaire judiciaire, on a fini par faire une affaire politique. On en a parlé sur les hustings, dans la presse de parti, au parlement provincial. Des politiciens ont parcouru la province pour faire des discours sur l'affaire Garneau. L'affaire a inspiré des pamphlétaires.

Le gouvernement a été accusé d'avoir délibérément entravé l'action de la justice pour assurer l'impunité aux assassins. Cent réputations d'hommes publics étaient noircies par une terrible et insaisissable suspicion.

Bref, le gouvernement a été poussé jusqu'aux dernières limites de la tolérance, et il a fini par se résoudre à mettre en oeuvre un moyen extrême pour faire de la lumière. Il a nommé une Commission royale pour faire une enquête complète. Ses pouvoirs étaient illimités, restreints par aucune règle de procédure. Ce tribunal devait rechercher les assassins et rechercher en même temps si quelque auxiliaire ou quelque rouage de la justice avait manqué dans la poursuite des assassins.

Cette commission a siégé tous les jours depuis presque un mois. Elle a cherché à saisir toutes les accusations, vagues ou précises ; elle a assigné et interrogé tous les accusateurs; elle a usé de son autorité pour en obliger plusieurs à parler ouvertement et sans réticence. Elle n'a pas même refusé de porter attention aux lettres anonymes, ce méprisable instrument de la calomnie.

Et pas une accusation, pas un soupçon n'a tenu devant la lumière pénétrante de cette investigation. On a au contraire constaté que ceux qui criaient le plus fort au scandale n'avaient pas le plus léger indice non seulement sur l'identité des assassins, mais aussi contre ceux qui sont, dans différents rôles, chargés de l'administration de la justice. De tous ces bruits effarants dont avait fini par s'émouvoir l'opinion publique, il n'est pas resté le plus léger vestige lorsque la commission royale a tourné sur eux son flambeau.

Nous ignorons si la suite de l'enquête fera apparaitre de tardives révélations. Pour notre part, nous sommes convaincus que non.

Et cette expérience devrait servir de leçon au public qui, à l'avenir, devrait être moins empressé à prêter l'oreille aux chuchotements insidieux de la malveillance et de la calomnie.

LA LOI DES FAILLITES

Le débat soulevé à l'Assemblée législative au sujet de la loi fédérale des faillites, et au cours duquel le gouvernement a lui-même pris une attitude d'opposition à cette loi, dont la constitutionalité est mise en doute, a fait concevoir au commerce une espérance qu'elle sera prochainement modifiée ou rescindée.

Cette loi a soulevé depuis quelque temps dans le monde des affaires d'innombrables protestations non seulement de la part des négociants individuellement, mais d'associations de marchands dont le sentiment sur la question était unanime.

Particulièrement pendant les périodes de réaction comme celle que nous n'avons pas fini de traverser, cette loi des faillites est considérée par le commerce comme favorisant indûment le débiteur au détriment du créancier, comme offrant en quelque sorte une prime à la mauvaise foi, sinon à la fraude dans les affaires. Sous l'empire de cette loi, le marchand est libre de se lancer dans toutes sortes d'opérations hasardeuses, dont il profitera si elles réussissent, et dont les conséquences retomberont sur ses créanciers si elles échouent. Le négociant peu scrupuleux peut ainsi, les yeux fermés, se charger d'obligations excessives, quitte, lorsqu'il en sera écrasé, à se réfugier sous la protection de cette loi qui lui procurera une libération complète.

On trouvera assez singulier que, depuis si longtemps que la loi des faillites est envisagée sous cet aspect dans tous les cercles des affaires, l'Association des Manufacturiers, section de Montréal, fait justement entendre aujourd'hui un avis discordant.

Les manufacturiers annoncent qu'ils s'opposent énergiquement au rappel de la loi. Ils affirment qu'elle opère d'une manière très satisfaisante dans toutes les provinces du Dominion, sauf le Québec, et qu'ici, les difficultés qu'elle soulève proviennent de son administration défectueuse plutôt que d'un vice de la loi.

L'Association des Manufacturiers compte onze cents membres dans la province et se propose de leur demander incessamment à chacun leur avis sur l'opération de cette loi des faillites.

Les conclusions de ce referendum seront intéressantes et pourront éclairer sensiblement le débat.

Est-il possible qu'on ne puisse formuler dans ce domaine une législation qui donne en même temps satisfaction aux industriels et aux négociants?

MILLIONS A LA COLONISATION

Après les cinq millions de dollars votés en 1920 par la législature afin de donner une impulsion vigoureuse à la colonisation, l'Assemblée législative vient de voter à l'unanimité un subside additionne de deux millions pour la même fin, la somme initiale ayant été presque en totalité dépensée à pratiquer des chemins et à procurer les autres facilités essentielles aux milliers de nouveaux colons qui se sont depuis quelques années dirigés vers nos régions de colonisation.

La somme actuellement mise à la disposition de l'hon. M. Perrault ne sera par personne trouvée excessive, et elle suffira à maintenir l'élan qui a été donné au développement des richesses inexploitées de notre province. Il est admis de toute part que le gouvernement ne saurait faire de meilleur placement qu'en appliquant une part substantielle de ses revenus à cette politique éminemment féconde. Il faut peupler notre province et développer sa production. Dans aucune direction on ne peut travailler plus efficacement au peuplement et à l'accroissement de production de la province qu'en mettant en valeur les immenses étendues de terre fertiles qui procureront la richesse à ceux qui viendront les mettre en valeur.

La somme votée n'est pas excessive, car plus on attirera de bras dans les régions ouvertes au défrichement, et plus on en retirera de bénéfices. Les possibilités d'expansion sont illimitées. Et c'est pourquoi l'on fonde de grandes espérances dans le nouveau plan mis en oeuvre par l'hon. M. Perrault, par lequel les lots de colonisation sont partiellement défrichés et bâtis avant d'être concédés, afin que le nouveau colon y puisse immédiatement trouver sa subsistance.

Ce plan a été mis à l'essai cette année. Nous avons confiance que les résultats en seront trouvés si encourageants que le ministre de la Colonisation décidera à bref délai de le mettre en pratique sur une vaste échelle.

TAXE ET TIMBRE

En dépit de l'opposition manifestée par certaines associations commerciales et qui n'a pas été très vigoureuse, la taxe de deux sous sur tout reçu de $10 ou plus entrera en vigueur le premier jour de l'année prochaine—soit dans trois semaines exactement. Personne ne craint que cette taxe ne soit écrasante. On a peur toutefois qu'elle ne soit encombrante. On est sous l'impression qu'elle ne produira qu'un revenu minime.

Dans les maisons de commerce où elle opèrera surtout, elle ne sera cependant pas gênante comme la taxe progressive sur les chèques, vu qu'elle est uniforme. Mais cette uniformité, malgré qu'elle en simplifie le paiement, peut à un autre point de vue être considérée comme un défaut. Logiquement, il semble que les raisons qui militaient pour un impôt progressif sur les chèques valaient pour un impôt pareillement proportionné à la somme figurant dans chaque quittance.

D'autre part, certains font justement observer que la taxe sur les reçus sera sans doute fréquemment éludée, le gouvernement n'ayant pas de moyen d'en contrôler sévèrement le paiement, comme, avec le concours des banques, il contrôle aisément la taxe sur les chèques.

On prévoit que cette taxe ne produira qu'un faible rendement, possiblement trop faible pour justifier une pareille imposition. Mais on ne pourra s'en rendre compte, de sorte que la taxe pourra être, à l'essai, plus encombrante au commerce que profitable à l'Etat, et être tout de même conservée parce qu'on ignorera son rendement.

C'est l'inconvénient inévitable résultant de la pratique qui permet au contribuable de payer certaines taxes avec des timbres-poste au lieu de timbres du revenu.

Le gouvernement permet l'emploi des deux espèces de timbres indifféremment pour la commodité du public. Il n'y perd pas un sou, puisque, par l'un ou l'autre chemin, la contribution est versée dans sa caisse.

Mais la conséquence de cette confusion dans l'emploi des timbres, c'est qu'on ne peut établir quel est le rendement de chaque impôt, ni quelles sont les recettes réelles du service des Postes.

Les Postes paraissent actuellement s'administrer avec un excédent de recettes ; mais il en serait peut-être tout autrement si l'on déduisait du revenu des Postes le montant des timbres-poste qui servent non pas à rémunérer du service postal, mais à acquitter de menues contributions.

Le public a un puissant intérêt à savoir combien rapporte chaque taxe, afin que, s'il s'en trouve une qui gêne tout en ne rapportant que peu de chose, il exige qu'elle soit discontinuée. Le public est tellement intéressé à connaitre le rendement de chaque impôt, qu'il devrait, semble-t-il, être tout disposé à se déranger pour acheter des timbres différents pour les différents usages qu'il en fait.

IMMIGRATION

Il est rare en notre pays que l'opinion soit unanime. Ce phonomène s'est produit sur la question de l'immigration. De toute part on a en ces derniers temps convenu que pour que le Canada jouisse de nouveau d'une vigoureuse prospérité, il lui faut attirer en multitude des immigrants, qui aideront à mettre en valeur ses richesses inexploitées et porteront une part du fardeau des charges publiques. Depuis un an, le gouvernement King a étudié par quel moyen il sera possible de capter une part de l'émigration européenne proportionnée à nos besoins et à notre puissance d'assimilation. Un récent discours de l'honorable Charles Stewart nous a appris que le ministère a tracé son plan, qu'il se propose sans doute de mettre en oeuvre à compter de la prochaine session parlementaire.

La nouvelle politique d'immigration devra révolutionner du tout au tout les conditions existantes. Le gouvernement Meighen a en effet si hermétiquement fermé nos frontières que durant le dernier exercice l'immigration a été réduite presque exactement au chiffre moyen des quatre années de guerre — lorsque nous la considérions comme à peu près complètement enrayée. Il nous est venu en 1921-22 tout juste 90,000 immigrants, comparativement à 148,000 l'année précédente. Si nous connaissions le nombre de ceux qui sont, dans le même temps, sortis de nos frontières, l'année se solderait vraisemblablement par un déficit.

Les règlements avaient été modifiés ostensiblement afin d'exclure les immigrants autres que les ouvriers agricoles. Sur les 90,000 immigrants qui ont été admis, il y avait seulement dix-neuf mille ouvriers agricoles accompagnés de six mille femmes et de six mille enfants, et cinq mille servantes. De sorte que les deux-tiers appartenaient encore aux classes que l'on désirait exclure.

Les règlements sévères n'ont pas mieux opéré en ce qui concerne le pays d'origine de la population acquise. De tous les pays généralement, il nous est venu moins d'immigrants que l'année précédente. Cependant, il est entré au Canada en 1922, 8,500 Juifs, au lieu de 2,700 l'année précédente. L'immigration juive seule a été en hausse, ce que l'on ne manquera pas de trouver bizarre.

Une autre anomalie : il nous est venu en 1922, 1,746 Chinois et 471 Japonais — soit plus de 2,200 jaunes, tandis que nous recevions seulement 332 immigrants français et 500 belges.

Le gouvernement avait prétendu faire de l'immigration sélective.

On admettra que la sélection n'est pas heureuse.

Espérons que le plan élaboré par l'hon. M. Stewart permettra un plus judicieux triage.

PAROLES RASSURANTES

Les esprits timorés, ou si l'on préfère, les adversaires irréductibles de l'impérialisme pourront désormais chasser les noires visions qui les obsèdent. Le gouvernement impérial ne prendra aucune décision concernant les colonies sans consulter préalablement les gouvernements intéressés. Il ne viendra jamais à l'idée du duc de Devonshire d'adresser aux Dominions une note semblable à celle qu'on attribue à M. Churchill et à M. Lloyd George et qui demandait d'envoyer des soldats en Turquie.

Dans un discours à Londres, le duc de Devonshire s'est exprimé ainsi:

"Je désire que les Dominions me considèrent, non seulement comme le chef du ministère des colonies, mais surtout comme leur ami.

"Si dans le passé vous avez pu avoir quelque anxiété, vous devez être assurés aujourd'hui que je n'ai pas l'intention d'intervenir dans les décisions des hommes d'Etat qui sont sur les lieux et je sais qu'ils accomplissent une admirable besogne. Mon devoir sera de suivre avec intérêt et attention ce que vous ferez."

Le cabinet impérial, nous le répétons, contient des amis dévoués, qui connaissent le fonctionnement des institutions dont sont dotés les Dominions et qi ucomprennent l'esprit d'indépendance qui anime les populations de ces jeunes pays. De sorte que l'on peut s'attendre à ce que M. Bonar Law, le duc Devonshire, lord Derby et leurs collègues aient pour le Canada et les colonies-soeurs des attentions particulières.

LE CREUSEMENT DES CANAUX

Les journaux d'Ontario remettent sans cesse sur le tapis la question du creusement des canaux jusqu'aux Grands Lacs. Ils voient dans la réalisation de cette colossale entreprise le salut de leur province et le progrès de l'Ouest. Disons en passant qu'ils ne se préoccupent guère de savoir quel bénéfice les provinces de l'Est en retireront.

Il semble parfaitement établi que les Etats-Unis retireraient le plus de profit du creusement du Saint-Laurent, qui leur fournirait des forces hydrauliques considérables. Est-ce ce résultat que les journaux de Toronto désirent atteindre? Les navires océaniques ne remonteront pas le fleuve plus haut que Montréal. Quel avantage, sous ces circonstances, les producteurs de blé de l'Ouest espèrent-ils en retirer ?

Le "Gazette", ayant suggéré à sir Henry Thornton d'étudier cette importante question, le "Canada" fait les remarques qui suivent:

"Nous sommes d'avis que le nouvel administrateur des chemins de fer de l'Etat aura assez à faire dans son propre domaine sans s'en éloigner ainsi; du reste le creusage du chenal ne pourrait que constituer une concurrence redoutable pour les chemins de fer eux-mêmes."

Le "Spectator" d'Hamilton a cependant peu d'espoir de voir le creusement du fleuve se réaliser tant que sir Lomer Gouin exercera dans le cabinet King une influence aussi grande que celle qu'on lui prête. Sir Lomer, dit le confrère, est l'homme de la Montreal Light Heat & Power qui jalouse les développements du système Hydro d'Ontario. Les travaux du Saint-Laurent fourniraient à l'Hydro des milliers et des milliers de forces additionnelles qui seraient distribuées dans l'est d'Ontario. Or, la Montreal Light Heat & Power ne saurait, aux yeux du "Spectator", tolérer un tel état de choses.

Savez-vous pourquoi le journal d'Hamilton mêle le nom du ministre de la Justice à cette affaire ? Le "Mail & Empire" a annoncé que sir Lomer irait à Washington comme ambassadeur. Le "Spectator" dit que notre représentant dans le gouvernement n'acceptera pas cette mission parce qu'il est le gardien de trop d'intérêts considérables, parmi lesquels figurent ceux de la "Montreal Light Heat & Power".

Nos confrères ontariens ont assurément beaucoup d'imagination. Pour quelques-uns, l'on pourrait croire qu'ils sont atteints d'une phobie. Le nom seul de sir Lomer les met dans les transes. Plaignons-les.

MORT D'UN EVEQUE

Mgr Latulippe, dont la santé était chancelante, n'a pu résister aux cruelles épreuves que l'incendie de sa ville épiscopale lui a infligées. Il est mort à Cobalt où il s'était réfugié en attendant la reconstruction de son palais épiscopal.

Mgr Latulippe avait consacré sa vie aux Canadiens-français du Nord d'Ontario. Il voulait leur bien-être, dans le présent et dans l'avenir. Jamais missionnaire ne mit plus de dévouement au service de ses ouailles. Ses yeux se sont fermés sur des ruines encore fumantes, mais il a eu la consolation suprême d'entrevoir, avant de dire adieu aux siens, des lueurs brillantes d'espérance, la réalisation de promesses certaines d'avenir pour la peuple qu'il aimait tant.

L'Eglise Canadienne perd un vaillant soldat et la race française un défenseur aussi intrépide que zélé.

La "Patrie" s'incline avec respect devant la tombe si prématurément fermée de ce grand apôtre du Seigneur.

HONORE MERCIER

La conférence que M. L.-A. Rivet, C.R., ancien député fédéral, a faite sur Mercier, au bénéfice des conférences Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse de l'Enfant-Jésus, est assurément l'étude la plus complète et la plus fouillée qui ait encore été publiée sur Honoré Mercier.

L'ancien premier ministre de la province de Québec restera comme l'un des hommes les plus remarquables que notre race ait produits. Il n'a pas réalisé toutes les espérances que ses compatriotes fondaient sur lui, mais l'histoire dira que peu de politiques ont su trouver aussi sûrement que lui le chemin du coeur de ses compatriotes. Il n'a brillé que peu d'années au Capitole, mais les oeuvres nombreuses qu'il a accomplis dureront aussi longtemps que sa mémoire. Le souvenir des luttes mémorables que Mercier a livrées dans l'opposition et qui ont préparé son ascension restera ineffaçable. Jamais notre arène politique n'a connu d'aussi belles joutes. Nous souhaitons aux générations qui poussent d'avoir la bonne fortune d'assister à d'aussi captivantes batailles électorales.

Mercier fut un patriote. Il aimait les siens pardessus tout. Il les suppliait sans cesse de s'unir, de mettre fin à leurs luttes fratricides.

Il occupe une large place dans nos annales politiques et dans nos coeurs.

LE RESEAU NATIONAL

L'accueil cordial que Sir Henry Thornton reçoit dans toutes les principales villes qu'il visite ne pourra manquer d'être un stimulant dans l'accomplissement de sa tâche. Dans l'Est comme dans l'Ouest, à Moncton, à St-Jean et à Halifax comme à Québec et à Montréal, tous les vrais amis du pays désirent que l'administration des chemins de fer canadiens soit couronnée de succès. Que les voies ferrées soient exploitées par l'Etat ou par des compagnies privées, peu importe. Ce qui est essentiel, c'est que nos chemins de fer, pour la construction et l'entretien desquels le pays a dépensé des sommes considérables, répondent aux besoins du trafic et servent les meilleurs intérêts de la nation.

A Moncton, le nouveau président du bureau de direction du réseau national a dit qu'il fallait centraliser tous les pouvoirs administratifs, tout en décentralisant les détails de l'exploitation. Il n'a pas jugé à propos d'être plus précis sur la politique qu'il énonçait. S'agit-il, en somme, de l'établissement des bureaux-chefs ? L'administration se fera-t-elle à Montréal, à Toronto, ou même à Ottawa ? Toronto continue à être le chef-lieu, la ville de Montréal sera-t-elle complètement dépouillée d'influence ?

Le lieutenant-gouverneur Pugsley, en recommandant de se débarrasser des lignes canadiennes en exploitation aux Etats-Unis, c'est-à-dire du Grand Tronc qui dessert Portland et Chicago, parce que c'est le seul moyen d'assurer le succès du réseau national, a évidemment posé à Sir Henry un grave problème qu'il ne aurait s'attendre à résoudre en un tour de main.

D'autres questions d'une importance capitale captiveront l'attention de Sir Henry. Dans les provinces Maritimes, la construction de l'Intercolonial a imposé au pays des obligations auxquelles on ne saurait se soutraire sans soulever la colère des populations intéressées. Dans l'Ouest, dans Ontario, etc., des difficultés sérieuses surgiront à tout instant. Sir Henry parcourt le pays, se rendant compte par lui-même de la situation ferroviaire. Il est reçu partout avec déférence. Il parle longuement et à coeur ouvert. Le quart d'heure de Rabelais va bientôt sonner. Il devra se mettre à la besogne. C'est de ce moment-là que les citoyens du pays attendront des résultats pratiques et fructueux.

LES ECOLES MANITOBAINES

Le "Free Press" de Winnipeg a de sérieuses inquiétudes. Il s'aperçoit que les députés canadiens-français et les amis des Rhutènes et des Mennonites font des démarches auprès du gouvernement Bracken pour faire atténuer la rigueur des règlements scolaires qui prescrivent l'enseignement exclusif de l'anglais aux enfants du Manitoba. Ces efforts ne lui disent rien de bon, attendu que le ministre a besoin de l'appui des députés indépendants de langue française pour se maintenir.

Si les fermiers allaient permettre aux Canadiens-français, aux Ruthènes et aux Mennonites d'apprendre à leurs enfants leur langue maternelle, quelle abomination !

"Le gouvernement, s'écrie le "Free Press", doit maintenir les services qui ont fait du Manitoba la province la plus avancée en fait de progrès social. Il y a des influences qui cherchent sans cesse à ramener l'état de choses déplorable qui existait auparavant. Au ministre de l'Instruction, qui est en même temps premier ministre, d'être sur ses gardes: l'anglais seul doit être enseigné dans les écoles."

Si le gouvernement Bracken se compose de ministres à l'esprit large et généreux, il est assez certain que l'esclavage dont se plaignent nos compatriotes sera avant peu de temps plus supportable, et que dans quelques années toute injustice disparaitra.

C'est du moins ce que souhaitent les vrais amis du Manitoba et du pays tout entier.

NOTE

Nations soeurs. Le Canada et l'Irlande sont deux soeurs qui, espérons, ne se sépareront plus jamais. Les bonnes paroles échangées entre le premier ministre King et le président de l'Etat libre d'Irlande seront reçues dans tout le pays avec plaisir. "La fraternité des nations de l'empire, ainsi que s'exprime le président Cosgrave, est enfin réalisée. "God save the King"!

La session fédérale. Le parlement fédéral ne sera convoqué qu'au retour de l'hon. M. Fielding et de l'hon. M. Lapointe, c'est-à-dire vers la mi-janvier. Les deux ministres canadiens n'ont pas encore mis la dernière main au traité de commerce avec la France et d'autres arrangements avec la Belgique et l'Italie ne sont pas terminés. La session fédérale ne s'ouvrira pas avant le mois de février. Les députés qui auraient voulu envahir la Capitale dès cet automne sont naturellement fort désappointés.

Il faut du courage. Un correspondant, qui signe Jean-Baptiste, raconte dans le "Farmers' Sun" le travail que le parti des fermiers-unis accomplit dans la province de Québec, travail lent et difficile que les vieux partis paralysent et s'efforcent de rendre inefficace. Jean-Baptiste prétend que le clergé catholique est favorable au mouvement agraire et que plusieurs prêtres font partie des cercles des fermiers. Tout de même, il dit qu'il faut beaucoup de courage et de dévouement pour poursuivre la tâche que les leaders du parti agraire ont entreprise.

Sommes-nous une nation Le "Journal" d'Ottawa ne peut croire qu'un juriste de la valeur de Sir Allan Aylesworth, ancinen ministre de la justice dans le cabinet Laurier, se permette de dire que le Canada n'est pas une nation. Et il énumère les divers actes que le Canada que notre pays a accomplis dans le domaine de la politique étrangère depuis le début de la guerre jusqu'à aujourd'hui. "Nous sommes maintenant, s'écrie-t-il, les égaux de la métropole; elle nous consulte sur toutes les choses qui intéressent l'Empire, nous sommes membres de la Ligue des Nations. nous aurons bientôt un représentant officiel à Washington, etc. Bref, le Canada possède tous les attributs d'une nation libre et indépendante. Le "Journal" confond dans une même pensée de mépris et Sir Allan Aylesworth et la "Gazette" de Montréal, qui ne savent pas comprendre l'étendue de l'évolution du Canada.

Mauvaises tendances. Le "Soleil" de Québec se plaint amèrement de l'erreur commise par une agence télégraphique du Canada en disant dans les journaux que "l'Eglise catholique en France est actuellement en face d'une scission parmi le clergé sur la question du mariage des prêtres." Ce renseignement est absolument idiot. Le correspondant qui s'est permis de répandre cette sottise n'est assurément pas digne d'occuper une position responsable. Ou bien, c'est un fanatique de la pire espèce, un ennemi aussi stupide qu'invétéré de l'Eglise catholique. Combien de simplicités de ce genre paraissent tous les jours dans les journaux américains. Fort heureusement, notre sainte religion en a vu bien d'autres.

Le "J. D. Hazen" Le brise-glace "J. D. Hazen", que nous avions vendu aux Russes et que nous sommes allés chercher dans un port de France où il était en train de rouiller, a subi à Québec une toilette neuve. Il sera incessamment mis en train. Les russes l'ont baptisé du nom peu harmonieux de "Mikula". Cette appellation baroque ne convient guère aux eaux sereines du Saint-Laurent. On parle de l'appeler "Courcelette". C'est un nom bien français qui rappelle les exploits glorieux des nôtres durant la guerre. Souhaitons au "Courcelette" de bousculer les glaces du Saint-Laurent comme les soldats du 22ième repoussaient les Boches !

La guerre Le général Bliss, qui représentait les Etats-Unis au conseil suprême de la guerre, déclare que le maréchal Haig était opposé au choix d'un unique commandement pour les armées alliées. On avait pourtant affirmé que le général Foch a été désigné à la demande de Sir A. Haig. Le général américain refuse de croire que le généralissime des troupes anglaises ait gagné la guerre. Il n'est certainement pas le seul. En tout cas, si d'autres chefs militaires autorisés, très en vue, donnent chacun une version différente, comment l'historien de l'avenir pourra-t-il avec certitude établir les responsabilités et donner à chaque grand chef la part de mérite qui lui revient? Qui a véritablement gagné la guerre? Cela n'a guère d'importance, si l'on tient compte du gâchis qui règne en ce moment en Europe, de l'indulgence que les alliés ont pour l'Allemagne!

Sera-t-il nommé sénateur Un correspondant du "Journal" d'Ottawa prédit que l'hon M. Kennedy, ministre des chemins de fer, sera nommé sénateur en remplacement du regretté M. Proudfoot. Il serait élevé au sénat, parce que désormais l'administration des chemins de fer de l'Etat sera tenue en dehors de toute influence politique par Sir Henry Thornton et ses collègues du nouveau bureau de direction. Le successeur de M. Kennedy serait M. Euler, député de Waterloo Nord, ce qui assurerait au gouvernement le vote allemand d'Ontario. Une des principales raisons de l'entrée de M. Kennedy à la Chambre Haute, serait l'urgence d'augmenter le nombre des sénateurs catholiques; avec M. Kennedy les sénateurs libéraux catholiques et les sénateurs tories catholiques seraient égaux.

BREFS COMMENTAIRES

Nul ne peut avoir la certitude de n'être pas appelé devant la Commission royale de Québec.

Le juge Archibald et le juge Robidoux n'ont pas, eux, l'espérance d'une prorogation avant Noël.

Les tempérants de Missisquoi ont répudié le Scott Act, afin de pouvoir réellement pratiquer la tempérance.

Qu'est-ce qu'un chasseur peut bien chasser sur l'île au Héron, à moins que le héron ne soit encore là ?

Les bentitudes. — **Heureux le Québécois que personne n'accuse d'être l'assassin de Blanche Garneau.**

Qui a pu s'imaginer qu'un ministre de la Grande-Bretagne serait assez gourmand pour se régaler de bonbons à l'arsenic ?

M. Garneau a choisi un bien singulier titre pour son pamphlet: "La non vengée". Mais de quel ânon s'agit-il ?

Ce serait une grave erreur de remplacer le chef de l'opposition fédérale, M. Meighen vous le déclarera lui-même.

Si le discours de M. Burnaby signifie ce qu'il signifie, pour être loyal à son parti, le fermier-uni doit abjurer sa liberté de penser.

La vie pieuse. — Ce garçon qui a vendu des messes ira maintenant faire une retraite fermée de trois mois à la prison de Bordeaux.

Le Manitoba a accumulé depuis neuf mois un déficit de $1,250,000. L'influence d'une abondante récolte a été réduite à néant par la "sécheresse".

Depuis son incarcération, J. H. Roberts a gagné treize livres. Il s'est ainsi chargé lui-même de confondre ceux qui critiquent le gouvernement.

Puisqu'il ordonne des exécutions capitales, nous en concluons que le gouvernement de l'Etat Libre comprend maintenant l'état d'esprit dans lequel, par moments, se trouvait naguère l'Angleterre.

Qui paie le médecin dans la dernière maladie d'une femme mariée sous le régime de la communauté de biens ? a-t-on demandé à un tribunal. La plupart du temps, le médecin quin'est jamais payé.

En prenant modèle sur Montréal, qui est la marraine de la petite ville française d'Avion, Sherbrooke a parfaitement les moyens d'adopter la ville de Cambrai, comme elle en est priée.

LES DENREES DOMESTIQUES A LA HAUSSE

Le budget familial a légèrement augmenté durant le mois dernier.

QUELQUES CHIFFRES

Ottawa, 21. (Presse Canadienne.) — La moyenne du budget hebdomadaire pour une famille, dans tout le pays, au mois de novembre était légèrement plus élevée qu'au mois d'octobre en raison des majorations de prix des produits agricoles. La moyenne du budget pour 29 articles principaux dans soixante villes était de $10.29 en novembre dernier en comparaison de $10.23 en octobre; $11.08 en novembre 1921; $16.92 en juin 1920, chiffre le plus élevé qui ait été atteint; et $9.06 en novembre 1914. L'augmentation de six sous pendant le mois est due à une majoration considérable du prix des oeufs et à des majorations légères du prix du lait, du beurre, du fromage, du sucre, haussea qui ont été quelque peu contre balancées, cependant, par de légères diminntions du prix de la viande, du pain, de la farine, de la farine d'avoine, des fèves, des pommes sèches et des pommes de terre. La moyenne des prix du charbon et du bois était un peu moindre. La moyenne des loyers a également baissé un peu.

LE BUDGET HEBDOMADAIRE

Le budget hebdomadaire, y compris le combustible et le loyer, ainsi que les aliments, était en moyenne de $20.88 en novembre, en comparaison de $20.86 en octobre; $21.60 en novembre 1921, $26.92 en juillet 1920 — chiffre le plus élevé qui ait été atteint, — et $11.36 en novembre 1914.

Un Manteau de Fourrure pour le Montant dont vous Pouvez Disposer

$100
Magnifique manteau en seal français uni.

$125
Manteau en seal français, garni de martre d'Alaska.

$140
Manteau en seal français, garni d'opossum. Manteau en seal français garni de nutria.

$200
Magnifique manteau en mouton de Perse uni.

$250
Manteau en mouton de Perse, garni de martre d'Alaska.

$300
Manteau en mouton de Perse, garni de martre d'Alaska.
Manteau en seal de l'Hudson, garni d'écureuil.

$325
Manteau en seal de l'Hudson, garni de kolinsky.

$350
Manteau en seal de l'Hudson, garni de taupe.

$500
Manteau en mouton de Perse, garni de vison.

CUMMINGS & CUMMINGS
LIMITED
Rues St-Sulpice et St-Paul
En arrière de l'Eglise Notre-Dame.
Ouvert le samedi après-midi.

Guérit sa Hernie

"Il y a plusieurs années, en levant une valise je me donnai une mauvaise hernie. Les médecins me dirent que mon seul espoir était une opération. Les bandages herniaires ne me firent aucun bien. Finalement je trouvai quelque chose qui me guérit complètement et rapidement. Des années ont passé et la hernie n'est jamais revenue, bien que je travaille rudement comme charpentier. Il n'y eut pas d'opération, ni de perte de temps, ni de trouble. Je n'ai rien à vendre, mais je donnerai tous les renseignements sur comment vous pouvez trouver une guérison complète sans opération, si vous m'écrivez." Eugène M. Pullen, charpentier, 1761 Marcellus Avenue, Manasquan, N.J. Il est préférable de détacher ce coupon et de le montrer aux autres qui souffrent de hernie — vous pouvez sauver une vie ou au moins faire cesser l'infirmité de la hernie, le danger ou l'inquiétude d'une opération.

LES ESPIEGLERIES DE TI-JEAN LAROUPIE

Par Gene Byrnes

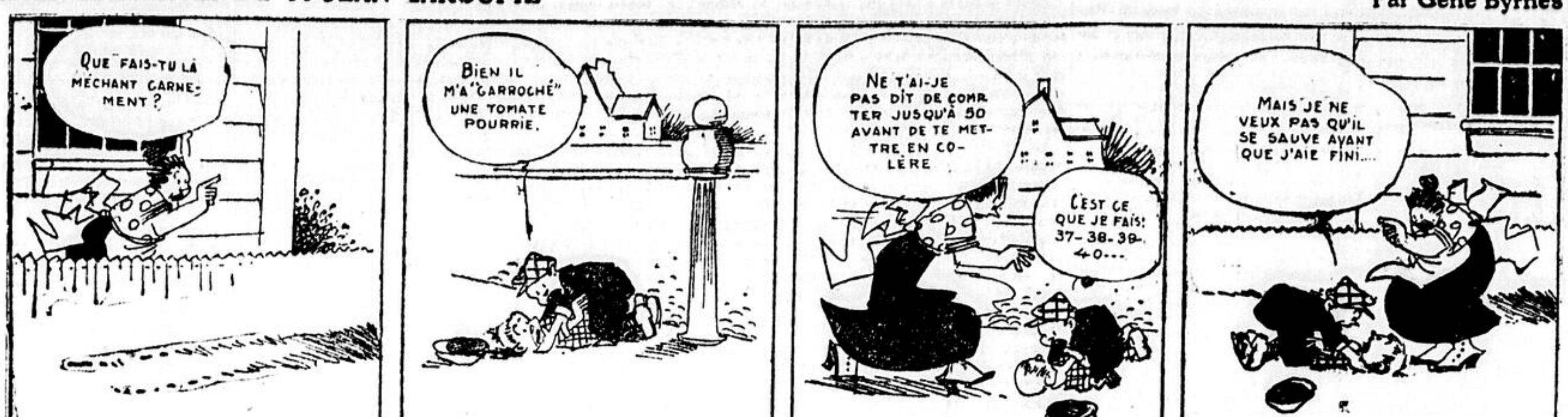

COURRIER DE GRAND ETANG

GRAND ETANG, C. B., 16. — (Spécial à la Patrie).—La deuxième exposition annuelle du travail des écoliers fut tenue à la salle, le 11 novembre. M. Adolphe Deveau était le président de l'assemblée. Il félicita les élèves de tous leurs travaux qui démontraient un progrès remarquable.

—M. et Mme Arsène Doucet, accompagnés de leur fils François, sont partir pour les Etats-Unis.

—Germain Chiasson nous a quitté pour Glace Bay, ayant l'intention d'y passer l'hiver.

—Joseph J. Cormier, Pierre Chiasson et Severin Chiasson, sont partis pour aller travailler à Sydney.

—Hélène LeBlanc, Marie Rose Chiasson et Adèle Desveaux sont aussi parties pour Sydney, la semaine dernière.

FUNERAILLES DE M. AUG. PACAUD

SAINT-JOSEPH, Beauce, 12. — (Spécial à La Patrie). — Les funérailles de Monsieur Augusta Pacaud, C.R., Avocat de SaintJoseph de Beauce, ont eu lieu ce matin dans l'église de Saint-Joseph. Le service fut chanté par le neveu du défunt, M. l'abbé Edouard Pacaud, docteur en théologie et professeur au séminaire de Joliette, assisté de diacre et sous-diacre. Aux hôtels latéraux, Messieurs l'abbé Théberge, de Sainte-Marie et Bourret, de Saint-Joseph, disaient simultanément la messe. Conduisaient le deuil, Monsieur Philippe Pacaud, avocat du Barreau de Montréal, son fils, et M. Gustave Papineau, ingénieur civil de Montréal, son gendre. Les porteurs étaient MM. Pierre Bouffard, C.R., Louis Morin, C.R., T. Ferron, et Ernest Vézina, protonotaires, V. Gosselin et Eugène Taschereau, notaires. On remarquait dans l'assistance, M. J. H. Walsh, gérant général du Québec Central Railway, les officiers du Québec par Central Railway qui étaient venus par etrain spécial aux funérailles, et M. Lucien Cannon, M.P., neveu du défunt, M. Hugues Fortier, M.P.P., M. le juge Staine, M. Joseph Gagnon, M. Ephrem Lagueux, Madame Taschereau Fortier, M. Arthur Godbout, ex-M.P.P., les élèves de l'orphelinat du couvent et du collège de Saint-Joseph et plusieurs autres, qui remplissaient l'église à son comble. L'inhumation eut lieu immédiatement après les funérailles.

Offrandes de messes : Mademoiselle Papineau, M. et Mme P. A. Angers, François Papineau, Roch Brunette, M. et Madame Y. Lavigne, M. et Madame Jules Vézina, M. et me Dufour, M. Jos Gagnon, les Révérends Frères Maristes, M. et Mme Ferron; les employés et le gérant de la Banque Nationale, M. et Mlle Legendre, M. et Mme Jules Vézina, junior, M. et Mme J. A. Handfield, M. et Mme Rosaire Beaudoin, M. et Mme Maurice Gagnon, M. et Mme Tancrède Beaudoin, Mlle Corinne Doyon, Mme Paul Cliche, M. Linière Vachon, M. et Mme Louis Morin, M. et Mme Gosselin, M. l'abbé Côté d'Arthabaska, M. et Mme Eugène Taschereau, Mme Taschereau, Fortier, M. Ernest Vézina, Mme G. Hamel, M. et Mme L. A. Cusson, M. le Dr Lacoursière, M. et Mme J. W. Jacques, M. et Mme Quesnel, la famille Bouffard, M. l'abbé Morisset, curé de Saint-Joseph de Beauce; les SS. de la Charité de Saint-Joseph de Beauce, M. et Mme Angers, M. et Mme C. A. Bilodeau, M. et Mme Amédé Dion, M. et Mme Dr Auger, Yvonne Lessard, Mme R. J. A. Lachance, M. et Mme Léonce Cliche, M. et Mme L. Taschereau, M. L. G. Papineau et sa famille, Mlle Gertrude Dostie, M. Cyprien Fortin, M. le sénateur T. S. Béique, M. et Mme A. Lemont, Madame Gustave Taschereau et Mlle Marguerite Taschereau, le sénateur Laverge, M. et Mme Beaudry Lavergne, la famille Dr Lessard, M. Paul Hébert et Mlle Hébert, M. Pierre Légaré, M. Tancrède Fortier, M. et Mme Desève, le personnel des SS. de Notre-Dame du Perpétuel Secours de Saint-Damien, M. et Mme V. DeBilly, Mme H. Drouin, M. et Mme Béique, Mme Hatchett, Mesdemoiselles Cannon, M. Robert Cannon, la famille Garneau, l'honorable et Mme Honoré Mercier, M. et Mme Lucien Cannon, M. et Mme Laetare Roy, M. et Mme Arthur Cannon, M. Philippe Pacaud, Mme Alphonse Pacaud, Mesdemoiselles LeSage, la Compagnie Légaré, M. E. Cloutier, M. Jos. Vital Roy, M. et Mme C. Allen.

Télégrammes et sympathies: Mme J. A. Handfield, Mme Standon, Mme C. Belleau, Mme Y. Tryon, M. l'abbé Edouard Pacaud, M. l'abbé Jacques Papineau, Mme Gravel, Mlles Beaudry, M. J. A. Higgins, l'honorable sénateur Louis Lavigne, Mme L.-G. Papineau, Mme Blanche Pacaud, Mme Ed. Barsalou, le Rév. Père Hudon, s.J., M. et Mme Wilfrid Gariépy, Mme Gagnon, Mlle Gagnon, Mlles LeSage, Mlle Marguerite Papineau, M. et Mme Louis Béique, M. et Mme R.-C. Côté, M. et Mme Barry, M. Gaëtan Barry, Mlle Marie-Louise Cardier, Mme Joseph Clément, M. Arthur Lemont, Mme Taschereau Fortier, M. et Mme Beaudry, Leman, le Barreau du comté de Beauce, M. P.-A. Gouin, Mme J.-O. Bourbonnière, Mlle Jeannette Bourbonnière, Mme Quesnel, Mme de Léry, Mlle V. de Lery, Mme Béique, M. et Mme E. A. Barry, M. et Mme E. Latour, M. et Mme Gustave Bourbonnière, M. et Mme Philippe A. Angers, M. et Mme H.-J.-B. Chouinard, Mlle Chouinard, Mme Lafemy, M. et Mme Y. Lavigne, Mme Jules Frémont, M. et Mme Emile Gravel, le Révérend Père A.-E. Maguire, Mme Afford, Madame L.-G. Papineau, l'honorable Juge Flynn, M. l'abbé Walter Cannon M. et Mme J. A. Handfield, M. Denaston Breakey, M. Jacques Dumoulin, M. Lorenzo Dutil, M. et Mme Bradry Leman, l'Honorable J. E. Roberge, M. et Mme C. A. Fortin, M. et Mme Henri A. Béique, M. H. J. McKay, M. Emile Fortin, M. Yvonne Fortier, l'Honorable juge, Madame. Mlle Panneton, l'honorable Sénateur Belcourt, M. le Dr et Mme Belleau, M. et Mme Joseph Beaudry, Sr. St-Raphaël, M. Edouard Pacaud, Mlles Claire, Alice et Irène Archambault, M. et Mme ucien Cannon, M. O. V. A. Emond, M. et Mme Laetare Roy, Sir François et Lady Lemieux, H. Hugues Fortier, M. Cusson, l'honorable juge Duplessis, M. Gaspard Pacaud, l'honorable J. G. Francoeur, M. et Mme Paul Cusson, Ernest Vézina, Junior, M. Marie-Léonce Lessard, Alfrid A. Handfield, l'honorable Dr H. Béland, M. et Mme Arthur Gagnon, M. et Mme Henri Pepin, l'honorable Honoré Mercier, La Supérieure de l'Hospice St-Bernard, de Saint-Damien, M. et Mme Dépocas, Mme J. H. Desrochers, M. et Mme Bouchette, M. Hervé Gaulin, M. et Mme Oswald Handfield, M. le Dr et Mme A. Nadeau, l'honorable juge Pouliot, M. et Mme Gabriel Taschereau, M. et Mme Renaud Lavergne, la famille J. G. Gagne, Mme Joseph Legendre, le Dr et Mme Savard, MM. Théberge et Larue, Mme Hamel, Mlles Hamel, Mlle Bourbeault M. et Mme Arthur Vallée, Sr Marcellin, M. et Mme L. A. Cannon.

Offrandes de fleurs:— Le Barreau du Comté de Beauce, M. et Mme J. A. Handfield, M. et Mme Brady, M. et Mme Denaston Breakey, le gérant général de la direction du Quebec Central Railway, M. et Mme Georges Breakey.

COURRIER DE MASKINONGE

Maskinongé, 16.— Spécial à la Patrie.— Un triste accident s'est produit au couvent de Maskinongé que l'on est à construire actuellement; un ouvrier nouvellement embauché, est tombé du deuxième étage avec une charge qui lui est tombée sur le corps, lui causant des contusion externes et probablement internes qui ont nécessité son transport immédiat à l'hôpital des Trois-Rivières.

—Le gouvernement provincial doit envoyer prochainement un ingénieur examiner le mur de protection qui soutient la route nationale "Montréal-Québec", le long de la Rivière Maskinongé, dans le village, mur qui ne parait pas assez élevé pour empêcher l'érosion du terrain par les eaux de la Rivières.

—Les travaux de réfection de l'éboulis de la rue des Chars sont complètement terminés, et l'on pourra, l'été prochain, y mettre le pavage en béton qui en a été enlevé.

—M. Napoléon Clément, de Ste-Elizabeth, est rendu à demeure à Maskinongé, où il a acquis une propriété.

COURRIER DE JOLIETTE

JOLIETTE, 16. (Spécial à la Patrie.) — Le Rév. Père Yves Gauthier, des Pères Eudistes, a prêché un triduum à nos jeunes filles, la semaine dernière. Ce triduum s'est terminé le jour de l'Immaculée-Conception.

Le même prédicateur a bien voulu donner une conférence aux Chevaliers de Colomb. Cette conférence eut lieu à la salle des Chevaliers de Colomb, le 8 décembre dernier.

—D'après le rapport de M. le docteur Barolet, médecin de la ville il appert que, si durant le dernier mois les maladies contagieuses ont été très peu nombreuses ici, pour ne pas dire reconnues, la coqueluche s'est fait sentir, et fait souffrir encore plusieurs petites victimes. Les médecins de notre cité ont reçu un avis, leur rappelant les mesures préventives, contre ces maladies.

—Le Rév. Frère Flavien Lauzon, des Clercs de Saint-Viateur, est décédé au Noviciat de la Communauté, le 30 novembre dernier. Ce religieux est âgé de 84 ans. Il fut professeur dans plusieurs collèges des Etats-Unis et du Canada. Le séminaire de Joliette le compte parmi ses anciens professeurs.

Les funérailles ont eu lieu à la chapelle du Noviciat, samedi, le 2 novembre. Immédiatement après la cérémonie religieuse, les restes furent déposés dans le cimetière de la communauté.

—Le rapport mensuel de notre chef de pompiers nous annonce que durant le mois de novembre trois appels ont été faits, et que les dommages causés par les incendies s'élevaient à une valeur approximative de $1.540.

—Les Révérendes Soeurs de la Providence ont accepté avec empressement l'offre de quatre cents piastres que leur faisait le conseil de ville pour la location de deux salles de leur couvent. Ces appartements seraient affectés au logement temporaire du Dispensaire Municipal.

Courrier de Saint-Romain

SAINT-ROMAIN, 15. — Mardi a eu lieu le service anniversaire de feu Guillaume Boulanger. Le service a été chanté par l'abbé J.-T. Michaud. L'église avait revêtu ses ornements de deuil pour cette circonstance.

On a remarqué dans l'assistance, MM. Joseph, Cléophas, Philémon Boulanger, Joseph Nadeau, Jean Campeau, de Ste-Cécile de Whitton, Mmes Guillaume Boulanger, Jean Campeau, M. Vilmaire Boulanger, M. et Mme Laurent Corriveau, Louis Roy, Mlles Jeanne Fortin, Annie Boucher, Alice Lapierre, Emilienne Dumas, Yrène Côté, M. Majorique Roy, J.-P. Fortin, Mmes Arthur Roy, Joseph Marceau, Joseph Bélanger, M. et Mme James Allen, M. et Mme Damase Marceau, Mme Adélard Bouffard, Mme Thomas Michaud, Mlles Gemme Dumas, M. Charles-Borromée Hallé, M. Joseph Duquet, Mme Vve Joseph Duquet, Mme Adélard Colette, M. Augustin Coulombe, Mlle Anna Arquin, Mme Damase Bouffard.

—M. J. Cromwell, de Bury, était à Saint-Romain ces jours derniers pour affaires personnelles.

—M. Amédée Fortin, était de passage à Saint-Romain, chez sa veille mère, Mme Vve Octave Fortin. Mmes Joseph et Cléophas Bellavance étaient à Lambton mardi chez M. Pierre Richard.

—M. Flavien Bélanger s'est blessé en se donnant un coup de hache sur le genou droit.

—M. J. Fortin était à Lambton mardi.

—Nos chemins d'hiver s'en vont. Si le doux temps continu nous serons obligés de prendre les voitures d'été.

COURRIER DE SAINT-TITE

SAINT-TITE, 13. (Spécial à la "Patrie").—Une belle partie de whist a eu lieu le dimanche 3 décembre dernier, dans la salle du couvent pour le bénéfice de notre couvent. Il y avait foule et les recettes ont été très bonnes.

—M. Donat W. Trudel, restaurateur, a vendu dernièrement son restaurant, situé rue Notre-Dame, à son frère M. Georges Trudel.

—Le 2 décembre dernier, en l'église paroissiale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, ont eu lieu le service et les funérailles de M. Donat Cossette, fils de M. Alfred Cossette. Le défunt était âgé de 21 ans et était malade depuis nombre d'années. A la famille éprouvée nous offrons nos sincères sympathies.

—On nous annonce pour le commencement de janvier un "whist" organisé par les Chevaliers de Colomb de cette ville et auquel prendront part tous les membres de cette association et leurs dames.

—Madame J.-A. Bussières, épouse du gérant de la banque Nationale de cette ville, a passé quelques jours en visite chez des parents, à Sherbrooke, la semaine dernière.

—Madame Amédée L'Heureux et sa fille Juliette sont revenues d'une promenade à Shawinigan Falls chez des parents.

—M. Augustin Lacoursière et ses deux fillettes Jacqueline et Estelle passent une semaine en promenade chez le Dr Emile Lacoursière, puis retourneront au Bic, P.Q.

—M. Victor Delamarre, notre hercule canadien, a donné dernièrement en notre ville devant une salle comble une agréable soirée où il a donné une intéressante conception de son savoir et de ses capacités.

Pour plusieurs d'entre nos concitoyens qui ont déjà vu Louis Cyr à l'oeuvre, ces gens nous disent qu'il est supérieur à Cyr. Il a émerveillé les spectateurs et a même surpris les plus endurcis qui ne voulaient pas croire à ses talents.

—Le Choeur de l'Orgue, sous la direction de Madame L.-N.-E. Lacoursière, organiste, est à préparer une messe harmonisée pour Noël et un magnifique programme de chant sacré.

—La délégation des maires de plusieurs paroisses du comté de Champlain s'est rendue à Québec, dernièrement, et a eu une entrevue avec l'hon. Perron, ministre de la Voirie, dans le but de construire une route régionale, qui partirait de Saint-Tite, en passant par Saint-Sévérin, Saint-Stanislas, Saint-Prosper, Sainte-Geneviève, et irait rejoindre la route nationale à Batiscan.

Cette délégation a été présentée au ministre par le docteur B. Bordeleau, député de Champlain à Québec. Les délégués ont pleine confiance que le gouvernement aidera efficacement pour que ce projet se réalise. Parmi les personnes qui composaient cette délégation, nous nommons: M. Saul Massicotte, maire de la ville de Saint-Tite; M. Jos. Délisle, maire de la paroisse de Saint-Tite; M. J. B. Moussette, secrétaire trésorier de nos deux municipalités; M. Léopold Lafrance, maire de Saint-Sévérin; M. G. Veillette, maire de la paroisse de Saint-Stanislas; M. G. Germain, maire du village de Saint-Stanislas, M. le notaire L. E. Germain, de Saint-Stanislas; M. H. Trudel, maire de Sainte-Geneviève de Batiscan; et MM. Ernest Deguise, marchand de Sainte-Geneviève de Batiscan, et M. L. Gagnon, maire de Saint-Prosper; J. C. Bergeron, de Sainte-Geneviève de Batiscan, secrétaire du conseil de comté.

—M. et Mme J. B. Lebrun, trésorier de la Pontiac Lumber and Pulp Co. de cette ville, sont les heureux parents d'une fille baptisée ces jours derniers sous les noms de Marie-Rose-Monique-Cécile. Parrain et marraine, M. et Mme Eugène Rouleau, oncle et tante de l'enfant.
la Pontiac Lumber and Pulp Co..

—M. Eugène Rouleau, gérant de de Macamik, Abitibi, était en visite dans sa famille la semaine dernière. M. Rouleau nous apprend que le commerce de bois reprend beaucoup d'activité dans la région de l'Abitibi et que d'ici quelques mois le commerce aura repris son cours normal considérablement affecté par la crise financière depuis quelques années.

—Mlle Maria Grenier, de Maskinongé, nièce de notre vénéré curé, et soeur de M. le vicaire, est arrivée ici, ces jours derniers pour demeurer au presbytère.

—Nous avons rencontré ces jours derniers M. J. Armand Massicotte, propriétaire d'une manufacture de chaussure de cette ville qui nous a déclaré que l'activité d'antan parait vouloir revenir dans son usine. Les commandes affluent et la situation économique s'améliore sensiblement, nous dit-il.

M. Massicotte est un jeune actif sous l'impulsion duquel le commerce de la chaussure a pris un véritable essor en notre ville..

—A l'occasion des fêtes de la nouvelle année, nous aurons certainement beaucoup de visiteurs qui afflueront en notre ville.

—M. Gilles Dessureault est allé faire une courte visite à Grand'Mère ces jours derniers.

COURRIER DE L'ISLE DUPAS

ISLE DUPRAS, 13. (Spécial à la "Patrie".) — Dimanche dernier, à M. et Mme Arvin Désy, un fils baptisé François - Xavier - Paul - Aimé-Raymond. Parrain et marraine, M. et Mme Baptiste Lincourt, de Saint-Barthélemy, grands parents de l'enfant.

—Dimanche au soir un incendie a détruit les belles granges de M. Rémi Hérard avec son contenu, 4 chevaux, 25 vaches et les pertes sont évaluées à $10,000; il a pour $3,000 d'assurances seulement.

COURRIER D'UPTON

UPTON, 15. — Mme Edmond Desorcy est revenue d'un voyage à Haverhill, Mass., où elle est allée assister aux funérailles de son beau-frère, M. Ferdinand Dupré.
d14

—M. et Mme Hervé Gendron, de Drummondville; M. Alban Gendron, de Montréal sont venus passer quelques jours chez M. L.-P. Pinsonneault.

—Dimanche dernier eut lieu à la salle du cercle Saint-Ephrem, l'inauguration dans notre paroisse, de la société des Artisans anadiens Français. Une quarantaine de membres sont déjà inscrits dans cette société. Des artistes de Montréal sont venus nous donner une magnifique soirée de famille. Nous avons remarqué entre autres: M. Conrad Gauthier, dont le talent est reconnu et qui nous fit rire aux larmes par ses diverses déclamations. C'est la 2ème soirée que ces messieurs nous donnent et chaque fois il y a salle comble.

COURRIER DE LEVIS

..LEVIS, 10. — La première réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul, à Notre-Dame de Lévis, a eu lieu, dimanche. On s'est occupé surtout de préparatifs pour la saison qui s'ouvre, pour les secours à donner aux pauvres. L'assistance était nombreuse.

—Nous apprenons avec regret la mort de Mme Honoré Carrier, née Marie Gauthier, arrivée à la résidence de son fils, M. J. H. Carrier, boucher, rue Saint-Paul. .

Mme Carrier était âgée de soixante-onze ans.

—Une fête aux huitres a été donnée samedi soir, dans les usines de la Buanderie de Lévis, par M. Adjutor Michaud et un groupe d'amis. Tous les invités, qui étaient nombreux, ont été à même de visiter la buanderie et de voir fonctionner les machines nombreuses installées dans ces usines.

A l'heure présente, au delà de trente personnes trouvent de l'emploi à la buanderie.

—On mentionne comme candidature probable à la mairie, à Lévis, celle de M. Roy, agent des chemins de fer Nationaux, à Lévis.

COURRIER DE VAUDREUIL

VAUDREUIL, 11. — (Spécial à La Patrie). — Ces jours derniers avaient lieu les funérailles de M. Hormisdas Gauthier, peintre, décédé le 3 décembre au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

A l'église Saint-Michel de Vaudreuil M. l'abbé J. D. Meloche fit la levée du corps et le service fut chanté par M. l'abbé Elzéar Gauthier, curé de Boilerive, cousin du défunt, assisté des abbés D. Meloche, curé, J. A. Davi, vicaire, comme diacre et sous diacre.

Suivaient le cortège, ses fils Emile et Joseph, et une foule de parents et d'amis.

Les porteurs furent MM. Adolphe, Octave, Isaïe, Emery Lalonde ses beaux-frères, Georges Lecompte, père et Honoré Lalonde, ses neveux.

COURRIER DE STE-MARGUERITE

SAINTE-MARGERITES, 13—(Spécial à La Patrie). — M. Emile Cochand a ouvert son Chalet au public le 1er décembre. A cette occasion, M. et Mme Cochand avaient réuni quelques amis. Il y eut souper, chant et danse.

Tous les appartements disponibles sont réservés à l'avance pour Noël et le Jour de l'An. Les touristes doivent en iprendre possession pour le 22 décembre.

Les glissoires pour le ski et la traine sauvage seront prêtes au public dans quelques jours alors qu'il y aura de la neige suffisamment.

La Maison Casavant de Saint-Hyacinthe a terminé l'installation d'un nouvel orgue à l'église. M. Dubreuil de Montréal en a fait l'inauguration le jour de la fête de l'Immaculée-Conception.

Mme Leblanc de Montréal est en visite chez so nfrère M. le curé Maréchal.

Mlle Bertha Côté est revenue d'une promenade à Montréal.

Mme J. C. King, de Montréal, est à sa résidence d'été pour quelques jours. Elle est accompagnée de M. et Mme C. M. Black de Montréal.

M. A. Lessard est le gardien régulier du chalet de M. J. C. King.

NOS PSEUDO-SOCIALISTES VOUDRAIENT REFORMER LA SOCIETE PLUS VITE QUE CA

Ils ont crié, hier soir, à M. Albert Thomas qu'ils n'ont nulle confiance dans la méthode lente du Bureau International du Travail.

CE QU'EST L'ORGANISATION

Le directeur du Bureau international du travail de la Ligue des Nations, M. Albert Thomas, parlait hier soir, salle de l'Assistance Publique, sous les auspices du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Son discours a porté sur l'origine de la reconnaissance par les gouvernements d'une organisation ayant pour but d'améliorer les conditions de travail de la classe ouvrière. Le mécanisme en devait être brièvement expliqué par M. P. Phelan, compagnon de M. Thomas.

Plusieurs incidents ont marqué cette assemblée. Ça tout d'abord été des interruptions durant le discours du chef socialiste français. Il a répondu d'autre part, ses renseignements donnés, à nombre de questions qui lui ont été posées. Nos pseudo socialistes ont clairement démontré qu'ils sont impatients de voir se transformer la société. Il leur a été fait judicieusement remarquer par M. Thomas que cette tâche n'est certes pas celle d'un jour: la question sociale ne se règle pas en un coup de baguette magique. Au reste, le socialisme pur ne fait que tourner en un cercle vicieux. Il vaut mieux être de l'école de Jaurès, c'est-à-dire partisans d'une doctrine spiritualiste, corrigée par l'expérience acquise.

L'hôte du Conseil des Métiers et du Travail devait aussi faire certaines remarques à l'adresse d'un journal local, qui a laissé entendre qu'il ne serait pas compris par la majorité des ouvriers de Montréal.

Le discours de M. Thomas a été souventes fois coupé d'applaudissements.

La séance a été présidée par M. J.-T. Foster. Avaient également pris place sur l'estrade, à côté de MM. Thomas et Phelan, MM. de Verneuil, consul adjoint de France; M. Joseph Archambault, député de Chambly-Verchères; l'honorable sénateur G. Robertson, ancien ministre du travail dans le cabinet fédéral; M. Joseph Ainey, surintendant général des bureaux de placement provinciaux; M. Louis Guyon, ministre adjoint du travail dans le cabinet provincial; MM. Gustave Francq, Alphétus Mathieu, A. Bouchard, H.-A. Foucher et Jos. Pelletier, membres de l'exécutif du Conseil des Métiers et du Travail.

L'auditoire était nombreux.

LES MALADIES INDUSTRIELLES

L'assemblée s'ouvre à 8 heures 40 par une ovation. M. Foster explique dès le début, que, lorsque le Conseil des métiers et du travail a appris que le directeur du Bureau international du travail venait à Montréal, il a cru de son devoir d'inviter les ouvriers à aller l'entendre. C'est la raison de l'assemblée.

Le président a parlé en français. Il répéta en anglais. Suivra la lecture de deux lettres: la première de Son Honneur le maire, la seconde de l'honorable Aurèle Lacombe, ministre sans portefeuille dans le cabinet provincial. Empêchés tous deux de se rendre à l'invitation du Conseil.

Invité à porter la parole, M. Phelan remarque plaisamment que, s'il précède M. Thomas, le public saura pourquoi quand il aura entendu le chef socialiste. On rit.

Entrant tout de suite dans le vif de son sujet, l'orateur, dans un anglais londonien, fait connaître le fonctionnement du Bureau international du travail. Ce bureau est un remède aux nombreuses maladies dont souffre à l'heure actuelle l'industrie. On en voit donc tout de suite la nécessité.

ETABLISSEMENT DE LA PAIX

Défini le mécanisme du Bureau international du travail, M. Thomas, à qui on fait une seconde ovation, en fera connaître l'origine. Il remerciera tout d'abord son "bon ami Phelan" d'avoir simplifié sa tâche. Autrement il aurait dû s'infliger le pensum de parler en anglais. Car il aime mieux s'abandonner au parler maternel, certain qu'il est d'être compris, en dépit de ce qu'un journal local vient d'écrire.

Est-ce que par hasard les Canadiens-français seraient susceptibles? Un article de cet organe le lui laisse croire. Il parait que M. Thomas fait des déclarations inquiétantes.. La nouvelle le stupéfie. Hilarité! Il a même des expressions qui ne seront certainement pas comprises. L'orateur, comme les auditeurs viennent pourtant des vieilles provinces de France. Pourquoi alors ne se comprendraient-ils pas? Les savants nous parlent d'une même plante plantée à Fontainebleau et transplantée dans les Alpes. Là elle s'est développée, ici, elle s'est recroquevillée, mais c'est toujours la même plante qui reste aussi vivace et conserve les caractéristiques de l'espèce commune.

Cette organisation a conscience qu'elle lutte pour faire triompher l'idée de paix à travers le monde. C'est le secret du bonheur des peuples. Elle veut donc l'établissement de cette paix définitive entre les peuples par l'observance des principes de l'honneur et de la justice et la soumission à l'arbitrage de tous les différends, avant que les classes se déclarent la guerre. La Ligue des Nations et le Bureau international du travail n'ont pas d'autre but.

FAIT UNIQUE EN HISTOIRE

Le mécanisme de l'organisation connu, venons-en à son origine.. Elle est récente puisqu'elle date de 1919. Qu'étaient les anciens traités? Prenons celui de 1763, puisqu'il intéresse principalement les Canadiens-français. Que contenait-il, sinon une cession pure et simple du Canada à l'Angleterre. Prenons celui de 1871. Qu'a-t-il fait sinon de céder également l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne? Non, le premier traité qui se soit préoccupé de la question du travail, c'est le traité de Versailles. Pourquoi? Parce que dans tous les pays il y a eu des révolutions sociales importantes.

Première interruption! L'interrupteur est trop timide, cependant pour se faire entendre. M. Thomas se dit prêt à discuter, mais lorsqu'il aura terminé son argumentation. Il ajoutera qu'il ne vient pas faire de la politique. Il ne fait qu'un appel à tous les citoyens qui sont capables d'apprécier les efforts de l'organisation et de lui aider. (Appl.)

L'orateur continuant son discours, remarque que les gouvernements ont reconnu qu'il doit exister plus de justice entre les hommes. Les avertissements n'ont pas suffi: les malaises toujours de plus en plus graves leur ont ouvert les yeux. Dans les pays victorieux, bien qu'il n'y ait pas eu de révolutions, une sentimentalité générale leur a fait comprendre qu'ils devaient proclamer certains principes et c'est ce qui explique la rédaction du préambule du traité de paix de Versailles, troisième partie.

M. Thomas fait alors la lecture de ce document. Pour que la paix universelle existe, elle doit être fondée sur la justice sociale. Il faut que les conditions ouvrières, facteurs de misère et de dangers, soient améliorées: On doit se préoccuper des heures de travail du chômage, des accidents, des pensions, de la liberté d'association syndicale. L'humanité réclame ces réformes. C'est pourquoi une organisation est née, qui verra à appliquer ces réformes. Toutes les puissances en ont convenu.

LA SITUATION EN EUROPE

Les gouvernements sont donc liés par cette promesse de protéger la classe ouvrière. Le fait est considérable. Et si les gouvernements ne respectent pas la convention du traité de Versailles, le Bureau international du travail est là pour le leur rappeler.

Seconde interruption ! L'orateur en s'adressant à ses auditeurs a souvent employé le mot: camarades. Une voix crie: "Nous ne sommes pas vos camarades". Et M. Thomas de répondre: "Vous n'êtes pas mes camarades ? Eh bien ! alors je retire l'expression". Hilarité ! Le chahut continue. M. Foster fait des menaces: "Ceux qui ne veulent pas entendre l'orateur, qu'ils sortent." Et M. Thomas de reprendre: "Oui, mais ce serait beaucoup plus intéressant s'ils restaient."

Il continua son discours en appuyant cette fois sur les difficultés qui confrontent le Bureau international du travail. L'organisation agit sur l'opinion publique. Mais elle n'a pas le pouvoir de contrainte. Elle compte plutôt sur l'effort intérieur des institutions pour accomplir ses réformes. Il est un fait indéniable, c'est que les réformes ne sont rapides que durant les périodes florissantes de l'industrie. Il est vrai qu'il y a un relèvement de l'activité générale, mais les conditions ne sont pas les mêmes dans les pays européens qu'ici.

Par suite de la guerre, la situation économique y est bouleversée. M. Thomas fait ici un tableau double des pays où le change est haut et où il est bas. Dans les premiers, les usines ont fermé et le chômage règne en maître. En Angleterre, il y a eu jusqu'à 2,400,000 sans-travail à un moment donné. Dans les seconds, tout le monde travail, mais les salaires sont devenus insuffisants. Il est impossible d'en maintenir le niveau. C'est la misère.

STABILISATION DE LA MONNAIE

M. Thomas termine en disant que l'organisation n'a pas la prétention de guérir en un clin d'oeil les maux actuels: interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants surtout; tout de même ce ne sont pas des "réformettes" qu'il entend faire, comme on le soutient en certains milieux. Dans la question sociale, il y a certaines limites qui ne peuvent être franchies sans dangers. Le Bureau n'eut-il obtenu que cela qu'il serait fier du résultat. On peut en rire tant qu'on voudra. Le moment viendra où l'on sera bien forcé de reconnaitre qu'il a travaillé pour le bien général de l'humanité et qu'il a recueilli des fruits où d'autres méthodes ont complètement échoué. (Appl. prol.).

QUESTIONS ET REPONSES

Ce discours terminé, M. Foster invite l'auditoire, s'il le désire, à poser des questions au chef socialiste. On ne se fait pas prier. "Est-il possible de faire toutes ces réformes ,tant qu'il y aura des exploitants et des exploités, c'est-à-dire des capitalistes et des ouvriers demande quelqu'un." — "A quoi rimerait le mouvement syndicaliste, retorque aussitôt M. Thomas, s'il n'entretient pas cet espoir?" On rit. "Par qui êtes-vous payé? crie un autre. Par la 3ème internationale, j'imagine?"—"Pardon, avec les mêmes fonds publics qui ont été établis par les nations, de leur commun accord. Ce sont des fonds publics et ceux de la 3ème internationale sont des fonds secrets. "Un troisième, qui a nom Pagé, reprend l'idée du premier socialiste: il ne s'agit plus de questionner cette fois; l'auditeur déclare en effet qu'il refuse les remèdes de M. Thomas, si l'on ne veut pas abattre les deux monstres qui ont nom la richesse et la misère. — "Je ne crois nullement à la suppression de vos deux monstres, répond le chef socialiste, depuis que j'ai vu la faillite des communistes russes. Nous nous contentons, nous, d'améliorer le sort des ouvriers. Notre besogne en vaut bien d'autres". — "Mais même avec toutes vos réformes, le régime capitaliste continuera d'exister", clame une quatrième voix, — cette fois celle de M. St-Martin.

ESCROC QUI SPECULAIT SUR LA DEVOTION DES FIDELES DE S.-BRIGIDE

Un jeune homme, Leo Lévesque, a été condamné à trois mois de prison hier après-midi par le juge Amédée Monet pour obtention d'argent sous de fausses représentations.

Lévesque faisait le tour de la paroisse se disant autorisé par le chanoine Deschamps, de Ste-Brigide, à percevoir des aumônes pour faire chanter des messes.

Dans un certain cas il se présenta chez M. Georges Lebrun, 143 rue Cartier, sous prétexte que ce dernier n'avait pas payé sa dime. Mais je l'ai payée, répondit le paroissien tout surpris.

—Je suis fort heureux de l'apprendre, déclara alors Lévesque. Il ajouta que M. Lebrun avait alors droit à quatre grand'messes pour lui et sa famille mais à condition de verser à la paroisse 50 sous en son nom et 50 sous au nom de sa femme et de ses enfants. Lebrun donna un dollar à l'escroc mais il découvrit plus tard qu'il avait été joué. Le chanoine Deschamps déclara qu'il n'avait jamais autorisé Lévesque à percevoir des aumônes.

—Un nommé Edward Carley a été condamné à trois mois de prison pour vol d'une carpette d'automobile.

NOUVEAU CHEF A GRAND'MERE

GRAND'MERE, 14. — (Spécial à La Patrie). —La cité vient d'engager un nouveau chef de Police en la personne de M. Edouard, Adélard Amesbury, de Montréal.

Il faisait partie de la police de la Métropole depuis une douzaine d'années.

Malgré son nom, M. Amesbury est Canadien-français.

M. ROBERT EXPLIQUE LE FUSIONNEMENT DES TROIS BILLS

QUEBEC, 14. (Spécial à la "Patrie").—Le comité des Bills Privés a commencé hier midi, l'étude des bills Robert. M. Robert lui-même en a donné l'explication. Il a déclaré que les trois bills primitifs avaient été fusionnés pour n'en faire que deux et que ces derniers ne renfermaient que des pouvoirs de réorganisation et aucun des pouvoirs d'exploitations qui ont soulevé des objections. Il a assuré que cette réorganisation est absolument nécessaire au Quebec Railway et que les promoteurs ne veulent aucunement créer un monopole mais ne font que demander des pouvoirs identiques à ceux de la Shawinigan Co., et de la Montreal Water and Power Co.

M. Morgan, avocat, au nom des porteurs d'obligations de la Quebec Gas Co., s'est objecté à ce que les promoteurs s'emparent de ce nom qui est leur propriété.

M. Robert a déclaré que 70 pour cent des actionnaires du Quebec Railway lui ont demandé de prendre la direction de l'entreprise pour la réorganiser et qu'il veut procéder de façon à répondre aux besoins de la population de Québec et à travailler au développement de la région.

AMELIORATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-JEAN, 14. (Spécial à la Patrie.) — A sa séance mensuelle, le conseil de ville, présidé par le pro-maire Hébert, a accordé une réduction des taux de l'eau de 20 à 15 cents le gallon, à la Cie Cluett-Peabody.

—Deux fanaux seront placés à la porte de la résidence du premier magistrat.

—Le contrat d'achat de la propriété W. McNulty, sera signé par le maire et le secrétaire.

—Une clôture sera construite à la rue Saint-Charles sur le bord du canal, ainsi que de chaque côté du pont du ruisseau Jackwood.

—MM. Roy et Raymond offrent à la cité de lui fournir des bouches d'égoût, au besoin, l'été prochain.

—La commission des chemins de fer entendra la cause du tunnel de la rue Saint-Jacques à sa première réunion à Montréal.

—Le Dr Viau a soumis son rapport du lait de qualité satisfaisante.

—Des couvertures seront achetées pour les miséreux réfugiés au poste de police.

—La rue Lemoine pavée ne sera pas fermée avant que le G.T.R. produise son contrat.

—Le magistrat J.-H. Lemay, présidait la Cour jeudi, à l'enquête préliminaire dans la cause pour faux prétextes de W.-H. Appleby.

—M. le Dr S.-J. Brosseau a vendu au prix de $4,000 à M. Larivière, d'Iberville, un magasin et huit pieds de terrain sur la rue Saint-Charles.

— M. Amable Bisaillon a vendu au prix de $11,000 à M. Zimman, les propriétés coin Saint-Jacques et Longueuil.

—Les magasins seront ouverts, le soir, du 15 au 31 décembre.

—La Garde Champlain Inc., donnera un euchre-concert le 12 décembre, à N.-D.-Auxiliatrice, sous le patronage de M. le curé Coursol.

—La présence du recorder est devenue indispensable à Saint-Jean, par suite du grand nombre de malfaiteurs que la police arrête chaque jour.

—Mlle Adalaric Racine, garde-malade diplômée de l'Hôpital Général est allée prendre quelques jours de repos chez ses parents, à L'Annonciation.

—Nous aprenons avec regret la mort d'un nonagénaire, M. François St-Onge de St-Alexandre, survenue le 7 courant, à l'âge de 93 ans et 11 mois. Il était l'oncle de Mme Thomas Nicholson, de Saint-Jean.

—M. H. Gagné, C.R., a parlé d'Immigration au dîner du Club Kiwanis, à Saint-Jean.

LA SESSION.

Ottawa, 14. — L'ouverture du Parlement qui devait avoir lieu à la fin de janvier sera probablement retardée jusqu'au commencement de février, d'après ce qu'a annoncé le premier ministre King, hier soir.

MERES ! ALLAITEZ VOS BEBES

et par cela même commencez bien leur vie. Il a été prouvé par l'autorité du gouvernement anglais que les bébés nourris au lait maternel ont quinze fois autant de chances de vivre jusqu'à l'âge adulte que les bébés nourris à la bouteille. Bien plus, les bébés nourris au lait maternel sont exempts d'indigestion et de cette funeste maladie, la diarrhée infantile, tandis qu'ils sont aussi moins aptes à contracter des maladies infectieuses et des voies respiratoires. Par conséquent vous devriez allaiter votre bébé si vous le pouvez et

VOUS LE POUVEZ SI VOUS LE DESIREZ

car Lactagol vous donnera tout l'aide nécessaire. Les médecins, les gardes-malades diplômées et les centres de Bien-Etre pour l'Enfance ont prouvé que Lactagol augmente abondamment le débit du lait et qu'en même temps il améliore tellement ses qualités nutritives que vous pouvez satisfaire amplement à l'appétit du bébé grandissant. Lactagol en outre vous nourrit et renforcit tellement que vous êtes capable de continuer d'allaiter le temps voulu sans fatigue, inconvénient ou trop de grands efforts.

AVEC L'AIDE DE LACTAGOL

les mères autrefois incapables d'allaiter leurs bébés sont devenues capables de donner à leurs plus jeunes enfants cette inestimable nourriture. Si par conséquent votre lait est rare et trop pauvre pour satisfaire l'appétit du bébé ou si vous vous sentez épuisée par l'effort d'allaiter, envoyez de suite chercher Lactagol qui vous rendra capable de continuer d'allaiter votre bébé sans fatigue et sans effort.

Lactagol est vendu par la plupart des pharmaciens et des marchands, à 75c $1.50 et $2.50 ou envoyé franco par la malle par l'agent canadien.

R. J. OLD, 416 rue du Parlement, TORONTO, Canada. Seuls fabricants, E. T. PEARSON & CO. LTD., Manufacturiers et Chimistes, MITCHAM, Ang.
5—E.O.W.-jno

Feuilleton de La Patrie

La Mémorable et Tragique Aventure de Mr. Irwin Molyneux

Par J. STORER-CLOUSTON

... Roman traduit de l'anglais par LOUIS LABAT ...

7 Spite

—Ça y est! l'homme est parti, scanda-t-il dans un rauque murmure. Je n'ai eu qu'à prononcer le mot de cigarettes, il est parti. Fuyez, fuyez vite!

Pour être la mieux intentionnée du monde, la hâte de Mr. Molyneux n'allait pas sans un peu d'excès. Non content de presser Eva, il la poussait. Il la poussa au moment où elle franchissait la porte. Et le Destin, acharné contre lui, ne perdit point une occasion si propice.

Le parquet du vestibule était ciré; devant la porte s'étendait un paillasson, et sur ce paillasson Eva venait de poser le pied au moment où Mr. Molyneux la poussa dans le vestibule. Le paillasson glissa sur le parquet, entraînant Eva. Elle s'affaissa avec bruit sourd.

—Oh! pardon! s'écria Molyneux.

Elle ne lui répondit que par un gémissement.

—Vous vous êtes fait mal? reprit-il, la gorge éteinte.

Elle fut un moment sans pouvoir articuler une syllabe. Enfin, d'une voix brisée:

—Je me suis foulé la cheville.

Tous les deux se turent, elle muette de souffrance, lui mesurant les conséquences terribles de l'accident. Enfin elle essaya de se relever. Il la soutint par les épaules. Mais lorsque, penchée contre le mur, elle voulut remettre à terre le pied blessé, un spasme douloureux lui contracta la figure.

—Mr. Molyneux, dit-elle, j'en suis bien fâchée, mais je ne puis m'en aller de la sorte. Je n'aurais même pas la force d'arriver jusqu'au perron.

—Alors... alors... bégaya-t-il. Voyons, il ne faut pas qu'on nous trouve ensemble. Qu'auriez-vous la force de faire?

Elle réfléchit.

—Si j'allais là-haut, y serais-je en sûreté?

—En sûreté? Mais, bonté du ciel! Buffington y habite. Il y rentrera probablement cette nuit, au plus tard demain matin.

—En ce cas, je n'ai de refuge qu'au grenier. Vous allez m'y conduire. Dépêchez-vous!

Elle réussit, aidée par lui, à monter l'escalier. Ils s'arrêtèrent sous la trappe donnant accès aux combles.

—A présent, dit-elle, courez me chercher une échelle.

Il s'élança.

—Tenez-la bien, je grimperai sans aide.

Les paupières pudiquement baissées, il tint l'échelle jusqu'à ce qu'il l'eût senti soulagée de tout poids; alors seulement, ayant relevé la tête, il entrevit, dans le noir, au-dessus de lui, le visage de la jeune fille. Elle lui criait:

—Emportez l'échelle! Et surtout, ne la rapportez....

—Soyez tranquille, je vais la descendre, dans la cave, je la briserai avec ma hache, j'aurai soin qu'il n'en reste pas un morceau.

—Me laisserez-vous finir? Ne la rapportez que quand la maison sera tout à fait sûre. Puis, je voudrais quelques couvertures, une bougie ... et de quoi manger de temps à autre.

—De temps à autre? Mais vous comptez donc restez là longtemps?

—Jusqu'à ce que je puisse marcher.

—Mon Dieu! murmura-t-il.

—Ah! j'y pense, j'aurais besoin d'eau.

—La citerne!... la citerne tout entière est a votre disposition. Buvez tant qu'il vous plaira!

—Ecoutez, interrompit-elle, il me semble entendre quelqu'un à l'entrée de la maison. Si c'est le policeman, expliquez-lui que je suis partie pendant son absence.

La trappe se rabattit. Mr. Molyneux emporta l'échelle. Et, pendant quelques secondes, il écouta s'ouvrir et se refermer la porte de l'entrée.

V

—Ohé! là-haut! appela Buffington.

Félix Chapel se pencha par-dessus la rampe.

—Ah! fit-il, c'est.... c'est... c'est vous?

—Mon vieux, vous avez dû attrapper un rhume de cerveau, diagnostiqua le journaliste. Qu'est-ce que vous avez fait pour ça?

—Rien... rien que de plier des costumes.

—J'ai toujours dit que vous étiez un type pas ordinaire. Descendez, nous boirons un grog. Et je vous montrerai mon nouvel article.

En fait de grog Mr. Molyneux avait l'habitude de prendre, le soir, avant de se coucher, un simple verre d'eau chaude. A cette heure tardive et dans sa présente incarnation, le whisky ne lui disait rien. N'empêche qui si son redoutable confrère lui avait offert de la vodka, il eût accepté de bonne grâce. Tout en absorbant à petites gorgées, d'un air piteux, la boisson forte, il jeta un coup d'oeil sur le journal que lui avait passé Buffington.

"HORREUR SUR HORREUR"

lut-il.

"UNE BRUTE DEMONIAQUE. LES BETES MEMES ONT PLUS D'HUMANITE."

Il n'en voulut pas voir davantage. Le coeur lui martelait la poitrine; chaque battement de ses artères lui cadensait dans l'oreille le refrain: "Débarrasse-toi de cet homme! Débarrasse-toi de cet homme!"

Il ingurgita d'un trait la moitié de son verre; et avec un sourire spectral:

—Splendide! dit-il; splendide! Et ensuite?

—Ensuite, Molyneux!

—Vous... vous pensez le prendre? Oui, naturellement, oui.... Eh! bien, il m'est venu à ce propos une idée qui... que... une idée que je crois magnifique.

—J'ai pour principe de m'en tenir à mes idées, répliqua un peu fraîchement Buffington. Mais dites toujours la vôtre.

—Vous êtes d'avis, n'est-ce pas, qu'il reviendra dans cette maison?

—J'en suis sûr.

—N'estimez-vous pas qu'il serait habile d'en partir vous-même?

—Pourquoi?

—Parce qu'il ne s'aventurera pas à y mettre les pieds tant qu'il saura que vous y êtes.

—Et s'il revient quand je n'y serai plus, est-ce vous qui m'en préviendrez par le téléphone?

—Non, assurément, non. Mais pourquoi ne loueriez-vous pas une chambre dans une maison voisine? Là, vous vous tiendriez en observation, discrètement, cela va sans dire. Le cas échéant, je vous écrirais un mot.

Buffington sourit de pitié.

—Mon cher Chapel, contentez-vous d'écrire. Votre idée est obligeante, mais ridicule. Ne comprenez-vous pas que Molyneux est un être anormal? Il a beau me savoir dans la maison, son imagination de malade finira par l'y ramener. Nous avons affaire non pas à un individu constitué comme vous et moi, mais à un monstre. Ma seule crainte, c'est qu'on ne plaide pour lui l'insanité.

—Vous croyez que cela le sauverait? demanda Chapel, avidement.

—Possible, répondit Buffington, dont le front s'était couvert de subites ténèbres. On a la manie aujourd'hui d'acquitter les fous.

L'âme de Mr. Molyneux s'ouvrit à l'espoir. Allait-il s'empresser de simuler la folie? Ou bien attendrait-il encore? Conscient d'avoir là un atout, il décida de le garder dans sa manche.

—Ainsi, dit-il, vous rejetez mon idée?

—Je la rejette, dit Buffington avec emphase.

Chapel se tut. Il voyait les nuages s'amonceler sur sa tête. Plus il y songeait, moins il se sentait capable de jouer vraisemblablement la folie en cour d'assises. Et cet homme d'un raffinement exquis pestait, en son for intérieur, contre Buffington, qui s'entêtait dans ses théories funestes.

—Diantre soit de lui! disait-il, de lui et de son mystère.

Et il ne s'apaisait que pour revenir à son idée fixe.

—Je serai pendu! je serai pendu!

Au cours de la nuit, Buffington eut une aventure bien surprenante. Il dormait du profond sommeil des triomphateurs lorsque, vers trois heures et demie, il fut réveillé par un bourdonnement de voix. Il tendit l'oreille. On chuchotait sur le palier. Un grand froid lui coula dans les veines: il n'avait pas prévu le retour du meurtrier pour une heure où la moindre secousse met tous les nerfs en branle. Il se blâma de ne s'être pas dit que c'était précisément l'heure où s'effectuerait ce retour, et que le danger n'en serait pas pour le seul Molyneux.

Une idée chassant l'autre, il réfléchit qu'il y avait dans la maison un policeman de garde, que la dernière chose que ferait le meurtrier serait de parler sur le palier, et que la voix qu'il entendait ressemblait étrangement à celle de Félix Chapel.

Il se glissa hors de son lit, éteignit sa lumière, entre-bâilla sa porte, et ces mots lui parvinrent, très distincts:

—Bon, bon! je vous écrirai, je...

A ce moment, comme il allongeait le cou pour voir, la porte grinça, quelqu'un jeta un cri de terreur.

—Qui diable est debout? demanda Buffington en s'avançant sur le palier.

Il aperçut alors son confrère, drapé dans une robe de chambre bleue et grelottant. Un faible bruit qui venait du plafond lui fit lever la tête, mais il ne vit rien qu'une trappe fermée.

—Je... je suppose... ânonna Chapel.

—Eh! quoi, mon vieux, vous êtes somnambule? dit Buffington, avec tout le ménagement nécessaire.

—Mais... oui... Pardonnez-moi de vous avoir dérangé.

Et Chapel s'enfuit vers sa chambre.

—Drôle doiseau! dit le journaliste.

La matinée réservait à Buffington une découverte de la plus haute importance. Il avait fait à Chapel de sages représentations sur l'utilité de voir un médecin, et Chapel l'en avait remercié en l'invitant à parcourir un volume d'essais publié par le criminel.

—A titre, avait-il dit, de renseignement sur l'homme.

Ces élucubrations d'un esprit morbide ne pouvaient manquer d'intéresser Buffington. Il tournait les pages depuis quelques minutes quand il poussa une exclamation.

—Chapel, je le tiens! Regardez-moi ceci, oublié dans le volume.

Il montrait un papier sur lequel étaient écrites ces lignes significatives:

"Mon cher Irwin.

"Oui, faites comme il est convenu. Je partirai dès ce soir pour Aberdeen et je vous y attendrai. Rejoignez-moi sitôt que vous aurez brouillé les pistes.

"EVA".

—Sapristi! dit Chapel, voilà une lettre bizarre.

—Bizarre? hurla Buffington. Mais vous ne comprenez donc pas? Elle est de la Wilson, cette lettre! Ecrite de sa main! Parbleu, je reconnais bien son écriture. Je la sais par coeur. J'ai pu l'étudier à loisir sur une liste de blanchissage. Ainsi donc, ils sont à Aberdeen!

—C'est très probable, dit Chapel.

Buffington lui mit la main sur l'épaule.

—A eux et à moi! proclama-t-il. Chapel, mon vieux pas un mot à Bray ni à qui que ce soit: je vais à Aberdeen!

Son bagage fut bientôt fait. Il prit à Euston le train de deux heures.

A peine avait-il quitté la maison, on aurait pu voir, spectacle malheureusement sans témoins, les jambes de Mr. Irwin Molyneux plantées sur les barreaux d'une échelle; quant à sa tête, elle se noyait dans la pénombre d'un grenier.

—La lettre a fait merveille, disait-il. Le voilà parti. Mon seul regret, c'est de n'avoir pas mieux consulté l'indicateur: Aberdeen n'est qu'à cinq cent vingt-trois milles de Londres, et il y a une localité du nom de Wick à sept cent cinquante-cinq milles. C'est là que nous aurions dû l'expédier

—Félicitons-nous déjà de le savoir si loin, répondit une douce voix, du fond de l'ombre.

Mr. Molyneux répugnait à l'optimisme.

—Mais notre stratagème ne peut avoir qu'un effet temporaire. Buffington reviendra. Et alors... juste ciel! alors, que ferons-nous? Pensez-y.

—Vous écrivez n'est-ce pas, une relation du crime?

—Je l'avoue à ma honte.

—Il faut que vous essayiez d'égarer les soupçons.

—Comment?

Ici la douce voix devint un chuchotement presque imperceptible.

QUATRIEME PARTIE

La poursuite.

I

Tant d'écrivains ont épilogué sur les inconvénients du crime, tant d'orateurs sacrés les ont dénoncés du haut de la chaire, que sans doute, il serait présomptueux de vouloir allonger d'un mot ce chapitre. Il semble cependant qu'on n'ait pas assez dit les embarras occasionnés aux parents du criminel, pour peu qu'ils soient des gens sensibles.

L'évêque de Bedford, sa femme et ses onze enfants constituaient une famille des plus strictement assujetties à la règle; la brusque notoriété d'Irwin Molyneux leur avait porté un coup très dur. C'est au point que le prélat se fût volontiers reproché un sentiment trop vif du devoir.

Que n'avait-il laissé la police découvrir toute seule les méfaits d'Irwin? Nonobstant les vigoureuses lettres de protestation dont il poursuivait Mr. Piddock et généralement tous les publicistes dont le zèle se donnait carrière dans l'enquête, ceux-ci ne faisaient point paraître un article qui n'évoquât sa parenté avec l'assassin. On l'appelait, suivant le cas, "le très révérend oncle du nommé Molyneux", ou "le distingué prélat, frère du célèbre Molyneux". Jamais en dépit de ses explications publiques, on ne lui permit d'assumer un degré de parenté plus éloigné. "Frappé au coeur, disait-on, bravé par une épreuve aussi cruelle qu'injuste, il dominait avec un incomparable courage le chagrin que lui causait l'inconduite de son fils (ou de son frère, ou de son neveu)." On alla jusqu'à le prétendre malade et forcé de garder la chambre.

Dans ces conjonctures douloureuses c'eût été pour lui une consolation de trouver au palais épiscopal cette sympathie tendre et totale dont il se sentait digne, si jamais l'évêque l'avait méritée au monde. Hélas! Mrs. Soper, son épouse, non seulement ne lui était d'aucun secours moral, mais prenait un plaisir pervers à lui remontrer avec insistance que, s'il ne s'était mêlé de rien, il eût épargné bien des désagréments à lui-même et à sa famille. Langage révolutionnaire, d'autant plus détestable qu'il trouvait un écho chez ses onze rejetons.

En vain essaya-t-il d'introduire à son foyer cet esprit de crainte révérencielle qui régnait autour de lui dans le reste du diocèse. Il se repentit d'une trop longue indulgence. Par amour de la paix domestique, il s'était abstenu pendant vingt-cinq ans de faire aucune observation à Mrs. Soper: il constatait aujourd'hui les tristes résultats de sa faiblesse. Mrs. Soper récriminait contre lui en présence de ses enfants, de ses serviteurs et même de son clergé. Elle employait, pour qualifier son initiative, des mots crus et d'impitoyables épithetes. Haussait-il la voix, elle la haussait plus fort. Faisait-il appel à ses sentiments de femme, elle déclarait n'avoir pas de compassion pour un homme qui, de gaîté de coeur, avait exposé à tant d'ennuis onze jeunes Soper sans reproche.

—C'est fort bien de me blâmer, ma chère, lui dit-il dans un moment d'exaspération, mais je voudrais savoir ce que vous auriez fait à ma place.

—J'aurais commencé par réfléchir. J'aurais compris qu'on ne pouvait appeler la police sans rendre l'affaire publique, ni rendre l'affaire publique sans y mêler notre nom.

—Mon devoir semblait si clair...

—Votre premier devoir, c'était de songer à votre famille.

—Pardon, ma chère! un évêque a des devoirs qui dépassent même..

—Sottise, vous le savez! trancha-t-elle sans colère, mais avec force. Un devoir pour lequel on vous paye n'est jamais un devoir qui prime tous les autres. D'ailleurs, on ne vous paye point pour fourrer le nez dans les frasques d'un Molyneux; votre devoir n'avait rien à faire.

—Si je voulais, ma chère, relever vos défauts de logique..

—Eh! qui vous parle de la logique? Il ne s'agit ici que de bon sens.

—Mais mon amour, raisonnez, au moins, dans la mesure du possible. Vous n'allez pas prétendre que j'aurais dû me taire sur la disparition si suspecte de la femme d'Irwin?

—Pourquoi n'aurait-elle pas disparu si elle avait envie de disparaître? C'est, je crois, une envie que j'aurais souvent s'il me fallait vivre en compagnie d'un homme aussi peu pratique, aussi vague, aussi grotesque que votre neveu!

—Mais, saprelotte! vous n'imaginez pas, j'espère, qu'elle aura disparu de son propre gré?

—Pourquoi non? C'est le cas de la plupart des gens qui disparaissent. Témoin ce commis de banque parti sans tambour ni trompette la semaine dernière.

—Ta! ta! ta! fit le malheureux évêque. Impossible de discuter avec vous. En fin de compte, vous ne me direz pas que Mrs. Molyneux s'est assassinée elle-même, qu'elle a elle-même enfoui ses os dans le jardin?

—Je vous demande ce que les os de Mrs. Molyneux ont à voir dans le fait que vous avez déchaîné le scandale chez autrui et rendu la vie intolérable aux vôtres!

L'évêque se tordait les mains, il renonçait à déchiffrer ce logogriphe. Mrs. Soper, poursuivant son avantage, conclut:

—Votre moindre devoir actuel, c'est de nous emmener à l'étranger, en attendant la fin de ce bel esclandre.

Il songea un moment, puis:

—Ne ferions-nous pas mieux, dit-il, de rester ici, dans le huis-clos de notre demeure?

Voyager, en de pareilles circonstances, ce serait attirer sur nous les feux convergents de la publicité. Il m'est déjà suffisamment pénible d'avoir mon nom dans tous les journaux; je ne me soucie guère qu'on me... qu'on nous montre au doigt sur notre passage.

—Qui nous empêche de voyager incognito?

Il réfléchit encore:

—Pendant les dernières vingt-quatre heures, une accalmie relative s'est faite dans l'ouragan des allusions. Peut-être la presse s'éveille-t-elle à des sentiments plus louables. Ma chère, donnons-lui le temps de s'amender. Je ne vous laisserais pas ici un jour de plus si elle retombait dans sa licence.

Cette succession fit le plus grand bien à l'âme ulcérée de Mrs. Soper. Elle en porta sur-le-champ la nouvelle à sa famille. Et l'austère concorde rentra au palais épiscopal.

Dans la soirée, l'évêque, un peu tranquillisé, s'assit à sa table de travail pour entreprendre une série, qui était la deuxième, de sermons destinés à faire époque. Réputé de longue date en Angleterre pour la pureté militante de sa vie, il avait récemment couronné cette réputation en publiant, sous forme de brochure populaire, ses "Discours sur la décadence de la morale anglaise", avec couverture ornée d'un portrait du pieux auteur; une nouvelle série lui en était réclamée à grands cris non seulement par le clergé, mais par les laïcs.

—Sans aucun doute, mon amour, avait-il dit à sa femme(qui, dans ce temps-là, en était encore pour lui à l'admiration exclusive), il y a, dans toute ces demandes qu'on m'adresse, un appel d'en haut. Si, comme je crois pouvoir m'en flatter sans vain orgueil, j'ai reçu en partage un coeur pur et une voix honnête, ce n'est point pour que ces dons restent stériles; les comptes mêmes de mon éditeur l'attesteraient au besoin. Après le succès de ma première série, je n'ai pas le droit de me dérober à une sollicitation en quelque sorte universelle.

Il est de fait que cette première série avait obtenu un succès immense. Penché sur sa feuille de papier-ministre, l'évêque se promettait que la seconde serait un événement.

Avec un sentiment profond de ses responsabilités, il commença par jeter quelques notes préliminaires. "La littérature concupiscente", écrivit-il au sommet de la page; et il s'arrêta pour contempler avec une satisfaction morose cet alléchant début. Puis il vint au détail: "Cultiver de bonne heure les goûts littéraires de l'enfance, les entretenir chez l'homme mûr. Montrer l'abaissement de la littérature chez les nations du continent. Lui opposer la pureté de nos grands classiques. Réclamer l'institution d'une censure. S'attaquer non seulement aux auteurs, mais aux lecteurs des mauvais livres. Adresser un appel vibrant au public, et le renforcer de nombreux exemples." En marge: "Réunir quelques anecdotes."

Arrivé là, l'évêque méditait, quand Mrs. Soper vint hors de propos l'interrompre.

II

—Quoi? que désirez-vous? fit-il d'un ton bourru.

—Septime, cria-t-elle, voilà que les effets de votre conduite se répercutent jusque dans votre nursery! Regardez ceci.

Elle lui tendait, d'une main mal assurée, une brochure qui avait l'attrayant aspect d'un magazine populaire.

—"Le... le Magazine pour Tous", lut-il. Eh! bien, mon amour?

—Voilà ce que je viens de trouver entre les mains d'Evangéline! Une enfant de huit ans lire un article honteux sur son père! Septime, c'en est trop!

Les yeux écarquillés, il regardait, à l'intérieur du magazine, un titre que lui soulignait le doigt de sa femme: "Le mystère d'Hyacinth Road", par Félix Chapel."

—Et ce n'est qu'un commencement, il y aura comme cela douze articles! fit Mrs. Soper avec amertume. Le malheureux qui cuisine ces vilenies semble prendre un malin plaisir à incriminer vos moindres actes. Il a moins de sévérité pour Molyneux.

Arrachant le magazine des mains de son mari, elle lut tout haut:

"C'est dans ces circonstances que l'évêque de Bedford entre en scene. Nous n'apprendrons à personne qu'au temps de sa prime jeunesse ce vénérable personnage était connu de tous ses camarades sous le facétieux sobriquet de "Nasique", soit qu'il le dût à la proéminence réelle de son nez, soit plutôt qu'il manifestât déjà cette tendance à le rourrer partout dont il ne semble pas s'être encore départi dans la situation élevée qu'il occupe."

—Est-il vrai qu'on vous ait jamais affublé d'un tel sobriquet, Septime?

—Heu!... je... mais... marmonna l'évêque.

—Avouez donc! "Nasique!..." Vous ne l'auriez pas volé, ma parole!

Et sans égard à la majestueuse indignation de son mari, Mrs. Soper reprit plus loin sa lecture:

"L'évêque dut se dire qu'il avait là une occasion unique de reconnaître l'hospitalité que lui offraient ses cousins. On se souvient que jusqu'ici le mystère a résisté à toutes les investigations, qu'il a défié la sagacité d'un Buffington lui-même. Or, si Mrs. Molyneux a disparu, de qui cette disparition peut-elle, au juste, être le fait? De l'infortuné Molyneux? Ou d'un tiers admis dans la maison? Voilà ce qu'il conviendrait d'établir en définitive."

—"Un tiers admis dans la maison!" Mais c'est vous que l'on vise, Septime!

—Moi! se récria l'évêque. Comment serait-il possible? Comment oserait-on?

—Lisez vous-même, dit Mrs. Soper en désignant un autre endroit de la page. C'est pis que tout le reste.

Et il lut, avec des yeux qui lui sortaient des orbites:

"Si l'on veut se faire une idée nette, impartiale, de cette remarquable affaire, il faut, avant tout, se rendre compte d'une vérité capitale, à savoir que le dîner de l'évêque, tête-à-tête avec son cousin, l'absence de Mrs. Molyneux à la table de famille, les explications saugrenues d'Irwin Molyneux et sa fuite le lendemain matin, sont autant de faits dont l'authenticité ne repose que sur un seul témoignage. Dans quelle mesure ce témoignage mérite-t-il créance? Le témoin est-il parfaitement désintéressé? N'a-t-il rien à cacher pour son propre compte? A-t-on démontré qu'au moment où il arriva dans la maison Mrs. Molyneux en était absente? Ne se peut-il pas qu'Irwin Molyneux, loin d'être pour quelque chose dans le sort de sa femme, l'ait partagé?? et que la main qui les aura frappés tous les deux ait encore, par des moyens similaires, écarté, en la personne d'Eva Wilson, un témoin qui aurait eu beaucoup à dire? Telle est exactement la situation en face de laquelle on doit se mettre."

—Il n'est que temps de faire nos malles! s'exclama l'évêque. C'est trop d'horreur, de scandale, de disgrâce! Nous n'avons plus qu'à partir. Cet homme me poursuit évidemment d'une haine personnelle. Qui est-il? D'où tire-t-il ses renseignements? Certes, tout cela fourmille d'erreurs et de mensonges; mais enfin, ce qu'il sait, d'où le sait-il?

—Il se vante, en commençant son article, de s'être installé au 47 d'Hyacinth Road.

L'évêque devint très pâle.

—Installé au 47?... Mais s'il dit vrai, c'est la chose la plus grave, la plus terrible... Il peut arriver à découvrir..

Et comme le prélat s'arrêtait soudain:

—Quoi donc? demanda Mrs. Soper, rivant sur lui d'implacables prunelles.

Il hésita

—Non... rien.

Elle le dévorait des yeux.

—Qu'avez-vous fait encore?

—Encore? Mais, grâce à Dieu, en dehors de ce que j'ai cru mon devoir...

—Oui, je sais, n'y revenons pas. Expliquez-moi seulement quel peut être pour vous ce nouveau sujet de crainte.

—Je n'ai point de sujet de crainte, mon amour. Mais il est essentiel absolument essentiel, qu'en présence de si abominables insinuations mon... mon caractère demeure... hum!... au-dessus de toutes les atteintes.

—C'est-à-dire?

—Qu'il ne faut pas qu'on puisse me jeter de la boue.

—Septime, vous déciderez-vous, oui ou non, à vous faire entendre?

—Eh bien... On pourrait trouver bizarre... Du moins, certains esprits grossiers comprendraient peut-être mal... Bref, ma chère, vous savez, n'est-ce pas, qu'à mes moments perdus je tâche de me perfectionner dans la pratique du français?...

—En voilà, certes, la première nouvelle.

—Pourtant, mon amour...

—Non, mon cher non, vous ne m'en aviez jamais fait la confidence.

—Eh bien donc, s'il faut vous l'apprendre... je ne manque pas, à l'occasion, de renouveler connaissance avec cet élégant et... et chaste langage.

—Hum! commenta Mrs. Soper. Et, s'il vous plaît, quand avez-vous commencé à la connaître, ce langage élégant et chaste?

—Il y a... mon Dieu!... bien des années... à Paris.

—Comment avez-vous fait, depuis si longtemps, pour ne pas l'oublier?

—J'ai lu. Le roman français produit parfois des chefs-d'oeuvre. Il s'en trouvait un, par hasard, dans ma valise, lors de ma visite à Irwin Molyneux. Le malheur est que... Bref, en partant, je n'ai pas songé à le reprendre.

—Et c'est pour avoir perdu un roman français que vous vous tourmentez de la sorte?

—Non, bien sûr, non, vous n'y êtes pas, mon amour. Ce qui m'ennuie, c'est qu'à l'heure actuelle la maison est livrée à un misérable journaliste.

—Et puis?

—Il n'aurait qu'à lire mon nom sur la couverture du livre.

Les yeux de Mrs. Soper devinrent durs comme des cailloux.

—C'était donc un livre infâme?

—Infâme? Mais, ma chère...

—Un de ces livres qu'on rougit de lire?

—Il n'y a rien dont j'aie à rougir, je vous assure.

—Un de ces livres que vous auriez honte de montrer devant vos enfants?

—Sans doute, je n'aimerais pas qu'à leur âge...

—Et de quoi était-il question dans ce chef-d'oeuvre?

—Mais... d'une dame... et d'un monsieur...

—Mariés?

—La dame l'était... à un autre.

—Combien y avait-il de messieurs dans l'ouvrage?

—Je n'étais qu'au cinquième chapitre.

—Et jusque-là?

—Jusque-là... ils étaient deux... je crois me rappeler qu'ils n'étaient que deux.

Le visage de Mrs. Soper revêtit sa plus formidable expression.

—C'était un livre repugnant, prononça-t-elle. Vous auriez tort de n'en pas rougir. Que deviendra votre réputation si on le trouve, avec votre nom sur la couverture?

Tel un éléphant touché par un plomb meurtrier, le pauvre évêque ne sut que barrir:

—Ma réputation en subira un dommage irréparable! Que Chapel, ayant trouvé ce livre, exploite cyniquement sa trouvaille, je suis perdu, perdu!... Ah! mon amour!

Mrs. Soper lui coupa sèchement la parole.

—Dans une circonstance comme celle-ci, faites-moi la grâce de ne pas abuser de ce terme.

Puis, après un instant de méditation:

—Septime, l'intérêt de votre femme, de vos enfants, exige que vous repreniez possession du livre.

—Mais comment?

—Débrouillez-vous. Faites preuve d'ingéniosité. Il le faut! c'est de toute évidence.

—Il le faut! gronda tragiquement l'évêque, il le faut!

III

On écrirait des volumes rien qu'à dénombrer les effets qu'engendre parfois une peccadille: vérité que connaissait en principe le narrateur de ces événements avant que les nécessités de son sujet l'eussent contraint d'en faire la poignante expérience.

Outre qu'il avait des parents, Irwin Molyneux avait des voisins. Deux maisonnettes miniatures, qui rappelaient dans ce qu'il avait de plus choisi le style Victoria de la première époque, flanquaient de part et d'autre, à courte distance, la villa qu'il habitait. Jamais il n'avait noué de rapports avec ses voisins de droite ou de gauche, Mrs. Molyneux ayant peu de goût pour les relations improvisées; et ses voisins, de leur côté, avaient paru ignorer son existence. Mais le simple fait qu'il eût escamoté une femme, laquelle, du reste, était la sienne et non la leur, les affecta comme l'aurait pu faire une épidémie. Quarante-huit heures après que les premières révélations de la presse eurent introduit dans l'histoire contemporaine le nom d'Hyacinth Road, les stores du 49 étaient baissés, un écriteau apposé à la grille du jardin annonçait que la maison était à louer ou à vendre: ses locataires avaient fui à l'autre bout de Londres.

Calamiteuse à droite, la disparition de Mrs. Molyneux n'eut pas, à gauche, des contre-coups moins profonds.

Au 45 résidait un homme illustre, le signor Dado di Fresco. Ce ténor, dont la mélodieuse voix se déversait, aux beaux soirs de l'été, par les pavillons de cent mille gramophones était alors à l'apogée de sa gloire. Il ne donnait pas une représentation à Covent Garden sans que le moindre fauteuil se louât des semaines à l'avance. De même à New-York, à Paris, à Berlin, à Vienne. C'était le chanteur du jour.

A des poumons d'une vigueur sans égale il joignait cette sensibilité ardente qui fait les grands comédiens. Il n'avait pas plus tôt abordé la rampe qu'il combattait, aimait, mourait de façon à galvaniser le spectateur le plus flegmatique.

On concevra que l'existence d'un tel homme ne fût pas entièrement dénuée d'épisodes. La présente signora di Fresco était au moins la troisième qu'il eût investie de ce titre enviable. A bien d'autres égards, il ne s'était pas contenté d'assister en témoin au drame de la vie. Et combien souvent il aspirait encore à rivaliser d'exploits héroïques ou tragiques avec les héros qu'il incarnait.

—Ça, disait-il, ce serait vivre!

A quoi la signora répliquait, souriante:

—Ah! Dado, il est bien heureux que nous habitions Saint-John's Wood et non la Californie. Là-bas, c'est certain, vous mourriez d'une balle!

Dado tortillait sa moustache; et d'une voix sombre,

—Si je ne commençais par abattre mon adversaire! disait-il.

C'est alors que vint à éclater, avec la soudaineté du tonnerre un jour de Derby, la rumeur sinistre annonçant au monde que Saint-John's Wood lui-même avait ses assassins. La nuit du jour mémorable où il rapporta chez lui le premier récit des faits survenus au 47, le signor ne put fermer l'oeil. Il rôda toute la matinée du lendemain, de sa maison à son jardin et de son jardin à sa maison, risquant, par intervalles, un coup d'oeil à travers ses stores, qu'avec un sens aigu des convenances il avait gardés baissés du côté de la maison voisine. De tems en temps, grimpé sur un rouleau de jardinage, masqué par les branches d'un cytise, il regardait éperdument de l'autre côté du mur mitoyen, le lieu d'élection, si proche de lui qu'avait habité le meurtre.

A la longue, cette contemplation passive l'exaspéra. N'y tenant plus, il courut, l'après-midi, sonner à la porte du 47, et demanda l'inspecteur Bray.

—Je viens lui déclarer, dit-il, vous aider à venger la victime.

L'inspecteur le toisa froidement.

—Prenez le Tube pour Westminster Bridge Road, dit-il; arrivé là, vous demanderez...

—Je demanderai quoi? dit l'artiste.

—Le chemin de la maison des fous.

Et sur cette réponse, l'inspecteur fit connaître que l'entretien était terminé.

Blessé dans son orgueil, le signor Fresco demeurait indemne dans son enthousiasme. Il entreprit de déchiffrer tout seul le mystère. Il conçut l'ambition de le résoudre avant le brutal policier.

—Ces détectives ont besoin d'une leçon, disait-il; je m'en charge

Il vit avec déplaisir entrer en scène James Buffington. Il avait mis l'Evening Tribune au ban de son estime pour une note idiote qui le désignait comme "l'un des plus grands ténors de tous les siècles, de tous les âges". "L'un des plus grands!" hurlait-il, se fouettant de cette insulte. Et il avait biffé le journal de sa vie

Sur ces entrefaites, il sut que Félix Chapel venait de s'installer dans la maison du mystère. Le drame entrait dans la voie de l'art. l'artiste en brûla d'une ardeur plus vive.

—Peut-être celui-là n'est-il pas indigne de connaître un Fresco! dit-il.

Il allait et venait dans le salon, ruminant la grave nouvelle; et de nobles gestes marquaient le progrès de ses pensées.

—Oui, c'est cela! dit-il enfin comme s'il lui venait une inspiration; nous travaillerons ensemble, ce Chapel et moi!

Ignorante des suites que devait avoir cette résolution, la signora, complaisamment, approuva d'un sourire; elle avait appris de bonne heure que les ténors ont besoin d'être encouragés. Il importait à Dado de se faire, préalablement à toute démarche, une idée de son futur allié. C'est ce qu'il entreprit sans retard. Mais la chose n'était pas si aisée qu'il l'avait pu croire. Mr. Chapel semblait vivre très renfermé. Le signor eut beau passer des heures entières posté derrière ses vitres, ou juché sur son rouleau, à peine réussissait-il à l'entrevoir durant trois jours. Enfin, une après-midi qu'il pleuvait, il l'aperçut dans son jardin à la brune.

D'entrée de jeu, il en eut une impression favorable.

—C'est un artiste comme moi, pensa-t-il. Nous sentirons de même.

Une ou deux fois encore, il le vit furtivement, et sa bonne impression en fut confirmée. Le seul reproche qu'avec sa sensibilité pointilleuse il crût avoir à lui faire était de l'espèce la plus bénigne; il avait observé que Mr. Chapel ôtait fréquemment son chapeau pour se gratter la tête; à cela près, ses manières étaient d'un parfait gentleman.

Le jour où Fresco eut, de ses yeux, constaté le départ de Buffington s'en allant armé d'une valise comme pour un voyage, sa décision fut bientôt prise. Il n'attendait plus que l'occasion de lier connaissance avec Chapel, lorsqu'une aventure inimaginable bouleversa d'un coup tous ses projets.

Par une journée singulièrement douce et belle pour la saison, le signor Fresco faisait les cent pas sur sa pelouse; il sifflotait la plus neuve et la plus triomphale de ses cavatines. Un bruit soudain lui fit dresser l'oreille: il semblait qu'on creusât le sol de l'autre côté du mur

—Voilà peut-être, dit-il, l'occasion que je cherche.

Il monta tout doucement sur son rouleau, il regarda par-dessus le mur, et il vit, en train de bêcher, bien tranquille, à quelques yards, le disparu, Molyneux en personne.

Il eût dégringolé à terre si ses dix doigts n'avaient cramponné à temps le faîte du mur. Son coeur battait comme un marteau de forge, ses yeux papillotaient, son cerveau tourbillonnait. Cependant Irwin Molyneux bêchait, bêchait sans trêve.

Un carillon se fit entendre, il venait du 47. Fresco, expert à identifier les sons, reconnut le timbre de l'entrée. Molyneux s'était figé de saisissement. Il écouta quelques secondes, puis, jetant là sa bêche, il courut, tête basse, vers la maison.

Dans le même temps, le signor Fresco revenait de sa stupeur. Il lâcha le mur, se laissa glisser du rouleau, tomba sur une plate-bande, et partit, d'un train non moins accéléré, vers son propre logis.

—Enfin, voilà de la vie réelle! proclama-t-il devant la signora interdite. Le Fresco qui vous parle, ce n'est plus l'artiste, c'est l'homme!

—Qu'allez-vous faire? Appeler la police?

—La police? répondit-il, en bombant son torse. Pas de danger! Elle m'a méprisé, je lui montrerai de quel bois je me chauffe! J'arrêterai le meurtrier. Oui, moi, Fresco, seul et par mes seuls moyens!

—Dado! brailla la signora, vous ne ferez pas cela, Dado, mon Dado!

Mais bien que Dado aimât la signora d'un amour passionné et qu'en règle générale il lui fît les concessions les plus déraisonnables, au point, par exemple, de porter en toute saison une ceinture de flanelle, il resta sourd aux lamentations comme aux prières.

—D'ailleurs, quels sont-ils, vos moyens? demanda-t-elle au milieu de ses larmes

—J'ai mon fusil.

A ces mots, il fit un bond, s'empara de l'étui qui renfermait l'arme, en déboucla frénétiquement les courroies. Il avait récemment tiré son premier lapin, cette prouesse lui avait donné le goût du sang; il était devenu d'emblée le plus enragé Nemrod d'Angleterre.

Mais brusquement, il s'arrêta. Il possédait, comme tous les artistes, l'esprit critique et le sens de l'appropriation aux circonstances. Donnant à sa tenue un coup d'oeil inquiet:

—Je ne peux bonnement pas, murmura-t-il, m'en aller chasser dans ce costume!

—C'est vrai, Dado! approuva la signora. Il faut vous mettre en culotte. En culotte, vous êtes divin!

—Mon ange! répliqua-t-il. Oui, je vais me mettre en culotte.

Il s'éclipsa. Et la signora le suivit, plus morte que vive.

IV

Les mains de Molyneux tremblaient tandis qu'il essayait de rajuster sa perruque et de faire tenir sa moustache. Le timbre de l'entrée ne cessait pas de résonner.

—Quelle imprudence j'ai commise! se disait amèrement l'infortuné, quelle impardonnable imprudence! Sans doute cet appareil incommode devenait par trop agaçant à la longue; cependant j'aurais dû le supporter. Qui sait si je ne devrai pas le supporter toute la vie, en admettant que ma folie n'ait pas causé ma perte!

Oui, la folie de Molyneux avait été grande; mais aussi, comment ne pas céder à la tentation? Buffington et Bray battaient la campagne; on avait retiré de la maison le constable préposé à sa garde; la cuisinière était en congé pour l'après-midi: Irwin avait cru pouvoir se permettre d'aérer son crâne.

Et voilà qu'on sonnait à la porte de cette maison maudite!

Les passants, aujourd'hui, s'en écartaient; qui donc pouvait être ce carillonneur tenace?

Molyneux avait déjà fait cent hypothèses quand un cri de joie lui échappa.

—Henriette! c'est Henriette!

Dans sa certitude, prenant à peine le temps d'achever son déguisement, il descendit l'escalier quatre à quatre, et, le coeur battant, il ouvrit la porte.

—Mr. Chapel, je présume? dit une voix qui(hélas! lui était des plus familières.

Sa langue se refusa un moment à proférer aucun son.

—Oui.. balbutia-t-il enfin.

—Puis-je entrer? demanda le visiteur. Je m'appelle Mr. Soper.

Ce qui aurait pu donner quelque vraisemblance à cette déclaration si Félix Chapel avait hésité une seconde à reconnaître l'évêque de Bedford, c'est que le visiteur ne portait point de guêtres et qu'il tenait à la main un chapeau de soie du modèle ordinaire.

—J'ai, poursuivit Mr. Soper, lu votre remarquable article sur les événements qui ont mis en deuil cette maison. De là une curiosité peut-être indiscrète; j'ai pensé qu'il ne me serait pas interdit de donner un rapide coup d'oeil au théâtre du drame.

Chapel ne savait trop s'il devait se rassurer ou s'alarmer du fait que son visiteur semblait aussi nerveux que lui-même.

V

—Mais... sans doute, répliqua-t-il avec embarras.

—Je ne voudrais pas vous déranger, reprit Mr. Soper, dominant assez mal sa propre gêne. Si seulement je pouvais faire le tour des chambres...

—Faites, dit Chapel empressé, faites donc. Je vous laisse.

M. Soper n'étouffa qu'à demi un soupir de soulagement.

—Oh! merci, dit-il.

—De rien, marmotta Chapel, qui déjà remontait l'escalier avec la même célérité qu'il avait mise à le descendre.

Et il s'enferma d'un tour de clef dans sa chambre pour qu'on ne le surprît point à cacher dans son lit, entre le matelas et les couvertures, le manuscrit de son deuxième article, qui était une virulente diatribe contre l'évêque de Bedford.

Le signor Dado di Fresco sortit de chez lui en grand équipage. Il était de belles proportions, un peu court peut-être si on le mesurait dans le sens perpendiculaire, mais la circonférence rétablissait l'équilibre. Ses jambes garnissaient loyalement sa culotte; à son chapeau de feutre vert était piquée une plume allègre.

Jamais ténor n'avait eu l'air si redoutable, le fusil en main. Il s'était muni d'une échelle. Grimpé sur le mur du jardin, il resta quelques minutes en observation caché, comme précédemment, par les branches d'un cytise

Une flamme subite s'alluma dans ses yeux, sonn visage changea de couleur; à travers les carreaux de la fenêtre, il voyait distinctement quelqu'un bouger dans la bibliothèque du 47. Il n'hésita pas: il fit passer l'échelle par-dessus le mur, suivit l'échelle, et, quand il fut de l'autre côté, se mit en devoir de charger son fusil. Mais ici se présenta une difficulté. Il avait pris un paquet de cartouches au petit bonheur. Il en regarda le numéro, se demandant si elles étaient bien du calibre exigé. dans le cas présent, et ne se rappelant pas si un numéro élevé correspondait à un gros calibre. En fin de compte, il décida que cette interprétation avait pour elle la logique; il glissa dans ses canons deux cartouches numéro 10, et, marchant à pas de loup, il s'approcha de la maison.

Le 47 était de ces immeubles qui ont deux étages par devant et trois par derrière, si bien que la fenêtre de la bibliothèque, au lieu d'être près du sol, en était à quinze pieds plus haut. Le signor Fresco appliqua son échelle contre le mur de la façade; elle arrivait juste. Sans se presser, mais toujours sans barguigner, il monta jusqu'à ce que ses yeux fussent au niveau de l'allège; et il eut, une fois encore, cette sensation dont les plus braves eux-mêmes ne peuvent se défendre en face de l'ennemi. Non pas positivement que le signor vît le sien en face, mais l'aperçut qu'il en avait de dos et penché sur le feu, était magnifique. Il le contempla durant plusieurs secondes. Le mécréant avait eu le front de se composer une apparence ecclésiastique, il portait une redingote de clergyman. Et la besogne à laquelle il se livrait était en soi des plus suspectes: il avait jeté un volume au feu, et il fourgonnait pour en achever la combustion; il ne déposa le tisonnier qu'après avoir vu les flammes dévorer la dernière page.

Pour un Latin, et de forte trempe, il n'y avait qu'un pas de l'idée à l'action. Mais entrer, c'était donner l'alerte au meurtrier, il prendrait la fuite. Donc, pas de doute possible, le signor devrait tirer d'où il était.

L'échelle lui laissait peu de place pour épauler. Il y réussit cependant. Il ferma un oeil, visa soigneusement le meurtrier, qui lui présentait toute la largeur du dos, et pressa la détente.

Le brave signor avait, par malheur, négligé deux faits: l'un était que l'extrémité de son fusil portait directement contre le châssis inférieur de la fenêtre; l'autre, que les armes à feu reculent, et spécialement dans de pareilles circonstances.

Bang!.. Il reçut à l'épaule un coup terrible, comme lui en pouvait seul assener un criminel endurci. Il se sentit voyager à la renverse dans l'espace. Et pendant dix minutes tout ne fut plus pour lui que ténèbres

Quand il reprit ses sens, le signora éplorée l'enveloppait de ses bras; Félix Chapel et l'inspecteur Bray, debout à ses côtés, le regardaient avec un intérêt considérable.

—Il vit! s'écria la signora. Dieu soit loué! il vit!

Cette épouse dévouée n'avait pas agi avec moins de promptitude que son époux; le signor parti, elle avait dare-dare mandé la police. Mais tout s'était passé si vite que l'inspecteur, en arrivant, dut s'employer à ressusciter le héros.

(A suivre)

SI LES JEUNES GENS DESERTENT LA CAMPAGNE C'EST QU'ILS NE POSSEDENT PAS ASSEZ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'AGRICULTURE

C'est la thèse du député de Beauce au cours du débat sur notre système d'éducation à la campagne. — Programme conservateur, dit M. Sauvé.

L'OCTROI A L'ECOLE RURALE

QUEBEC, 16—(Spécial à la "Patrie") — Le débat sur l'instruction publique commencé jeudi par le secrétaire provincial, l'hon. M. David, a été continué hier après-midi, par M. Hughes Fortier, député de Beauce, le chef de l'opposition, M. Arthur Sauvé, et le secrétaire de la province qui a donné la réplique au chef de l'opposition.

M. Fortier a louangé la politique du gouvernement en matière d'éducation. Après avoir donné une attention toute spéciale à l'enseignement supérieur et secondaire par l'octroi de fortes subventions aux collèges classiques, aux universités et aux écoles spéciales, le gouvernement, dit-il, tourne son attention maintenant vers l'école des tout petits, l'école du peuple qui reçoit un octroi de $125,000, cela à la campagne seulement.

LA DESERTION DES CAMPAGNES

Le député de Beauce déplore le fait que nos jeunes gens des campagnes, les jeunes filles surtout, à peine pourvus d'une instruction quelconque se désintéressent du sol ancestral. Ils se dirigent vers la ville ou délaissent l'état qu'ils méconnaissent.

Pourquoi? parce que peut-être ils n'ont pas puisé aux sources de la science les rudiments de la culture agricole. Dans ces aperçus nouveaux, la terre était absente.

Que l'on donne à l'institutrice des éléments de l'agriculture afin qu'elle les rende comme elle les aura reçus, au petit cultivateur qu'elle formera demain.

Combien de bras et de coeurs vigoureux ne conserverons-nous pas ainsi à la colonisation.

INSTITUTRICE ASSISTANTE

Parlant du nouveau programme de l'enseignement primaire, M. Fortier croit que l'école primaire élémentaire, en absorbant les deux années du cours modèle actuel "5e et 6e années" pourra, dès l'année prochaine, orienter ses efforts vers ces 5e et 6e années jusqu'ici réservées à l'école modèle ou à l'académique du village C'est là un progrès réel qui décentralise l'éducation moyenne en la faisant circuler dans tous les rangs, à la condition que les commissaires d'écoles fournissent au moins une assistante à la première institutrice qui aura conduit les élèves les plus avancés jusqu'à la 5e année, à plus forte raison à la 6e. Les services d'une institutrice supplémentaire permettent de grouper les commençants ensemble au lieu de les laisser perdre leur temps dans une classe trop nombreuse pour un seul titulaire. Ce sera un surcroît de dépense pour la commission scolaire, mais dépense profitable puisqu'elle assurerait aux jeunes élèves une formation première bien suivie et aux plus âgés permettra d'atteindre le cours supérieur de l'école élémentaire, cours équivalent dans le programme nouveau au cours modèle actuel, et cela dans tous les rangs où le nombre d'élèves et le nombre d'institutrices le permettront.

SACRIFICES

Un point important à noter, c'est que les sacrifices des commissions scolaires seront en partie compensés par l'augmentation du nombre d'écoles subventionnées que la mise en opération du programme va amener. Dans l'avenir toute école élémentaire qui justifiera d'un certain nombre d'élèves en cinquième ou sixième année, aura droit à une part sur le fond de l'éducation supérieure conformément aux règlements déterminés par le comité catholique du conseil de l'instruction publique.

SECTION AGRICOLE

Une autre des réformes opportunes du nouveau programme, c'est la transformation de nos académies actuelles, presque toutes commerciales, même dans les campagnes, en écoles complémentaires de culture générale mais pourvues de sections agricoles, commerciales et industrielles, que les commissions scolaires pourront adopter au besoin du milieu. Et je forme le voeu pour que la section agricole soit installée dans toutes les écoles complémentaires rurales.

L'enseignement bilingue et confessionnel dans notre province a produit des résultats qu'il n'est plus possible d'ignorer.

Le nombre des illettrés de 1910-11 a diminué plus qu'ailleurs, le niveau de l'enseignement s'élève sans cesse, ne le cède à personne, et la fréquentation scolaire est satisfaisante d'après la "Gazette" du 31 janvier 1921. Le journal doute qu'aucune loi puisse modifier les conditions économiques dont elle dépend, il affirma que l'impulsion éclairée qui a tant fait pour le progrès scolaire continuera son action bienfaisante.

L'argument saillant à l'encontre de l'école confessionnelle c'est qu'elle désunit la nation, la sépare en deux fragments.

Mais, monsieur l'orateur, où donc les relations entre les deux grandes races se départageant le Canada sont-elles meilleures? où donc les rapports entre catholiques et protestants sont-ils plus harmonieux? dans quelle province sommes-nous plus près les uns des autres?

M. Fortier termine ses remarques par un éloge de la politique libérale en matière d'éducation, politique qui ne saurait manquer dit-il, de recevoir l'approbation de la population de la province.

Monsieur Sauvé, chef de l'opposition, prit ensuite la parole et déclara qu'il félicitait avec d'autant plus d'aisance le secrétaire de la province de sa politique en faveur de la petite école du rang, que c'est le programme conservateur adopté à la convention de mai dernier, qu'il fait bien et met en pratique. Et le chef de l'opposition rappelle que l'hon. M. David disait à Papineauville, lors de l'appel nominal dans Labelle: que M. Sauvé n'avait pas de programme, ni d'idées.

LES CONSERVATEURS

M. Sauvé dit que l'hon. M. David a prononcé un discours de franc conservateur. Il a eu une exclamation vraiment conservatrice quand il a déclaré qu'il ne fallait pas saper notre programme scolaire, car cette exclamation elle a été entendue dans cette Chambre alors que le parti libéral dénonçait notre système d'instruction publique et ceux qui l'avaient administrée, disant que ceux-ci n'étaient que des réactionnaires et qu'il fallait absolument transformer notre système et créer un ministère de l'instruction publique. Il suffit de connaître son histoire contemporaine pour savoir quels sont ceux qui ont organisé notre système d'éducation et qui l'ont conservé. M. Sauvé nie au parti libéral le droit de s'attribuer la moitié de ce programme et veut qu'on discute cette question de l'éducation sans faire injure à la vérité historique. Il approuve pleinement le secrétaire de la province et le gouvernement de vouloir encourager l'école du rang. Peut importe de qui cela vient, du moment que c'est pour le bien du peuple. C'est un article qui vient du programme conservateur et il espère qu'on ne continuera pas à nier à l'opposition le mérite d'avoir cherché elle aussi à améliorer l'école du rang.

Relativement à l'enseignement agricole dans les écoles, M. Sauvé croit qu'il n'est pas bon de trop le faire, parce que le programme est déjà trop chargé pour le nombre d'heures. Ce qui importe, c'est d'avoir des maîtresses qui enseignent à leurs élèves les beautés et la noblesse de l'agriculture, du rôle du cultivateur, c'est de rendre l'enseignement conforme à la pratique afin que l'enfant apprenne bien le rôle qu'il sera appelé à jouer plus tard. M. Sauvé termine en formulant l'espoir que le secrétaire de la province se rendra à la demande qu'il a déjà faite de réformer le système d'inspection de façon à rendre l'inspection plus fréquente et plus pratique.

L'hon. M. David a répliqué brièvement au chef de l'opposition et a donné des chiffres pour faire voir l'augmentation considérable des salaires des institutrices en ces dernières années.

La Chambre a ensuite voté une partie du budget de l'instruction publique et s'est ajourné à lundi après-midi.

DES DOCUMENTS MAL ECRITS

OTTAWA, 15. (Spécial à la "Patrie"). L'Association Technologique de Langue Française a constaté à sa dernière assemblée que les documents français de la commission du service civil sont écrits dans un bien mauvais français. Ceci est passablement étrange de la part d'un ministère public aussi important que la commission du service civil appelé à faire passer des examens français à ceux qui désirent entrer dans l'administration fédérale.

DES POUVOIRS TROP ETENDUS DIT M. SAUVE

A propos du bill de la voirie discuté à la Chambre.

LES FOURNISSEURS

QUEBEC, 14. — (Du correspondant de la Patrie). — Le projet de loi refondant la Loi de la Voirie et onflant à la charge du département de la voirie de la province l'entretien des routes provinciales et régionales de la province, a été de nouveau l'objet de la discussion, hier à la chambre, pendant la majeure partie des deux séances de l'après-midi et du soir.

La discussion s'est faite non pas tant sur le ton du débat que sur celui d'un échange de vues entre le chef de l'opposition et le ministre de la colonisation.

M. Sauvé a de nouveau réclamé que le gouvernement prenne des mesures pour protéger les employés et les fournisseurs des entrepreneurs qui confectionnent des chemins pour le gouvernement. Bien que cela lui paraisse difficile, le ministre de la colonisation, l'hon. M. Perreault, a promis au chef de l'opposition de discuter la question avec le ministre de la voirie afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose en ce sens. Cependant, le ministre croit que c'est aux particuliers qu'il appartient de se protéger contre ceux qui les emploient ou à qui ils fournissent des matériaux. Le département verra à la possibilité de faire une retenu sur le montant des contrats jusqu'à ce que tous les comptes aient été payés.

Le chef de l'opposition s'est spécialement élevé contre les pouvoirs que confère le bill au ministre de la voirie ou au lieutenant-gouverneur en conseil, surtout en ce qui regarde celui de déclarer un chemin comme faisant ou ne faisant plus partie d'une route régionale ou provinciale. Il croit que plusieurs des dispositions du bill constituent un abus de pouvoir.

M. Sauvé s'objecte à la clause du bill qui permet au ministre de la voirie de procéder à une expropriation sans aucune formalité. Il croit aussi que les municipalités ne devraient pas être tenues de payer l'intérêt sur les coupons avant que les travaux soient éxécutés et que l'intérêt payé sur les billets pendant la confection des chemins devrait l'être par le gouvernement. De même M. Sauvé croit que le gouvernement devrait payer le salaire de l'officier qui surveille les travaux faits dans une municipalité. Il estime aussi que le gouvernement met entre les mains de la commission des utilités publiques des pouvoirs trop étendues parce qu'elle dépend du gouvernement. Au sujet des réparations, le chef de l'opposition voudrait qu'on laissât les municipalités juger de l'opportunité de les faire, de même que le soin de changer un règlement ou une résolution en la manière ordinaire sans être obligées de demander le consentement du ministre de la voirie.

Le chef de l'opposition prend aussi exception à plusieurs autres articles du bill.

Le ministre de la colonisation, l'honorable M. Perreault, en réponse à quelques-unes des objections de M. Sauvé, donna des explications. On réédita sur plusieurs points le débat de la veille. Au sujet de la protection des travailleurs et des fournisseurs des entrepreneurs, le ministre a promis de discuter la question avec le ministre de la voirie pour voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose à ce sujet. Cependant, il croit que ce serait aux intéressés à voir à se protéger contre ceux qui les emploient ou à qui ils fournissent des matériaux. Cependant, il est possible que le gouvernement étudie la possibilité de faire une retenu sur les contrats jusqu'à ce que tous les comptes aient été payés.

Avant l'adoption du bill en comité plénier, M. Sauvé a de nouveau déclaré qu'il approuvait le principe du bill, mais qu'il ne pouvait concourir dans ses détails à cause des pouvoirs qu'il confère au ministre de la voirie. A sa demande, le bill a été approuvé en comité sur division et remis à aujourd'hui pour la troisième lecture.

COMMISSION D'ETUDE SUR LES ACCIDENTS

Le ministre provincial du Travail soumet un bill à cette fin.

SES ATTRIBUTIONS

QUEBEC, 16. (Spécial à la Patrie.) — Le bill de l'hon. M. Galipeault pourvoyant à la création d'une commission d'étude sur la loi des accidents du travail a été présenté hier à la Chambre.

Par ce projet de loi le ministre propose la formation d'une commission de cinq membres choisie par le lieutenant-gouverneur-en-conseil, dont un sera le président ex-officio et représentant le gouvernement, deux représenteront les patrons et deux les ouvriers.

Ces cinq commissaires seront chargés de s'enquérir des conditions du travail dans cette province relativement aux systèmes ou systèmes qu'il conviendrait d'établir pour fixer ou déterminer les indemnités ou compensations dans les cas d'accidents soufferts par les ouvriers au cours de leur travail. Les commissaires auront droit à une indemnité qui sera fixée par le lieutenant-gouverneur-en-conseil. Elle est tenue de procéder avec toute la diligence possible et de faire son rapport au lieutenant - gouverneur-en -conseil sans délai aussitôt son travail terminé.

Pour l'accomplissement de sa tâche, la commission aura tous les pouvoirs conférés en pareil cas par les articles 591 et suivants des statuts refondus 1909. Le ministre du travail est chargé de la mise à exécution de la loi.

SUICIDE D'UNE ENFANT DE 9 ANS

PARIS, 2.—A la suite d'une réprimande de ses parents, Edith Noyau, âgée de neuf ans, demeurant 3 rue Colonel-Combes, s'est jetée dans la Seine au pont de l'Alma. Retirée par l'amiral Chop, elle a été transportée à l'hôpital Laennec, où elle est morte.

ON INTERDIRA LE COMMERCE DE CES VINS

Pour mettre fin à la vente des faux vins toniques.

LA MACHINE AGRICOLE

QUEBEC, 14. — (Du correspondant de la Patrie). — L'honorable M. Nicol, Trésorier de la province, va présenter ces jours-ci à la chambre un projet de loi pour interdire la vente des vins médicamentés qui ne sont que du camouflage pour la vente de l'alcool.

C'est le premier ministre qui a annoncé la chose, hier soir, au parlement, en discutant une motion de monsieur Dufresne, député de Joliette, demandant la correspondance entre le gouvernement et la commission des liqueurs ou toute autre personne au sujet de la vente du vin Coderre.

Monsieur Dufresne a demandé au gouvernement si monsieur Simard, président de la Commission des liqueurs était intéressé dans la vente du vin Coderre.

L'honorable M. Taschereau a répondu au député de Joliette que monsieur Simard n'était pas intéressé dans la vente de ce vin. Et il a ajouté que le gouvernement voulait mettre fin à l'abus qui se faisait à ce sujet et que le Trésorier de la province allait présenter prochainement un bill pour interdire la vente des vins médicamentés qui ne sont qu'un moyen dissimulé de vendre de l'alcool.

LA MACHINE NATIONALE

Monsieur Sauvé a provoqué un court débat au sujet de la Machine Nationale de Montmagny, sur une demande de production de documents au sujet de cette compagnie. Le chef de l'opposition a demandé si le gouvernement avait fait quelque chose pour venir en aide à cette compagnie après les grands discours qui ont été prononcés au banquet de l'an dernier.

Le premier ministre a répondu que le gouvernement n'a rien fait. Il a été impressionné par ce qu'il a vu l'an dernier à Montmagny et croit que c'est un malheur que cette compagnie n'ait pas de succès et qu'on ne devrait pas prendre avantage de son malheur pour la déprécier.

Monsieur Sauvé exprime sa surprise que le gouvernement n'ait rien fait pour l'aider. Les discours qui ont été prononcés l'an dernier ont eu pour effet d'inspirer confiance en cette industrie et beaucoup de personnes y ont perdu de l'argent. Il croit que le gouvernement aurait dû venir en aide à cette compagnie afin de lui aider de sortir de ses difficultés.

BUREAUX A SHAWINIGAN FALLS

Sur une demande de documents, monsieur Ricard, député de Saint-Maurice, a demandé au gouvernement l'établissement d'un bureau d'enrégistrement, d'un bureau du percepteur du revenu et d'un bureau d'agence des terres de la Couronne à Shawinigan Falls. Monsieur Ricard a fortement insisté sur la nécessité de ces bureaux dans la petite ville manufacturière. Mais son opinion n'a pas eu pour effet de convaincre son collègue, M. Mercier, de Trois-Rivières, qui ne voit pas comment le gouvernement pourrait multiplier les bureaux d'enrégistrement dans cette partie de la province quand il les centralise à Montréal. Monsieur Mercier ne veut pas que ces bureaux que demande Shawinigan Falls y soient établis au détriment de Trois-Rivières.

FELICITATIONS A L'ORATEUR

Avant l'ajournement, hier soir, le premier ministre, l'hon. M. Taschereau, a présenté les félicitations de la chambre à l'honorable M. Francoeur, orateur de l'Assemblée Législative à l'occasion de son 41e anniversaire de naissance. Le premier ministre a fait un bel éloge de l'orateur.

La chambre s'est ajournée à cet après-midi à 3 heures.

PLUS D'ATTENTION DANS L'ENVOI DES COLIS DES FETES

OTTAWA, 15. — (Spécial à la Patrie). — L'année dernière pendant la saison des fêtes le département des postes a reçu 59,984 colis de toutes sortes qu'il n'a pu livrer pour plusieurs raisons. Dans certains cas l'adresse était fausse ou incomplète; certains paquets mal ficelés sont arrivés ouverts. Le ministre des Postes espère que le public cette année portera une plus grande attention dans l'expédition des colis des fêtes afin que le bureau des rébuts ne soit pas encombré comme d'habitude et pour éviter les erreurs qui sont le sujet de nombreuses plaintes pour lesquelles le personnel des postes n'est nullement responsable. . . . .

LES TRAITES CONCLUS PAR LE GOUVERNEMENT

OTTAWA, 14. (Spécial à la "Patrie".) — L'hon. J. A. Robb, ayant terminé les négociations de la nouvelle entente commerciale avec l'Australie, l'hon. Mackenzie King a été informé que son collègue s'embarquerait aujourd'hui pour revenir à Ottawa. On croit que le gouvernement attendra la session pour rendre public les traités de commerce qu'il vient de conclure en pays étrangers.

LE PLAN BELGE

Londres, 12. — Le plan belge exposé à la conférence des premiers ministres, samedi, comporte un moratorium de deux ans pour l'Allemagne et un prêt de toutes les nations à raison de 5,000,000,000 de marks-or par année pendant sept ans, soit en tout 35,000,000,000 de marks-or. Ces chiffres représentent le total de l'indemnité des réparations

EN PRISON DANS LA GLACE POUR L'HIVER

La barge Johnny S. Thom, de la "Quebec and Levis Fairy", qui a été prise dans les glaces près de Lauzon, il y a deux jours, n'a pu être retirée de sa fâcheuse position.

Les remorqueurs qui s'étaient portés à son secours ont dû rebrousser chemin.

Cette barge avait une cargaison de 1,000 tonnes de charbon.

Elle passera l'hiver dans la glace.

IMPORTANT DEBAT A LA CHAMBRE AU SUJET DE LA LOI FEDERALE DES FAILLITES

M. Taschereau déclare que si cette loi est considérée inconstitutionnelle par nos légistes, des procédures seront prises en Cour Suprême pour la faire abolir.

L'ANCIEN SYSTEME PREFERABLE

QUEBEC, 19.— Du correspondant de La Patrie.—Le gouvernement provincial se propose de faire étudier par les légistes les plus en vue de la province la loi des faillites du Canada, pour s'assurer si elle est ultra vires, et dans ce cas, il demandera une référence à la Cour Suprême du Canada afin de la faire déclarer inconstitutionnelle. C'est ce qu'a déclaré l'honorable M. Taschereau, hier après-midi, à la Chambre dans sa réplique à un discours de monsieur J. Dufresne, député de Joliette, qui avait soulevé un nouveau débat sur cette question.

Le premier ministre a déclaré que le gouvernement est bien déterminé à prendre tous les moyens en son pouvoir pour obtenir le rappel de la loi, qui est la ruine du crédit dans notre province.

Monsieur Dufresne a ramené devant la chambre cette question de la loi des faillites, que le député de Québec-Est, Monsieur Letourneau, avait déjà soulevé, afin de demander au gouvernement ce qu'il se proposait to faire ponr remédier au mal dont on se plaint et pour amener l'abrogation de cette loi néfaste. Il a réclamé la création d'un ministère du commerce provincial.

M. J. DUFRESNE.

Le député de Joliette débute en disant que la loi des faillites est une des mauvaises lois qui existent au pays, et se plaint que le gouvernement n'ait rien fait depuis la dernière session pour obtenir sa révocation.

Le député de Québec-Est nous a dit que pendant les neuf premiers mais de l'année 1922, la province de Québec a compté 1083 faillites sur les 2729 faillites enrégistrés dans le pays, soit 40 p. c. des faillites totales dans la province de Québec. De plus, le député de Québec-Est a ajouté que 300 cultivateurs ont fait faillite dans cette province. Je dis, M. le Président, que ce n'est pas un honneur pour le gouvernement de faire pareils aveux, cela veut dire que la province n'est pas aussi prospère que le gouvernement l'a laissé entendre au début de cette session. Je me le demande, M. le Président, si 300 cultivateurs ont fait faillite, quelle en est la cause? Je me suis occupé de l'agriculture pendant de nombreuses années, je n'ai jamais vu une situation aussi pénible que celle qui existe cette année.

MUNICIPALITES ENDETTEES

Monsieur Dufresne reproche au gouvernement d'avoir chanté que la province est prospère et d'avoir été imprudent. Dans les circonstances, les cultivateurs ont été des hommes prévoyants, mais l'imprudence du gouvernement d'avoir endetté les municipalités de plusieurs millions a été la cause, une des causes de ce grand nombre de faillites chez les cultivateurs. Je ne blâme pas nos bons cultivateurs, mais je blâme ceux qui ont administré les affaires de la province depuis un si grand nombre d'années et je ne suis pas surpris de voir un nombre aussi élevé de faillites dans notre principale classe de la société avec les obligations que lui impose le gouvernement. Le gouvernement s'est montré très imprudent en augmentant la dette des municipalités pour un montant considérable. La dette des municipalités en 1915 était de $182,835,879; en 1919, elle était de $207,488,833 et en 1921, de $231,232,276; soit de 1915 à 1921—six ans—une augmentation de $49,397,397.

La dette de nos commissions scolaires a augmenté en trois ans de $18,938,917. Voici des dettes qui pèsent sur la classe agricole. Depuis dix ans, les taxes chez nos cultivateurs ont triplé; un cultivateur qui payait, il y a dix ans, 75 sous du cent plastres, paie aujourd'hui de $2.00 à $2.50 du cent. Le nombre de nos cultivateurs diminue dans cette province d'une année à l'autre, parce que les cultivateurs ne peuvent plus rencontrer leurs affaires en payant des taxes aussi lourdes. Cette année nous avons eu trois cents cultivateurs qui ont fait faillite, si le gouvernement ne prend pas les moyens nécessaires pour leur venir en aide, les faillites seront encore plus nombreuses l'an prochain. Voilà la cause, voilà la raison pour laquelle une partie de nos cultivateurs sont forcés de quitter leur terre ou de faillir, pour s'expatrier aux Etats-Unis, c'est bien regrettable!

Monsieur Dufresne demande au gouvernement de prendre des mesures pour faire amender la loi de façon à rendre justice à tout le monde et le moins coûteux possible. Il croit que l'on pourrait prendre comme liquidateur l'un des créanciers choisi par les créanciers réunis en assemblée et réduire les frais de manière que tout ne passe uniquement pour cela. Tout devrait être fait pour diminuer les frais judiciaires et les frais d'enrégistrement, qui sont très élevés.

Monsieur Dufresne estime que nous souffrons plus qu'aucune autre province des effets de la loi des faillites.

Nous avons surtout un grand nombre de cultivateurs qui ont fait faillite. Est-ce que cela veut dire que notre classe agricole est aussi prospère qu'on l'a prétendu? Je dis non. M. le Président.

L'agriculture dans cette province rapporte moins que dans l'Ontario. Je ne comprends pas du tout pourquoi cette infériorité dans la production. Je crois que le gouvernement ne protège pas assez la classe agricole, qu'il ne prend pas les moyens nécessaires pour améliorer la situation.

L'HON. M. TASCHEREAU

Le premier ministre dit qu'il a écouté avec soin le discours du député de Joliette qui a dû le préparer, lui aussi, avec soin, et s'il a un reproche à lui adresser, c'est qu'il ne comprend pas à quel sentiment il peut obéir quand il dit que l'agriculture n'est pas prospère dans cette province, que les terres se désertent et que les cultivateurs sont écrasés sous le poids des taxes. Si l'on réfère aux statistiques, dit M. Taschereau, on verra que la province de Québec est la seule où la population agricole a augmenté, tandis que, partout ailleurs, dans les autres provinces de l'est, elle a diminué. C'est aussi dans notre province que notre population est le moins taxée par tête, comme l'indiquent les statistiques fournies à cette Chambre par le secrétaire de la province.

Au sujet des écoles, on ne peut faire au gouvernement de reproche que des dettes des commissions scolaires ont augmenté. Il croit que l'opposition est seule à dire que l'argent dépensé pour nos écoles est mal placé. Jamais le gouvernement n'a forcé la population à dépenser un sou pour les écoles, il lui a fallu plutôt intervenir souvent pour l'arrêter, et le gouvernement ne mérite aucun reproche à ce sujet. Il a aidé à l'école autant que possible et il a donné dix fois plus que ne donnaient les gouvernements conservateurs dans le passé.

Au sujet de la loi des faillites, il croit que les membres de l'opposition auraient dû prendre des mesures énergiques pour faire révoquer la loi par leurs amis d'Ottawa, qui sont ceux qui l'ont adoptée. Après l'adoption de la résolution de l'an dernier par la législature, la loi a été amendée, mais le premier ministre n'hésite pas à dire que cela ne suffit pas et qu'il faut qu'elle soit révoquée. Il croit qu'elle est ultra vires et qu'elle enfreint l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Le gouvernement a voté le rappel de la loi, dit monsieur Taschereau, et maintenant nous allons la faire étudier par les légistes les plus en vue et si elle est déclarée ultra vires, nous allons demander une référence à la Cour Suprême pour la faire déclarer inconstitutionnelle. Le gouvernement croit que la loi a donné de mauvais résultats et il est prêt à faire tous les efforts pour la faire déclarer inconstitutionnelle.

S'il y a des faillites à la campagne, continue le premier ministre, ce n'est pas du aux taxes ni à la construction des écoles ou des chemins, mais bien à la loi des faillites. Les campagnes ont été inondées de solliciteurs qui engageaient les cultivateurs à faire faillite et beaucoup s'y sont laissés prendre. La loi a été désastreuse pour le crédit des cultivateurs et tant qu'elle existera on aura les résultats que l'on constate maintenant. Le premier ministre répète que le gouvernement va prendre tous les moyens possibles pour faire disparaître cette loi injuste, et si des autres provinces veulent la conserver, on essaiera de la faire déclarer ultra vires et inconstitutionnelle pour revenir à la la loi des cessions de biens.

L'Hon. M. Taschereau fait observer à monsieur Dufresne que le comté de Joliette a fait beaucoup de dépenses pour ses chemins, ses ponts et ses écoles, et que sa population n'est est pas moins à l'aise pour tout cela. Toutes les provinces envient la prospérité de la province de Québec, il n'y a que l'opposition pour ne pas partager cette opinion.

Monsieur Dufresne réplique au premier ministre qu'il a voulu demander au gouvernement d'intervenir pour faire révoquer la loi des faillites parce que ses électeurs le lui ont demandé. Il demande au gouvernement de protéger la classe agricole, car si elle devient non prospère, toutes les autres classes s'en ressentiront. Monsieur Dufresne dit qu'il doit remercier le gouvernement de ce qu'il a fait dans le comté de Joliette, mais que l'augmentation des taxes dans les municipalités est l'une des causes du malaise qui a conduit tant de cultivateurs à la faillite.

LE CAUTIONNEMENT DANS L'AFFAIRE ARMAND BOISSEAU

SAINT-HYACINTHE, 14. (Spécial à la "Patrie".) — On nous informe que le département du procureur général vient de donner instruction à Mtre T. A. Fontaine, avocat de la couronne, de prendre les mesures légales requises pour faire exécuter le "committimus" émis par le magistrat Marchand lundi dernier lorsqu'il prononça les sentences dans les deux procès du roi contre Armand Boisseau. Il se soulève une grosse question légale au sujet de savoir si l'un des juges de la cour d'appel a ordonné que le même cautionnement soit reçu devant le greffier de la couronne, lequel n'aurait pas l'autorisation légale requise pour recevoir ce cautionnement. Des procédures immédiates doivent être prises à cet effet.

L'ECOLE DE LA CAMPAGNE AURA AUSSI SA PART

Les progrès de l'éducation dans Québec. — Octroi aux écoles rurales.

Québec, 15.—Du correspondant de la Patrie). L'honorable M. David secrétaire de la province, a prononcé hier après-midi, à la chambre, un discours rempli de chiffres éloquents sur les progrès de l'éducation dans notre province et sur l'encouragement que le gouvernement a donné à l'Instruction Publique.

C'est sur la motion du trésorier pour aller en comité des subsides, et avant que la chambre ne commençât l'étude du budget de l'instruction publique, que le secrétaire provincial a fait cet intéressant exposé.

Monsieur David a débuté en déclarant que le gouvernement a compris la nécessité de plus d'encouragement que jamais à l'école rurale, "à la petite école du rang" selon son expresion.

Mais comme la formation des professeurs, d'un personnel enseignant est ce qui importe tout d'abord, le gouvernement a voulu donner aussi tout l'encouragement possible à l'enseignement supérieur et c'est pourquoi il a accordé des subventions de trois millions aux universités de la province et de $190,000 aux collèges classiques, dont l'oeuvre est à la base de notre système éducationnel. Le ministre dit qu'à Montréal spécialement beaucoup de jeunes gens, sortis des collèges classiques, se sont livrés à l'enseignement et font d'excellents instituteurs dans les écoles primaires.

Le secrétaire de la province, soulignant ce qui a été fait pour promouvoir la cause de l'éducation, dit que le gouvernemnet a augmenté les salaires des professeurs des écoles normales, a fondé une école normale à Sherbrooke et une autre à St-Jérôme. Pour rendre le service de l'inspection des écoles plus efficace, le nombre des inspecteurs a été augmenté; sept ou huit inspecteurs nouveaux ont été nommés et les districts d'inspection ont été diminués en étendue. Cela a permis aux inspecteurs de visiter plus facilement les écoles et de se rendre plus facilement compte de la manière dont l'instruction y est donné aux élèves. Les salaires et les allocations pour dépenses de voyage des inspecteurs ont été augmentés.

Bien que de grands progrès aient été réalisés, le secrétaire de la province dit qu'il ne faut pas croire que la perfection a été atteinte et qu'il ne reste plus rien à améliorer; il faut continuer à développer mais sans toutefois aller trop vite, car il faut mieux être lent mais prudent si l'on veut atteindre le but proposé.

L'hon. M. David donne des chiffres pour faire voir l'amélioration réalisée depuis dix ans. La moyenne des salaires des instituteurs qui était on 1908 de $167 est devenue en 1920 de $450, soit une augmentation de $283 ou 169 pour cent. En 1918, il y avait 6,549 alors qu'en 1920 on en comptait 7,733. En treize ans, il y a eu une augmentation de 1484 ou de 18 pour cent dans le nombre des écoles.

M. David dit que le gouvernement veut reconnaitre l'effort fait par les municipalités et c'est pourquoi il demande à la Chambre de voter un montant de $125,000 qui sera divisé entre les municipalités à raison de 0.50 sous par enfant dans les écoles rurales.

Le budget de l'Instruction Publique, de 1885 à 1905, a été de $10,406,979.49; de 1905 à 1924, il est de $25,448,770.69. Il y a donc une augmentation totale de $18,161,791.20 ou de 174.5 p.c.

Suivant les prévisions pour l'année courante, il y a une augmentation de $435,000 dans les octrois que le gouvernement accordera dans le but d'aider à l'éducation. M. David a fait remarquer que lors de l'octroi des trois millions aux Universités, si le gouvernement s'en était tenue à la division de l'argent voté suivant la proportion de la population catholique et protestante la répartition de l'octroi aurait été faite autrement qu'elle le fut. On aurait accordé aux universités catholiques $2,716,500, au lieu de $2,500,000; l'université McGill aurait eu $433,440, au lieu de $1,100,000

Le ministre fait allsion aux écoles de colonisation et aux écoles dans les municipalités pauvres. Les prévisions pour l'année 1925-1924 montrent qu'on accordera $200,000 pour ces écoles.

A la suite de ce discours la Chambre, en comité des subsides, vote un montant de 125,000 pour les écoles rurales et $275,000 pour les écoles publiques.

MESSAGE DE SANTE AU MONDE

PRENEZ DU "FRUIT-A-TIVES" ET VOUS VOUS PORTEREZ BIEN

Le Fruit-a-tives, ce merveilleux médicament à base de fruits et de toniques, est le meilleur agent médicinal connu.

Comme les oranges, les figues, les pommes et les prunes sont les remèdes même de la nature, le Fruit-a-tives—à base de ces fruits—est le remède par excellence de l'estomac, du foie, du rin, le grand dépuratif du sang, le remède pour le mal de tête, la constipation, la mauvaise digestion et la nervosité. Pour bien vous porter, prenez du Fruit-a-tives.

50c la boîte; les 6, $2.50. Boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou expédié sans frais par la poste par Fruit-a-tives, Limitée, Ottawa et Ogdensburg, N.-Y.

UNE SESSION DU PARLEMENT EN FEVRIER

La date n'en sera donnée qu'en janvier.—Les ministres en Europe.

OTTAWA, 14. (Presse Canadienne). — L'ouverture du parlement, que l'on comptait devoir être fixée à la deuxième quinzaine de janvier, sera, selon toutes probabilités, retardée jusqu'au commencement de février.

Le premier ministre King a déclaré hier soir qu'aucune déclaration concernant la date de l'ouverture de la session ne serait faite avant le commencement de l'année prochaine, c'est-à-dire après le retour d'Angleterre de l'hon. W. S. Fielding, ministre des finances. L'hon. M. King a signalé que pour différentes raisons, le départ de M. Fielding avait été retardé et que même à l'heure actuelle, le gouvernement ne savait pas la date exacte à laquelle il s'embarquerait pour revenir au Canada. On croit toutefois que M. Fielding s'embarquera vers la fin du mois. Comme il est d'usage de donner un avis de trente jours pour la date de l'ouverture du parlement et vu que celle-ci ne sera pas annoncée avant les premiers jours de janvier, on en déduit que les Chambres ne se réuniront pas avant la première quinzaine de février.

Questionné au sujet du nouveau traité commercial qui vient d'être conclu entre le Canada et la France l'hon. M. King a déclaré que les dispositions de ce traité ne seraient probablement pas divulguées avant la réunion du parlement. Le gouvernement a-t-il dit, préfère soumettre le traité au parlement pour qu'il l'étudie et que les députés puissent obtenir à ce sujet tous les renseignements voulus, plutôt que d'en faire connaître les détails avant l'ouverture.

LES AVENTURES DE TIMOTHÉE

"9"-3

DROITS RÉSERVÉS 7 OCTOBRE 1920

PAR ARTHUR LEMAY

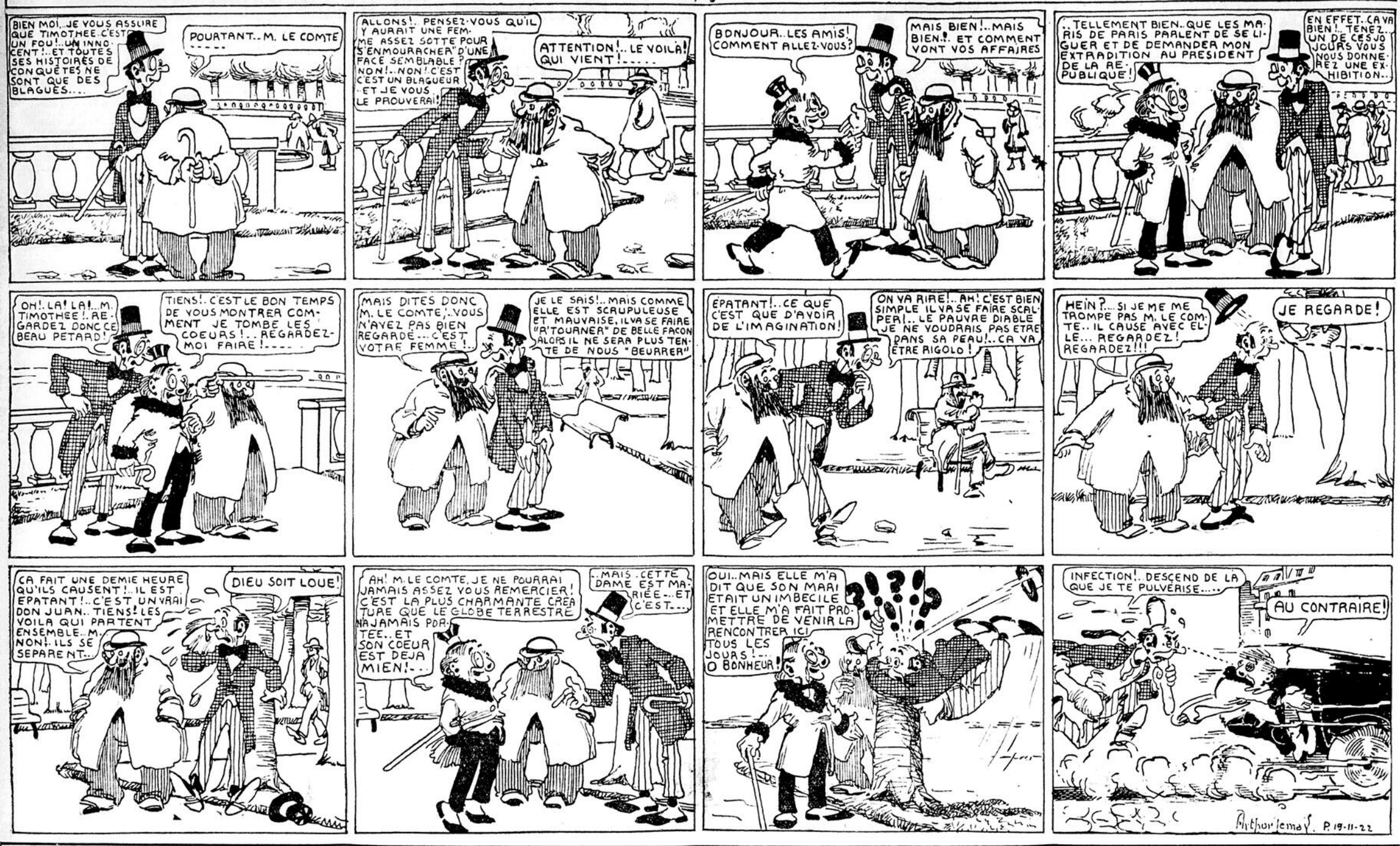

LES CAUSES CÉLÈBRES

LES EMPOISONNEURS

La chasse au renard, comme la pratiquaient les maris qui voulaient se défaire de leur femme.

VILLEBON BISSONNETTE

Profita d'une maladie de sa femme pour lui faire administrer de l'arsenic par sa jeune fille sans défiance.

Il y a cinquante ans, quand un homme de la campagne formait le dessein de se débarrasser de sa femme par le poison, il annonçait qu'il voulait faire la chasse au renard. La ruse était enfantine, et cependant elle réussit souvent à surprendre la bonne foi des médecins, qui fournissaient innocemment aux assassins l'arsenic ou la strychnine dont ils avaient besoin pour perpétrer leur crime.

A ce stratagème que d'autres avaient usité avant lui et qui les avait en définitive conduits au gibet, Villebon Bissonnette inventa un ingénieux perfectionnement afin de détourner les soupçons: il chercha à vendre les peaux des renards avant de les prendre.

Villebon Bissonnette cultivait depuis sept ans une terre neuve dans la paroisse de Buckland, comté de Bellechasse. Il était marié à une femme plus âgée que lui, et, en 1871, quoiqu'il ne fût lui-même plus de la première jeunesse, puisqu'il avait deux grandes filles, dont l'aînée, Héloïse, avait seize ans, il était de notoriété publique dans toute la paroisse qu'il était amoureux de Louise Choquette, qui était la belle-fille d'Anaïs Mercier. On en plaisantait derrière son dos. Soit qu'elle fût clairvoyante ou qu'elle eût été charitablement avertie, la femme de Bissonnette elle-même était au courant.

Or, suivant le témoignage de Marceline Vermette, épouse de Thomas Lemieux, la femme de Bissonnette passait pour être jalouse, et les soupçons qu'elle entretenait sur la fidelité de son mari lui donnaient beaucoup de tourment. Bissonnette avait plusieurs fois rencontré Louise Choquette chez cette femme Lemieux, mais celle-ci n'avait observé dans leur attitude, ni dans leurs gestes, rien qui semblât répréhensible. Pourtant, la jalouse persuada un jour à la femme Lemieux de lui permettre de se cacher dans son grenier lorsque Louise Choquette allait venir, afin qu'elle pût écouter pendant que la femme Lemieux la ferait causer. A celle-ci la Bissonnette avait ouvert son âme emplie d'amertume. Elle avait dit savoir que son mari "était allé rencontrer Louise Choquette aux fraises pour offenser le bon Dieu". A l'époque de notre récit, cependant, c'était déjà de l'histoire ancienne, car il s'agissait de la saison des fraises de 1870, de sorte "qu'il y aurait deux ans aux fraises prochaines".

A Marceline Vermette, Bissonnette avait un jour dit qu'il serait content d'être mort, tant il se trouvait malheureux de vivre avec une femme comme ça.

Sa femme n'était cependant pas plus heureuse. A sa fille Malvina, qui demeurait à la Pointe Lévis et lui racontait un jour ses chagrins, elle avait dit d'un ton tragique :

—Tes peines ne sont rien en comparaison de celles qui sont à venir.

Le samedi 11 novembre (1871), elle était allée avec Héloïse à une soirée où elle avait dansé avec tout le monde, et au retour elle avait dit à son mari et à Héloïse.

—Je vais me débarrasser de vous autres bientôt.

Et lorsque, à la suite de cette soirée où elle s'était apparemment trop agitée, elle tomba malade d'une délivrance prématurée, elle dit plusieurs fois :

—Si ma maladie peut passer, il arrivera quelque malheur dans cette maison.

Le dimanche 12 novembre, la femme de Bissonnette était donc au lit, de sa septième maladie de cette nature. Son mari passa la journée dans la maison, puis, comme elle réclamait des remèdes, il partit le lundi matin à sept heures, à pied, pour aller lui en chercher.

A St-Gervais, il rencontra le docteur Charles Lebel à qui il dit qu'il allait à Notre-Dame de Lévis consulter le docteur Blanchet au sujet d'une maladie de sa femme qu'il avait déjà traitée.

—De quoi souffre-t-elle, votre femme? demanda le docteur Lebel.

Bissonnette décrivit des symptômes si extraordinaires que le docteur lui dit :

—Si ce que vous me dites est vrai, vous n'avez pas besoin d'aller consulter un médecin, car votre femme n'en reviendra pas. La seule chose à faire est de retourner chez vous, d'appeler le curé et de préparer votre femme à mourir. Elle n'a pas plus que deux jours à vivre.

—C'est pourtant le curé qui m'a conseillé d'aller consulter le médecin, objecta Bissonnette.

Puis il eut une idée ingénieuse :

—Il faut, dit-il, que vous me donniez des remèdes pour ma femme, car si je reviens les mains vides, ça la découragera. Je veux lui en apporter, ne serait-ce que pour la consoler.

Le docteur Lebel entra volontiers dans ce jeu et prépara cinq poudres composées d'opium et de calomel. Les poudres étaient de poids et de composition pareils. Elles contenaient du blanc et du rouge, mais dans le mélange, le rouge dominait. Chaque poudre était enveloppée dans un papier blanc, et les cinq poudres enveloppées ensuite dans un autre papier et ficelées.

Bissonnette enfouit soigneusement le petit paquet dans une poche de son pantalon. Puis il dit :

—Est-ce que vous n'achèteriez pas des peaux de renard? J'en ai deux belles à vendre.

—Je n'ai pas besoin de deux peaux de renard, dit le docteur, mais si vous en aviez plus de deux, je serais disposé à les acheter.

—J'ai l'habitude d'empoisonner les renards et il y en a beaucoup dans nos endroits. Mais j'ai manqué de poison. Si vous pouviez me procurer du poison, je pourrais en prendre d'autres et vous en vendre.

—Je n'ai pas de poison violent comme la strychnine ; j'ai seulement de l'arsenic.

—La chose fera aussi bien, je donnerai les doses plus fortes.

Le docteur Lebel tomba pleinement dans le piège, et remit à Bissonnet environ une once et demie d'arsenic, soigneusement enveloppé, et cela faisait un paquet sensiblement plus volumineux que les poudres d'opium et de calomel.

—Je vais, dit Bissonnette, mettre cela dans une autre poche, car il ne faut pas que je fasse de confusion avec les médicaments.

L'arsenic valait trente sous. Bissonnette donna un écu et repoussa la monnaie que se disposait à lui rendre le médecin.

—Gardez tout, dit-il.

Et de ce moment, Bissonnette fut pressé de partir, car il songea qu'il avait huit milles à parcourir à pied pour regagner son domicile, et il se disait déterminer à rentrer le soir même.

Cependant, il n'arriva à la maison que le lendemain matin, mardi, vers 8 heures. Et une heure après, il décida qu'il était temps de faire prendre à la malade ses remèdes. Il se fit apporter par Héloïse une cuillerée d'eau tiède dans laquelle il fit tomber une poudre, blanche et rouge, mais dans laquelle le blanc dominait.

—Le docteur m'a dit, expliqua-t-il en préparant le médicament, que la première prise doit être plus grosse.

Et il passa la cuiller à la jeune fille pour qu'elle fit prendre le remède à sa mère. Puis il recommanda que personne dans la maison ne se servit de la même cuiller.

La maladie ressentit immédiatement comme des brûlements dans la gorge et des douleurs lancinantes dans l'estomac. Elle se plaignit que ce médicament était beaucoup trop fort pour une malade aussi faible qu'elle. Et de ce moment, elle fit à plusieurs reprises la remarque que cette maladie-là n'était pas comme les autres. A quoi Bissonnette répliqua :

—Ne crains rien, si cette poudre ne suffit pas, j'en ai une autre plus roussâtre que tu prendras ce soir et qui aura un meilleur effet.

Le soir, il lui administra en effet une seconde prise, dans laquelle Héloïse remarqua que la couleur rouge était dominante.

Dans la journée, Bissonnette était allé voir Alexandre Nadeau, qui était le bedeau de la paroisse, et lui avait dit :

—Je viens de chez le docteur chercher des remèdes pour ma femme. Est-ce que le curé est au presbytère ?

—Oui. Pourquoi demandez-vous ça ?

—Parce que les remèdes que m'a donnés le docteur sont pour la mort ou la vie et vont provoquer un grand combat. Le docteur m'a dit d'avertir le curé de ne pas s'éloigner parce que, quand j'aurais fait prendre ces remèdes, j'aurais peut-être besoin de lui.

Il eut effectivement besoin du curé qui vint dès le mardi administrer les derniers sacrements à la malade, dont l'état était devenu inquiétant.

Cependant, les voisines jugeaient qu'il prenait bien soin d'elle et qu'il lui témoignait toute la tendresse qu'une femme doit attendre de son mari. Comme, par exemple, il lui arriva de sa plaindre que le pain du ménage n'était pas bon. Bissonnette n'hésita pas à aller lui en chercher d'autre, à un mille de distance.

A cette maladie qui lui était venue tant de fois, mais qui n'était pas cette fois comme les autres, la femme Bissonnette succomba le vendredi 17 novembre.

Des femmes vinrent l'ensevelir et remarquèrent sur le corps de la morte des taches bleuâtres qui leur parurent étranges. Elles ne manquèrent pas d'en causer dans la paroisse, ce qui fut cause que, le lundi, le curé voulut bien chanter le service funèbre, mais refusa de procéder à la sépulture, ayant reçu l'ordre d'attendre une enquête.

Le docteur Lebel vint pratiquer l'autopsie, sur les instructions du coroner et, suivant la coutume invariable à cette époque, les viscères furent soumis à une analyse par le docteur Hubert Larue, de l'université Laval, qui y recueillit de l'arsenic en quantités pondérables.

Le lundi, Bissonnette assista au service de sa femme, et il ne pouvait feindre d'ignorer les soupçons qui planaient sur lui. Il essaya d'y faire face par d'énergiques dénégations et par des fables.

Le mercredi, veille de l'enquête, Ambroise Boyer, qui était accompagné de François Tanguay, rencontra Bissonnette qui lui demanda si le coroner était arrivé avec le docteur Lebel. Sur la réponse négative de Boyer, il dit :

—J'ai hâte qu'il soit arrivé parce que j'ai hâte que cette affaire soit passée. On dit que c'est moi qui ai fait mourir ma femme par mes mauvais traitements. S'il y a un moyen, je saurai rejoindre ceux qui font courir ces bruits.

—N'avez-vous pas été chez le docteur Lebel chercher des remèdes?

—Oui.

—N'avez-vous pas eu chez le docteur Lebel du poison pour tendre aux renards ?

—Oui.

—On n'est pas inquiet parce que vous avez maltraité votre femme ça et là. J'ai su hier au soir que l'on disait que vous l'avez empoisonnée.

—Ça, ça ne m'inquiète pas. Le docteur Lebel va venir et arrêter cela.

Le même jour, la femme de Tanguay étant allée à l'église avec les deux filles de Bissonnette, celui-ci vint les trouver et leur dit:

—Mes petites filles, je vais m'en aller parce que j'apprends que M. Lebel a dit que j'ai empoisonné votre mère.

—Mais pourquoi vous en aller, papa, si vous n'avez rien à vous reprocher? demanda Héloïse.

—Parce qu'entre la parole du docteur et ma parole, c'est celle du docteur que l'on croira. Il a peut-être fait une erreur, mais il s'en clairera plutôt que moi.

Malvina essaya de retenir son père. Mais un peu plus tard, lorsque la rumeur vint à ses oreilles de son arrestation imminente, elle le revit et l'encouragea à partir, quoiqu'il se déclarât prêt à faire serment qu'il n'avait pas eu de poison chez le docteur Lebel.

Et Bissonnette prit la fuite.

A l'enquête, Héloïse Bissonnette fut interrogée et déclara que son père n'avait pas l'habitude de faire la chasse au renard et qu'il n'y avait pas de peaux de renard dans la maison.

Nazaire Lamontagne, un chasseur professionnel, qui habitait en face de chez Bissonnette, déposa également que ce dernier ne faisait pas la chasse au renard.

Les jurés n'hésitèrent pas à porter une accusation de meurtre, et après quelques jours, Bissonnette était arrêté dans le canton de Montminy et conduit à la prison de St-Thomas.

Il subit son procès devant la cour d'assises au mois de mars 1872, fut trouvé coupable et condamné à être pendu. La preuve avait été si concluante contre l'empoisonneur que le juge lui conseilla de n'entretenir aucune espérance de pardon.

Le misérable fut exécuté le 31 mai suivant. Sur l'échafaud, il demanda pardon à la foule du scandale qu'il avait causé et confessa son crime.

LA MISERE CONDUIT CES SANS-TRAVAIL EN COUR DE POLICE

"J'ignorais si c'était mon paletôt ou le sien Votre Honneur, parce que j'étais ivre à ce moment-là", a déclaré au juge Enright, samedi matin, un nommé Auguste McLean, 40 ans, accusé d'avoir volé un pardessus d'une valeur de $45 à l'hôtel Therrien, 510 St-Jacques.

Un des employés de l'hôtel admit que l'accusé était alors en état d'ivresse. Le juge Enright suspendit la sentence.

Comme le prévenu, tout joyeux, sortait de la Cour, le plaignant dit au juge qu'il avait dû débourser la somme de $1.50 pour porter la plainte et que l'accusé devait tout au moins payer les frais de la cause.

Mais on découvrit que McLean n'avait pas un sou sur lui. Comme il faisait pitié, on le laissa aller tout de même.

—Un autre accusé sans le sou comparut peu après devant le même juge. C'était un nommé Trudel, accusé d'avoir flâné dans les cours du Pacifique Canadien à Hochelaga. Comme c'était la première fois que le C. P. R. recevait sa visite, le juge se montra clément. Lorsqu'on lui demanda s'il pouvait payer les frais de la cause, Trudel répondit qu'il était dans une profonde misère, qu'il n'avait pas d'ouvrage depuis trois mois. On le laisse aller lui aussi.

—Un nommé Roy a comparu sous l'accusation d'avoir recelé deux valises appartenant à la compagnie J. Eveleigh Limited, 107 rue du Collège. Les détectives Brook et Tourville auraient trouvé les valises en sa possession. Le juge a fixé le cautionnement à $300. Enquête le 22.

Roy a dû en outre répondre à l'inculpation d'avoir volé $100 à Joseph Stepson, de New-Bedford, Mass. Le juge a fixé le cautionnement à $2,000 dans cette cause. Le prévenu proteste de son innocence.

ENFANTS BRULES VIFS.

Ottawa, 14. — Les deux enfants de M. Thomas Hanna, âgés de 3 et 10 ans respectivement, ont perdu la vie dans l'incendie qui a détruit la maison de leur père, hier,

LES ACTIONNAIRES DU QUEBEC RAILWAY SERONT CONSULTES

QUEBEC, 14. (Spécial à la "Patrie").—L'étude des bills Robert a été continuée ce matin, au comité des bills privés. Le président du Quebec Railway, M. Robert, a de nouveau déclaré que les actionnaires de la compagnie seraient consultés au sujet de la réorganisation et que tout serait soumis à leur approbation.

Une discussion s'est élevée au sujet de la limitation du capital de la nouvelle compagnie Quebec Tramways and Gas Co., qu'il s'agit d'incorporer. Le premier ministre a suggéré de fixer un maximum et cette suggestion a rencontré l'adhésion de tous les avocats représentant les détenteurs d'obligations de la compagnie. L'hon. M. Taschereau voulait que l'augmentation du capital de la compagnie ne puisse se faire que par lettres-patentes.

Le comité a finalement adopté un amendement de monsieur Bercovitch à ce sujet, lequel stipule que le capital de la compagnie ne pourra être augmenté que par autorisation du lieutenant-gouverneur en Conseil.

La Cité de Québec a combattu les pouvoirs d'achat demandés dans le bill en alléguant que celui-ci permet à la compagnie l'acquisition d'une cinquantaine de compagnies et que cela constituerait un monopole. M. Robert a répondu que telle n'était pas l'intention de la compagnie et que le bill ne donnait aucunement pouvoir aux promoteurs.

A la demande de M. Ernest Roy de la clause 5 du bill a été amendée de manière à interdire à la compagnie de faire le transport du fret ou de la poste sans l'autorisation des municipalités traversées par son réseau.

Windsor, Ont., 14. — L'avocat de Frank Bianchi, condamné à être pendu pour avoir tué William Fraser, de Pontiac, Michigan, envoie aujourd'hui, à Sir Lomer Gouin, ministre de la justice, des requêtes portant les noms de plus de 3,000 citoyens du comté d'Essex et de 11 des 12 jurés qui ont trouvé Bianchi coupable. Ces requêtes demandent que la sentence soit commuée.

UNE PAIRE d'AMIS

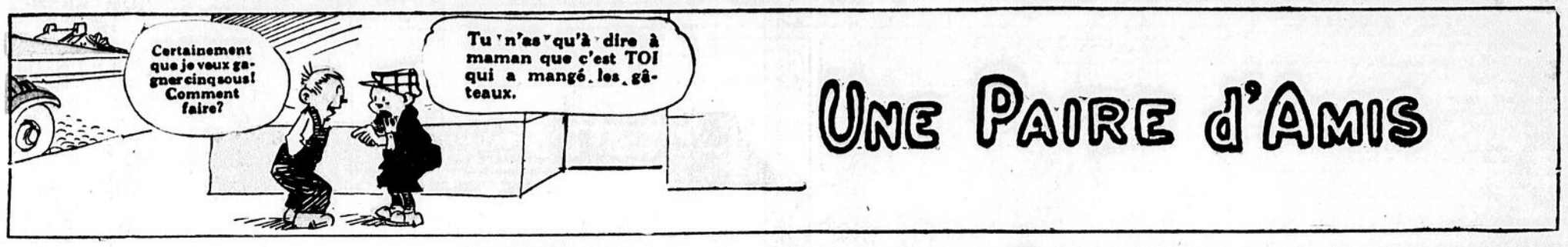

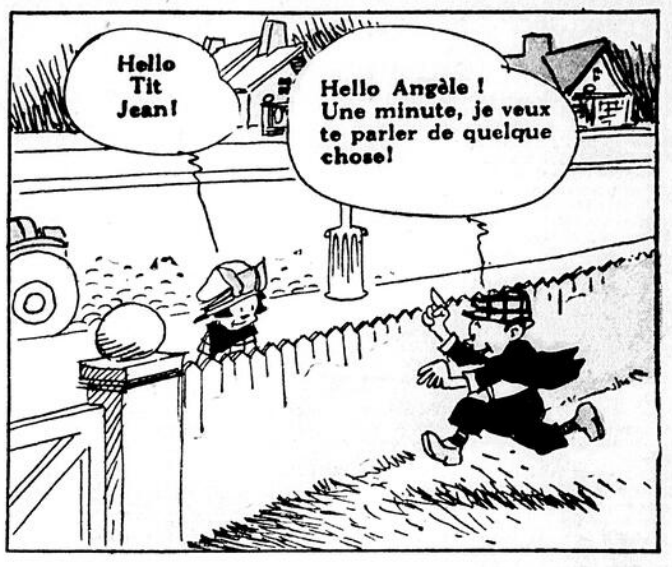

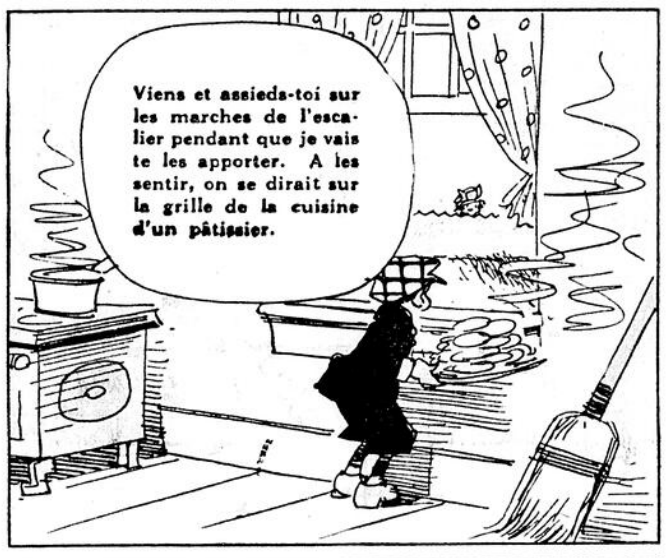

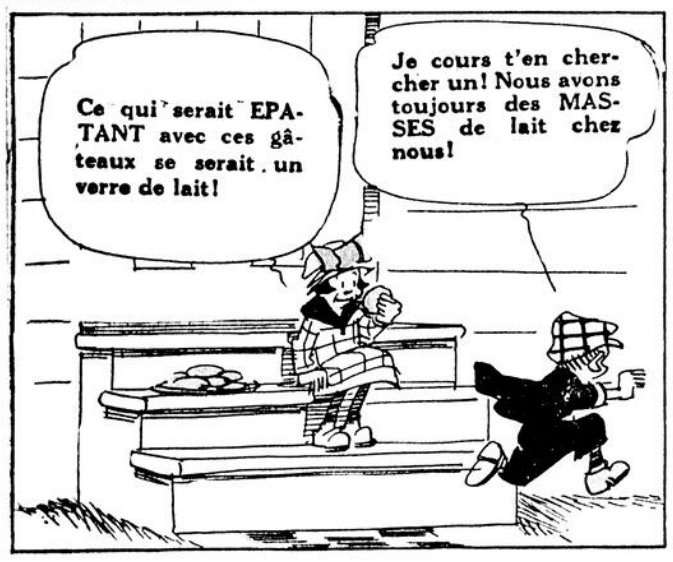

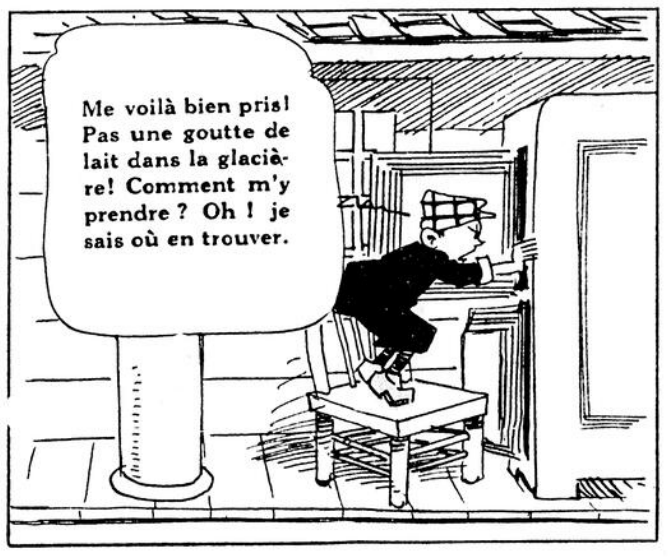

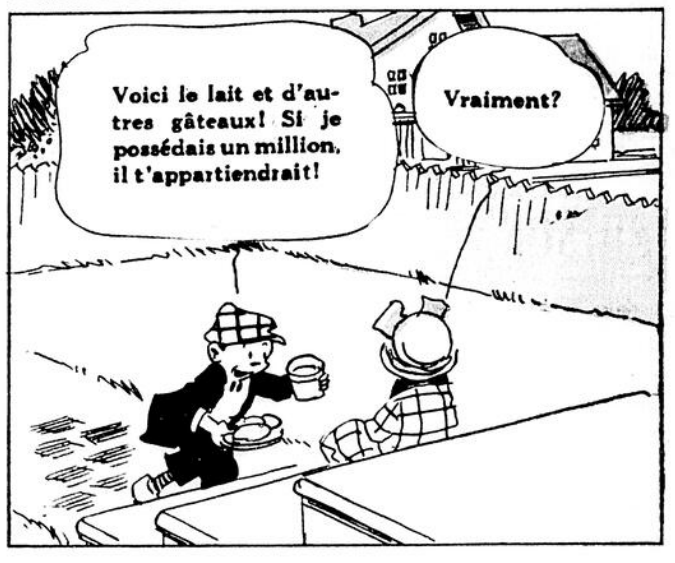

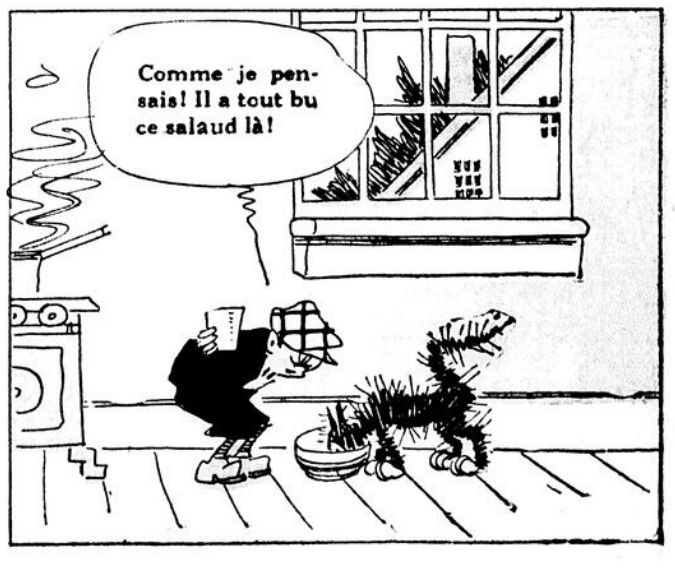

COIN DE POLICHINELLE

Lettres de la Tante

Quelques-uns d'entre vous m'ont déjà demandé à quelles oeuvres de charité je m'intéressais. On me pardonnera et on me comprendra de n'avoir pas répondu.

Dans les timides questions, cependant, j'ai cru deviner des offres de secours. Me suis-je illusionnée? Peut-être! Pourtant non. Que j'aie tort ou raison, autant vous l'avouer tout de suite. Je n'ai jamais été si angoissée, je ne me suis jamais senti tant de tendresse féminine que lorsque je me suis penchée sur l'anonymat humble et la faiblesse confiante des patronages, des orphelinats et des crèches.

Je voudrais aujourd'hui vous dire un mot d'une oeuvre enfantine et pour laquelle il n'y a jamais eu d'engouement de la part de la foule. Dans une salle d'hôpital que troublent des sanglots et des gazouillis, j'ai déjà vu une centaine de blanches petites couchettes qu'égayaient ou... attristaient de mignons visages souriants ou douloureux. Des religieuses avaient recueilli ces vies abandonnées à leur berceau. J'ai songé à d'autres mieux partagées, cajolées par un papa généreux et une maman tendre; j'ai entrevu, par la pensée, ce que sera la Noël de ces privilégiés. Et celle des pauvrets sans parents m'est apparue plus terne, plus sombre que je l'avais supposée d'abord.

Me rappelant quelques phrases délicieuses que vous m'avez écrites, j'ai réfléchi. Et voici ma réflexion: Si le coin heureux profilait un rayon de son bonheur sur ces êtres de quelques mois qui n'ont personne pour glisser une douceur dans leur bas de Noël! Sur le nombre de cousines et de cousins que nous sommes, n'y en a-t-il pas quelques-uns qui pourraient disposer d'une paire de petits bas ou d'un joujou défraîchi, d'une médaille pieuse ou d'un conte beaucoup lu, d'une image amusante ou d'une balle qui a été remplacée par une plus grosse, d'un sou neuf ou d'un cornet de bonbons? Que sais-je encore?

Les présents seraient adressés dans le cours de la semaine prochaine, comme suit: "Soeur St-Elphège, 470 est rue Dorchester, envoi du Coin". Vous pourriez mettre vos noms. Je serais à la disposition de ceux d'entre vous qui n'auraient pas le temps de s'occuper activement de l'oeuvre, bien que s'y intéressant.

Comme le dimanche nous sommes plus libres, ce serait sans doute le meilleur jour, le 24 décembre prochain, à quatre heures précises, pour nous réunir à l'adresse ci-haut mentionnée et semer un peu de notre joie et de notre coeur dans la grande salle blanche où cent petites vies seraient là pour recevoir la caresse innocente et lumineuse de l'enfance à l'enfance. Ceux des nièces et des neveux qui pourraient être présents à la distribution des douceurs, pourraient emporter eux-mêmes leurs offrandes.

Dans notre page, plus tard, nous donnerons un compte-rendu de cette heure exquise sans publier de nom. J'ai toujours pensé que l'anonymat était nécessaire dans la pratique de la charité pour donner pleinement à celle-ci sa valeur.

Le poète de la pitié écrivait jadis:

"Donnez sans savoir qui demande,
Donnez sans savoir qui reçoit,
Le plus noble geste qui soit,
Est d'ouvrir la main toute grande."

Moi qui ne suis pas Coppée et qui n'ai pas sa générosité, j'ajoute: Si ma proposition allait vous ennuyer ou déranger vos charités personnelles, je ferais tout pour l'effacer de vos chers yeux.

tante Lette

UN CHASSEUR SANS PERMIS

(Dessin de Rudolph Santzami)

LE PETIT BOITEUX

Envoi de Petit Ecolier

Ma grand'mère m'a l'autre jour,
Conté, sur ses genoux, une si belle histoire
Que j'en ai gardé la mémoire.
Je vais vous la dire à mon tour:
Il était une fois dans le fond d'un village
Un enfant très gentil, à peu près de mon âge,
Mais si contrefait, si boiteux,
Qu'il ne marchait qu'à l'aide de deux béquilles,
Il ne pouvait courir, sauter, jouer aux quilles.
Voyez comme il était malheureux;
Un jour il regardait tout triste de coeur,
Avec de beaux sous neufs, les autres s'amuser.
Auprès d'eux vint se reposer un pauvre voyageur,
Demandant qu'on l'assistât; il était très lassé.
Très vieux; il avait faim; ses pieds saignaient sur le chemin.
Il vous eut fait pitié sans doute,
Mais pas un gamin ne l'écoute.
Ils avaient un mauvais coeur
Et se moquaient du voyageur.
Seul le petit boiteux prend son pain dans sa poche,
Du vieillard doucement s'approche
Et le lui glisse dans la main. Alors il arrive soudain.
—C'est ici que l'histoire est belle —
Le vieux pauvre qui chancelle
Laisse retomber ses haillons
Et se redressant sur la pierre, parait entouré de rayons.
Sa main jetait de la lumière au petit mignon tout confus;
Il dit en le touchant: "Tu ne boiteras plus."
Et l'enfant fut guéri par la main qui rayonne,
C'était au bon Jésus qu'il avait fait l'aumône.

Envoi de PETIT ECOLIER.

LA PREMIERE MAI SON DE LACHINE

Après avoir tenté vainement d'atteindre l'Asie par la voie des grands lacs, vers 1669, le cavalier de Lasalle déçu se retira à quelques milles de Ville-Marie, dans une maisonnette construite par lui. Les narquois compatriotes du grand explorateur, en désignant l'endroit de sa solitude, disaient: "Voici la Chine". Plus tard des maisons s'érigèrent auprès de celle de LaSalle, et ainsi naquit la ville de Lachine.

(Vieux Philosophe)

PETITE CORRESPONDANCE

FRANÇOISE: — Votre nom est joli ainsi que votre lettre que j'ai lue avec plaisir.

POMPONNETTE: L'idée est excellente et j'y ai toujours pensé. Si je pouvais! Mettez votre projet à exécution. Je vous souhaite tout le succès que nos chers amis désirent.

MARIA L.: — Je regrette de ne pouvoir publier votre dessin qui est fait au crayon. Ne puis-je vous plaire autrement?

PETIT SPHINX: — Si le coeur vous le dit, écrivez-moi longuement. J'en serai heureuse.

SAUVAGETTE: — Je vous souris et votre pensée me fait grand plaisir.

PAUL-EMILE PICARD: — Nos petits amis nous ayant envoyé tant d'articles à publier au Coin que pour leur donner la place à laquelle ils ont droit il nous faut espacer la publication de très longues histoires. C'est d'ailleurs l'habitude ici de donner, après un roman de longue haleine, de courtes histoires afin d'encourager les neveux. Cela ne vous sourit-il pas?

UNE QUI ESPERE TOUJOURS: — Vous allez tout à fait bien? Ah! Tant mieux, petit, Québecquoise. Je voudrais vous faire plaisir toujours.

PASCALINA: — Mais oui je suis charmée d'avoir une nièce de plus. Et les cousines, donc?

LITTLE MISS SMILE: — Vous aussi ne serez pas de trop chez nous. Je suis sûre que même vous nous serez précieuse comme l'indique votre nom, petite fille au charmant sourire.

GONDOLE: — Je risque l'adresse que vous nous demandez: 319B. N'allez plus la perdre car je me ferais faire les gros yeux, vous savez par qui.

MARCEL DE FIERMONT: — Quand on porte un tel nom on affronte tous les périls, on supporte toutes les déceptions. Est-ce assez encourageant? Et puis un homme averti en vaut deux, n'est-ce pas? Oui, vous avez raison "la souffrance élève". J'admire votre beau moral mais je n'admettrais pas que vous ne fassiez l'impossible pour guérir votre main. Elle vous est précieuse et vous ne devez point négliger le plus petit traitement. Enveloppez-la bien pour sortir et bon courage!

LISE DE SUBRANS: — Vous serez la fraîcheur de notre jardin et je vous aurai beaucoup de reconnaissance pour avoir été la secrétaire de votre frère et peut-être sa garde-malade. Tentez l'impossible pour le guérir et croyez tous deux à mon attachement. Reviendrez-vous, petits amis de mon coeur?

MIREILLE: — "Comme nous y sommes heureux!" Ecrivez-nous. Nos petits amis le disent aussi et ça m'est une douceur de le croire. En effet, chaque semaine notre Coin s'agrandit et ça me récompense largement de mon effort pour plaire à chacun. Il n'y a nul dévouement de ma part: c'est uniquement une joie réelle et un grand honneur de vivre au milieu d'un jardin si beau si embaumé et si favorisé du soleil. Je ne publierai pas vos charmants billets, puisque vous préférez rester à l'écart.

JEUNE MARQUIS: — Votre billet est exquis parce que votre style est naturel. Je vous ai connu un matin qu'il faisait très froid et je garderai le souvenir de votre chaude sympathie.

SUZEL: — Merci de votre bonne missive et de tout ce qu'elle promet.

PIERROT: — Certainement que je vous en conterai encore des histoires si cela peut contribuer à vous rendre heureux.

ODETTE: — Ah! vous voilà revenue de très loin. Je ne connaissais pas la ville américaine que vous habitiez; maintenant je dis le contraire de la place où vous êtes désormais installée. Votre petite rivière a dû saluer votre retour avec joie. Je me réjouis avec elle et voudrais avoir l'éloquence voulue pour vous dire toute ma joie de vous revoir plus près de nous que jamais.

RUDOLPH SANTZAMI: — J'ai surpris dans votre aimable billet, le reproche que vous n'auriez jamais osé y écrire mais dont je tiens à me disculper: une petite explication suffira: les lettres reçues dans le cours de la semaine du 4 décembre ont leurs réponses aujourd'hui. Donc votre précédent billet a un mot de moi samedi dernier. Votre plume est bien jolie et nous lui devrons beaucoup. N'est-ce pas vous dire que je compte bien sur elle?

LUCILLE: — Quand on a un nom qui signifie petite lumière on peut en être fière et je vous encourage à le garder. Oui, il y a une grande place au Coin pour vous qui voulez bien vous joindre à nous. Il y aura aussi des joies et notre affection. Avec de telles promesses, pourrez-vous jamais partir? Suzel, Rollande des Lys, Liliane, Tiloup, Etoile de France et combien d'autres ont à peu près votre âge.

TIGRUCHE: — Je suis très brune. Cela vous désappointe-t-il?

CHIFFONNETTE: — Si j'aime vivre parmi vous tous? Quelle question! Bien avant de vous connaître, vous m'étiez chers. Depuis je n'ai jamais voulu songer à la possibilité de vous quitter un jour parce que j'en aurais trop de chagrin. Jeune Marquis m'a parlé de vous et de Fleur d'Amour. Si je ne vais pas vous voir, croyez au manque de temps mais réalisez toutes deux l'espoir que vous m'avez donné. La photo paraîtra parce qu'elle m'a plu. Merci du plaisir que vous m'avez fait. Gondole, Joli Muguet, Magali, Colibri ne vous souriraient-elles pas comme correspondantes?

CRIQUET DES BOIS: — Votre sympathie m'est un baume et je vous en suis reconnaissante.

VIOLETTE DES BOIS: — Nous avons déjà au Coin, une Violette qui n'a jamais dit sa couleur ni sa provenance. Elle est si frêle et si cultivée que je la soupçonne d'avoir toujours vécu dans une serre. Mais dans la Violette des bois qui nous arrive aujourd'hui j'y trouve une telle exubérance de vie que je comprends qu'il lui faille demeurer au coeur de la belle nature.

SURCOUF: — Si vous voulez m'envoyer vos histoires en entier, ça me rendrait service. Pour avoir une réponse le samedi il faut avoir écrit la semaine précédente. C'est peut-être tard mais... je n'y puis rien, je vous assure.

ARC-EN-CIEL: — Paulette a été ici mais comme vous, je ne sais ce qu'elle est devenue. Joli Muguet et Gondole ont votre âge et d'autres cousins et cousines sont plus âgés. Pour être admis au Coin, il suffit d'avoir le coeur jeune et de considérer les cousins et cousines, des enfants plus ou moins grands mais également gentils et affables et qu'il faut chérir. Pour gagner des prix, il suffit d'envoyer au Coin des jeux d'esprit ou autres articles, des dessins aussi et avec ça ne désespérez pas. Je serai ravie d'entendre parler de votre ville qui me rappellera de beaux souvenirs. Est-ce assez encourageant?

SHIRLEY: — Si un mot peut vous faire plaisir, je vous l'écris avec empressement; je ne vous oublie pas.

PERCE-NEIGE: — Oh! la petite fleur qui nous arrive en plein hiver et nous donne envie de voir février! Elle évoque une poétique contrée et je lui en sais un gré infini. Continuera-t-elle à faire partie de notre famille?

CLAIRON — Plus nous sommes nombreux, plus nous sommes forts; c'est déclarer tout simplement que votre venue augmente notre force et que nous vous gardons. Petite Noue et [illegible] n'ont pas oublié le délicieux [illegible] pas plus que moi je n'ai oublié ses bons parents.

GLOIRE DU MATIN — Moi aussi je me [illegible] jadis à reconnaître des [illegible] dans la [illegible] des étoiles. Maintenant que le temps me fait défaut c'est rapidement que chaque soir je les [illegible]. Ce n'est pas dans la [illegible] brillante mais dans celle qui a la plus petite clarté qu'il vous faut me chercher. Et c'est encore me faire beaucoup d'honneur.

MICHELLE — Vos amies demandent le mot de passe pour pénétrer au Coin? Si vous avez bien vu, moi je souris. Il n'y a pas de mystère ni de difficulté chez-nous: notre grand jardin garde ouverte sa barrière et ne demande que la sympathie et l'indulgence aux fleurs et aux papillons qui veulent vivre tout simplement au soleil modeste de notre coeur enfantin et de notre intelligence qui s'éveille. Je serais contente de vous voir guérie.

PETIT SPHINX — Si je crois en Dieu? Mon père nous a été le modèle du parfait croyant et c'est pourquoi j'ai la force de lui survivre. Non il ne m'est pas "amer de vous sourire bien que mon coeur pleure" car vous m'êtes tous une douceur consolante. Ne me croyez pas plus héroïque ni plus énergique que vous, amie qui avez aussi subi la même épreuve. Il y a un mois, je me serais révoltée, mais depuis, j'ai accepté [illegible] la résignation de mon père aimé qui nous a valu la soumission. Si le bon Dieu qui nous avait beaucoup donné nous a beaucoup repris, mon père qui avait au cours de sa vie distribué à pleine dose, l'espérance, qu'il n'avait toujours pas en réserve, nous a laissé celle de la retrouver au jour qui luira éternellement. La foi met donc une lueur dans ma nuit et comme l'apôtre de prédilection, je crois en l'amour de Dieu et en sa pitié comme je crois à la douceur de vos prières.

FLEUR AILEE — Plusieurs cousines m'écrivent qu'elles aiment votre nom. Le garderez-vous alors? Je tiens beaucoup à vous comme à votre délicieuse amie.

VIOLETTE — Vous aurez été désappointée de ne pas voir la photo désirée dans la page de samedi dernier. Et moi aussi, allez! Ne me tenez pas rancune pour tout ce qui a manqué ce jour-là; j'en ai [illegible]. Vous êtes chanceuse que Père Noël vous apporte tout de même quelque chose, bien que vous ne croyiez plus en lui. Moi je retournerais volontiers à mon enfance dont je me sens tout proche parfois.

PETITE SOURIS GRISE — Soyez sans crainte: à tout âge on entre au Coin et on s'y installe confortablement. Il y a six ans, je passais l'été dans votre petite ville tout à l'extrémité et que de belles excursions nous faisions aux nombreuses et pittoresques chutes! Si l'une d'elles vous a inspiré quelques réflexions, il faudra nous les transmettre et [illegible] ne pas oublier la photo que vous auriez pu inclure dans votre charmant billet. Je pense de vous, de tendres choses et je dis sans crainte qu'il en sera de même des neveux et nièces. Je vous attends, notre accueil aura-t-il été assez chaleureux?

YVONNE H. — Vous aurez reçu [illegible]

[illegible] tre prix quand vous me lirez et j'espère qu'il vous aura fait plaisir.

JEANNE R. — Je vous souhaite beaucoup de chance à vous aussi et j'espère que ça ne tardera pas. Vous vous plaisez chez-nous? J'en suis bien contente.

GONDOLE — Je me réjouis de votre bonheur et je lui souhaite longue vie à condition toutefois que le Coin ne vous perde pas. Voyez mon égoïsme. Continuez-moi votre confiance et contez-moi longuement votre vie. Je me réjouis de ce qu'un peu de soleil luise sur les inquiétudes que vous cause la maladie de votre père. Patientez pour ce que vous demandez: il vous sera accordé aussitôt que je le pourrai.

QUEBECQUOISE — Il fallait commencer par J. Essayerez-vous encore? Vos billets font toujours ma joie.

CENDRILLON — Tiens! vous avez retrouvé votre pantoufle de vair puisque vous voilà revenue. Je comprends que vos études vous occupent beaucoup et cela parle en votre honneur. L'avenir est venu au Coin avant moi et je ne l'ai point vu. J'accepte votre conte avec plaisir.

GITANE — Bien que je ne vous aie lue qu'une fois depuis mon arrivée je n'ai point oublié la jolie plume que vous avez. Non je ne connais pas votre amie. Je rencontre très souvent les soeurs de Ste-Anne mais j'ai étudié avec les Dames de la C. N. D. Le Coin était intéressant avant ma venue et ce n'est pas moi qui lui ai donné tant d'attrait, quoique vous disiez. J'essaye seulement de lui conserver son charme. Il faudra m'aider, Gitane lointaine.

LAURETTE B. — J'accepte avec plaisir votre article mais je n'aurais pu le publier le lendemain de son arrivée au Coin. Ça viendra: cela vous encourage-t-il à patienter un peu?

ETOILE DE FRANCE — Merci de vous inquiéter de moi: ma santé est toujours très bonne. Mais la vôtre? Etes-vous rétablie? Votre nom est au tableau d'honneur.

PETITE FRANÇAISE — "Un coeur de plus pour me chérir", dites-vous. Vous me rendez bien heureuse et je ne vous laisserai jamais partir, allez!

SARDOINE — Mais il y a longtemps que nous attendons votre photo. De grâce, envoyez-la tout de suite.

LYS SAUVAGE — Si vous êtes "lasse de vivre seule et si vous voulez goûter un peu de joie", entrez vite chez-nous où c'est le repos et la sympathie, la détente de tout l'être et l'exubérance de l'esprit. Entrez et restez toujours.

ALGUE MARINE — L'océan qui passe chez vous vous a conduite à notre fleuve et vous voilà désormais installée dans "la gentille famille où les coeurs sont à l'aise au milieu de tant d'inconnus". Il n'est pas obligatoire d'être sage et réfléchie pour faire partie du Coin. Il suffit d'être vous-même et de nous donner votre sympathie. Votre photo nous plairait. Vous n'êtes tenue à rien mais vous pouvez bien nous envoyer des dessins ou essais littéraires de votre composition ou simplement des articles peu connus au pays, poésie et surtout prose. Le tout doit être court afin de donner un peu de place aux nôtres. Personne qui fût, avec son pseudo, évoquer la mer dont la voix formidable ou charmeuse tient dans un coquillage. Pourquoi n'écririez-vous pas quelque chose sur son charme ensorcelant? Et pourquoi ne donneriez-vous pas votre adresse? Si vous étiez gagnante ou si j'avais des lettres pour vous, elle me serait utile. Coeur Franc, Gitane, vous plairaient-ils?

C. MOI — Je regrette de vous avoir [illegible] il y a deux semaines, mais [illegible] juste le temps de répondre aux lettres reçues. Ne "boudez" plus puisque vous m'avez lue samedi dernier et qu'aujourd'hui, je vous écris ma tendresse.

TILOUP — Merci de votre si bonne lettre, cher ami; elle me touche profondément.

ROSE EFFEUILLEE — Je vous lis avec plaisir et vous prie de croire que vos envois paraîtront à leur tour. Deux lettres ne viennent pas de vous et je vous en remercie. Vous aurez la chance attendue. Pourquoi ne correspondriez-vous pas avec Gloire du matin, Lys Sauvage et bien d'autres?

JOLIE FAUVETTE — Il est trop tard pour Noël et tout juste le temps pour le Jour de l'An. Merci de votre aimable pensée.

VIOLETTE — Est-ce vrai ce que m'écrit ma fleur parfumée? Je suis égoïste comme tout être humain et je garde encore un peu d'espoir. Votre santé serait-elle revenue tout à fait? Je ferai ce que vous me demandez si gentiment et ne veux pas vous écrire un autre mot que celui-ci: au revoir.

CRIQUET DES BOIS — Allons, que vos idées s'égayent à la vue de la belle neige qui blanchit tout ce qui était sombre sur terre. Je garde toujours la lettre car le cousin qui écrit encore ne se décidera de donner son adresse, mon joli Criquet.

JOLI HENRI — On m'avait annoncé votre venue et je constate avec plaisir que vous êtes fidèle à votre parole. Je vous lirai toujours avec joie.

ETINCELLE — Je comprends la cause de votre silence et vous dites une grande vérité "le bonheur n'est pas de ce monde". Seulement il y a la joie et je voudrais vous la prodiguer largement afin d'adoucir ce que je soupçonne d'être endolori chez ma délicieuse famille. Le pourrai-je de quelque façon, chère petite soeur de mon coeur?

HIRONDELLE PRINTANIERE — J'espère que votre soeur a reçu son prix. Vos dessins [illegible] seulement se devraient être faits à l'encre noire pour la publication. C'est une exigence de l'imprimerie. Je tiens à vous garder dans notre belle famille.

PERLE RARE — Ressuscitée! Charmante enfant, je suis contente de votre retour au Coin que vous avez déserté depuis longtemps, n'est-ce pas? Je me fais de votre retour.

MAURY — Perle Rare demande votre nom et votre adresse. Moi, je vous assure de mon constant souvenir.

G. VINGT ANS — Je lis vos deux lettres à la minute même et je vous dis la joie qu'elles m'ont causée. Vous serez à l'honneur: vous en êtes sûr, n'est-ce pas?

COLIBRI — Moi aussi, j'ai longtemps négligé les convenances et je ne les ai pas encore toutes acceptées. Aussi je ne me [illegible] pas comme un modèle de [illegible] et je vous [illegible] sans hésiter qu'à une lettre [illegible]

Toc! Toc! Toc!

"Bonjour vous tous, ô jolis anges de la terre:

Moi!... Je suis Mario, le Pauvret; je viens de la Crèche de la Miséricorde. Au nom de mes petits frères et des mes petites soeurs, je frappe à la porte de votre coeur car j'ai faim... j'ai soif... j'ai froid... Dans ma détresse et mon abandon, je crie vers vous, vers vous je tends les bras... Je suis orphelin. Je ne connais pas les baisers d'une mère ni le sourire d'un père. Si la Charité ne m'eut recueilli à ma naissance, que serais-je devenu? Je compte sur la bonté de votre coeur. C'est Jésus qui paie les dettes des enfants sans nom, sans père et sans berceau... Enfants choyés et heureux, ayez pitié de moi."

Mario le Pauvret.

Le Soleil

Le soleil, même s'il se cache,
A toujours l'air d'être chez lui.
Sur tout, aussitôt qu'il a lui,
Cet impudent laisse une tache.

Il entre, se sachant connu,
Sans qu'on l'invite et, quand il entre,
Il nous étale son gros ventre.
Le soleil est un parvenu.

(Envol de Gondole.)

[illegible] ble, mais qui part du coeur". Vous avez raison à l'exemple de la femme écrivain que vous citez, de laisser courir votre plume "la bride sur le cou". Oui, ce Bon Dieu a mis la mesure comble en me dispensant les joies du Coin. Et si j'avais la jalousie instruite à votre égard, je n'aurais pas publié le délicieux essai de votre plume qui devait paraître la semaine dernière. Vous avez une belle qualité: vous vous souvenez qui pourrait vous en faire le reproche? Il suffit en effet d'être traversée... à votre façon, c'est-à-dire avec beaucoup d'esprit, pour être inscrite au tableau d'honneur. Je suis à la disposition du Coin pour ces services que je suis en mesure de [illegible] rendre. Dans votre solitude, vous avez songé à moi et je vous en suis reconnaissante. Michelle est-elle au nombre de vos correspondantes? Et Joli Muguet? Et Gondole? Et C. Moi? Et Gitane? Et d'autres encore? Comme vous, je déplore le manque d'espace et de temps. Hélas! [illegible] incomplètement et uniquement pour vous faire plaisir, je vous dis: Douceur et sensibilité, culture et courage, discrétion et franchise, raison dans les idées mais tendance à souffrir de la solitude et dans la solitude. Nullement égoïste: on aime à s'épancher et à s'expliquer. Gaîté intermittente et ordre, tendresse et mille choses encore. Violette va mieux.

SUZEL — Vous vous inquiétez de moi et vous me touchez, ma bonne petite amie. Merci de tout coeur.

SUZON — Je vous donne l'adresse de Colibri; elle vous ferait une charmante correspondante: Mlle Raymonde Morand, Lemay, P.Q.

AUX NEVEUX ET NIECES — Vous aurez été surpris de ne trouver dans la page de samedi que la pauvre correspondance. Croyez que je l'ai été moi-même. Quel désappointement pour tous! De grâce, ne m'en tenez pas compte, car j'en aurais trop de peine. Vos petits articles étaient charmants et bien des dessins vous réservaient des surprises. J'espère que tout sera réparé. Et que vous me garderez toujours votre confiance et votre tendresse en dépit de tout.

JOLIE FAUVETTE — J'accepte volontiers toute deux, n'est-ce pas? [illegible] jeune amie avec plaisir. Je vous [illegible]

CUPIDON AUX YEUX NOIRS — Petite fille, vous êtes bien gentille de vous présenter chez-nous où vous êtes la bienvenue.

PASCALOU — Merci de tout mon coeur de prier. Je ne vous oublierai jamais.

LOUISE R. — Oh! le délicieux billet renfermant tant de choses en si peu de mots. Moi aussi, je suis une fervente des revues de critique française, ou plutôt je l'étais car le temps me manque maintenant. La photo viendra-t-elle pour qui vous voudrez? A votre choix!

TILOUP — Merci à vous aussi pour votre tendre lettre. Non, si notre page a fait défaut samedi, c'est dû uniquement au manque d'espace. J'ai été désappointée autant que vous, car elle [illegible] contenait de jolies choses dues à la plume de nos petits amis.

FLEUR DE FRIMAS — Entrez, petite fille du merveilleux pays du givre, et réchauffez-vous à la chaleur de notre accueil.

ANNETTE DE ZOLA — Non, c'est un plaisir pour moi de répondre aux lettres charmantes de mes exquis petits amis. Bon succès et revenez à la première occasion.

PETIT ECOLIER — [illegible] merci de votre bon souvenir [illegible]

REBUS

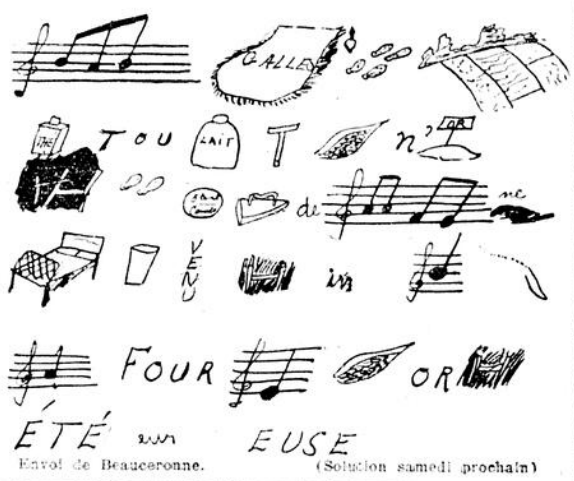

Envoi de Beauceronne.

(Solution samedi prochain)

Moi, j'ai un grand-père!

HEUREUX GAGNANTS

Yvonne Larocque, Dunnet, Ontario.
Aimé L.
Aurèle Lepage.
Rose ambrée.
G. Pauzé.

TABLEAU D'HONNEUR

Edouard Gagnon, Elodie Lebrun, Charles Normand, Beauceronne, Petit Poisson, Tigruche, Aimé L., Surcouf, Petit Ecolier, Petite Ecolière, Aurèle Lepage, C. Moi, Tiloup, Héliette, Mousmée, Rose ambrée, Pascalou, Etoile de France, Yvonne Larocque, G. Pauzé.

Québecoise, Petit Ecolier, Vieux Philosophe, Alice Hamel, Alice Nadeau, Jeannette Nadeau, Fleurette Rousseau, Gilberte aux Yeux bleus, Gondole, Flora B., Pois de senteur, Georges Robidoux, Eau Dormante, Maury, Sauvagette, Arthur Tonchette, Hirondelle le Printanière, Pierrot, Petite Ecolière, Surcouf, Colombe d'Azur, Betty Blue, Marie-Stella Latour, Cormenelta, Rose des Champs, Perle rare, Etoile de France, G. Monat, Laurette Dufort, Jeune Marquis, Cendrillon, Eveline Baril, Blanche-Edith, Violette, Fleur ailée, Jeanne Plouffe, Paul-Emile Goyette, Irené Robidoux, Jolie Fauvette, G.-Vingt ans, Rose Effeuillée, Yvonnette, Albert McCarthy, Léo McCarthy, Roger, Rodolphe Ouimet, Tiloup, Suzel, Cigale, Violette des Bois, Gilberte Beauchemin, Pascalina, Une qui espère toujours, Clairon, Perce-neige, Gloire du matin, Arc-en-ciel.

Qui pensera à moi!

Notes "Souvenir"

—"Je pense quelquefois", m'écrivait une tante aimée, à ce que que sera dans l'avenir ma chère nièce, que je voudrais bonne et heureuse. Si un jour, elle allait devenir femme et mère, j'aimerais à la voir, dans sa maison, faisant la joie de toute une famille, entourée des amis que sa bonté lui aurait valus. Je la vois veillant à tout dans son ménage, faisant naître l'ordre partout sous ses pas, cherchant à plaire à son mari.

J'aime à me la représenter près d'une table, réglant les comptes de sa maison, ou apprenant à lire aux petits êtres qui l'entourent.

Je ne voudrais pas que sa douce voix s'élevât jamais pour gronder. Je la voudrais économe, pourtant pas trop, ne refusant pas l'aumône.

Je voudrais que sans nulle affectation elle fut simple, dans ses goûts, dans sa parure; qu'elle aimât les fleurs, la compagne et sût s'occuper et se plaire chez elle, qu'elle fut ingénieuse à travailler pour les pauvres, à épargner pour eux, que la charité soit le but cherché de toutes ses actions. Je voudrais que son goût pur et délicat repoussât naturellement un livre qui ne serait pas digne d'elle; que, sans le paraître, elle fut assez instruite pour prendre part aux conversations sérieuses. Je voudrais qu'elle ne fût pas savante; une femme doit "savoir bien" plutôt que de "savoir beaucoup". Elle ne doit être étrangère à aucune science, mais ne doit faire parade d'aucune.

—"Je voudrais, mon enfant qu'il y eût dans ton coeur sincère un trésor de bienveillance; que toujours l'accent de ta voix soit l'écho fidèle de tes impressions et de ta pensée. Ton front candide, image de ta belle âme, inspire le respect autant que l'affection.

Je voudrais enfin que tu sois la femme que chaque mère demande à Dieu pour son fils. Sois pieuse, c'est-à-dire fidèle, toute ta vie aux pratiques religieuses dont tu as pris l'habitude au pensionnat.

Oh! comme elles gardent l'âme! Cherche à rendre les autres heureux...

Joie de maman

REVE DE RICHE!

(Envol d'Inconnu

COMMUNICATIONS

DE ROSE EFFEUILLEE à Evangéline D'Acadie et Rêveuse—Oh! comme j'aimerais à correspondre avec vous. Et vous? si oui adressez: Edith Richard, Buctouche, N.-B.
A Gondole—Pourrai-je avoir un peu de votre amitié?
A Michelle — Vous composez très bien.
A Petite Ecolière et Fleur d'Amour, Coeur Français—Acceptez-vous mon amitié?
DE BRUYERE à Rita, Fleur d'Amour—Mes yeux vous sourient, amies.
A Michelle—J'ai beau chercher, je ne puis trouver qui est P. R. M'aiderez-vous? Je garde votre amitié.
A Reine de l'Azur—Je suis une Jérômienne qui aimerait garder son incognito... sans rancune?
A Joie de Maman—Non je ne suis pas R. Pourquoi cette question?
A Suzon — Voulez-vous me faire plaisir? Alors, dites-moi un mot.
A Vieux Philosophe — Votre Rose Mousseuse était jolie. Encore?
A Mary Rose—Où êtes-vous?
D'YVONNETTE à Fleur d'amour—Acceptez-vous mon amitié?
A Joie de maman—Je vous félicite pour votre récitation.
Aux gagnants — Sincères félicitations.
A Suzon—J'ai été très heureuse de vous connaître sur votre photo.
DE PASCALOU aux cousines et cousins—Que diriez-vous si l'on rebaptisait le coin? Je proposerais la Ruche, qu'en pensent notre vieux philosophe, nos confrères et nos collaboratrices? Au vote! vite un autre nom! un Polichinelle n'amuse que les bébés, n'est-ce pas?
DE MAGALI à Vieux philosophe—Je vous tends affectueusement la main. Tous nous nous aimerons.
A Maubert, Guy de Pazanne—Affectueux bonjour.
A M. et Mme Robillard — Mes sympathies sincères.
A Colibri, Bambine, Québecquoise, Joli muguet, Eau dormante, Lys de mai, Petite reine, Suzon, Petit Sphinx, Etoile de France — Amitiés sincères.
A Rita, Bruyère, Suzel—Je vous aime beaucoup.
A Tiloup—Ma meilleure pensée.
A Violette—Comment allez-vous?
A C. Moi, Fleur d'amour, Clair de lune, tous et toutes—Je charge la brise qui souffle de vous apporter mon souvenir constant.
D'HIRONDELLE PRINTANIERE à Passante—Pourquoi le regretterais-je? A l'exemple de leur reine, les cousins et cousines du Coin ne sont-ils pas tous gentils?
A Joyeux lutin—Meilleur souvenir.
A Etoile filante—Je n'ai vu que votre lueur; m'apparaîtrez-vous bientôt?
A Pia de Roma—Peut-on savoir d'où vient votre joli pseudo?
A Ame d'artiste—Aimez-vous les hirondelles?
A Michelle—Félicitations pour votre rêverie.
A tous et à toutes—Meilleures amitiés.
D'EAU DORMANTE à Michelle—Sincères félicitations. Vous êtes gentille.
A Petit Sphinx—Voulez-vous que je sois votre amie?
A Gondole, Reine de l'azur, Rollande des Lys, Suzel, Miss Rieuse et à tous—Mon souvenir.
DE TILOUP à Reine Marguerite—Vous vous faites très rare au Coin. Revenez.
A Rollande des Lys—Quand vous trouver chez vous?
A la petite Bastienne, Rose Yasdnil, Surcouf et Shirley—Je vous réserve une place près de moi.
A Ecrivain—Votre pseudo m'enchante.
DE FLEUR D'AMOUR à Reine d'Azur—Merci, du gracieux sourire; je vous fais une révérence.
A Vieux Philosophe — Bienvenue. Vieux?... non, car je vous pense jeune... philosophe... peut-être.
A Eau Dormante—Seriez-vous de Québec? si oui, je vous connais.
A Surcouf—Bienvenue.
A Le Crayonneur—Vous voilà... ne repartez plus.
A Etoile Brillante — Venez faire briller mes fleurettes.
A Colibri — Chanterez-vous pour moi, petit oiseau?
DE CHIFFONNETTE à Tiloup — Voulez-vous correspondre avec moi?
A Margot—Comment êtes vous?
D'ECRIVAIN à Suzel—Votre photo est charmante. Aimeriez-vous à correspondre avec moi? Adressez à Jeanne Daigle, 117, rue Bourdages, St-Hyacinthe.
A Croquet des Bois — Vous me plaisez.
Aux cousins et cousines—M'aimerez-vous un peu?
DE CLAIR DE LUNE à Magali — Puisse ma délicieuse santé vous dire combien m'est tendre votre affection!
A Michelle — Votre plume que je sais si légère, écrit de jolies choses.
A Suzon — Vous serez des nôtres, maintenant, et pour toujours?
Aux nouveaux — Clair de lune vous souhaite une bienvenue cordiale.
Quel cousin correspondrait avec moi? Adressez votre lettre au Coin.
DE RUDOLF SAUTZAMI au Vieux Philosophe — Je ne sais si vous trouvez vos dessins dans vos gros livres, mais c'est épatant.
A tous — Salut.
DE C. MOI à Reine Marguerite — Félicitations pour le succès obtenu jeudi soir.
A Pascalou, Pomponnette et Chardon Bleu—Amical bonjour.
DE LILIANE à Beauceronne — En lui demandant la cause de son silence.
A Fillette d'un Brave et Etincelle—J'accepte vos invitations avec plaisir.
A Criquet des Bois — Merci pour votre lettre pour le cercle, demandez à Suzel; je ne puis m'en mêler.
A Michelle — Je vous ai vue souvent à la tombola de St-Denis, vous étiez avec Mlle C. D.

Des joujoux viendront..

A Tiloup — Ça va? Tant mieux!
A Maury — Savez-vous que nous sommes bons amis, vous, Tiloup et moi?
A Croqueuse, Betty Blue. — Bonjour amical.
A Passante — J'écris à Marjolaine. Devinez mon pseudo?
A Violette — Allez-vous mieux?
A Fleur d'Amour—Que faites-vous?
A Bruyère — Me reconnaissez-vous.
A Passante — Où demeurez-vous?
DE MOUSMEE à G. Vingt Ans — C'est une manière comme une autre de dire votre âge, n'est-ce pas?
A Chouette — Ne seriez-vous pas unie à un vieux hibou?
A Clair de lune — Souvent, votre soeur me tient compagnie quand je rêve à mon balcon... peut-être que elle vous aussi... on ne peut pas savoir.
A Gondolière de Venise — Votre nom me fait rêver...
A tous—"Coucou!"
DE LUCETTE à toutes et tous — En leur demandant s'ils veulent bien m'accepter au nombre des cousins et cousines.
DE LOTUS BLEU à Colombe de l'Azur, Michelle, bonjour.
A tous — Acceptez-vous une nouvelle nièce?
DE MARGOT à Suzel, Maury, Chouette et Tiloup — Bonjour amical.
A Rolland des Lys — Que faites-vous?
A Lucette — Vous êtes la bienvenue au Coin.
A Gilberte aux yeux noirs — Voudrait-elle correspondre avec moi?
DE TIGRUCHE à Shirley—Que veut dire votre pseudo?
A Fleur ailée — Vous avez un gentil pseudo.
A Bambine — Une poignée de main.
A Cousine I—Je salue votre retour.
Aux nouveaux — Je suis un de vos amis.
A tous—Ne m'oubliez pas.
A Rose Yasdnil—Bonjour.
A Suzon—Me donnerez-vous la main?
A Etoile d'or—Brillez aussi pour moi.
DE PETITE ECOLIERE à Magali — Vous êtes gentille de penser à moi.
A Croqueur, Etoile de France, Tiloup—Bonjour!
A Rêveuse—Rêvez-vous à moi?
A Coeur d'or — Je désirerais avoir votre coeur.
A Sentinelle Française — Vous avez une belle carrière.
D'ARC-EN-CIEL à Violette — Autrefois n'étiez-vous pas Paulette? mes initiales sont A. H., de Beloeil.
A tous les cousins et cousines — Je veux faire connaissance.
DE BEAUCERONNE à Gable et Tiloup — Bonjour affectueux.
DE GLOIRE DU MATIN à Maury — Que vous êtes moqueur.
A Gondole, Violette, Rose au bois Charmant, — Gai bonjour.
A Tape Fort—Accepterait-il l'amitié sincère d'une cousine?

Le Confident

(Dessin de Gondole)

Devinette

Quel est le meilleur des états?

(Envol d'Hirondelle printanière.)

Devinette

(Solution samedi prochain)

Qu'est-ce qui va plus vite que le vent et ne se fatigue jamais?

Calembour

Qu'est-ce qui va de Québec à Montréal sans faire un pas?

(Solution samedi prochain.)

(Envol d'Yvonne Larocque.)

Tante lette étant jeune..

(Dessin de Gondole)

'Petite Paysanne' n'est plu

A Mme A. Robillard

Le Royaume est en deuil. Car le Divin Maître est venu nous ravir la gentille cousine qu'était "Petite Paysanne". Tout est triste; les fleurettes toujours si souriantes et parfumées, les frêles papillons voltigeurs, les oiselets, d'habitude joyeux, sont maintenant impuissants, car lorsqu'ils viennent pour entonner de doux chants, leurs gorges étreignent des sanglots... les fleurs sont humectées de larmes, les veloutés papillons volent péniblement tant leur douleur est amère. Mais pour soulager votre souffrance, nous déposons sur la tombe de notre amie disparue, des gerbes de souvenir et dans votre coeur s'épanchent les sympathies des cousines et de

Tiloup.

L'AFFAIRE BLANCHE GARNEAU

Série des divers témoignages entendus à l'enquête de la Commission Royale sur cette tragédie à Québec.— Les déclarations d'Henri Duval.

LES DERNIERES SEANCES

SEANCE DU 14

QUEBEC, 14. — (Presse Canadienne). — Une vive surprise a été causée à la séance d'hier après-midi de la Commission Royale qui est à enquêter sur les circonstances entourant le meurtre de Blanche Garneau. On a appelé à témoigner une personne dont le nom n'avait pas encore été mentionné au sujet de l'affaire Garneau. L'auteur d'un pamphlet qui a pour titre "La non vengée" a été appelé devant la commission par M. Eugène Lafleur, C. R. Son interrogatoire n'a pas été poussé très loin à cause des objections soulevées par divers avocats.

On n'a pas fait connaître exactement ce que contenait le pamphlet, mais on s'occupera d'en étudier le contenu aux prochaines séances.

VIF EMOI.

La comparution de ce nouveau témoin, nommé A.-L. Gareau, a causé toute une émotion dans la salle. Il y a eu en plus l'interrogatoire du détective George Rioux, de la police provinciale.

RIEN DE NOUVEAU.

Aucun témoin qui a comparu hier, n'a révélé de faits importants.

Au commencement de la séance de l'après-midi M. W. Amyot, du département du procureur-général, a expliqué le disparition d'une partie du dossier dont s'était plaint M. Lavergne, à la séance du matin. Cette partie du dossier avait été utilisée pour un autre cas mais avait été immédiatement remise à sa place après qu'on en eût fini dans l'autre cas.

Comme l'interrogatoire de M. Amyot par M. Lavergne et M. Belley menaçait de s'éterniser, le juge Robidoux a fait remarquer que les discutants pourraient peut-être s'arranger de façon à terminer privément avec le témoin leur dispute.

DEPOSITION DE RIOUX.

Le détective Rioux a été ensuite appelé de nouveau à témoigner. Il a déclaré à M. Aimé Geoffrions, qu'au cours des recherches faites au sujet tu meurtre, il avait interrogé plus de cent personnes dans la province de Québec. Il a raconté qu'il avait amené Raoul Binet au bureau du chef Lorrain, et que Binet avait reconnu là Palmer. Binet avait alors accusé Palmer du meurtre de Blanche Garneau. On se souvient que Binet et Wilfrid Cole alias Palmer sont les deux hommes qui ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir assassiné Blanche Garneau et qui furent acquittés dans la suite par les jurés.

ALIBI DEFECTUEUX.

Le détective Rioux a encore rappelé qu'il avait gardé Binet à sa maison privée jusqu'à la fin de janvier 1921, époque où Binet avait été envoyé à la prison de Québec. Rioux a découvert au cours de ses recherches que Binet avait pu prendre le train à Saint-Raymond où il travaillait, venir à Québec, le soir, et revenir à St-Raymond, avant minuit.

Binet avait été acquitté sur un alibi comme un grand nombre de témoins avaient assuré que Binet travaillait à St-Raymond au moment du meurtre et qu'il était demeuré à St-Raymond les 22, 23, 24 et 25 juillet 1920.

VERIFICATION IMPOSSIBLE.

Rioux a aussi étudié un certain nombre d'alibis que Palmer lui avait donnés, mais aucun d'eux n'avait été vérifié. Le 8 février, Gaudias Cinq-Mars, un conducteur de tramway de Québec, amené à Montréal avait identifié Binet comme un des hommes qui étaient montés à bord de son trammay, la nuit même du meurtre. En plus, selon Rioux, Binet avait aussi reconnu Cinq-Mars.

Parlant de l'alibi de Binet, Rioux a déclaré qu'un individu du nom de Allain lui avait parlé dans le corridor de la Cour de Justice, à Québec, alors que Binet comparaissait devant le magistrat de police de Québec, Allain avait demandé à Rioux s'il pouvait voir Binet alléguant qu'il croyait que c'était le même Binet qui avait travaillé chez lui à Saint-Raymond, mais Rioux avait reçu ordre de ne laisser personne voir Binet. Le 14 septembre, 1921, Rioux était allé à St-Raymond et Alain lui avait alors dit qu'il y avait au moins quinze personnes qui pouvaient jurer que Binet n'était pas à Québec au moment du meurtre, mais Rioux a ajouté qu'il n'avait pu faire jurer à aucune de ces personnes que Binet était à S.-Raymond, le 22 ou 25 juillet.

GRAVE ACCUSATION.

Le détective Rioux était présent lorsqu'on a interrogé Martin Griffin, le jeune homme dont le nom a été mentionné quelque temps après le meurtre. "Valade dit un mensonge lorsqu'il dit que le jeune homme interrogé par M. Walsh était un nommé Madden," a déclaré le détective Rioux.

Le témoin a déclaré en finissant son témoignage qu'il avait épuisé tout indice. On ne lui avait jamais dit de protéger qui que ce soit ou de diriger ses recherches selon une direction spéciale.

UN NOUVEAU TEMOIN.

M. Eugène Lafleur, a ensuite demandé aux commissaires la permission de faire comparaître un autre témoin et de suspendre le témoignage du détective Rioux.

Sur permission accordée, M. Lafleur a appelé à la barre, M. A.-L. Gareau, anciennement de Québec, mais maintenant résidant à Montréal.

"Connaissez-vous le pamphlet qui a pour titre "La non-vengée"" a demandé M. Lafleur.

"Très bien" a répliqué M. Gareau.

"En avez-vous emportés plusieurs exemplaires avec vous?

"J'en avais seulement une douzaine et je les ai distribués."

"Vous en reste-t-il?

"Oui, j'en ai commandé 500 et je vais en commander 5,000 autres, ce soir", a répliqué le témoin.

LE PAMPHLET.

M. L.-G. Belley, C.R., s'est objecté à l'interrogatoire du témoin que la commission n'avait rien à voir à cela et qu'elle n'avait plutôt en but que d'envoyer M. Gareau en prison comme John Roberts.

"M. Gareau admet qu'il est l'auteur du pamphlet" a alors fait remarquer M. Aimé Dion, un avocat de Québec.

"Certainement et j'espère bien en vendre autant que possible" a répliqué M. Gareau.

"Ce pamphlet n'est qu'une fantaisie, il ne mentionne pas même de noms," a répliqué alors M. Dion.

INTERROGATOIRE SUSPENDU

Comme les commissaires permettaient que l'interrogatoire fut continué, M. Lafleur demanda au témoin:

"Connaissez-vous l'adresse 20 St-Jacques, Montréal?"

"Oui, c'est là qu'est le bureau de mon ami, D.-F. Gauvreau" a répondu le témoin.

M. John-A. Sullivan a alors demandé de suspendre l'interrogatoire du témoin afin de lui permettre ainsi qu'à M. Eusèbe Belleau de lire le pamphlet. M. Aimé Dion, l'avocat du témoin, ayant voulu intervenir, le juge Archibald répondit:

"De toutes façons, le document est admis au dossier."

"Lorsque j'ai transquestionné le témoin.... commença M. Dion.

"Lorsque nous en arriverons au point où vous avez transquestionné le témoin, nous verrons ce que nous aurons à faire," dit le commissaire et cela met fin à l'incident; l'exament de M. Gareau fut ensuite suspendu pour deux jours.

RIOUX RAPPELE.

Le détective Rioux fut alors rappelé et M. John Sullivan commença à le transquestionner pour essayer de lui faire dire qu'il était un des meilleurs détectives de la police provincial. Sur une remarque du juge Archibald que ces questions n'étaient pas sérieuses, M. Sullivan procéda à d'autres questions, mais le témoin ne fit que répéter ce qu'il avait dit précédemment, entre autres que Binet pouvait parfaitement avoir été à Québec le soir du meurtre et à St-Raymond à minuit.

QUEBEC, 14. (Presse Canadienne.) — Le détective Georges Rioux, de la police provinciale qui a tenu la sellette presque toute la journée, hier, a été de nouveau contre-interrogé ce matin, par Mtre Armand Lavergne. Le témoin a relaté le voyage qu'il a fait à St-Raymond pour vérifier l'alibi donné par Raoul Binet, un des deux hommes qui ont subi leur procès sous l'accusation d'avoir assassiné Blanche Garneau et qui ont été acquittes.

Comme M. Lavergne pressait le témoin de questions, un des commissaires l'interrompit.

"Nous ne sommes pas ici pour prouver ou détruire l'alibi donné par Binet. Nous sommes ici pour rechercher ce que le gouvernement a fait dans la cause "Garneau", fit observer le juge Archibald.

M. Lavergne lui répond que son contre-interrogatoire n'est que la suite du premier interrogatoire. Il cherche à montrer certaines variantes dans la déposition du témoin.

Me Aimé Geoffrion a déclaré alors qu'on avait envoyé une citation de comparaître à Mme Baribeau mais qu'un autre médecin a dit que cette dame n'était pas assez rétablie pour venir à la Cour.

Le commissaire a décidé de l'envoyer chercher.

CE PAMPHLET

A. L. Gareau, qui a admis, hier, être l'auteur d'un pamphlet intitulé "La non-vengée", a été le témoin suivant. Il a dit que son livre est une oeuvre d'imagination.

L'EPINGLETTE

Le détective Lacasse, de la police municipale de Québec, interrogé au sujet de la découverte d'une épinglette près de l'endroit où fut trouvé le corps de Blanche Garneau, jure qu'il n'y avait pas d'initiale sur l'épinglette. Il lui a fait trois marques avec son canif.

Le détective E. Larivière, autre témoin, dit qu'il a commencé ses recherches sur l'affaire Garneau, le 4 août, 1920. Il a travaillé avec le chef Lorrain. Il a découvert deux employés de tramway qui étaient en état de fournir quelques informations sur l'affaire.

Il s'est rendu à la citadelle de Québec pour prendre connaissance des fiches de Duval. Il a appris que Duval fut à la prison militaire pendant une quinzaine à partir du 19 juillet 1920. Il s'est convaincu après avoir examiné la prison militaire qu'il était impossible que Duval se fut sauvé et fut retourné dans sa cellule.

NOUVEAUX TEMOINS CITES

Ceux qui comptaient que la Commission Royale terminerait son enquête avant Noël ont été surpris d'apprendre ce matin que quarante nouveau xtémoins avaient été assignés à la demande de MM. Belleau, C.R., et Sullivan C.R., représentants du public. Parmi ces témoins se trouvent le premier ministre Taschereau, procureur-général, le coroner Jolicoeur, M. L. O. Fournier, C.R., de Montréal; M. P. Dubois, C.R., d'Ottawa; quelques journalistes, M. Delphis Larose, fils de Mme Baribeau, qui n'a pas encore été appelé comme témoin.

Au cas où la commission ne terminerait pas son travail avant Noël on demandera l'ajournement jusqu'au 9 janvier. Il faudrait alors donner de nouveaux pouvoirs aux commissaires, car leur terme d'office expire le premier janvier, d'après l'arrêté ministériel.

SEANCE DU 15

QUEBEC, 15. (Presse Canadienne).—L'hon. L. A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, et M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, seront invités à comparaître devant la commission royale enquêtant sur le meurtre de Blanche Garneau. L'on s'attend à ce que M. Taschereau accepte l'invitation, parce qu'il en a souvent exprimé le désir devant la Chambre, ainsi que M. Sauvé qui a toujours déclaré qu'on ne devait rien épargner pour connaître la vérité sur ce point.

AUTRES TEMOINS IMPORTANTS

L'hon. M. Taschereau et M. Sauvé ne seront probablement appelés qu'après qu'un certain nombre de témoins auront été examinés par les avocats du public.

Un autre témoin important qui sera appelé probablement, J. C. Langlois, avocat de Buckingham, et candidat conservateur aux récentes élections de Labelle.

Les avocats du département du procureur-général ont fait actuellement comparaître presque tous leurs témoins, à l'exception de trois, et ils ont annoncé aux autres avocats qu'ils pourraient maintenant faire comparaître leurs témoins. On croit qu'il n'y aura pas moins de quatre-vingts témoins susceptibles de comparaître pour la défense, mais jusqu'ici, il n'y eu que quinze subpoenas envoyés.

QU'ON L'ARRETE

M. Armand Lavergne, C.R., après avoir refusé d'être assermenté en anglais, a demandé qu'on arrêtât Henri Duval et qu'il fut jugé pour le meurtre de Blanche Garneau.

L'ARRESTATION DE JEFFREY

Au commencement de la séance de l'après-midi, le détective Larivière a été de nouveau appelé à témoigner. Transquestionné par M. Armand Lavergne, il a assuré n'avoir jamais lu le rapport de l'enquête du coroner. Il avait arrêté un nommé Bill Jeffrey pour accusation de vol. Larivière a expliqué que ce n'était qu'un prétexte pour amener Jeffrey à Montréal et le confronter avec Duval.

M. E. LAVOIE

M. E. Lavoie, un vendeur de billets du Canadien-Nord, a été le témoin suivant. Sa déposition s'est bornée à dire qu'au mois de juillet 1920, il y avait un train arrivant de Saint-Raymond à Québec à 7.25 p.m. et que les lundis, jeudis et samedis, un autre train laissait Québec pour Saint-Raymond à 9.45 p. m.

Mme BARIBEAU

Madame Baribeau a été ensuite appelée à témoigner. A M. Eugène Lafleur elle a déclaré que Blanche Garneau était disparue le 22 juillet 1920. Sa fille adoptive partait pour l'ouvrage, chaque matin et ne revenait que le soir. Quand Blanche n'était pas venue à la maison, le 22 au soir, Madame Baribeau n'en avait pas été surprise, car la jeune fille avait dit en partant, le matin, qu'elle irait peut-être, le soir, chez sa tante Delisle. Le lendemain, lorsque Madame Delisle lui avait appris que Blanche n'était pas allée chez elle, la veille, elle avait alors commencé à la chercher.

"UNE BONNE ENFANT"

Blanche, a dit Madame Baribeau, était une bonne enfant, qui ne "sortait" pas le soir, n'avait pas d'amis, sauf une demoiselle Boucher, sa seule amie intime.

—Avez-vous d'autres renseignements que vous pourriez donner à la commission? a demandé M. Lafleur.

—Aucun, a répondu le témoin.

—N'avez-vous jamais reçu de l'argent de quelqu'un pour garder le silence ou empêcher les recherches au sujet du meurtre? a demandé encore M. Lafleur.

—Jamais un sou de personne, a répliqué le témoin.

QUELQUES PRECISIONS

A M. L.-G. Belleau, Madame Baribeau a dit que la seule photographie qu'elle avait de Blanche était l'une d'elle prise avec Blanche et une autre avec son cousin un nommé Couture. A M. Armand Lavergne, le témoin a encore déclaré que Blanche ne parlait ni ne comprenait l'anglais.

En réponse à une question de M. Belley, Mme Baribeau a dit qu'elle ne se rappelait pas que Blanche ait jamais dit en sa présence qu'elle avait peur, en passant en certains endroits, d'un homme dont elle aurait mentionné le nom.

DUVAL SUR LA SELLETTE

Henri Duval, l'homme qui avait avoué avoir été présent au crime, a de nouveau été questionné par M. Armand Lavergne afin de savoir s'il se rappelait avoir acheté un billet pour Lac Saint-Joseph, vers la fin de juillet 1920.

"Je n'ai jamais acheté de billet pour Lac Saint-Joseph" a dit Duval.

REPONSE VAGUE

M. Lavergne a alors demandé à M. Lavoie, vendeur de billets pour le Canadien-Nord s'il se rappelait avoir vendu à Duval un billet pour Lac Saint-Joseph, vers la fin de juillet, 1920. M. Lavoie a répliqué qu'il ne savait pas si c'était Duval, mais qu'il se rappelait qu'un homme avait acheté un billet vers ce temps-là. Il se rappelait de la chose, parce que l'homme lui avait donné un billet de cinq piastres et, lorsque le témoin s'était mis en frais de lui remettre sa menue monnaie, l'homme avait soutenu que c'était un billet de dix piastres qu'il lui avait donné. Comme l'homme avait l'air tout à fait honnête, le témoin lui avait rendu la monnaie de dix piastres. Le matin suivant, en faisant sa caisse, il s'était aperçu qu'il lui manquait cinq piastres. Il s'était alors dit à lui-même: "Si je revois jamais cet homme, je le reconnaîtrai." Il ne pouvait donc pas jurer que Duval était l'homme, bien qu'il lui ressemblât beaucoup.

ASSERMENTE EN FRANÇAIS

M. Lavergne a ensuite été appelé comme témoin. Après que le juge Archibald eut dit la formule d'assermentation en anglais, M. Lavergne laissa tomber la bible et fit remarquer qu'il voulait être assermenté en français, ce que fit aussitôt le juge Archibald.

"Pouvez-vous ajouter quelque renseignement au sujet de l'affaire devant la commission?" a demandé M. Lafleur.

"Tout ce que je puis dire, c'est que la police a embrouillé l'affaire et s'est montrée absolument incompétente" a répliqué le témoin.

"Je ne vous demande pas votre opinion", a alors fait remarquer M. Lafleur.

"Je ne connais rien personnellement, je n'étais pas là", a répondu M. Lavergne.

PROMESSE NON TENUE

A M. Belley, le témoin a déclaré que tout ce qu'il connaissait au sujet de l'affaire, c'était que l'hon. Taschereau, devant la Chambre, en janvier 1921, en autant qu'il pouvait se rappeler, avait dit que les meurtriers de Blanche Garneau étaient connus et seraient pendus.

REPONSE CLAIRE

A M. Antoine Rivard, M. Lavergne a déclaré que Binet avait été acquitté parce que toutes ses déclarations avaient été contredites par les témoins mêmes de la Couronne.

"Croyez-vous Binet coupable?" a demandé M. Rivard.

"Ce que nous voulons savoir", a alors dit le juge Archibald, "c'est ceci: le témoin connaît-il quelque personne qui aurait dû être arrêtée pour le meurtre de Blanche Garneau?"

"Je vais poser la question suggérée alors par la commission", a dit M. Rivard qui a demandé à M. Lavergne:

"Connaissez-vous quelque personne qui devrait maintenant être arrêtée pour le meurtre?"

"Henri Duval" a répliqué le témoin, qui a ajouté immédiatement après: "Je ne dis pas qu'il est coupable du crime, mais je soutiens qu'il devrait subir son procès."

"Mais vous avez déclaré, hier, M. Lavergne", a dit alors M. Lafleur, "que vous ne croyiez pas Duval coupable du meurtre et vous demandez maintenant qu'il soit jugé?"

"Quand j'ai dit cela, hier, c'était au cours de l'interrogatoire que je faisais subir à un témoin, ce n'était pas l'expression de mon opinion personnelle", a répliqué M. Lavergne.

—:o:—

SEANCE DU 19

QUEBEC, 19. (Presse Canadienne.)—Trois individus, à qui Henri Duval alias Casaubon, aurait déclaré qu'il était le vrai meurtrier, ont été appelés à témoigner hier après-midi, devant la Commission Royale, mais aucun d'eux n'a pu se rappeler que Duval leur avait déclaré qu'il avait assassiné lui-même la jeune fille.

M. Joseph Valade, un détective spécial, avait déclaré à la commission chargée d'enquêter sur le meurtre de Blanche Garneau, que Duval avait avoué aux trois hommes qu'il était le vrai assassin.

Duval a dit aux trois témoins qu'il se trouvait dans une mauvaise position, qu'il était sur la scène lorsque le crime fut commis et qu'il avait couvert le cadavre de la jeune fille avec un drap blanc, mais il n'a pas admis qu'il était le meurtrier.

PLUS QUE COMPROMIS

M. Hector Valade, fils de M. Joseph Valade, a juré, de son côté, à la commission, que Duval lui avait dit qu'il avait été présent au meurtre et Madame Valade, l'épouse de Joseph Valade, a rapporté aussi à la commission que Duval, dans une causerie, lui avait déclaré qu'il ne dénoncerait les coupables que lorsqu'il serait sur l'échafaud.

M. AIME DION CRITIQUE

M. Aimé Dion, un avocat de Québec, avait décrit, à la séance du matin, les membres de la commission comme étant "des personnes que le vieil âge et des infirmités empêchaient de remplir leurs fonctions à la Cour Supérieure" et, à la séance d'après-midi, M. Aimé Geoffrion, C.R., avocat du procureur-général, a qualifié les expressions de Me Aimé Dion comme étant les plus vulgaires expressions qu'une Cour de justice eut jamais entendues. A la séance d'après-midi les autres avocats représentant diverses parties ont présenté à la commission une déclaration dans laquelle ils ont exprimé leurs regrets de l'incident et le respect qu'ils avaient envers les juges éminents siégeant sur le banc.

L'enquête pourra peut-être durer encore deux semaines. M. Lavergne a soumis une liste de 45 témoins qu'il veut voir comparaître, alors que M. L.-G. Belley, a annoncé qu'il pourrait bien avoir, de son côté, plusieurs témoins à faire entendre.

REGRETS FORMULES

Au commencement de la séance de l'après-midi, M. John A. Sullivan, C.R., un des avocats du public, a lu la déclaration suivante, signée par lui-même par M. Eusèbe Belleau, son collègue, par M. Armand Lavergne et par M. Antoine Rivard, les deux avocats de John Roberts, l'éditeur de l'"Axe":

"Nous, soussignés, déclarons que nous regrettons l'incident qui a eu lieu à la séance de ce matin par lequel ont été visés les deux commissaires distingués qui président cette enquête."

FIERE REPLIQUE

M. Aimé Geoffrion a ajouté que lui et son collègue, M. Eugène Lafleur, s'unissaient aux sentiments de M. Sullivan.

M. Aimé Dion, auteur de ces remarques, s'était déjà levé pour répondre aux excuses faites, lorsque le juge Robidoux lui a coupé la parole par ces mots:

"Non, non, nous ne voulons pas même vous entendre."

PAROLES MALHEUREUSES

Continuant ses remarques, après que M. Dion eut repris son siège, le juge Robidoux ajouta: "Nous remercions ceux qui nous ont exprimé leurs regrets au sujet de l'incident de ce matin. Nous avons toujours cherché à conduire l'enquête selon la plus stricte justice et la plus rigoureuse impartialité. L'incident de ce matin ne nous fera pas dévier de notre ligne de conduite. Nous avons accepté de présider cette enquête parce que nous croyions qu'il y allait de notre devoir et pour cette seule raison. Nous considérions que notre longue expérience dans la matière pouvait être de quelque secours dans la recherche de la vérité. C'est très malheureux que des paroles comme celles prononcées ce matin, aient pu s'échapper des lèvres d'un membre du barreau. Il y aura toujours des divergences d'opinions et des malentendus, mais il est malheureux que le Barreau comprenne des membres qui aient si peu de tête et qui soient si incapables de peser leurs expressions quand ils sont appelés à parler devant le public."

"Je proteste", a lancé alors M. Dion, et ce fut sa seule remarque au discours du juge et l'incident a été clos par le fait.

LES DEPOSITIONS

M. Percy Aitkin, agent spécial de Montréal, a été rappelé dans la boîte des témoins et a déclaré à M. John-A. Sullivan, que Duval lui avait dit que lui et deux autres hommes, s'étaient trouvés mêlés dans une mauvaise affaire. Duval ne lui avait pas mentionné le nom de Blanche Garneau. Le témoin a encore assuré à la commission qu'il ne connaissait rien qui pût aider à résoudre le mystère.

M. HENRI GUENETTE

Le témoin suivant a été Henri Guenette, d'Ottawa. Interrogé par M. Eusèbe Belleau, il a raconté qu'il était allé à Montréal, dans l'automne de 1921 où il avait rencontré Duval, comme celui-ci marchait sur la rue St-Laurent accompagné de M. Joseph Valade. Valade avait alors invité le témoin à aller prendre une consommation à un hôtel sur la rue St-Jacques. Comme ils étaient là, Valade s'était absenté pour quelques instants, et Duval avait commencé à pleurer. Le témoin lui avait alors demandé la cause de son chagrin et Duval avait répondu: "Je suis arrêté pour avoir assassiné quelqu'un", ou "j'ai tué quelqu'un", le témoin ne pouvant jurer quels avaient été les mots exacts employés. Quand Valade était revenu rejoindre les deux hommes, ils étaient partis tous trois et le témoin était allé alors à sa chambre d'hôtel et avait rapporté un chapeau pour Duval. Arrivés à un autre hôtel, le témoin avait alors donné $2 à Duval, en disant qu'il pouvait s'en servir pour payer la traite. Duval avait alors fait la remarque suivante: "Tu es chanceux d'avoir de l'argent, toi. Si j'en avais, je pourrais me tirer d'affaire. Ils essaient de les retrouver, mais ils n'y parviendront pas."

VOIES DE FAIT

Au cours de son témoignage, M. Guénette a rappelé que, quelques mois auparavant, il avait été appelé du poste de cochers où il se tenait pour aider à chasser Duval d'une maison de désordre où Duval malmenait les gens en les menaçant de leur tirer des coups de revolver. Duval n'avait pas de revolver, mais se contentait de tendre le doigt vers les gens, en disant: "Un, deux, trois je tire". On avait réussi à le chasser.

M. Donat Hamelin, de Montréal, le témoin suivant, a déclaré qu'il avait rencontré Duval en janvier 1921. Hamelin était, ce jour-là, accompagné d'un individu nommé Amyot. Le témoin a assuré ne se rappeler que d'une chose: que Duval avait dit qu'il se trouvait dans une bien mauvaise position, sans ajouter d'autres explications.

"N'AYEZ PAS PEUR"

"N'ayez pas peur" a fait alors remarquer M. Sullivan qui l'interrogeait, "vous aurez toute la protection de la cour."

"Je n'ai pas besoin de protection, je n'en veux pas. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que je ne me rappelle pas ce qu'a dit Duval lorsque je l'ai rencontré. Je ne l'ai pas écouté parce que son affaire ne m'intéressait pas du tout", a dit en finissant le témoin Guenette.

TROP LOQUACE

M. Ovide Amyot, qui était avec Hamelin, lorsqu'il rencontra Duval a été le témoin suivant. Il a déclaré à Me Belleau qu'il connaissait bien Duval et qu'il l'avait rencontré en diverses occasions. Il l'avait vu, une fois, avec Valade, sur la rue St-Jacques, à Montréal. Duval avait commencé à lui raconter son histoire, et malgré que le témoin lui eût dit qu'il ne voulait pas l'entendre, Duval avait persisté à lui raconter son histoire. Il avait dit au témoin qu'il était en position difficile au sujet de l'affaire Garneau, qu'il avait vu commettre le crime, et que lui, Duval, avait couvert le cadavre de la jeune fille avec un drap blanc qu'il avait trouvé dans le paquet qui gisait près de la jeune fille.

Tom Brophy, de Montréal, a été le témoin suivant. Il a dit qu'il connaissait Duval mais que celui-ci ne lui avait jamais parlé du meurtre.

DUVAL CRAIGNAIT L'ECHAFAUD.

Madame Joseph Valade, épouse du constable spécial Valade, a été ensuite appelée à témoigner. Elle a rappelé que Duval avait été amené chez eux par son mari. Lorsqu'elle avait donné à Duval des habits propres, celui-ci avait dit: "Remarquez bien ces habits-là, je les porterai encore lorsque je monterai sur l'échafaud. Ce n'est que sur l'échafaud que je dénoncerai les coupables et pas maintenant".

"A-t-il mentionné des noms dans le temps", a demandé M. Belleau.

"Oui, il a mentionné les noms Bill et Arthur", a répondu le témoin.

"A-t-il parlé du meurtre Garneau?"

"Oui, il a dit connaître tout ce qui s'y rattachait, mais qu'il n'était pas le meurtrier."

"Duval était-il ivre ou sobre lorsqu'il est arrivé chez vous?"

"Il est resté toujours sobre, excepté une fois", a répliqué le témoin.

LES LECTURES DE DUVAL

Madame Valade a encore raconté que Duval ne lisait que la "Police Gazette" et pas d'autres journaux. La veille de Noël, Duval avait accompagné le témoin à confesse et avait fait la remarque suivante en sortant de l'église: "Je me sens si léger que je pourrais sauter par-dessus les maisons". Comme Valade avait essayé de le faire parler de nouveau au sujet du meurtre, Duval s'était refusé en disant: "Non, je n'en dirai pas plus, le prêtre m'a dit de ne pas le faire". Ces dernières déclarations ont marqué la fin du témoignage de Madame Valade.

LA SEANCE DU MATIN

Voici la suite des dépositions entendues à la séance du matin, dont on trouvera la première partie dans la "Patrie" d'hier. Le témoin interrogé est M. Lamontagne, l'un des jurés à l'enquête tenue par le coroner sur le meurtre de Blanche Garneau. Il se plaint d'avoir été simplement mystifié.

Contre-interrogé par Me Armand Lavergne, le témoin a soutenu que deux hommes et trois femmes dont il ne peut mentionner les noms ont été entendus privément par le coroner.

TRAITE COMME UN BOUFFON

M. Lamontagne a dit à Me Eugène Lafleur, représentant du département du procureur-général, qu'on ne lui a jamais montré le verdict du coroner. On m'a traité comme un bouffon, dit-il.

AUTRE DEPOSITION

M. P.R. Clavet, professeur de musique, déclare à Me Belleau que le soir du meurtre il est passé près de l'endroit où on a découvert le cadavre. Il a noté que les branches des buissons remuaient, mais n'en fit pas de cas alors.

GRAVE ACCUSATION

M. Adélard Barrette, ancien constable de la police provinciale, est interrogé par Me Belleau. Il déclare que les policiers, au lieu de s'occuper de l'affaire Garneau, ont passé leur temps à se promener autour des édifices du parlement. Il avoue à Me Geoffrion qu'il a fait un mois de prison pour vol et a autrefois demandé au procureur-général de l'engager comme assistant-bourreau.

M. Gaudias Vézina, de Québec, est le témoin suivant. Il fut l'un des jurés à l'enquête du coroner et n'a signé le verdict que parce qu'on le pressait de le faire. Il prétend qu'un des jurés a pu s'absenter sous prétexte de mal aux pieds, alors qu'en réalité il voulait aller aux courses de Trois-Rivières.

RECIT DE DUVAL

M. Percy Aikin, agent spécial, de Montréal, vient ensuite témoigner. Il répond à Me John A. Sullivan qu'il a vu Henri Duval dans une buvette de la rue Craig, à Montréal, en janvier 1921.

Duval lui a fait le récit du meurtre de Blanche Garneau.

Duval a fait des aveux très librement après que le constable spécial Valade l'eut prévenu de ne rien dire au témoin. M. Percy Aikin déclare que Duval était très sobre dans le temps.

L'enquête a ajourné ensuite.

SEANCE DU 20

QUEBEC, 20. (Presse Canadienne.) — A l'ouverture de la séance de la Commission Royale, hier après-midi, le juge Archibald a déclaré que la commission ne s'en tiendrait à l'avenir qu'aux questions de fait. Il a fait remarquer qu'elle n'avait pas le temps d'enquêter sur toutes les rumeurs qui avaient été très nombreuses, à certains jours. Les témoins devront s'en tenir aux faits qui relèvent de l'enquête et qui pourraient aider la commission à répondre aux questions qui lui ont été posées.

UNE LETTRE ANONYME

M. John A. Sullivan a déclaré qu'il avait reçu une lettre anonyme portant l'épigraphe: "Prenez garde". La lettre demandait si les avocats du public avaient été payés pour ne pas vouloir entendre le coroner, le Dr G. W. Jolicoeur. La lettre ajoutait que si le coroner n'était pas appelé à témoigner, son auteur s'occuperait de la chose.

M. Sullivan a fait remarquer que l'auteur de cette lettre aurait montré beaucoup plus de courage s'il s'était présenté aux avocats du public et leur avait dit ce qu'il pensait.

LE CORONER EST INSCRIT

M. Aimé Geoffrion a ajouté que le coroner avait été inscrit sur la liste des témoins et qu'il comparaîtrait devant la commission en temps et lieu.

M. Eusèbe Belleau, de concert avec M. Sullivan s'est plaint que le "Soleil" de Québec, avait fait certains commentaires sur les témoignages apportés devant la commission et sur ce qu'avaient fait les avocats au cours de l'enquête. Il a demandé à la commission d'avertir les journalistes de bien veiller à leurs articles.

AVERTISSEMENTS A LA PRESSE

M. Aimé Geoffrion a corroboré les remarques faites par M. Eusèbe Belleau en répétant qu'il serait utile, en effet, que la commission avertit les éditeurs de journaux à ce sujet.

M. LAVERGNE INTERPELLE

M. Lorenzo Labrecque, un journaliste de Québec, a été appelé de nouveau par M. Lavergne. M. Lavergne a alors lu au témoin certains articles qui avaient paru dans le "Soleil" pour lequel le témoin travaillait lors du meurtre de Blanche Garneau. La commission a alors attiré l'attention de M. Lavergne sur le fait qu'il ne devait interroger que sur les choses concernant immédiatement la question.

UNE MYSTIFICATION

Le témoin suivant a été M. Raoul Renault, éditeur du Franc Parleur, un journal de Québec dans lequel le témoin avait demandé qu'une enquête fût faite, après les premières recherches. Non sans difficulté, M. John Sullivan est parvenu à faire répondre le témoin exactement à la question qu'il lui avait posée.

M. Renault a alors déclaré qu'à son avis l'enquête du coroner n'avait été qu'une farce. A sa connaissance le coroner avait entendu privément plusieurs témoins qui n'avaient pas été entendus ensuite devant les jurés, à l'enquête.

Comme M. Lavergne commençait à transquestionner le témoin, M. Aimé Geoffrion s'est objecté aux questions posées par M. Lavergne et celui-ci a alors répondu:

"Durant les cinq dernières semaines les avocats du gouvernement ont refait le procès de Binet et de Palmer. J'essaie maintenant de trouver ce qui fait défaut dans toute l'affaire.

FAUSSES RUMEURS

M. Renault a déclaré à M. Lavergne que le gouvernement ne lui avait jamais offert une position au salaire annuel de $2,500 malgré ce que le public a pu penser à ce sujet.

M. Lavergne a ensuite appelé à témoigner, mais sans résultat, John H. Roberts. M. Geoffrion a annoncé que M. Roberts serait prêt à comparaître ce matin.

Le témoin suivant a été M. Méride Parent, d'Ancienne Lorette. Il a déclaré qu'il était l'oncle de Mlle Boucher, l'amie intime de Blanche Garneau, mais qu'il ne connaissait rien du meurtre.

M. Edmond Chassé, éditeur de l'"Evénement," de Québec, a été le témoin suivant. On lui a demandé simplement s'il avait publié le résultat de l'enquête du coroner. Le témoin a répondu que rapport lui en avait été fait par "une couple d'habiles reporters" de ses bureaux.

DEFILE DE TEMOINS

J. M. Turgeon, un des reporteurs dont parlait M. Chassé a été ensuite appelé à témoigner. Il a admis que si certaines choses avaient été publiées dans l'"Evénement" au sujet de l'enquête, elles avaient été écrites par lui-même.

RACONTARS

M. François Renaud a ensuite rapporté à M. Lavergne qu'il avait entendu sa servante Simonne Barrette, dire certaines choses au sujet du meurtre. Lorsque M. Lavergne a tenté de faire répéter à M. Renaud ce qu'avait dit Simonne Barrette, M. Geoffrion s'y est objecté en disant que Mlle Barrette pouvait être interrogée elle-même à ce sujet. Le témoin ne connait rien du cas personnellement.

Appelée à témoigner Mlle Simonne Barrette a nié qu'elle eût jamais connue Blanche Garneau ou qu'elle eût jamais parlé du meurtre à M. Renaud.

DEMENTI

M' Georges Roy, un ancien détective, a déclaré à M. Lavergne qu'il n'avait jamais dit à personne qu'il eût arrêté, un jour, un homme à la pointe du revolver, sur la rue St-Joseph, à Québec, et qu'il avait été obligé de le remettre en liberté à cause d'influences politiques.

CES INITIALES

Mlles Jeanne Bernier et Albertine Guay, qui travaillaient toutes deux avec la jeune fille qui avait trouvé l'épinglette près de l'endroit où avait été trouvé le cadavre de Blanche Garneau, ont déclaré que les lettres H. D. étaient à l'arrière de l'épinglette lorsque leur compagne la leur avait montrée.

CURIEUSE PROPOSITION

Le chef de police Bigaouette, de Québec, a été le témoin suivant. Il a raconté qu'il avait rencontré M. François Renaud peu après le meurtre et que Renaud lui avait demandé s'il pouvait avoir de l'emploi comme policier à Québec. Renaud avait dit au témoin que sa servante connaissait Blanche Garneau et que lui, Renaud, ferait un excellent policier.

M. Hervé Faillie et son épouse ont été les derniers témoins. Ils ont déclaré que vers la fin de mai 1920 ils avaient entendu une jeune fille appeler au secours. Ils résidaient alors à plusieurs milles de Québec.

La commission a alors ajourné la séance.

LA SEANCE DU MATIN

Au début de la séance de l'avant-midi, Me Eusèbe Beleau, un des avocats du public, a insisté sur la nécessité de faire comparaître tous les témoins possibles.

Le juge Archibald a fait remarquer que si l'on interrogeait toutes les personnes qui ont eu vent des rumeurs dans l'affaire Garneau il faudrait faire comparaître toute la population de la province. On décida finalement de mander tous les témoins de M. Lavergne. Le détective Larivière, de la police provinciale, est appelé. M. Armand Lavergne, le questionne sur la bonne foi d'un mandat d'arrêt pour vol émis contre un nommé Jeffrey, de Québec.

OBJECTIONS DE Me GEOFFRION

Me Aimé Geoffrion, un des représentants du département du procureur-général, s'objecte à cette question. Le juge Archibald fait observer qu'il ne peut voir en quoi cet interrogatoire peut faire progresser l'enquête. M. Lavergne riposte qu'il veut démontrer que le gouvernement a négligé son devoir.

Un débat assez prolongé s'en suivit. Le juge Archibald résolut de maintenir l'objection de Me Geoffrion.

LE TEMOIN LABREQUE

M. Lorenzo Labrecque, reporter au "Soleil" témoigne ensuite.

M. Lavergne lui fait raconter presque tous les récits que M. Labrecque a écrits à l'époque du meurtre de Blanche Garneau.

ENTREE EN SCENE DE ROBERTS

Sur les entrefaites, le sergent d'armes Delisle amène en cour John H. Roberts, éditeur du journal hebdomadaire "The Axe".

Comme Me Lavergne continue à presser le témoin de questions le juge Archibald intervient et dit: "Etes-vous pour repasser tous les numéros du "Soleil"?

"Dieu m'en garde, réplique Me Lavergne. Je ne prendrai pas plus de temps qu'il ne faut. Comme il entrait dans les moindres détails, le juge Robidoux fit remarquer que cela n'était pas nécessaire ni avantageux.

Me Lavergne répond: "Voici un témoin qui a fait courir des rumeur et le gouvernement essaie de l'empêcher de répondre quand nous lui demandons où il les a prises. D'autres personnes vont en prison simplement parce qu'ils font allusion à certaines rumeurs. Voilà la sorte de justice que nous avons dans la province de Québec."

VIVE PASSE D'ARMES

Me L.-G. Belley, de Québec, soutient que le gouvernement n'a rien fait pour découvrir les meurtriers.

"Je ne saisis pas bien votre remarque", dit le juge Archibald. "Nous n'exclurons aucune preuve, mais nous ne pouvons prêter l'oreille à un lot de témoins qui se concernent pas du tout le sujet qui fait l'objet de cette enquête."

"Nous allons continuer", dit Me Lavergne, "bien que Me Geoffrion craigne que l'enquête se prolonge trop longtemps. Je dois dire à mon savant ami que l'enquête ne fait que de commencer."

Le juge Archibald a annoncé à la fin de l'audience que la commission allait présenter une déclaration écrite pour faire connaître le genre de déposition que la Commission consentira à entendre, puis on ajourna à l'après-midi.

"Il donne un nouvel espoir. — "Ma femme et moi avions perdu tout espoir," écrit M.John Eichhoff, de St-Paul, Minn. "Elle souffrait de maux d'estomac et avait mal au pied. Les médecines que nous avions employées ne faisaient aucun bien. Le Novoro du Dr Pierre fit le travail. Il soulage des douleurs, fait cesser les vomissements et règle les intestins. Il donne un nouvel espoir dans la vie." Après que tous les autres auront échoué, essayez le Novoro du Dr Pierre. Mais pourquoi attendre jusqu'alors ? Ce vieux remède herbeux devrait avoir une place dans l'armoire à pharmacie de chaque famille. Il vous épargnera des souffrances et anxiétés. Les droguistes ne le vendent pas. Des agents locaux le fournissent directement du laboratoire du Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livrés ex mpt de droits au Canada.

COURRIER DE THETFORD MINES

THETFORD MINES, 21. (Spécial à la "Patrie").—Il nous fait plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé Belleau prend toujours du mieux et commence à marcher dans sa chacbre, il espère pouvoir aller passer le jour de Noël dans sa famille.

—Mlle Laura Plante passe quelques jours chez des parents à Robertson.

—M. et Mme Eugène Beaudoin, de Saint-Maurice, nous ont quittés pour aller demeurer à New Britton, Conn.

—Euchre des Chevaliers de Colomb à la salle du collège, mardi dernier. Malgré la température peu clémente, les organisateurs peuvent se féliciter de cette soirée dont les résultats ont été très satisfaisants.

Voici la liste des gagnants: Râfle d'un baril de farine, gagné par M. Herménégilde Beaudoin; dis piastres, en or, par Mlle A. Saint-Hilaire; prix d'entrée, cinq piastres, don de M. le curé Sauvageau, gagné par Mlle M. Bégin. Chez les dames, dix parties, 5 piastres, dons de MM. L. Simoneau et D. Cyr, gagnés par Mlle N. Paquet.

LES BEBES Nourris au NESTLE'S FOOD

profitent, parce que c'est une nourriture parfaite à substituer au lait de la mère. Le Nestle's Food est connu du monde entier pour faire des bébés sains et qui profitent beaucoup. Le lait de vache varie en qualité et en pureté de jour en jour, mais le NESTLE'S FOOD est toujours le même. Un bébé malade est un ennui et une anxiété pour une mère, et la plupart des maladies des enfants sont causées par une nourriture impropre. Le Nestle's Food est une nourriture parfaite même pour les enfants les plus jeunes.

Ecrivez pour l'échantillon et une copie de notre dernière brochurette "NOURRITURE DE L'ENFANT ET HYGIENE" qui sont tous deux gratis.

The Leeming Miles Co., Limited, 6 Boul. St-Laurent, Montréal, Q.P.

Les Rhumes, Crampes et Douleurs d'Estomac ont besoin d'un Soulagement Rapide.

Une garantie contre ces maux soudains consiste à toujours garder à portée de la main une ou deux bouteilles de Nerviline. Aucune famille ne devrait se mettre au lit sans avoir de la Nerviline dans la maison. Elle remplit si bien tout service comme remède contre la douleur, qu'employée, vous ne pourrez plus vous en passer. L'argent ne peut acheter de plus grande assurance contre les différents petits malaises qui se rencontrent ss souvent dans chaque famille que vous avez dans une bouteille de Nerviline de 35c. Vendue partout.

GRATIS

MAGNIFIQUE SET EN CRISTAL 13 MORCEAUX DONNES GRATIS AVEC LE THE MIKADO Vert ou Noir

Demandez-le à votre épicier.

GLOBE TEA CO. 309 Notre-Dame Ouest Tél. Main 5036. Montréal

4 34-j.u.o.

Le Jeu de Dames

LES DAMIERS DE MONTREAL

Le Damier Saint-Henri, 120 rue Rose de Lima.
Le Damier les Etoiles, 569, rue Gilford.
Le Damier Maisonneuve, 440, rue Bourbonnière.
Le Damier Villeray, 3360, rue St-Hubert.
Le Damier National, 80, rue Cherrier
Le Damier Champlain, 43, rue Dufresne.
Le Damier Sacré-Coeur 521 rue Maisonneuve.
Le Damier Social Ste-Marie, 1139 rue Sainte-Catherine Est.
Le Damier Verdun, 242, rue de l'Eglise.
Le Damier Villeray, (Indépendant).

—:o:—

TABLEAU DES RENCONTRES DE DEMAIN

Classe A

Etoiles vs Ste-Marie
Maisonneuve vs National

Classe C

St-Henri vs Les Etoiles.
Sacré-Coeur vs Ste-Marie.
National vs Villeray.
Champlain vs Maisonneuve.

—:o:—

A MM. P. GAGNON, CAOUETTE, A. GUILBAULT. Problèmes reçus. Merci.

—:o:—

A M. H. B., (L'Epicurien.)—Bien oui, vous avez droit de vous qualifier comme tel, attendu que c'est bien par trop amusant ce qui se passe autour pour ne pas dire alentour de nous, ces deux termes ne se confondant pas. Pas d'inquiétude là dessus du moins pour un certain temps. Quitte à nous de revenir à charge.

Notre tribune vous est largement ouverte. Ne vous en privez pas.

—:o:—

PROBLEME FRANÇAIS No 235
Dédié à M. S. A. des F.
Par M. Arthur Poirier, Verdun
Noirs, 8 pièces

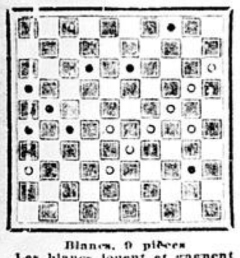

Blancs, 9 pièces
Les blancs jouent et gagnent

—:o:—

PROBLEME FRANÇAIS No 236
Par M. Nap. Brochu, Lévis.
Noirs, 8 pièces, 1 dame

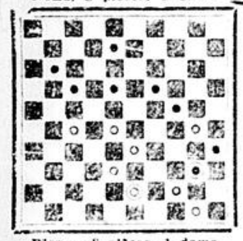

Blancs, 8 pièces, 1 dame
Les blancs jouent et gagnent

—:o:—

Blancs, 12 pièces
Les blancs jouent et gagnent

A M. P. EMILE L. — Nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à aucune question qu'on peut nous poser sur un sujet aussi large et sujet à l'intérêt à l'avancement de la cause damique dans le monde., à moins de faire preuve d'un égoïme très étroit de notre part, qu'en savons-nous et qui peut répondre que d'autres ne diraient pas à notre place: vos idéals, monsieur, ne sont pas assez en harmonie avec les nôtres et trop en dehors de l'idée de bien que l'on doit attendre d'une pareille entreprise. Ce grand projet se supporte de lui-même par son importance. Il est de plus le meilleur apostolat pour la jeunesse étudiante de notre jeu national. Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, les paroles s'envolent, mais les actions de nos ancêtres resteront comme des monuments de conceptions claires, que ni le temps et encore moins l'ingratitude de nos jours ne pourront détruire. Car l'histoire de ces ancêtres redira l'attachement qu'ils ont mis à vouloir transmettre à la génération des joueurs de dames des temps actuels, les leçons de dévouement qui se dégagent de leur noble conduite. A ceux donc qui croient comme nous, qu'il faut parfaire l'oeuvre inachevée par nos ancêtres, imiter leurs exemples d'abnégation et d'effacement.

C'est en nous inspirant de leur noble conduite, que nous nous aimerons mieux et forgerons des moyens capables de conduire la barque du jeu de dames à sa destinée naturelle, tendant à l'établissement de relations damiques avec nos cousins de France.

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 901
Par M. N. Contant, Montréal.
Noirs, 10 pièces

Blancs, 9 pièces
Les blancs jouent et gagnent

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 902
Par MM. U. Larocque et O. Taillefer
Noirs 10 pièces, 1 dame

PROBLEME CANADIEN No 903
Par M. Charles Poisson
Noirs 10 pièces, 1 dame

Blancs 11 pièces
Les blancs jouent et gagnent

PROBLEME CANADIEN No 904
Par M. Delp. Caouette, St-Hyacinthe
Dédié à M. Nap. Contant, Montréal.
Noirs, 7 pièces

Blancs, 16 pièces
Les blancs jouent et gagnent

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 905
Par M. Gustave Galarneau
Dédié aux nouveaux membres Roby St-Arsène.

Noirs, 16 pièces

Blancs, 18 pièces
Les blancs jouent et gagnent

—:o:—

A M. J. R. P. — Oui, si c'est vrai, comme vous le dites, qu'en toute chose malheur est bon, ne vous en froissez pas si ce qui précède n'est pas fait pour nous chagriner.

Les masques tombant faute de quelqu'un pour les amasser. C'est le comble. Nous ne pouvons rien ajouter.

A M. ULRIC P. T. — Nous sommes au comble de la joie. Votre départ prochain pour la France, ne manquerons pas de notre part de vous charger d'une mission fort délicate, celle de présenter et de dire combien en dehors des intérêts que nous apportons tous à l'établissement de bons rapports entre la famille des joueurs de France et celle de l'Amérique, les liens d'affinité nous unissent plus fortement encore à elle par le sang des ancêtres, et nous espérons que si rien ne vient contrecarrer votre projet, de pénétrer une fois que vous aurez mis le pied en France, dans les milieux damiques, vous ne manquerez pas une tâche aussi agréable à accomplir. Vous vous servirez des moyens de persuasion que vous ne manquerez pas de faire valoir pour faire se décider nos amis les joueurs de dames de France, d'oublier leur refroidissement ni de l'abandon de notre projet, de les faire venir ici après la guerre finie, ajoutant que certaines personnes s'étaient bien engagées de le faire en 1914 Vous leur direz pour notre part, que nous nous efforçons de nous relever des engagements contractés à leur égard. Dites-leur de nous tendre la main. Dites-leur que la jeune génération de joueurs de dames qui lève, comprendra toute la grandeur de sa mission, et qu'avant longtemps, elle fera disparaître cette anomalie que l'on rencontre dans le monde des dames, où l'ambition de certains joueurs de dames démodés, voudraient voir éternellement limiter le prestige d'expansion, disons même la supériorité de notre soixante pas plus loin que la frontière, peut-être devrions-nous dire pas plus loin que le bout de leur nez. Ce n'est pas des églogues de clercs semblables qui décourageront ceux qui pensent autrement sur le projet de la rencontre Europe-Amérique, soit, mais l'idée n'en persistera pas moins à faire son chemin.

—:o:—

A M. A. CARDINAL, Ancien joueur de dames du Faubourg Saint-Joseph, de 1885: — Combien nous sommes heureux d'apprendre que vous êtes encore du petit nombre des survivants de cette époque, qui évoque, hélas plus d'un souvenir ému, quand l'on songe à tous ceux qui sont disparus depuis. Dans votre charmante lettre vous trouvez le moyen de nous complimenter pour le fait d'être encore sur la brèche, pour l'expansion et la forme que doit revêtir le mouvement du jeu de dames dans le monde. Vous êtes fier et très étonné de nous voir rapporter avec une mémoire assez heureuse dans les colonnes de la "Patrie", les vieux événements damiques vécus en 1885.

Une seule raison pourrait vous l'expliquer M Cardinal. Nul homme au monde ne peut oublier les souffrances qu'il a rencontrées sur son chemin. Il en est ainsi pour les vieux pionniers du jeu de dames d'il y a quarante ans.

A n'en pas douter, il a fallu aux hommes de la trempe des Riendeau, des Blondin des Contant, des Langevin des Désautels, des Lacombe, des Labelle, des Lemarbre, des Bertelet, des Charles Maillé, de faire de grands efforts pour conduire la cause damique que nous voyons si forte aujourd'hui, si l'on songe au multiples écueils qui n'ont pas manqué, le temps d'alors, de se dresser sur sa route. Car ce n'était pas une mince corvée pour les adeptes, avec des moyens, plus que limités, de pouvoir inculquer à la cause damique les principes d'une organisation de vie vraie et durable qu'aucun obstacle ne pourrait détruire jusqu'au jour où des moyens capables de sortir notre jeu de ses langes viendraient à rescousse de ces fidèles serviteurs. Voilà en quelque sorte bien expliqué tout notre attachement à narrer aussi graphiquement, les vieux récits qui s'attachent à un passé si lointain.

De même, mentionner et décrire dans notre chronique les lieux aimés qui ne parlent pas aujourd'hui, mais qui virent tant d'hommes sincères se rencontrer: les endroits redisent encore tous les sacrifices, tous les enthousiasmes de nos devanciers, pour la cause du damier dans le monde. A la jeune génération res joueurs de dames d'aujourd'hui de ne pas l'oublier.

L. O. MAILLE.

—:o:—

UN INTERET NATIONAL

Ce serait vraiment un bel apothéose, que l'établissement d'un championnat mondial, et j'espère que ce sera pour bientôt. L'agrandissement du cadre damique, voilà la question du jour! Et cette question s'impose d'autant plus qu'une popularité sérieuse l'exige, et si l'on veut réussir il faut absolument enrôler les jeunes gens sous notre bannière! Mais comment y arriver? Voilà le point culminant!

Nos jeunes gens qui, aujourd'hui, sont entraînés par la fougue de la danse et des plaisirs, répondent à l'appel du sport que lorsqu'ils y voient un intérêt nouveau, quelque chose d'établi, ou bien encore lorsqu'ils y voient un intérêt national! Nous avons, à l'appui de ces avancés, d'innombrables preuves! En effet, quels sont les sports qui, aujourd'hui, comptent les plus nombreux adeptes? Sont-ce ceux qui sont pratiqués pour un ou deux pays? Ou bien sont-ce ceux qui sont pratiqués dans le monde entier. Cette dernière question est bien la seule vraie, et si l'on est arrivé à propager un sport dans le monde entier, c'est par l'établissement périodique de rencontres, de joutes, de tournées où les grands vainqueurs, portent orgueilleusement sur leur front l'auréole glorieuse du championnat mondial! Voilà comment on a gagné les jeunes gens! Qu'on prenne n'importe quel sport, anglais, français, américain ou canadien, qui a atteint l'apogée de sa popularité, on y verra un champion mondial!

Il est temps que nous sortions de notre torpeur!

Il est temps que le jeu de dames lève bien haut la tête, et marche vers son apogée.

Il faut à tout prix, que les admirateurs de ce beau jeu augmentent. Pour cela il faut du nouveau, nouveau que l'on obtiendra en y mêlant un intérêt national! Un intérêt national!

C'est là le remède, le grand remède qui dort depuis longtemps dans les voûtes damiques! Réveillons-le! Il est temps. Emparonsnous-en! il le faut.

Et lorsqu'on aura établi cet intérêt national, lorsque, en un mot, l'établissement périodique de "séries mondiales" du jeu de dames sera un fait accompli, les jeunes gens viendront à nous! Quelques-uns d'abord, puis nombreux!

Ils viendront à nous!

Oui, ils viendront à nous, parce qu'ils comprendront que le jeu de dames possédant un championnat mondial, sera d'un intérêt national, parce qu'il aura désormais atteint l'apogée de sa gloire! Ils viendront à nous parce qu'ils auront la belle et glorieuse satisfaction de travailler dans un but noble: le but d'atteindre à leur tour le championnat mondial! Ils viendront à nous parce qu'ils comprendront que le jeu de dames est un jeu scientifique et parce qu'ils auront l'orgueil d'appartenir à la classe qui sera appelée à lutter pour la suprématie mondiale! Ils viendront à nous, et le cadre damique s'agrandira alors. On verra des jeunes par centaines et par milliers s'adonner à l'étude du jeu de dames et les efforts consciencieux et répétés des maîtres damiques en feront des champions, qui demain, seront prêts à prendre leur place parmi les défenseurs de l'intérêt national. Ce sera enfin la réalisation du rêve.

Le rêve qui jadis passa deviendra réalité! Alors un nouveau soleil se lèvera sur le monde damique plus somptueux... plus brillant que jamais. Ses rayons empourprés de gloire et d'orgueil jetteront des notes gaies sur la joie des heureux ... Et ce soleil ne se couchera jamais!

R. B. DESROCHERS.

—:o:—

AUX ETATS-UNIS

Le Chicopee a bonne chance de remporter le championnat de la première série, il a seulement qu'à faire au moins rencontre égale avec le St-Jean-Baptiste, décembre le 17, la dernière rencontre de la première série.

—:o:—

W Beauregard a arrangé un coup que B Laberge prend, cette stratégie donne la partie au champion Jos. Peloquin vs Cooper, partie bien contestée de part et d'autre. P. Paquereau force la position au désavantage de M Brown. E. Salois gagne 1 plon mais N Tétrault réussit faire nulle. A Tremblay vs J. P. Gadbois, partie contestée sans avantage. P. J. LaFontaine a manqué la chance de gagner et J. B. Dietrich réussit à faire partie nulle. O. Laberge vs Ed Beauregard fils, sur cette partie dépendait le résultat final: ce dernier perd la chance de rendre la partie nulle et succombe.

CHICOPEE vs ROCHAMBEAU

Chicopee	0	W. Beauregard	1
Jos Peloquin	1½	C. Cooper	½
P. Paquereau	1	M. Brown	0
N. Tétrault	½	E. Salois	½
A. Tremblay	½	J. B. Gadbois	½
J. B. Dietrich	½	J. Lafontaine	½
O. Laberge	1	P. Beauregard	0
	4		3

Score total des rencontres—
Rochambeau, 3½ — Chicopee, 3½
Saint-Jean-Baptiste, 1.

—:o:—

Solutions des problèmes parus samedi le 9 décembre 1922:

PROBLEME FRANÇAIS No 233

BLANCS	NOIRS
22 à 17	11 à 31
42 à 37	31 à 42
32 à 27	23 à 32
43 à 39	32 à 43
39 à 48	47 à 29
34 à 1 gag.	

—:o:—

PROBLEME FRANÇAIS No 234
BLANCS—35 à 30, 50 à 44, 47 à 49 gagnent.

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 896

BLANCS	NOIRS
35 à 28	22 à 59
34 à 28	37 à 57
28 à 22	15 à 28
42 à 36	29 à 42
40 à 34	27 à 53
52 à 47	53 à 40
46 à 11	57 à 40
65 à 26	17 à 4
30 à 28	42 à 48
66 à 60	54 à 65
72 à 59 gag.	

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 897

BLANCS	NOIRS
35 à 29	18 à 54
53 à 48	54 à 39
47 à 41	36 à 34
46 à 40	34 à 47
52 à 41	39 à 72
64 à 59	72 à 30
58 à 51	30 à 32
51 à 38	

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 898

BLANCS	NOIRS
52 à 46	24 à 35
27 à 21	26 à 15
38 à 32	31 à 26
46 à 40	35 à 57
39 à 34	71 à 40
47 à 32 gag.	

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 899
BLANCS—35 à 28, 47 à 41, 31 à 25, 52 à 47, 50 à 44, 44 à 38, 38 à 3, 3 à 19 gagnent.

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 900

BLANCS	NOIRS
35 à 28	22 à 48
59 à 53	48 à 59
47 à 41	34 à 47
58 à 51	47 à 58
51 à 66	65 à 39
45 à 10 gagnent	

UNE COLLISION DE CHARS DANS UN SOUTERRAIN

NEW-YORK, 18. — Vingt-cinq personnes ont été blessées, dont quelques uns sérieusement dans une collision, hier soir, au souterrain Bronx, entre deux convois du circuit Pelham Bay et Hunts Points.

Patrick Keogh, grademoteur du convoi arrière, a été dangereusement blessé. On rapporte qu'il est mourant.

Elmer-O Martin, gardemoteur du convoi-avant, ne s'explique pas l'accident. Il prétend que la voie était libre et que le garde-moteur du convoi-arrière aurait pu arrêter à temps.

Au moment de la collision, deux cents personnes, environ, se trouvaient dans le convoi-arrière.

Le fracas de la collision amena immédiatement sur les lieux des centaines de personnes pour porter secours aux blessés.

La panique se déclara parmi les voyageurs, hommes, femmes et enfants, qui tentèrent de sortir des chars où ils étaient emprisonnés.

Une catastrophe fut évitée par l'agent de gare à Hunts Point, qui enleva le pouvoir sur toute la ligne, empêchant ainsi beaucoup de personnes d'être électrocutées.

Le garde-Moteur Keogh fut trouvé prisonnier dans son compartiment. Il fut retiré de sa position dangereuse dans un état d'inconscience.

Une dizaine de personnes furent transportées aux hôpitaux; les autres après avoir été pansées purent regagner leur domicile.

La circulation a été interrompue pendant plusieurs heures.

TAXE SUR LES FLEURS

Ottawa, 14.—Le prix des fleurs va-t-il monter à la veille de Noël ? On peut s'y attendre, car le département des douanes vient de prescrire à tous ses agents de percevoir une taxe de vente de 4 1.2 pour cent sur toutes les fleurs et les plantes qui ne sont pas cultivées dans les pépinières.

LA COMPTABILITE SERAIT-ELLE UNE SCIENCE SI MECONNUE ?

M. Victor Doré dit aux membres du cercle universitaire que la comptabilité est indispensable au commerce et à l'industrie.

DANS LES COLLEGES

M. Victor Doré, directeur des services de la comptabilité à la Commission centrale des écoles catholiques de Montréal, et professeur à l'école des Hautes Etudes Commerciales, était l'hôte d'honneur du Cercle Universitaire, samedi soir. Il a parlé de la comptabilité, une science méconnue. C'est M. Jean Désy, secrétaire de la Faculté des Lettres à l'Université de Montréal, professeur à l'école des Sciences sociales, économiques et politiques, qui a remercié le conférencier. Il l'a fait avec beaucoup d'esprit.

On remarquait, à la table d'honneur, MM. Victor Doré, le docteur

M. HENRY LAUREYS, directeur de l'école des Hautes Etudes Commerciales, qui accompagnait le conférencier à la table d'honneur.—(Croquis de Henri Letondal).

Albert LeSage, président du Cercle, Henri Laureys, le juge Eugène Lafontaine, Jean Désy et Fernand Rinfret, M.P.

En présentant le conférencier, le docteur Albert LeSage a dit que "tout pouvait sortir d'un mot. Il a retracé avec élégance le chemin du mot, Et, se laissant aller à l'amplification, il expliqua les vers de Victor Hugo. "Les mots vous font du bien, dit-il, mais un seul vous trahit ou vous tue: c'est le mot désagréable. Je ne l'ai jamais vu circuler dans ce cercle". Le docteur LeSage expliqua que les membres du Cercle n'étaient pas réfracteurs à la comptabilité, que les avocats étaient habiles dans la division, les dentistes, dans la soustraction, les médecins, dans l'addition, et les notaires, dans la multiplication, que les ingénieurs ébauchaient des calculs dans l'espace. "Le mot dont je vous parle, dit-il, pour finir, c'est le mot comptabilité. Ce mot, n'en doutez pas, il est Doré".

On avait distribué parmi les convives des feuillets explicatifs: un bilan, un état de pertes et profit. Le conférencier référa ses auditeurs à ces feuillets maintes fois.

LA CAUSERIE

Un professeur des Hautes Etudes Commerciales, dit M. Victor Doré au début de sa causerie, c'est Mercure chez Hippocrate et Thémis. Mercure, c'est le dieu de l'éloquence, du commerce et des bonheurs.

Le juge EUGENE LAFONTAINE, qui assistait, samedi soir, au diner-causerie du Cercle Universitaire.—(Croquis de Henri Letondal).

Curieux mélange! Mais Mercure est un jeune homme pressé... La comptabilité est une chose méconnue. C'est ce que je tenterai de prouver. Certaines gens descendent des croisés. Les comptables, eux, sont de plus vieille lignée encore.

Fille de l'ordre, la comptabilité demande sa place à côté de la médecine, fille de la charité, et de la loi, fille de la justice. La civilisation repose sur l'ordre. On sait que la finance, le commerce et la comptabilité ont joué un rôle important dans l'histoire de la civilisation.

LA COMPTABILITE

Qu'est-ce donc que la comptabilité ? demande M. Doré. C'est une science qui permet aux sociétés et aux individus de suivre la marche de leurs opérations. Les livres de compte régulièrement tenus sont le seul moyen de savoir où l'on en est de ses affaires. Combien de commerçants ont une idée exacte du prix de revient de leurs marchandises ?

Parlant du profit, le conférencier le définit; une organisation en vue du bénéfice, une rémunération du risque couru dans l'entreprise. Il ne saurait y avoir d'erreur possible dans l'établissement du prix de revient. L'établissement de ce prix est un des devoirs les plus importants du comptable. Si le total est plus considérable il y a profit, sinon il y a perte. C'est l'enfance de l'art.

LES CHIFFRES

Quels sont les chiffres qui doivent surtout attirer l'oeil du patron ? Il doit connaître l'origine de son gain ou de sa perte, retracer les dépenses extravagantes, voir à restreindre ou à élever les frais de sa publicité, selon qu'elle a ou non augmenté ses recettes. C'est la comptabilité qui le renseignera. Et le comptable doit attirer l'attention de son patron sur ce qu'il peut y avoir d'anormal dans le bilan.

Nos patrons se contentent trop facilement de détails incomplets. Une

M. VICTOR DORE, qui a prouvé avec beaucoup de verve que la comptabilité était une science méconnue.—(Croquis de Henri Letondal).

erreur de calcul, pourtant, la moindre négligence peut amener des catastrophes dans l'entreprise. Elles sont trop nombreuses les maisons canadiennes-françaises qui n'ont pas une comptabilité adéquate. L'établissement du système comptable est souvent confié à des gens sans expérience. Le nombre considérable de faillites dans notre province est dû surtout au sytème défectueux de comptabilité. Le comptable devrait être le conseil de son patron, le médecin de l'entreprise.

M. Victor Doré ajoute que le programme des Hautes Etudes Commerciales comprend trois années de comptabilité. C'est la manière de former de véritables hommes d'affaires. Il est fortement question d'établir des cours de comptabilité dans nos collèges classiques et même à la Faculté de droit. Ce serait un pas de plus vers la supériorité économique à laquelle nous aspirons tous !

M. Jean Désy a remercié le conférencier en mêlant dans son discours les principaux termes de comptabilité.

M. L.-J. CODERRE EST NOMME A LA PRESIDENCE

Election du premier Canadien-français président de l'Association d'exposition de Sherbrooke.

AUTRES OFFICIERS

SHERBROOKE, 16.—Les élections annuelles de l'Association agricole, des cantons de l'Est, sous les auspices de laquelle se tient chaque année l'exposition de Sherbrooke, viennent d'avoir lieu ici avec le résultat suivant:

Patron Honoraire: Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada.

Patrons: Hon. W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture du Canada; l'hon. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture pour Québec; l'hon. Jacob Nicol, trésorier provincial ; l'hon. Dr H. Pelletier, agent de Québec à Londres; l'hon. J.-E. Perrault, ministre de la Colonisation; l'hon. J.-L. Perron, ministre de la Voirie.

Vice-patrons: Son Honneur le maire de Montréal; les honorables Wm. Mitchell, sénateur; R. H. Pope, sénateur; Geo. G. Foster, sénateur; W. F. Vilas, M.P.P.; J. J. B. Gosselin, M.P.P.; F. N. McCrea, M.P.; E. W. Tobin, M.P.; G. H. Boivin, M.P.; A. B. Hunt, M.P.; W. F. Kay, M.P.; A. R. McMaster, M.P.; L. Pacaud, M.P.; W. K. Baldwin, M.P.; J. O. Brouillard, M.P.; W. G. Mitchell, M.P.; Alex. Saurette, M.P.P.; Jos. Demers, M.P.P.; W. S. Bullock, M.P.P.; Dr Grégoire, M.P.P.; A. F. Bissonnette, M.P.P.; C. E. Desjardins, M.P.P.; W. R. Olivier, M.P.P.; J. C. Lemieux, M.P.P.; Hector Laferté, M.P.P.; hon. juge L.-E. Panneton; H. S. Foster, Ecr.; C. A. French, Ecr.; Col. H. R. Fraser, C.R.; S. L. Clough, Ecr.; J. R. Woodward, Ecr.; N. T. Dussault, Ecr.; Andrew Philps, M.P.P., et Son Honneur le maire de Sherbrooke.

Président-honoraire: E. W. Farwell; vice-présidents-honoraires: Jos. MacKinnon et W. R. Webster; président, L. J. Codère; vice-présidents: F. R. Cromwell et J. H. Blue; secrétaire-trésorier, Sydney Francis.

UN DEFICIT D'UN MILLION POUR NOTRE MARIINE

OTTAWA, 15. (Spécial à la Patrie. — La marine marchande du Canada termine l'année avec un déficit d'un million de dollars et le gouvernement a dû obtenir un mandat du gouverneur-général pour cette somme en entendant de faire voter l'argent par le parlement. Le Le gouvernement devra décider quelle politique, il devra suivre au sujet de cette marine qui lui coûte 70 millions de dollars et qui, comme les chemins de fer, termine ses opérations par un déficit annuel. D'autres mandats du gouverneur ont été obtenus pour $100,000 pour le fonds de secours des victimes du feu du Nord-Ontario, $25,000 pour celui de la conflagration du Témiscamingue.

BRILLANT MARIAGE CELEBRE A LONDRES

LONDRES, 15. — (Presse Canadienne.) — Mlle Ursula Norton-Griffiths fille aînée de sir John Northon-Griffiths, député et décoré de l'Ordre du Service distingué, a épousé ce matin le capitaine John Thorpe, député.

Le père de la mariée fut surnommé pendant plusieurs années "Empire Jack".

TERREBONNE A BESOIN DE COMBUSTIBLE

Une délégation à ce sujet demain auprès du premier ministre.

OFFRE ACCEPTEE

M. Alphonse Millette, trésorier du comité de finances de Terrebonne, ira rencontrer demain matin, aux bureaux du gouvernement provincial les honorables L.-A. Taschereau et A. David, pour demander à ces derniers, si le gouvernement ne viendrait pas en aide aux sinistrés pour le combustible. On voudrait faire un appel au département de la colonisation pour du bois de chauffage.

Le conseil de ville de Terrebonne a tenu une assemblée hier soir. Les échevins ont accepté l'offre de l'Institut de l'embellissement des villes. Le maire Eugène Labelle, et M. Ewing, président de l'institut auront une entrevue demain matin avec l'honorable L.-A. Taschereau à ce sujet.

Mlle Labelle demande si on pourrait lui fournir un camion pour transporter des effets à Terrebonne lundi matin.

SOUSCRIPTIONS NOUVELLES

Voici les souscriptions enrégistrées depuis la publication de la dernière liste:

Montant rapporté	$27,519.25
Cité de Lachine	200.00
Alphonse Racine Ltée.	100.00
Dufresne et Lock, Ltée	50.00
Caron Frères	25.00
La Ville Lasalle	25.00
Conseil des paroisses de Terebonne	$1,000.00
La paroisse de Terrebonne	100.00
Southam Press	100.00
Chaput fils et Cie.	250.00
Cité de St-Jean, Qué	200.00
L'abbé A. Lebeau	50.00
L'Assomption (les citoyens)	49.00
Armand Dupras (maison Dupras)	25.00
Horace Forget	25.00
A. Dubuc, épicier	25.00
Louis Rubenstein (échevin)	25.00
P. Poulin et Cie.	25.00
Wilfrid Delorme et Cie.	10.00
Arthur Browinnig	10.00
Une veuve	10.00
Ulderic Corbeil	25.00
Lazare Leclerc	10.00
Mme Urgel Roy	25.00
Philippe Tessier	5.00
Ovila Lamarche	5.00
Arthur Desjardins	5.00
Un ami de Montréal	5.00
Israël Lauzon	5.00
Alphonse Brière	5.00
Valerie Lefebvre	5.00
Phillas Chartrand	2.00
Mme Joseph Cyr	5.00
F. Prud'homme	25.00
Louis Crépeau	1.00
Louis Rothl	1.00
Compagnie Internationale d'électricité	2.00
Mlle Hélène Gervais	1.00
Montant rapporté	$32,995.00
D.-M. McGoun	10.00
J.-E. Turton	10.00
W.-S. Smith	2.50
J.-C. Tory	25.00
Geo. S. Rorke	10.00
Chalmers House (Senior Girls)	15.05
Paroisse St-Stanislas	245.00
S. Baylis	5.00
A.-G. Ross	5.00
A.-W. Grant	5.00
Drummond McCall & Co.	100.00
H.-B Mackenzie	10.00
Can. Pneumatic Tool Co Ltd	10.00
E.-W. Beatty	100.00
Watson Foster & Co. Ltd	100.00
E.L. Pease	20.00
H.-C. Bellow	2.00
Perrin Kayser Co. Ltd	10.00
C. Meredith	10.00
O'Brien & Williams	25.00
W.-R. Brock & Co. Ltd	25.00
R. Charlebois	5.00
Gibb & Co.	5.00
Robert Reford	50.00
Riddell Stead Graham & Hutchison	10.00
Andrew Baile & Co.	25.00
E.-C. Leslie & Co.	50.00
S. Levinson Son & Co.	50.00
Kendall Bros	10.00
Layton Bros	25.00
J.-J. Joubert	400.00
Hudon & Orsali	50.00
Arthur Simard	10.00
J.-I. Lussier	5.00
Ville Saint-Jérôme	400.00
Paroisse Saint-Jérôme	100.00
Hon. Bruno Nantel	25.00
S.-G. Laviolette	25.00
G.-A. Théberge	25.00
Dominion Rubber Co	25.00
Rodrigue Castonguay, maire	20.00
M. l'abbé Brosseau, curé	10.00
Emery Dagust	20.00
C. A. Lorrain	15.00
Léopold Nantel, avocat	10.00
C. E. Marchand, avocat	10.00
Albert Théberge, avocat	10.00
Employés fonderie Viau	10.00
Légaré Automobile	10.00
M. Janvier Corbeil, maire de la paroisse	5.00
Diverses souscriptions de la ville St-Jérôme	413.80
J. V. Proteau, Terebonne	25.00

DES LETTRES

La "Patrie" accuse réception des lettres suivantes, accompagnées de chèques :

M. le directeur — Je vous accuse réception de votre estimée du 11 courant, dont je vous remercie. Ci-inclus veuillez trouvez un chèque de Caron Frères, Inc., au montant de $25.00, payable au Comité de Secours de Montréal et du District pour les Sinistés de Terrebonne.

Votre tout dévoué,

A. L. CARON, Président.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter au nom de la cité de Lachine, une allocation de $200.00 qu'a bien voulu voter notre conseil municipal en vue de venir en aide aux familles qui ont été affligées par la conflagration qui s'est produite à Terrebonne.

Je me joins à la population de la cité de Lachine pour vous prier à l'occasion de cette circonstance regrettable, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus sympathiques.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué,

W.-S. RANGER,
Maire de la cité de Lachine

—:o:—

M. le président,

Conformément à notre conversation au téléphone de ce jour, j'ai bien le plaisir de vous remettre ci-joint notre chèque au montant de cent dollars, au bénéfice des Sinistrés de Terrebonne.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué,

HECTOR H. RACINE,
Alphonse Racine Ltée.

M. le directeur,

Veuillez trouver ci-inclus notre chèque au montant de $50.00 pour être appliqué au fonds de secours pour les sinistrés de Terrebonne.

Nous serions très heureux de faire mieux mais les temps sont durs et les demandes très nombreuses.

Espérant que ceci sera satisfaisant, nous nous souscrivons.

Vos bien dévoués,

DUFRESNE & LOCK, LIMITED
Par O. Dufresne.

POUR LES SINISTRES

L'Union Belge de Montréal donnera dimanche soir, le 17 courant, un grand concert et bal, dans sa salle nouvellement restaurée. Mesdames Comeau et Gareau, Messieurs Jean Closset, Emile Closset, R. Aubertin sont au programme.

Le professeur J. J. Goulet, violoniste et chef d'orchestre bien connu est le directeur artistique de ce régal musical.

Les profits de cette fête seront envoyés aux Sinistrés de Terrebonne; le public pourra entendre un joli concert, et prendre part au bal, tout en faisant une oeuvre de charité.

—:o:—

La "Patrie" accuse réception de la lettre suivante accompagnée d'un chèque.

M. le directeur:

Veuillez trouver inclus mon chèque de $25.00 en souscription pour l'hôpital anti-tuberculeux.

Votre tout dévoué,

(Signé) Jos. Charlebois.

Voici les souscriptions enrégistrées depuis la publication de la dernière liste:

PIE XI TIENT LE PREMIER CONSISTOIRE DE SON REGNE

Il préside à l'investiture de six nouveaux princes de l'Eglise.

CEREMONIE GRANDIOSE

Des foules immenses se pressent dans l'enceinte de Saint-Pierre.

"TE DEUM" SOLENNEL

ROME, 14. — (Presse associée). — Sa Sainteté Pie XI a donné, ce matin , en la basilique de Saint-Pierre, l'investiture à six des huit nouveaux cardinaux, qui reçoivent la chapeau rouge et le rochet. C'est le premier consistoire public de son pontificat.

Les cardinaux Locatelli et Casanova sont absents. Le premier est à Lisbonne, et le dernier à Tolède. Ils recevront l'investiture des mains du chef de leur pays respectif.

Le consistoire d'aujourd'hui est le premier qui se tient depuis plusieurs années dans la salle des Béatifications, fermée durant la restauration du plafond. Les travaux sont terminés depuis quelques mois.

GRANDE AFFLUENCE

Dès l'aurore, les voitures et les automobiles commencèrent à affluer sur la route qui mène du centre de la ville à l'antique Borgo, où se trouve le palais apostolique. Dans la foule qui se hâtait vers la basilique de Saint-Pierre se trouvaient des hommes en grande tenue, des femmes vêtues de robes noires et mantes de dentelles, des diplomates, des membres de l'aristocratie romaine, des religieux et des religieuses.

L'APPARITION DU PAPE

Lorsque le Pontife entra, porté sur la "sedia gestatoria", le choeur fit entendre les accents du "Tu es petrus". Pie XI portait une tunique et une mitre rouges sur ses vêtements blancs. Il était entouré de toute sa cour. Deux chambellans soutenaient la "Flabelli", plume d'autruche en forme d'éventail.

LE CORTEGE

Derrière le trône pontifical marchaient les hauts fonctionnaires du Vatican ainsi que les cardinaux et les prélats revêtus de leurs somptueuses robes rouges. Les nouveaux membres du Sacré Collège étaient conduit par le cardinal Doyen, Son Excellence le cardinal Vanutelli.

Dans le cortège on remarquait aussi les officiers de la cour pontificale, le prince Colonna et le prince Orsini, assistants au trône pontifical, qui précèdent et suivent le Pape au cours des cérémonies.

Lorsque le Pontife se fut assis sous un dais de soie violette brochée d'or, derrière lequel étaient tendues de précieuses tapisseries, les cardinaux vinrent lui baiser la main. Les nouveaux cardinaux, escortés chacun de deux cardinaux diacres, furent ensuite amenés en présence du Pape. Ils firent une profonde inclinaison, et s'agenouillèrent sur le premier degré du trône et baisèrent la mule du pontife, sa main et sa joue. Ils se retirèrent ensuite à gauche du dais. Ils revinrent s'agenouiller devant le Pape. Les maîtres de cérémonies les revêtirent de la "cappa magna". Ils tinrent le chapeau rouge sur leur tête durant quelques minutes et prononcèrent les formules du rituel.

Après la bénédiction papale, le cortège se reforma et le Pape retourna sur son trône dans ses appartements, pendant que l'on chantait le "Te Deum" dans la chapelle Sixtine.

LA DINDE A LA LIVRE: 48 CENTS, ET LES OIES; 28

Ces oiseaux de basse-cour qui orneront les tables de Noël étaient nombreux.

L'approche des fêtes coopère pour beaucoup à donner au marché Bonsecours un regain d'activité; en effet les visiteurs étaient très nombreux à cet endroit ce matin et les ventes s'opèrent sur une grande échelle, nous constatons encore une quantité plus considérable d'arbres de Noël, ces derniers se vendent beaucoup à un prix relativement minime. Ces arbres de 10 à 15 pieds de long se vendent .20 à .30 cents l'unité.

Les volailles sont à l'ordre du jour; on peut se procurer de l'oie à raison de 28 cents la livre, la dinde coûte de 47, 48 et 50 cents la livre, le poulet 30 cents la livre ou $1.50 le couple. Les pattes de cochon, pour" le ragout traditionnel de Noël" se vendent à raison de 8 à 9 cents la livre. Les pommes McIntosh $6.50 le baril; les fameuses $7.50. Les oranges Valentia de $3.50 à $5.00 le baril; les Sunkis de $5.00 à $6.50.

On remarque aussi des canards à 23 cents la livre, et des chapons à 45 cents la livre.

Le miel brun se vend 12 cents la livre, tandis que le miel blanc 16 cents. Les raisins secs 2 paquets de 1 lb pour 25 cents. Les différentes amandes de 20 à 35 cents la livre. Somme toute les produits sont nombreux et s'enlèvent bien.

IL Y A 109,249 INDIENS AU PAYS

OTTAWA 15. — (Spécial à la Patrie). — Le ministère des Affaires des Sauvages annonce aujourd'hui dans son rapport annuel qu'il y a au Canada une population indienne de 109,249 dont 3,296 esquimaux. La population indienne de Québec est de 13,866 et celle d'Ontario de 20,969. Les réserves sauvages représentent une étendue de 4,901,683 acres dont 226,423 acres en culture. Il y a au Canada 48,986 sauvages catholiques. Les dépenses du ministère des Affaires des Sauvages pendant l'année ont été de $1,363,419 dont $160,167 pour les écoles.

UN NOUVEAU JOURNAL: "L'HOMME LIBRE"

QUEBEC, 14. — (Spécial à la Patrie). — Un nouvel hebdomadaire, qui aura nom "L'Homme Libre", paraîtra à Québec vendredi de la semaine prochaine. Il sera rédigé en collaboration par un groupe d'oppositionnistes de Québec. C'est M. Eugène Dussault, ancien échevin de la cité de Québec, qui en sera le directeur.

Les Pilules de Dodd pour toutes les maladies des reins, aussi rhumatisme, maladie de bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

Enlève les verrues

"Englishwoman" écrit au "Star" de Montréal:

"J'ai lu dans votre journal qu'une personne demandait un médicament contre les verrues. Comme j'en ai trouvé un qui en a fait disparaître une laide sur mon front, je vais vous le donner. J'avais dans la maison, une bouteille de Liniment Minard que j'employais contre le rhumatisme, et, par hazard, je vis sur l'étiquette que c'était bon contre les cors et les verrues. Alors j'en fis usage, l'appliquant avec le bouchon, deux ou trois fois par jour et le laissant sécher. Elle se sécha et disparut graduellement dans deux semaines.

"Une autre moins grosse se montra sur ma joue mais j'appliquai le même médicament et je pus l'enlever comme l'autre."

LINIMENT
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
MINARD

D'AUTRES MILLIONS POUR LES COLONS

La législature met à la disposition de l'hon. M. Perrault les ressources pécuniaires amples qui lui lui serviront à maintenir l'essor de la colonisation.

AIDE ASSUREE AUX DEFRICHEURS

Deux millions de dollars seront encore cette année mis à la disposition de l'hon. J.-E. Perrault afin de pousser avec plus d'énergie que jamais l'oeuvre de colonisation intense à laquelle il a donné depuis trois ans un si magnifique essor. Ces crédits votés par la législature signifient que, suivant la nouvelle méthode employée avec tant de succès en vue du développement du domaine national, les colons qui iront d'ici à quelque temps s'établir sur des terres neuves y sont d'avance assurés de recevoir toute l'aide des pouvoirs publics qui leur sera nécessaire pour réussir. Le ministre de la Colonisation aura de l'argent pour ouvrir des chemins de pénétration, procurer des écoles où les courageux défricheurs pourront faire instruire leurs enfants et même pour défricher partiellement et pourvoir d'une habitation temporaire les lots qui seront concédés aux nouveaux colons.

Cette méthode d'entourer le colon de la sollicitude du gouvernement, de l'aider dans toute la mesure nécessaire pendant la période d'établissement, la seule période difficile, a été suffisamment éprouvée pour que nous la puissions considérer comme la méthode permanente de l'avenir. Ceux qui ont des aptitudes pour la vie agricole et qui ont l'ambition de conquérir leur indépendance, d'assurer l'avenir de leurs enfants en même temps que la sécurité de leur vieillesse, peuvent donc s'aventurer dans la forêt avec la certitude de n'y être pas abandonnés.

Nous continuons ci-dessous la description des paroisses organisées dans la région du Sud-Est de Québec. Dans toutes ces paroisses, il y a encore place à des établissements avantageux, qui seront aux premiers qui viendront s'en emparer.

COMTE DE BONAVENTURE

L'Immaculée-Conception. — (Marieville) (B. de P. "Sellarville.") Comté de Bonaventure. Diocèse de Rimouski.

Cette mission, fondée vers 1900, est située dans la partie sud-est du canton Ristigouche, à 5 milles de Saint-Laurent - de - Matapédia, mais elle est desservie par le curé de Ristigouche.

La mission relève de la municipalité de la partie nord-est du canton de Ristigouche. La population est d'une cinquantaine d'âmes.

C'est une mission susceptible de grands développements par l'établissement de nouveaux colons dans le canton de Ristigouche, où il y a encore des lots disponibles.

Saint-Alexis-de-Matapédia.—C'est une ancienne paroisse, puisqu'elle a été érigée civilement en 1871; toutefois, elle pourrait recevoir encore un bon nombre de colons dans les rangs de la partie Est du canton de Matapédia, où elle se trouve située. On y trouve une population de 1,535 âmes, une église, un couvent, des écoles, de bons magasins, etc.

C'est, en somme, une paroisse avantageuse à la colonisation. Un certain nombre de lots disponibles se trouvent dans le canton de Matapédia.

Saint-Alphonse-de-Caplan.—C'est une paroisse dont les premiers établissements remontent à 1892. L'érection civile de la paroisse a été faite par proclamation du 9 juillet 1901.

La paroisse est comprise dans les bornes de la municipalité de Musselyville, érigée en 1902. Elle est formée d'une partie des cantons de Hamilton et de New-Richmond. L'église est construite entre les rangs VII et VIII, entre les lots 6 et 7, à 8 milles environ de la station de Caplan, sur le chemin de fer de La Baie-des-Chaleurs. La population est de 650 âmes.

Le canton de Hamilton est traversé par la rivière Bonaventure. Le sol est généralement cultivable. Il y a de la colonisation à faire sur les rangs V, VI, VII, VIII, X, XI et XII. O ntrouve aussi quelques terres à vendre en partie défrichées.

Saint - Ambroise. — (B. de P. "Mill-Stream"). Le territoire de cette mission est compris dans la municipalité de Ristigouche-Ouest. L'église est construite sur le lot 33 du rang II du canton de Ristigouche, sur le parcours du chemin de fer Intercolonial. La mission est desservie de Matapédia. On y trouve une population d'une trentaine d'âmes.

Cette mission peut se développer par l'établissement de nouveaux colons dans les cantons de Ristigouche et de Matapédia.

Saint-André-de-Ristigouche. —La paroisse de Saint-André-de-Ristigouche a été fondée vers 1890. Elle a été desservie de Saint-Laurent-de-Matapédia jusqu'en 1908. Le territoire comprend la partie ouest du canton de Ristigouche.

L'église est bâtie sur le lot 14, entre les rangs VII et VI de ce canton. Elle a été érigée civilement le 24 septembre 1909.

La paroisse possède une église, deux écoles, etc. Les principales industries sont les chantiers, le commerce du bois et la culture.

La population actuelle est de 376 âmes. Comme dans les autres missions qui se partagent le canton de Ristigouche, il y a de la colonisation à faire dans cette région.

Sainte-Anne-de-Ristigouche.—(B. de P. "Ristigouche"). Cette mission est comprise dans les limites de la municipalité du canton de Mann érigée en 1842, par proclamation du 1er janvier. La mission de Sainte-Anne-de-Ristigouche a été fondée vers 1750, pour les sauvages micmacs. Les Pères Capucins la desservent depuis 1894. La chapelle est construite sur les bords de la rivière Ristigouche, à 4 milles de la station de Cross Point, sur le parcours du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs. La population actuelle est de 395 âmes.

Les établissements fondés par les Pères Capucins dans le canton de Mann sont susceptibles de développement par la colonisation, de même que Sainte-Anne-de-Ristigouche. Les missions de Marieville, de St-Fidèle, de Saint-André et de Saint-Ambroise peuvent recevoir encore un bon nombre de colons.

Les terres du canton de Mann sont de qualité supérieure. L'accès est facile dans tous les rangs par les chemins de chantiers et les routes faites par le gouvernement.

Saint-Antoine-de-Padoue. — (B. de P. "Pointe-à-la-Garde"). Cette mission, fondée vers 1890, est desservie de Sainte-Anne-de-Ristigouche. Elle comprend la partie ouest de la Seigneurie de Shoolbred, la partie est du canton de Mann et la partie sud-ouest du canton de Nouvelle.

L'église est construite sur le lot 1 du rang de Pointe-à-la-Garde, dans le canton de Nouvelle, à 5 milles de la gare d'Escuminac. La population est de 97 âmes.

Il se trouve des lots non vendus sur les rangs I à X et sur les rangs Centre, Est, Nord et Escuminac du canton de Nouvelle et sur les premiers rangs du canton de Mann.

Le sol est de qualité supérieure dans le canton de Nouvelle.

Saint-Fidèle-du-Chemin-Kempt.— (B. de P. "Kempt Road Hill"). Mission fondée en 1900 dans le canton de Ristigouche. La chapelle est bâtie sur le lot 18 du rang II du chemin Kempt, dans le canton de Ristigouche, à 5 milles de la station de Cross Point, sur le parcours du chemin de fer La Baie-des-Chaleurs. On y trouve une population de 95 âmes, une chapelle, une école, etc.

Un bon nombre de lots non vendus se trouvent sur les rangs I, II et III du chemin Kempt, dans le canton de Ristigouche.

Le sol de ce canton quoique montagneux, est généralement propre à la culture. Des érablières se trouvent en plusieurs endroits.

Saint-François-d'Assise. — Mission fondée vers 1890, dans le canton de Matapédia. La chapelle est conatruite sur le lot 31, entre les rangs VII et VIII du canton de Matapédia, à 7 milles de la gare de Saint-Alexis. La mission est desservie de Saint-Alexis-de-Matapédia. La population est de 350 âmes, réparties dans 55 familles.

Il se trouve encore un bon nombre de lots non vendus dans le canton de Matapédia. Les terres sont excellentes; quelques-unes, en partie défrichées, sont à vendre.

Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons. — B. de P. "Gascons"). Cette paroisse a été érigée civilement en 1900. Elle comprend la partie est du canton de Port-Daniel. L'église est bâtie sur le rang I, dans la partie est du canton de Port-Daniel, à 6 milles de la paroisse de Saint-George-de-Port-Daniel. La population actuelle est de 1,093 âmes.

La paroisse possède une église, cinq écoles, deux moulins à scies, un moulin à farine, quelques magasins généraux, etc., un établissement pour la mise en conserve du poisson, etc.

Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV et XV du canton de Port-Daniel. En général, le sol est d'assez bonne qualité. Les rivières sont poissonneuses. Le bois y est d'une belle venue, etc.

Saint-Georges-de-Port-Daniel. — (B. de P. "Port-Daniel") C'est une ancienne paroisse puisqu'elle a été érigée civilement en 1861. Elle comprend une grande partie du canton de Port-Daniel. Deux municipalités se partagent le territoire de la paroisse religieuse: Port-Daniel-Est et Port-Daniel-Ouest. Le village est bâti sur la rive Est de la Baie de Port-Daniel, rang Nord du Hâvre. La population est comme suit: Port-Daniel-Est, 820 âmes, et Port-Daniel-Ouest, 842 âmes.

La paroisse possède une jolie église, 7 écoles, un moulin à scies, une banque, un médecin, des forgerons, des cordonniers, quelques magasins, etc.

Le sol du canton de Port-Daniel est de bonne qualité, la partie Ouest, surtout, est très avantageuse à la colonisation. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIV et XV.

Saint-Godefroi. — Cette paroisse a été fondée en 1873. L'érection civile de Saint-Godefroi date du 10 février 1874. Son territoire comprend une partie du canton de Hope. C'est une paroisse assez ancienne, mais elle peut s'étendre et donner naissance à un autre groupement important. L'église est construite sur le lot 25 du rang I du canton de Hope, sur le parcours du chemin de la Baie-des-Chaleurs. La population actuelle est de 702 âmes.

La terre de ce canton est généralement propre à la culture; les 4 premiers rangs sont colonisés. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX et X.

La réserve du chemin Mercier comprend l'arrière partie du canton de Hope. Ces terres produisent en abondance.

Saint-Jules. — (B. de P. "Grande Cascapédia".) Cette paroisse comprend une partie des cantons de Maria et de New-Richmond. Elle a été érigée civilement en 1901. L'église est construite sur le lot 10 du rang I du canton Maria, sur la rive Ouest de la rivière Grande Cascapédia. Le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs traverse cette paroisse; le nom de la station est Cascapédia. La population est de 667 âmes.

La paroisse possède une jolie église, 4 écoles une banque, une beurrerie, dix magasins, etc. L'industrie du bois de commerce et de la pulpe y est exploitée avec succès.

Le canton de New-Richmond est tout à fait favorable à la colonisation. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs IV à VII. Le sol est généralement accidenté et un peu rocheux, mais il est partout d'excellente qualité.

Saint-Louis-de-Gonzague. — (B. de P. "Mission Saint-Louis".) La mission Saint-Louis, qui est une desserte de Saint-Omer, a été fondée vers 1900. Le village est construit à l'est du canton de Nouvelle, à 6 milles de Saint-Omer. La mission comprend la partie est du canton de Nouvelle, et la partie ouest du canton de Carleton. On y trouve une population de 200 âmes. La paroisse possède une église, construite en 1887, une bonne école, etc. La rivière Nouvelle, qui traverse la mission, est très poissonneuse.

Cette future paroisse est susceptible de grands développements. Les terres sont de bonne qualité dans la vallée de Carleton. Les colons peuvent s'établir sur les rangs IV, V, VI et VII du canton de Nouvelle.

Saint-Omer. — C'est une paroisse assez récente, puisque l'érection civile n'a été proclamée que le 20 de janvier 1902. Son territoire comprend une partie des cantons de Carleton et de Nouvelle. L'église est bâtie sur le lot 6 du rang I du canton de Carleton, à 1 mille de la station du chemin de fer. La population actuelle est de 670 âmes.

La paroisse possède une église, une caisse populaire, 3 écoles, 6 magasins, une beurrerie, 2 moulins à scies, et un moulin à farine.

Dans la partie Nord de cette paroisse se trouve un bon nombre de lots non vendus dans les cantons de Carleton et de Nouvelle.

Le site du village est incomparable. Le voisinage de l'eau salée en fait un lieu très hygiénique.

Saint-Robert. — B. de P. "Routhierville.") La mission de Routhierville, autrefois désignée sous le nom d'"Assemetquagan", a été fondée vers 1908. Elle est desservie de Sainte-Florence et son territoire comprnd une partie des cantons de Milnikec et d'Assemetquagan. La chapelle est construite sur le lot 28 du rang A du canton de Milnikec, sur le parcours du chemin de fer Intercolonial. On y trouve une population de 75 âmes. La mission est desservie par le curé de Matapédia.

C'est un endroit de colonisation assez avantageux; un grand nombre de lots non vendus se trouvent dans les deux cantons susdits.

Stigmates de Saint-François. — (Alverne.) Mission fondée vers 1897, et desservie de Sainte-Anne-de-Restigouche. La chapelle est construite sur le rang B du canton de Mann, à 7 milles environ de Sainte-Anne. La station la plus rapprochée est Cross Point, sur le parcours du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs. La population actuelle est de 137 âmes.

Il se trouve des lots disponibles sur les rangs I, II, III, IV, V, VI, A et B. Le sol est généralement de bonne qualité. Le canton est déjà pourvu de bons chemins.

Demandez par lettre le "Guide du Colon", en vous adressant à l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la Colonisation, Québec.

LE CANADA NE PEUT RENONCER A LA LIGUE

M. Thomas dit que la Société des Nations est une nécessité.

A QUEBEC

QUEBEC, 21.(Du correspondant de la "Patrie").—Dans une causerie au club Canadien de cette ville, samedi midi, au Château Frontenac, M. Albert Thomas, commentant les dépêches d'Ottawa qui prêtaient à des membres du parlement fédéral l'intention de proposer que le Canada sorte de la Ligue des Nations, a fait appel à notre pays pour qu'il reste membre de cette société. Le Canada, dit-il, doit rester dans la ligue parce qu'il est une nation et que la ligue, aujourd'hui, mérite l'attention de toutes les nations, y compris le Canada.

L'ancien ministre des munitions de France dit que la ligue st déjà sortie triomphante de nombreuses difficultés et qu'elle commence maintenant à fonctionner d'une manière efficace. Elle a été fondée il y a trois ans alors que la barbacie et la brutalité dominaient plusieurs contrées, et déjà cette situation a beaucoup changé. Il croit que le Canada se doit de coopérer à cette oeuvre de pacification et d'humanité. De même, aussi, il croit que le Canada, comme les Etats-Unis ne peuvent se désintéresser du travail du Bureau International du Travail parce qu'ils ne peuvent rester indifférents aux effets que la situation économique de l'Europe peut avoir dans le monde. "Nous vous demandons, dit-il, de nous aider à l'établissement de la paix industrielle et à la création d'une large justice sociale."

Monsieur Thomas dit qu'il lui faisait plaisir de visiter la cité de Québec et de se rendre compte de l'entente cordiale existant entre les deux races qui habitent ce pays. Le but de sa visite au Canada était de conférer avec le gouvernement canadien et M. Tom Moore et des autres chefs ouvriers du pays au sujet de la participation du Canada au Conseil International du Travail. "Votre premier ministre, dit monsieur Thomas, avait déclaré que les bonnes relations internationales et industrielles ont généralement leur origine dans le contact personnel; c'est pourquoi je suis venu dans votre pays, et j'ai confiance que ce sera le moyen de plus efficace d'obtenir la participation et la coopération des canadiens.

M. L'ABBE CAMPEAU NOMME AUMONIER

Par décision de l'Administration diocésaine, M. l'abbé Victor Campeau, ancien curé, ancien aumônier des Soeurs Grises de Chateauguay, vient d'être nommé aumônier des religieuses de la Providence à St-André d'Argenteuil, en remplacement de M. le chanoine Laurent Jasmin, nommé curé de Saint-Edouard de Montréal. M. Campeau était depuis quelque temps retiré au collège de l'Assomption. L'intérim de l'aumônerie a été rempli par un R. P. Sainte-Croix de la maison de Carillon.

AUCUNE NATION CONDUITE A LA GUERRE PAR SON COMMERCE

Idée maîtresse qu'ont développée hier soir les orateurs au dîner des voyageurs de commerce.

BEAU SUCCES

Le banquet que donne chaque année la puissante organisation qu'est l'Association des Voyageurs de Commerce remporte toujours le plus entier succès. Jamais cependant, ce succès n'a été aussi grand qu'hier soir.

Près de six cents convives assistaient et des personnages politiques importants, tels que l'honorable sénateur Raoul Dandurand représentant le gouvernement fédéral, le très honorable Arthur Meighen chef de l'opposition fédérale,

LE TRES HONORABLE ARTHUR MEIGHEN, chef de l'opposition à Ottawa, un des orateurs chez les voyageurs de commerce.

l'honorable Narcisse Pérodeau représentant le gouvernement provincial, M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition à Québec, etc.

Après le dîner, le président, M. Frank Summer proposa la santé du roi puis celle de notre pays et souhaita la bienvenue à tous. Il fit remarquer que l'Association des Voyageurs de Commerce touchait à sa cinquantaine d'années et devenait plus âgée que ses plus anciens membres.

PIETE FILIALE

Le président a un souvenir ému pour son père, feu George Summer qui, lui aussi, fut président de l'Association, il y a eu 40 ans la semaine dernière. En 1875, l'Association comptait 200 membres. Elle en compte 11,715 aujourd'hui et possède un fonds de réserve de $858,386.36. Le surplus en 1922 a été de $54,941.84 bien que l'Association ait payé des polices de décès au montant de $107,075.

Le secrétaire, M. D. Campbell, lit ensuite les lettres d'excuse venues du premier ministre retenu à Ottawa et de Sir Henry Thornton obligé de continuer immédiatement son inspection des réseaux de nos chemins de fer nationaux.

LE SENATEUR DANDURAND

Il parle en anglais pour se faire bien comprendre des gens d'Ontario présents.

Des acclamations accueillirent le début. Il ajoute qu'il représente le premier ministre du gouvernement pendant quo le chef de l'opposition est présent.

Il préfère représenter une majorité minime qu'une grosse majorité qui ne représenterait pas la majorité du peuple bien pensant. Le gouvernement représente les groupes divers qui composent notre pays.

Parlant du Sénat, il dit qu'il a agi comme représentant du gouvernement avec une majorité adverse et que la minorité a fait son devoir.

M. MEIGHEN

Avec des voyageurs de commerce il faut toujours présenter une certaine marchandise. "La mienne n'a pas été goûté. Peut-être semble mieux compris plus tard."

Le commerce est le but proposé par toutes les nations. Celui qui est engagé dans le commerce doit lutter avec la rapacité des autres nations.

Il ne croit pas qu'aucune nation ait été amenée à la guerre par le commerce.

C'est le travail qui produit les résultats les meilleurs du monde Le commerce ne produit pas d'hostilité.

Si toutes les activités productives d'un pays étaient centralisées à un certain endroit, cela ne ferait rien, il faut toujours penser à l'effort commun. Des pays qui se croyaient riches, il y a quelques années, sont à lutter aujourd'hui avec plusieurs problèmes, avec ce résultat que nous-mêmes avons à lutter avec des problèmes presqu'insolubles.

En Angleterre, tout est incertain, aujourd'hui. Il se présente une infinité de problèmes qui semblent absolument impossibles à résoudre. Le monde sort d'un chaos qu'il est presqu'impossible de résoudre.

C'est par l'union des nations que l'on pourra résoudre tous ces problèmes.

La guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre est un mythe parce que ces deux pays ne peuvent faire autrement que de s'unir.

Le commerce doit être honorable pour être bon. Il faut établir les bases d'un commerce qui doit durer.

Le voyageur de commerce doit se faire un devoir de communiquer à tous cet esprit d'un pays grand et beau qui amènera de meilleures relations entre nos villes, nos villages, et plus que cela, entre les nations.

L'HONORABLE WALTER MITCHELL

Il croit dans les deux partie ce pays. En France, on a le parti des groupes, en Angleterre également.

Au Canada on a 4 partis, aujourd'hui, les libéraux, les conservateurs, les fermiers et les ouvriers.

Il y a eu trop de partis ayant l'esprit provincial lors du dernier parlement.

Nous devons continuer le travail de nos hommes dans les tranchées.

Une infinité de problèmes nous confrontent mais il faut les résoudre. On ne viendra à un résultat qu'à une condition, c'est de s'unir dans le développement de notre pays, développement qui diminuera nos taxes.

La première condition pour en arriver à un résultat tangible, c'est l'économie.

Sir Henry Thornton a promis de garder nos chemins de fer en dehors de l'influence politique. Il est prêt a donner à Sir Henry Thornton une chance de faire de nos chemins de fer un succès. Il veut que cet essai soit continué et que ceux qui sont opposés au système de propriété publique, essaient le contraire.

Nous avons des problèmes de toutes sortes à rencontrer, il faut se rappeler certaines choses pour les résoudre. Si nous regardons en arrière, si nous considérons les dévouements de ceux qui ont lutté pour vous; il sera possible de résoudre tous ces problèmes.

Le Canada a devant lui un avenir superbe mais il faut, pour le réaliser que les catholiques et les protestants, les gens de langue anglaise et ceux de langue française,

L'HONORABLE WALTER MITCHELL, député de St-Antoine, qui a prononcé un important discours au dîner des voyageurs de commerce.

les anciens du pays et les nouveaux venus s'unissent tous et travaillent dans un seul but: celui de faire du Canada un pays qui passera comme un des premiers au rang des nations.

Monsieur Raoul Grothé président du comité du dîner, a proposé la santé du gouvernement provincial à laquelle a répondu l'honorable Narcisse Pérodeau parlant au nom du conseil législatif. Comme il se faisait tard, l'honorable Pérodeau n'a dit que quelques paroles.

M. ROBERT OBTIENT ENFIN CE QU'IL A DEMANDE, A QUEBEC

QUEBEC, 16. (Spécial à la "Patrie"). — M. Robert, président du "Montreal Tramways" et du "Quebec Railway Light, Heat & Power", a gagné, hier, devant le Comité des Bills Privés le point qui regarde les clauses importantes d ces projets de loi.

Depuis quelques jours, M. Robert a eu beaucoup de difficultés avec ces projets de loi, bien qu'ils soient des substituts. Ses déclarations d'aujourd'hui ont tiré l'affaire au clair.

D'abord, la compagnie a expliqué M. Robert, est dans une mauvaise situation financière et elle ne pourra pas financer si le Comité lui refuse ce qu'elle demnade, la position de la compagnie est tellement mauvaise qu'elle est obligée de payer ses taxes à la ville de Québec au moyen de billets promissoires qu'elle doit renouveler de temps à autre. En troisième lieu, si on ne lui accorde pas ce qu'elle demande, la compagnie devra se mettre en liquidation. En terminant, M. Robert a déclaré qu'il devait obtenir ce qu'il demande ou bien il retirerait ses projets de loi.

Après une longue discussion, les clauses furent votées tel que le demandait monsieur Robert.

LE COUP DE GRACE DE LA LOI SCOTT

FARNHAM, 15. (Presse Canadienne). — Le référendum tenu dans le comté de Missisquoi pour le rappel de la loi Scott a obtenu une majorité de 1328 voix. Depuis l'hiver 1915-1916, la loi Scott prohibait dans le comté toute vente de liqueurs. A elle seule la ville de Farnham a donné une majorité de 936 voix. Toutes les paroisses ont également exprimé une majorité pour le rappel de la loi fédérale. Le nombre des voteurs dans dix-sept paroisses et deux villes s'élevait à 10,300. Le dépouillement du scrutin, hier soir, accuse les majorités suivantes: Farnham (ville), 805; Farnham (village), 131; Bedford, 10; Cowansville, 4; Sweetsburg, 10; Notre-Dame de Stanbridge, 60; Stanbridge (station), 62; Philipsburg, 100; Frelighsburg, 90, Clarenceville, 56. Total, 1,328.

DEUX MILLIONS ACCORDES A LA COLONISATION

Le projet de loi de l'hon. M. Perreault a subi sa troisième lecture.

M. SAUVE APPROUVE

QUEBEC, 15. (Du correspondant de la "Patrie".) — L'honorable M. Perreault, ministre de la Colonisation, a soumis hier après-midi à la chambre, son projet de loi autorisant le gouvernement à contracter un nouvel emprunt de deux millions pour venir en aide à la colonisation dans la province.

En présentant la mesure, le ministre a expliqué qu'en 1920 la chambre avait autorisé le gouvernement à emprunter une somme de $5,000,000 pour la colonisation, en dehors des octrois ordinaires. Avec cela, il a été possible de construire depuis 1920 3,500 milles de chemins, 150 ponts d'une longueur totale de 50,000 pieds et on a aidé à la construction de 45 écoles. De plus, avec les octrois ordinaires, il a été construit 1,695 milles de chemins, ce qui fait un total de 5,195 milles de chemins nouveaux construits depuis trois ans. Durant cette période, il a été demandé $4,1000,000 sur les 5 millions empruntés en 1920. Les travaux projetés en 1923 et en 1924 exigent de nouvelles dépenses et il faut porter maintenant la limite des emprunts pour aider à la colonisation à 7 millions.

A la suite de ces explications du ministre de la Colonisation, l'honorable M. Moreau, ministre sans portefeuille, et député du Lac St-Jean, a dit le bien accompli par l'argent dépensé pour la colonisation et par la politique du gouvernement qui a pris pour principe que le chemin doit précéder le colon dans les régions de colonisation. Il cite le rapport de M. l'abbé Bergeron, missionnaire-colonisateur, à ce sujet et ce qu'il dit des heureux résultats de l'encouragement donné par le ministère de la Colonisation aux colons. Grâce à cette politique, dit-il, nous pouvons espérer être un peuple d'agriculteurs et la colonisation restera à la base de notre politique.

M. Sauvé demande quelques explications au ministre., qui dit que le gouvernement essaie une politique de défrichement de lots sans qu'il soit nécessaire d'avoir une législation nouvelle. Des lots sont défrichés dans certains cantons, on y construit des maisons et ils sont offerts ensuite en vente aux colons.

M. Sauvé approuve franchement le ministre de la Colonisation dans son essai de défrichement. "Si, dit-il, j'ai posé quelques questions au ministre, c'était pour bien comprendre sa politique et pour voir comment il voulait l'appliquer. Le ministre veut être prudent; il veut faire un essai modéré, et si cela réussit, il développera sa politique; si cela ne réussit pas, il arrêtera. Il a raison et je l'approuve. Je l'approuve d'autant plus que c'est la politique que j'ai préconisé dans mon journal en 1919 et qui a été formulée dans un article du programme adopté à la convention de l'opposition provinciale au mois de mai dernier.

Je n'aurais pas accepté cette politique comme article de mon programme sans l'intention bien arrêtée de l'appliquer avec la plus grande prudence. Il y a des gens qui, ayant un peu d'argent, préfèrent ces lots, nos compatriotes des Etats-Unis, par exemple

Vraiment, les applaudissements de la chambre à mes modestes paroles me jettent dans la confusion, vu qu'elle n'a pas l'habitude de m'en prodiguer. Je les accepte, et ma confusion ne m'empêchera pas de faire mon devoir et de rendre justice au ministre de la Colonisation."

Cela ne veut pas dire que le chef de l'opposition approuve toute la politique de colonisation du gouvernement. M. Sauvé prétend que l'argent a été en partie dépensé pour d'autres fins que la colonisation. Il y a eu trop de favoritisme. L'opposition, dit-il, a trop réclamé l'importance des chemins de colonisation pour le colon pour ne pas approuver le vote d'argent pour réaliser cette idée, mais le chef de l'opposition engage le gouvernement à ne pas laisser couler cet argent dans les goussets des favoris mais à le dépenser pour le colon.

Trop de colons émigrent ou changent de lots. Cela veut dire pour les uns qu'ils ne sont pas satisfaits, pour d'autres qu'ils sont maltraités par certains spéculateurs protégés par certains agents, des colons à pulpe.

Le bill a subi ensuite sa troisième lecture.

UN GRAND NOMBRE DE COLONS DANOIS A MADAGASCAR

COPENHAGUE, 19. (Presse Associée.) — Des émigrants danois vont s'installer à Madagascar où des terres, offertes par le gouvernement français, leur seront attribuées sans frais, tandis que des forestiers, des ingénieurs, seront pourvus de situations. Les nouveaux arrivants seront accompagnés de leurs prêtres, de leurs maitres d'école, de leurs médecins.

Le journal "Politiken", qui signale le fait, dit que, dès qu'ont été connues les offres du gouvernement français, nombreux ont été les Danois qui se sont fait inscrire pour passer les mers.

Les docteurs et les chirurgiens sont qui se sont fait inscrire pour cinq ans. A l'expiration de cette période, d'autres praticiens iront les remplacer.

PAS DE PARTI NOUVEAU.

Cleveland, O., 14. — La conférence progressiste a refusé de former un nouveau parti. Les délégués, qui se séparent aujourd'hui, pourront former des organisations dans les différents états et nommer des candidats, soit par l'intermédiaire des primaires des vieux partis, soit indépendamment.

LE BILL DE LA VOIRIE A ETE HIER ADOPTE

Les garanties de paiement pour les travailleurs et les fournisseurs.

AUTRES BILLS

Québec, 15.—(Du corespondant de La Patrie) Le bill concernant la voirie a été adopté en troisième lecture, hier après-midi, à la chambre, après quelques remarques de l'hon. M. Perreault, ministre de la colonisation et de M. Sauvé, chef de l'opposition.

La discussion a porté de nouveau sur la question des garanties de paiement pour les travailleurs et les fournisseurs des entrepreneurs et sous-entrepreneurs des chemins.

Le ministre de la colonisation a déclaré que les officiers du département étaient d'avis que l'introduction d'une clause dans le bill serait de nature à compliquer les demandes de soumissions et à éloigner bien des soumissionnaires. Il croit que la clause qui interdit le transfert d'un contrat sans l'autorisation du département offre des garanties suffisantes. Le département va surveiller les entrepreneurs et veut s'assurer que tous les employés de la voirie soient rémunérés comme ils ont droit de l'être pour leur travail.

Monsieur Sauvé, dit qu'il serait plus satisfaisant pour lui d'entendre le ministre dire que ses officiers vont faire mieux dans l'avenir qu'ils n'ont fait dans le passé. Du moment que le département sera disposé à prendre plus de précautions que dans le passé, cela sera mieux, car beaucoup d'ouvriers sont exposés à perdre de l'argent.

LE PALAIS DE JUSTICE DE QUEBEC

La chambre a voté ensuite un projet de loi de l'honorable M. Galipeault augmentant à $50,000 les dépenses autorisées pour la construction de l'annexe du palais de justice de Québec. Le chef de l'opposition a fait allusion aux divergences d'opinions qui se sont élevées à Québec au sujet de la manière de procéder à cette addition et aux plans préparés à cet effet. L'hon. M. Galipeault a donné des explications sur la nature de la construction, et la mesure a été adoptée en troisième lecture.

ELLE EST EXEMPTEE DE TAXES

Le bill accordant à The Women Hospital of Montréal une exemption de la taxe scolaire payable à la cité de Montréal a été adopté en troisième lecture. Le Dr. Conroy, promoteur de la mesure a donné quelques explications sur l'oeuvre de cet hôpital et le bill a subi sa troisième lecture sans opposition.

LA COMMISSION METROPOLITAINE

Le bill amendant la loi constituant en corporation la Commission Metropolitaine de l'Ile de Montréal a aussi subi sa troisième lecture. La loi n'a pas subi d'autres amendements que ceux que lui a apportés le comité des bills privés.

Au commencement de la séance, l'honorable M. Nicol a présenté un projet de loi concernant la vente des narcotiques et un autre amendant la loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques. De son côté, le ministre des travaux publics a présenté une loi amendant la loi des grèves et contre-grèves municipales.

Le trésorier provincial a déclaré en réponse à une demande de M. Sauvé, avant de passer à l'ordre du jour, que le rapport de la Commission des liqueurs sera déposé aujourd'hui devant la chambre.

FOCH IRA EN ECOSSE.

Londres, 14. — On annonce que le Maréchal Foch a promis d'aller en Ecosse au début du mois d'avril prochain, pour assister à un tournoi militaire et naval qui se tiendra à Edimbourg sous le haut patronage du Roi.

LE BILL DE QUEBEC A LA HAUTE CHAMBRE

QUEBEC, 13. (Spécial à la Patrie). — Le comité des bills privés du conseil Législatif a adopté ce matin le bill de Québec. Il a accordé à la ville les pouvoirs d'emprunt au montant de $780,000 pour travaux permanants et pour l'exposition, en supprimant l'obligation de les soumettre à un plébiscite, tel que l'avait exigé le premier ministre à l'Assemblée Législative.

DES ELECTIONS AURAIENT LIEU PROCHAINEMENT

Elles suivraient la prorogation des Chambres peu après les fêtes.

EN JANVIER

QUEBEC, 18. (Du correspondant de la "Patrie".) — Il y aura deux mois à la fin de cette semaine que le parlement provincial est en session. Comme c'est la durée normale des sessions de la Législature, la date de la prorogation est ce qui occupe actuellement tous les esprits. Personne ne croit à la possibilité de terminer cette semaine le travail des deux chambres et on se demande même s'il sera possible de disposer de tout c equi reste à faire pour la fin de l'année. Il en est qui croient que la prorogation aura lieu vers le 29 ou le 30 décembre, mais beaucoup plus nombreux sont ceux qui assurent que ce n'est pas avant le milieu de janvier qu'il sera possible de proroger le parlement. La date de la prorogation offre un intérêt particulier en raison surtout du fait qu'il est généralement admis qu'elle sera suivie à très brève échéance de la dissolution.

On prête à l'opposition l'intention de prolonger la durée de la session jusqu'à ce que l'enquête royale dans l'affaire Blanche Garneau soit terminée afin de demander la production du rapport devant la chambre pour y être discuté.

Il est probable que la chambre va commencer cette semaine à faire deux séances par jour. La semaine dernière, plusieurs séances se sont prolongées dans la soirée, mais il n'y eût toujours qu'une seule séance. La tenue de deux séances a pour effet de hâter sensiblement l'expédition de la législation, attendu qu'une mesure ne peut franchir qu'une seule étape de la procédure à chaque séance.

Les comités termineront probablement leur travail cette semaine, les bills Robert actuellemnet devant le comité des bills privés étant les derniers bills de quelque importance qui ne soient pas encore adoptés.

Nouvelle Sorte de Lumière

Un inventeur découvre un moyen de produire du pétrole ordinaire une lumière plus blanche et supérieure à l'électricité.

Une nouvelle lampe qui a été inventée dernièrement et qui brûle du pétrole ordinaire donne une lumière blanche qu'on dit même être supérieure à l'électricité ou au gaz. Des expériences par le gouvernement et les principales universités démontrent que cette nouvelle lumière est supérieure à dix lampes à l'huile ordinaire. Elle brûle sans odeur, fumée ou bruit, est simple et économique, ne requiert pas de pompage et a été approuvée par les assureurs.

L'inventeur, N. G. Johnson, 246 rue Craig Ouest, Montréal, offre d'envoyer une de ces nouvelles lampes pour essai gratuit pendant dix jours, ou même d'en donner une à celui qui l'employant le premier dans chaque localité, aidera à la faire connaître. Ecrivez-lui aujourd'hui pour renseignements, demandez-lui aussi de vous expliquer sa proposition d'agence.

TOUT VIENT DE CE LIVRET GRATIS

QUAND toutes vos constructions de ferme seront en Béton, vous cultiverez alors avec moins de gaspillage et, ainsi, avec un plus grand profit. Notre livret gratis, "L'utilité du Ciment pour le Cultivateur," vous enseignera comment éviter le gaspillage causé par la maladie dans le troupeau — comment éviter les réparations constantes à vos bâtisses — comment éviter les risques d'incendie et vous protéger pour toujours contre la vermine. Considérez une utilité seulement du Béton — la Table d'Alimentation. Des fermiers ont constaté qu'elle leur épargne au moins 30% de la nourriture, se payant par elle-même en une seule saison par la nourriture épargnée et le poids que les animaux y ont gagné. Ce livre gratis vous dira tout ce qu'il est utile de savoir à propos de ciment.

Demandez-nous un exemplaire dès aujourd'hui. On peut se procurer le Ciment Canada chez plus de 2,000 vendeurs et dans à peu près tous les villages, villes et cités du Canada. S'il n'y a pas de vendeur près de chez vous, écrivez à notre Bureau de Ventes le plus rapproché.

Ecrivez pour votre copie aujourd'hui

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED
454 Bâtisse du Canada Cement Company
Phillips Square, Montréal

Bureaux de Ventes à
Montréal Toronto Winnipeg Calgary

Envoyez moi votre matière à lire
NOM.....
ADRESSE.....
454

LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT

DOMAINE DU CULTIVATEUR

ENQUETE SUR LE BETAIL A LA STATION DE CAP ROUGE

LA RACE BOVINE CANADIENNE SE DISTINGUE.

Parmi les nombreuses expériences faites par le Dr Langelier, régisseur de la station expérimentale fédérale de Cap-Rouge, Qué., et qui sont mentionnées dans son rapport de 1921, plusieurs se rapportent à l'élevage et à l'alimentation des bovins et des chevaux. Parlant du troupeau de cinquante-neuf vaches canadiennes qui se trouvait sur la ferme au 31 décembre dernier, le Dr Langelier dit "qu'il avait à cette date, plus de vaches inscrites au Livre d'Or de la Production Laitière du Canada que dans tout autre troupeau de la race bovine canadienne". Un tableau donne la production de dix-huit vaches qui ont terminé leur période de lactation l'année dernière et qui ont donné un bénéfice réel de mille dollars sur le coût de la nourriture. Il est vrai que les frais de stabulation, de main-d'oeuvre et de litière ne sont pas compris dans le total; par contre, nous ne comptons pas le coût des veaux et du fumier. L'une de ces vaches est championne de sa race; elle a produit pendant douze mois, à partir du moment où elle avait deux ans soixante et onze jours, 7,992 livres de lait et 313 livres de gras, soit soixante et onze pour cent plus de lait et cinquante-trois pour cent plus de gras que les conditions n'exigent pour l'inspection au Livre d'Or.

Une autre expérience à signaler est celle qui se rapporte à l'alimentation de 38 veaux jusqu'à l'âge de 24 semaines. Un groupe recevait du lait entier, un autre du lait écrémé et une moulée mélangée à la maison, composée de 6 parties de maïs, 3 parties d'avoine et une partie et demie de graine de lin, par poids, le tout broyé ensemble. Le troisième groupe consommait du lait écrémé et de la moulée à veau Royal Purple. Le groupe recevant du lait entier pesait en moyenne 293 livres à la fin de l'essai qui a été conduit quatre ans de suite; le groupe recevait du lait écrémé et de la moulée à veau mélangée à la maison, 266 livres et le groupe recevant du lait écrémé et de la moulée Royal Purple 276 livres.

Une troisième expérience se rapportait au logement des animaux. Mais nous croyons qu'il vaut mieux ici citer le rapport lui-même, que l'on peut du reste se procurer gratuitement en s'adressant au bureau des publications, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa. "Il n'y a que les vaches laitières et leurs veaux n'ayant pas encore atteint leur sixième mois qui exigent pour leur entretien des bâtiments coûteux. A la station du Cap-Rouge tous les taureaux, actuellement au nombre de quatre ont été gardés, depuis 1915, dans des hangars d'une seule épaisseur de planches et 29 génisses ont été hivernées de la même façon depuis 1918. Ces hangars font face au sud; les portes n'ont pas été fermées plus d'une demi-douzaine de fois en autant d'années. Aucun des animaux n'a paru en souffrir et il n'y a pas de doute que l'exercice et l'air pur leur ont fait du bien. Un vieux taureau paresseux, que nous étions sur le point de rejeter, était si bien rajeuni après un hiver passé de cette façon qu'il est redevenu bon géniteur. Il est probable que les maladies comme la tuberculose seraient beaucoup plus rares si les animaux étaient moins enfermés."

MAGNIFIQUE VACHE DE RACE HOLSTEIN, qui fait partie du troupeau de la Ferme Raymond à Vaudreuil, propriété de M. Donat Raymond.

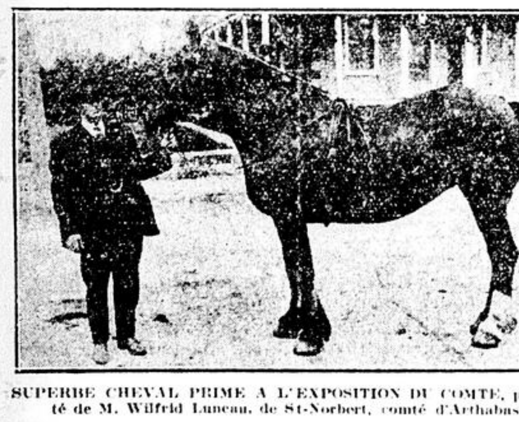

SUPERBE CHEVAL PRIME A L'EXPOSITION DU COMTE, propriété de M. Wilfrid Luneau, de St-Norbert, comté d'Arthabaska.

Gestion du Troupeau de Moutons en Hiver.

A la fin de l'automne et au commencement de l'hiver, lorsque les nuits sont froides et souvent humides, le troupeau de brebis devra être conduit dans ses quartiers d'hiver. Une distribution de grain ou d'une petite quantité de fourrages empêchera les brebis de maigrir, sans compter qu'elle rendra moins brusque le passage de l'alimentation d'été à celle d'hiver. Les brebis pourront courir les champs jusqu'à ce que les temps durs et les grosses bordées de neige nécessitent l'internement d'hiver.

Si les brebis entrent dans la bergerie en bonnes conditions, elles peuvent être tenues pendant la première partie de l'hiver avec très peu de grain ou même sans grain. Les brebis maigres et âgées seront séparées du reste du troupeau et recevront une alimentation supplémentaire. Lorsqu'on a du foin de trèfle ou de luzerne et des racines, la ration d'hiver pour les brebis en gestation est pratiquement complète. Les pailles de pois, de fèves et d'avoine peuvent être employées comme supplément aux foins de légumineuses qui sont peu coûteux. L'ensilage peut être substitué aux racines, mais on verra à ce qu'il soit frais et exempt de moisissure. Les foins d'avoine et de pois, lorsque fait à l'état laiteux et dans de bonnes conditions sont nutritifs et succulents, bien préférables au foin de mil qui contient trop de fibres (cellulose) et peu de protéine. On peut donner les racines en forte quantité pendant les premiers temps de l'hiver, mais à mesure que l'époque de la parturition se rapproche, la quantité sera réduite à une ou deux livres par jour et par brebis. En même temps que l'on diminue la quantité de racines, on commencera à donner des grains, jusqu'à une ration quotidienne d'une demi-livre à une livre par tête. Un mélange d'avoine et de son, dans la proportion de deux parties d'avoine pour une de son, fait une ration saine de concentrés pour les brebis.

Les agnelles que l'on garde en vue de la reproduction seront nourries plus libéralement que les vieilles brebis. Si possible, on les séparera du reste du troupeau et elles recevront une ration qui activera leur croissance et leur développement, mais sans trop les engraisser. Les foins de trèfle et de luzerne, les racines, un peu d'avoine et de son chaque jour les maintiendront dans une bonne condition de santé et de vigueur.

Le bélier sera tenu en bon état de chair pendant tout l'hiver. Dans la plupart des cas, un peu de grain pourrait être donné chaque jour. Les choux de Siam (rutabagas), peuvent être données sans danger, mais les betteraves devront être écartées, car elles ont une tendance à causer des troubles de vessie. Le fourrage consistera en foin de trèfle et de luzerne.

On n'appréciera jamais trop l'importance de faire prendre de l'exercice pendant l'hiver à toutes les catégories de moutons et particulièrement aux brebis en gestation. On encouragera les brebis à prendre de l'exercice en tout temps, en laissant les portes ouvertes, excepté les jours de tempête et de grand froid, en leur distribuant leur nourriture dehors lorsque le temps est beau.

Alimentation de la Vache Laitière en Hiver

C'est un gros problème pour beaucoup de laitiers que de maintenir la production de lait en hiver, encore plus dans les régions où la température est rigoureuse que dans le climat plus doux de la Colombie-Britannique. Le prix du lait monte toujours en automne pour descendre au printemps, et toujours aussi la quantité produite baisse en automne pour remonter au printemps. A supposer que l'on ait de bonnes vaches, qu'un nombre suffisant de ces vaches ont été saillies pour vêler en automne, que l'hygiène de l'étable soit bonne, la traite faite régulièrement, et les soins en général satisfaisants, alors dans ce cas, c'est au nourrisseur à maintenir la production du lait au maximum.

La vache laitière est une machine qui exige, pour fabriquer du lait, de bonnes matières. Elle peut tirer un excellent parti des gros fourrages si on lui en donne dans la quantité voulue, avec des aliments concentrés. Parmi les fourrages d'hiver les plus appréciés ou les plus employés, il y a le foin, la paille, l'ensilage et les racines; pour la vache laitière, les foins de légumineuses sont beaucoup plus utiles que les foins de graminées. Le bon foin de luzerne n'a pas d'égal pour la production du lait, mais le bon foin de trèfle ou le bon foin mélangé est satisfaisant à défaut du premier. On peut rendre le foin avarié plus savoureux en le hachant ou en le mélangeant avec de l'ensilage ou des racines moulues. Il en est de même de la paille. Pour obtenir la succulence nécessaire dans une ration, les racines et l'ensilage ou un mélange des deux sont indispensables. Non seulement ces aliments sont succulents par eux-mêmes, mais ils sont volumineux et relativement bon marché. Il est généralement avantageux de donner à la vache laitière le plus qu'elle peut consommer de ces aliments.

Il en est de même pour les aliments concentrés. On a généralement l'habitude de donner aux vaches une livre de grain par trois ou quatre livres de lait qu'elles produisent. C'est une bonne règle à suivre. La composition du mélange de grain varie suivant les prix auxquels se vendent les différents aliments à cette époque: son, avoine, orge, tourteau de lin, petit son, farine de fève soya, déchets de brasserie et tourteau de coton, sont les aliments concentrés généralement employés. Le son, 4 parties, avoine moulue, 2 parties, orge moulue, 2 parties, tourteau de lin, 1 partie, font un excellent mélange pour un troupeau laitier de rapport. Il ne faut pas oublier qu'une vache qui vient de vêler et qui est généreusement nourrie donne généralement le lait qui revient le meilleur marché, et à cette époque une livre de grain équivaut à plusieurs livres plus tard, après que la production du lait commence à baisser.

Outre les gros fourrages et les aliments concentrés, les vaches fortes laitières devraient avoir beaucoup d'eau propre et de sel, et, à l'heure actuelle, beaucoup de bons nourrisseurs fournissent de la farine d'os, de la chaux, du charbon de bois, et d'autres éléments minéraux.

L'HIVERNEMNT DES JEUNES POULAINS

Les éleveurs de chevaux admettent généralement que le premier hiver est une période critique pour le jeune poulain, surtout lorsqu'il a été sevré au cours de l'automne. Les soins et l'attention qu'il reçoit à cette époque exercent une grande influence sur sa valeur future. Si on le laisse aux mauvais temps, si on le nourrit mal, il devient malingre et faible et, dans beaucoup de cas, il ne fera jamais un aussi bon cheval que s'il avait été élevé dans des conditions plus favorables.

En premier lieu, on doit l'hiverner dans un local assez chaud, confortable et bien ventilé, de préférence en liberté dans une loge afin qu'il prenne de l'exercice. On peut facilement en mettre deux ou trois dans une même loge quand elle est assez spacieuse. Cependant, il est préférable de ne pas mettre dans la même loge un poulain de l'année avec les poulains plus âgés.

ALIMENTATION DU JEUNE POULAIN

A cet âge, si le jeune poulain a amplement d'exercice, il n'est pas dangereux de lui donner trop de nourriture, cependant il faut s'entendre là-dessus, il ne faut pas lui en donner plus qu'il est capable d'en manger durant un certain espace de temps, disons par exemple, une heure à une heure et demie. C'est une mauvaise méthode que de tenir en tout temps de la nourriture à la disposition du poulain. Il doit manger dans un espace limité de temps raisonnable, avec appétit, tout ce qui lui est donné et être prêt pour le repas suivant. Si on laisse continuellement du foin à sa disposition, il mange à toute heure du jour et il perd l'appétit. Le poulain mange à toute heure du jour au pâturage, il est vrai, mais, mais il faut se rappeler que le foin ou la paille ne sont pas aussi succulents que l'herbe et que les deux régimes ne peuvent pas être comparés.

..QUANTITE DE NOURRITURE

Il est assez difficile de dire combien de nourriture il faut donner à un poulain. C'est très variable et il faut laisser cela à l'initiative du "soigneur".

Le foin et l'avoine sont les deux aliments qui conviennent le mieux au poulain pour le développement des os, des muscles, etc. Si l'on donne d'autres grains au poulain il ne faut pas lui en donner en trop grande quantité.

Il faut toujours que les aliments, tant grossiers que concentrés, soient de première qualité. Le foin de trèfle, fait dans de bonnes conditions, est le meilleur foin que l'on puisse servir au poulain; cependant, à défaut de trèfle, on peut lui servir du mil.

A la place de l'avoine on peut donner un repas de son sec ou sous forme de "boete" trois ou quatre fois par semaine. Les carottes sont aussi excellentes et elles exercent un bon effet sur le système digestif.

Quant à l'eau, il convient d'en laisser à la disposition du poulain, sinon il faut lui en servir trois fois par jour.

L'EXERCICE

S'il y a une cour près de l'écurie, on peut faire sortir le poulain quand il fait beau, surtout quand il n'est pas en liberté dans une loge.

LA CORNE

L'on doit surveiller attentivement les sabots du poulain: en effet, si la corne pousse d'une façon anormale, il peut en résulter de graves déviations des aplombs. Lorsque le poulain est au pâturage, l'usure compense ordinairement la croissance de la corne, mais il n'en est pas ainsi lorsque la poulain est dans une loge, il faut alors lui tailler le pied presque tous les mois.

NETTOYAGE DE LA STALLE

Il ne faut pas laisser séjourner trop longtemps le fumier dans la stalle, car lorsqu'il y en a trop épais, il se développe une fermentation qui peut causer du tort aux pieds du poulain et avoir des effets nuisibles sur sa santé.

LA PIERRE A CHAUX

"Un excès de chaux, dit M. Henri M. Nagant, a pour résultat de gaspiller l'humus du sol, lequel devient comme brûlé." "Avec la pierre à chaux moulue, ou la marne calcaire, qui sont du carbonate de chaux, le danger d'abus est beaucoup moindre. La chaux, vive ou éteinte, est caustique, désagrège l'humus du sol et en provoque une oxydation souvent excessive. Il n'en est pas de même de la chaux carbonatée, dont l'action est plus lente et plus graduelle; elle n'expose pas au gaspillage inutile de la matière organique du sol."

De son côté, M. A.-T. Charron affirmait en 1915: "Quelle que soit la quantité employée de ces deux amendements (marne ou pierre à chaux moulue) on ne court aucun risque de nuire à la productivité du sol". En 1916, il écrivait dans son rapport: "L'expérience que nous avons acquise cette année nous a démontré la nécessité de chauler un grand nombre des terres de la province de Québec pour augmenter leur productivité. La plupart des échantillons de terre soumis à notre appréciation accusait une acidité très prononcée, sinon une pauvreté trop grande en calcaire. Nous avons conseillé aux cultivateurs intéressés d'avoir recours au chaulage. La plupart de ces cultivateurs ont manifesté le désir d'employer de préférence la pierre à chaux moulue comme source de calcaire".

Répondant à une question de M. Kidd, le Dr H.-T. Wheeler, du Rhode Island, disait à la 6ème assemblée annuelle de la Commission de Conservation, tenue à Ottawa, les 16 et 17 janvier 1917: "Vu que la chaux est un fertilisant pour le blé, l'avoine et les pommes de terre, le cultivateur pourrait payer plus que le prix que lui coûte la chaux. La pierre à chaux moulue se vend maintenant dans la Nouvelle-Angleterre de $2.00 à $2.50 la tonne et les cultivateurs peuvent retirer un bon profit de son emploi."

La pierre à chaux moulue donne une chaux en poudre sous une forme commode et inoffensive. Elle ne saurait être un danger immédiat alors que l'usage de chaux vive ou éteinte peut endommager les cultures.

La pierre à chaux est bonne aussi pour les pommiers, les poiriers, les pêchers, les cerisiers, les pruniers, si le sol est quelque peu acide.

Parlant de la nocivité de la chaux vive et éteinte, M. Frank-T. Shutt, d'Ottawa, dit: "Le carbonate de chaux, pierre à chaux moulue ou marne, est bien plus lent dans son action et un excès d'application produit peu ou point de dommage".

M. Harvey-W. Wiley, du bureau d'agriculture de Washington, déjà cité, conclut sur le même sujet: "Ma propre expérience m'a conduit à abandonner entièrement l'usage de la chaux vive et de la chaux éteinte et de me servir seulement que de la pierre à chaux moulue".

Je pourrais citer bien d'autres autorités, mais je crois que celles-ci suffisent à démontrer que la pierre à chaux est le meilleur et le plus économique des amendements qui existent.

Maintenant de quelle pierre à chaux faut-il se servir. Il est évident que toutes les pierres à chaux moulues n'ont pas la même composition en carbonate de chaux, ni le même degré de finesse. Si l'acheteur ignore la provenance de la poussière de pierre ou pierre à chaux, il devrait exiger l'analyse du vendeur.

M. P.-E. Karraker, agronome du Collège d'Agriculture du Kentucky, dans une étude "Liming the soil", écrit: "La pierre à chaux devrait contenir 90 p.c. ou plus de carbonate de chaux, ou 90 p.c. de carbonate de chaux et de magnésie mélangées".

En Ohio, durant l'année 1915, la pierre à chaux, choisie pour faire des expériences sur la production, contenait 85 p.c. de carbonate de chaux et 5 p.c. de carbonate de magnésie.

Quant à la finesse ou au peu de volume, cette poussière de pierre utilisée en Ohio passait toute à travers un sas de 10 mailles au pouce linéaire, soit 100 ouvertures contenues dans un pouce carré. Ça n'est pas précisément tout de la fleur.

Voyons donc ce que pensent, sur cette question, les agronomes canadiens et américains.

REVUE DES MARCHES

MARCHE DE ST-HYACINTHE

GRAINS: — Orge, par minot, 95c, blé par minot, 1.50; pois, par minot, 3.50; avoine par minot, 55c; sarrazin, par minot, 95c; blé-d'Inde, par minot, 1.05; fèves, par minot, 4.50.

LEGUMES ET FRUITS: — Patates, le minot, $1.00; pommes, le baril, $8, $8, $9, $10; betteraves, 5c; carottes, 5c; oignons, la livre, 85c; oignons, le paquet, 25c; ail la douzaine, 20c; fèves, la pinte 20c; salade, la douzaine 00; navets, le minot, 60c.

VOLAILLES ET GIBIER: — Poulets 35c, 38c; dindes, 45c, 50c; poules, 30c, 32c; canards, 00; oies, 35c.

VIANDES: — Lard, par 100 livres, $8, $16, $18, $20; lard salé, par livre, 18c, 20c, 24c; lard salé, par livre, 20c, 22c; boeuf par 100 livres, $8, $10, $14, $16; boeuf, par livre, quartier de devant, 6c, 8c, 10c, 12c; boeuf, par livre, quartier de derrière, 12c, 15c, 18c, 26c; veau, à la livre, 25c, 28c, 30c; agneau, la livre, 25c, 30c, 23c; mouton, la livre, 16c, 18c, 20c; jambon et bacon, la livre, 27c, 35c, 38c.

LAITERIES et DIVERS: — Beurre de ferme, 38c; beurre de crèmerie, 40c; fromage, 28c; oeufs, en caisse, 55c; oeufs, frais, 20c; saindoux, 20c; sucre, la livre, 25c; sirop le gallon, $1.60; miel en gâteaux, la livre, 25c; laine en écheveaux, la livre, $1.00; savon, la livre, 10c; peaux vertes, la livre, 11c; peaux salées, la livre, 13c; peaux de veau, la pièce, $1.25; peaux d'agneaux, la pièce, 60c, 75c.

MOULEE: — moulée de maïs, les 100 livres, $2.05; son de blé, $1.25; gru $1.35.

FOIN: — foin pressé, la tonne, $9, $12; foin, non pressé, à la tonne. —

BOIS: — bois mou, la corde, $8.80; $9.50, bois franc, la corde, $11, $12, $14.

MARCHE DE SOREL

GRAINS: — Orge, par minot, $2.50; blé par minot, 2.50; pois, par minot, 45c; sarrazin, par minot, 1.00; blé-d'Inde, par minot, 1.00; fèves par minot, 4.00.

LEGUMES ET FRUITS: — Patates le minot, 90c; pommes, le baril, 5.00 à 7.00; et 8.00 pour fameuses; betteraves 00c; carottes, 60c; oignons, la livre, 5c; ail, la douzaine, 25c; fèves, la pinte, 15c; salade, la douzaine, 30c; persil, le paquet, 1c; navets le minot, 60c.

VOLAILLES ET GIBIER: — poulets, de 10c à 75c et 80c; dindes, de 48 à 50c la livre; poules, 1 à 1.25.

VIANDES: — lard, par 100 livres, $15; lard par livre, 15 à 18 et 20c; lard salé par livre, 23c; boeuf, par 100 livres, $8 1-2 à $9; boeuf, par livre, quartier de devant, 5c, 10c, 15c, 20c, boeuf, par livre, quartier de derrière, 5c, 10c, 15c, 20c; agneau, à la livre, 30c; mouton, la livre, 18c à 20c; jambo ne tbacon la livre, 35c, 40c.

LAITERIES ET DIVERS: — beurre, de ferme, 38c; beurre de crèmerie, 40c; fromage, 28c; oeufs, en caisse, 40c; oeufs frais, 60c à 70c; saindoux, 22c; sucre, la livre, 20c; sirop, le gallon, $2; miel en gâteaux, la livre, $1.25; savon, la livre, 4c; peaux vertes, lalivre, 13c; peaux salées, la livre, 13c; peaux d'agneaux, la pièce, 25c.

MOULEE: — moulée de maïs, les 100 livres, $2; son de blé, 1.50; gru, 1.80.

FOIN: — foin pressé, à la tonne, $12; foin, non pressé, à la tonne, $8 à $10.

BOIS: — bois mou, la corde, $8; bois franc, la corde, $10 à 1012.

MARCHE DE St-JEROME

GRAINS: Oge, par minot 1.60; Blé, par minot 2.00; Pois, par minot 3.26; Avoine, par minot .60; Sarrazin, par minot .80; Blé-d'Inde, par minot $1.00; Fèves, par minot 4.00.

LEGUMES ET FRUITS: Patates, le minot 80-90; Pommes, le baril 5.00; Betteraves 50c le minot; Carottes 50; Oignons, la livre .05; Oignons, le paquet .15; Ail, la douzaine .20; Fèves la pinte .18; Navets, le minot .50.

VOLAILLES ET GIBIER: Poules 8 cents la livre.

VIANDES: Lard, par 100 livres 15.00; Lard, par livre .25; Lard salé, par livre .22; Boeuf, par 100 livres 14.00; Boeuf par livre, quartier de devant 5.10-22.25; Boeuf par livre, quartier de derrière 20.25; Agneau, la livre .35; Mouton la livre .25; Jambon et Bacon, la livre .35-40.

LAITERIES ET DIVERS: Beurre de ferme 35.40; Beurre de crèmerie .45; Fromage .25; Oeufs en caisse .55; Oeufs frais .75; Saindoux 1.20; Sucre, la livre .20; Sirop, le gallon 1.60; Miel en gâteaux la livre .25; Laine en écheveaux la livre .80; Savon, la livre .10; Peaux vertes, la livre .10; Peaux salées, la livre .12; Peaux de veau la pièce .75; Peaux d'agneaux la pièce .35.

MOULEE: Moulée de maïs les 100 livres 1.80; Son de blé 1.25; Gru 1.75.

FOIN: Foin pressé, à la tonne 10.00-19.00; Foin, non pressé, à la tonne 8.00-10.00.

BOIS: Bois mou, la corde 8.00; Bois franc, la corde 10.00.

LE Dr CHENEY REVIENT D'UN VOYAGE D'ETUDES

SAINT-JEAN, 18. — Après un voyage prolongé en Allemagne, en Autriche, en France et en Angleterre, le Dr Hill Cheney, de l'hôpital Royal Victoria, de Montréal, est revenu au Canada, samedi par le port de Saint-Jean, à bord du "Montclare" du Pacifique Canadien.

Référant à son absence de quelques mois, le Dr Cheney a déclaré qu'il avait visité ces différents pays dans le but de se rendre plus familier avec le traitement du cancer par les rayons X, et qu'il était heureux de dire que les renseignements qu'il avait obtenus sont de grande valeur. Il ne peut rien communiquer de ses constatations. Il préfère tout d'abord attendre le résultat des expériences qu'il tentera.

ELLE AURAIT ADMIS AVOIR TUE McKEE

Chapleau, 19.—(Presse Canadienne.) A l'enquête qui a été tenue hier soir par le coroner Brodie, de Sudbury, sur la mort de John McKee, mécanicien à l'emploi du Pacifique Canadien, assassiné chez lui samedi soir, trois témoins ont juré que Mme Connaughton, actuellement détenue à la prison locale, avait admis avoir commis le crime. Elle aurait déclaré à un témoin qu'elle avait tué McKee parce qu'il "avait ruiné son foyer". D'après certains témoins elle n'avait aucun motif d'être jalouse.

Près de 200 personnes assistaient à l'enquête.

POUR RELEVER TERREBONNE DE SES RUINES

Les secours arrivent nombreux et sont dirigés vers les sinistrés.

$36,000.00

Les souscriptions continuent d'affluer au comité de secours pour les sinistrés de Terrebonne

Les quêtes qui ont été faites dans les différentes églises de la province n'ont pas encore été toutes rapportées, à l'archevêché, mais on croit en finir le relevé dès demain.

Plusieurs artistes de nos différents théâtres ont promis leur concours pour une représentation de gala au théâtre Saint-Denis le 7 janvier prochain. De son côté, le Cercle Dramatique Indépendant d'Hochelaga est à organiser une soirée dont les bénéfices seront consacrés exclusivement à soulager les pauvres familles de la ville de Terrebonne.

Cet exemple n'a pas tardé à être suivi. M. Léo Dandurand, notre sportman bien connu, annonce qu'à la partie de demain soir qui sera jouée à notre aréna, entre les Canadiens et les Hamilton, cinq pour cent des recettes, iront aux sinistrés.

M. Eugène Labelle est revenu de Québec ce matin. Il est passé aux bureaux du gouvernement provincial. Il se déclare satisfait du résultat de l'entrevue avec l'honorable A. Taschereau. Les membres du comité ont eu la garantie de l'emprunt de $300,000, et l'octroi de $25,000.

LES SOUSCRIPTIONS

Voici les souscriptions enregistrées depuis la publication de la dernière liste.

Montant rapporté	$35,597.80
Quintal et Lynch	100.00
G. N. Moncel	50.00
Agence Merc. Venter	5.00
M. Narcisse Lecavalier, 146 Northcliffe	10.00
M. O. Latreille, 146 Ste-Catherine est	10.00

IL EST ACQUITTE

SHERBROOKE, 18. (Spécial à la Patrie). — Le procès de Homer C. Ingalls, du Vermont, accusé d'homicide involontaire à la suite d'un accident d'automobile qui causa la mort d'un nommé Shevlin, du New Hampshire, procès qui a duré trois jours durant lesquels la cour siégea plein temps, s'est terminé hier par un acquittement. Ce procès a suscité beaucoup d'intérêt dans les Cantons de l'Est et aussi dans l'état du Vermont, où l'accusé est propriétaire d'une grande ferme, et dans l'état New-Hampshire, où demeurait Shevlin, la victime.

Le jury ne délibéra que quelques minutes et son verdict fut très favorablement accueilli par la nombreuse assistance.

On procédera maintenant à la cause de King, chauffeur de Ingalls lors du malheureux accident qui coûta la vie à Shevlin.

Une tentative d'incendie découverte à temps heureusement a été effectuée dans un magasin de Danville, l'Eastern Townships Ladies Shop, ces jours derniers, à la suite de laquelle une arrestation vient d'être faite dans les environs de Sherbrooke et une autre à Montréal; un troisième complice est actuellement recherché par la police qui espère l'appréhender sous peu.

Cet incendiaire présumé qu'on a coffré ici a donné son nom Golstein.

—Une nombreuse délégation doit se présenter bientôt chez le Dr F.-A. Gadbois, de cette ville, pour le prier de poser sa candidature dans le quartier sud dont l'un des deux sièges est à la veille de devenir vacant, aux élections municipales devant avoir lieu ici en janvier prochain. On ne sait encore si le Dr Gadbois serait disposé à accepter cette proposition.

L'HON. M. DELAGE FERA UNE ENQUETE A SAINT-JEAN

SAINT-JEAN, 18. (Spécial à la "Patrie".) — L'hon. Delâge, surintendant de l'Instruction Publique, de Québec sera ici cet après-midi, avec M. Miller, pour entendre le pour et le contre sur la question de savoir si la paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice doit être séparée de la commission scolaire de la cité de Saint-Jean et avoir une commission scolaire indépendante, et si la chapelle de N.-D. Auxiliatrice doit être achetée par la commission pour servir d'école. Ces questions importantes seront soumises de part et d'autre au surintendant cet après-midi siégeant à l'hôtel de ville.

PLUSIEURS MESURES SONT ADOPTEES A LA HAUTE CHAMBRE

QUEBEC, 21. (Du correspondant de la Patrie). — Le Conseil Législatif a siégé hier après-midi et a procédé à l'adoption de plusieurs mesures de législation publique et privée. Il a voté en troisième lecture deux projets de loi ministériels, après les explications fournies par l'hon. M. Perron. Ce sont le bill amendant le code municipal relativement à l'entretien des chemins d'hiver et le bill permettant au lieutenant-gouverneur-en-conseil de nommer plusieurs députés-protonotaires, députés-registrateurs et députés-shérifs.

Les bills suivants, venant de l'Assemblée Législative, ont été introduits au Conseil Législatif:

Première lecture seulement: loi concernant le département de la voirie; loi concernant l'aide à la colonisation; loi concernant les grèves et contre-grèves; loi amendant la charte de la Commission Métropolitaine de l'Ile de Montréal; loi concernant la reconstruction de l'église du Sacré-Coeur de Jésus à Montréal; loi exemptant de taxes scolaires "The Women's Hospital of Montréal; loi modifiant la loi de pharmacie de Québec; loi amendant le code municipal relativement à des expropriations pour fins municipales.

Première et seconde lecture: loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal; loi amendant la charte de la ville de La Tuque; loi ratifiant une convention entre la commission scolaire de Saint-Aimé et la fabrique de Saint-Aimé et la succession de J.-Aimé Massue; loi amendant la charte de la "Anglo-American Trust Co." Tous ces bills ont été référés au comité des bills privés.

Le bill amendant la loi médicale de Québec a subi sa seconde lecture et il a été référé au comité de législation.

UNE SEANCE PLUTOT COURTE A QUEBEC

QUEBEC, 18. (Spécial à la "Patrie".) — La séance de la chambre, cet après-midi, sera probablement de courte durée. Monsieur Sauvé retenu à Montréal, n'y assistera pas. Le bill de Montréal sera pris en considération mercredi au comité des bills privés du Conseil Législatif.

POUR AVOIR PECHE LA TRUITE SUR DES LACS PRIVES DU NORD

Au cours d'une tournée qu'il vient de faire aux lacs du Nord, M. William Griffith, de la société de protection de chasse et de pêche de la province de Québec, a arrêté un grand nombre de bûcherons et autres personnes qui péchaient la truite illégalement. Ces pêcheurs invétérés perçaient des trous dans la glace au-dessus des lits de poissons. Il leur était facile dès lors d'en prendre des centaines et des centaines. Ils les faisaient geler ensuite pour s'en régaler plus tard.

M. Griffith a passé six jours dans le district du Lac Saccome parcourant environ 40 milles dans une région très accidentée. En une occasion il a surpris 14 bûcherons en train de pêcher la truite comme il est décrit plus haut.

Au commencement du mois de décembre, M. J.-R. Innes, secrétaire de la Société de protection, fut informé par le gardien des réserves de pêche du Club de chasse et de pêche St-Bernard, à St-Alexis des Monts, que des individus passaient leur temps à tuer des perdrix et à vider les lits de truites du club en question au Lac Saccome et sur la rivière Saut Bout. Le club a une trentaine de lacs et de ruisseaux privés où on élève la truite.

La plupart des prévenus ont été condamnés à des amendes variant entre $20 et $2.00. D'autres ont été pardonnés vu leur extrême pauvreté.

Sault Sainte-Marie, Ont., 18.—[Presse Canadienne]. — Le remorqueur "Gray" a trouvé le "Reliance" et fait savoir que 23 des 27 disparus ont la vie sauve.

ARGENT A PRETER

Cultivateurs! Empruntez chez nous à 6 pour cent d'intérêt ou confiez-nous la vente de votre terre "Crédit Immobilier Franco-Canadien, 76 St-Jacques, Montréal. 14—N

BALANCES, réservoirs, presses, moteurs, couteaux à viandes, machines à glace, bouilloires, chaudrons, comptoirs. B. Kieker, 1865 Papineau. 35-1an

A VENDRE

TABAC EN FEUILLES

EN FEUILLES la livre, 20 cent, 25c, doux ou fort, Rouge Quesnel, 35c; Quesnel, 60c. Haché, qualité insurpassable, 50c, 60c, 70c, Rouge Quesnel 80c, Quesnel, $1.00. Pipes, 35c, 60c, 75, $1.00, $1.50, $2.50. Envoyez mandat-poste, express à votre charge. J. A. Dagenais, Enrg. 388 Duluth Est, Montréal. 5-4

DAMES demandées pour couture facile et légère chez elles. Travail de loisir ou permanent. Bons salaires. Travail envoyé à n'importe quel endroit, frais payés. Timbres pour détails. National Manufacturing Co. Montréal. 5—6

DIVERS

Onguent merveilleux de Mme A. Bourelle. Traite maladies de la peau, eczéma, hémorroïdes, mal de barbe, rifle, blessures, brûlures, panaris, tour d'ongle, 40 cents; aucun cas incurable. Résidence St-Chrysostôme, Co. Châteauguay, Québec. 2-7

EDUCATION

BREVETS, médecine, droit, art dentaire, pharmacie, optique. Préparation par deux gradués de Laval. Cours jour et soir. Collège Elie, 1 Carré St-Louis, Montréal. Est 2639. Succursale de l'ouest 295 Ste-Catherine ouest. 35-1an

VENDEURS—Commencez par vous-même dans une ligne complètement en vos propres mains. Chaque propriétaire a besoin de quelques-unes de nos 500 variétés d'arbres rustiques "Etiquette Rouge". Aucun argent nécessaire. Equipement complet et instructions gratis. S'adresser Cie Pépinière Dominion, Montréal. 21-1-18

ABSORBINE
TRADE MARK REG. U.S. PAT. OFF.

réduit les articulations enflammées, enflées, meurtrissures, protubérances molles, guérit les furoncles, occiput blessé, "quittor", fistule, ou toute plaie infectée rapidement parce que c'est un antiseptique et germicide positifs. Agréable à employer; ne donne pas d'ampoules et ne fait pas tomber les poils et vous pouvez employer le cheval. $2.50 la bouteille. Livre 7 Reçu Livrée. Livre gratuit.

ABSORBINE, JR., liniment antiseptique pour les personnes, soulage les veines enflées, douloureuses, le goître, les efforts, les contusions; arrête la douleur et l'inflammation. Prix $1.25 la bouteille, chez les marchands ou livrée. Autres informations en écrivant. Bonne bouteille d'essai pour 10c en timbres.

W. F. YOUNG, Inc., 250, Edifice Lymans, Montréal, Can.

Pionniers d'Amérique pour les Remèdes de Chiens

Livre sur les Maladies Canines et Comment Nourrir les Chiens
Envoyé gratis par l'auteur à toute adresse.
H. CLAY GLOVER, CO. INC.
129 West 24th Street, New-York.
4-Jno

Garanti donner satisfaction.

e Baume Caustique ce Gombault

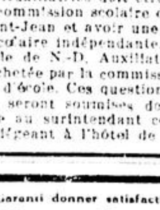

A des imitateurs mais pas de rivaux. Un remède sûr, rapide, et positif pour la courbe, les suros, le souffle, le capelet, les entorses, les foulures, les bourrelets, les affections cutanées, les parasites et crapaud et toutes impuretés provenant de l'éparvin, formes ou autres tumeurs des os.

Fait disparaître les bourrelets des chevaux ou des bestiaux.

Comme remède pour l'homme l'emploi du Baume Caustique n'a pas d'égal comme liniment et anti-irritant pour le rhumatisme inflammatoire et musculaire, le mal de gorge et les rhumes de poitrine, excroissances et entorses.

Un antiseptique parfait—calmant et curatif s'il est appliqué immédiatement sur de brûlures, contusions ou coupures.

Chaque bouteille donnera satisfaction. En vente chez tous les pharmaciens ou envoyé par colis postal sur réception du prix $1.50 la bouteille. Demandez notre circulaire explicative et les lettres de recommandation.

The Lawrence-Williams Co., Toronto, Ont

L'Argent Parle

plus fort que ne peut le faire toute liste de prix. Vous ne serez pas désappointé si vous nous expédiez vos **Fourrures non préparées**, car le prix que vous en recevrez de nous sera une sûre indication que vous recevez la pleine valeur de vos fourrures.

Il n'y a qu'un seul moyen pour que vous puissiez avoir les **gros prix que nous payons**, et c'est de nous expédier vos **fourrures non préparées immédiatement** par colis postal ou express, car nous n'avons pas d'acheteurs pour aller vous voir. Notre liste de prix (édition française) est maintenant prête. Ecrivez pour l'avoir. C'est le meilleur moment d'expédier votre vison, martre, bête puante et renard. N'attendez pas—Faites-le maintenant.

Williamson Fur Co. Limited
59, RUE ST-PIERRE. MONTREAL, QUE.

TRAPPEURS COMMERCANTS EXPEDITEURS

Nous paierons les plus hauts prix du marché pour

Renard, Vison, Chat Sauvage et Bête Puante

Expédiez-nous immédiatement toutes vos peaux. Ne retardez pas car elles perdront de leur valeur lorsque plus tard les peaux de saison arriveront.

JOSEPH LIVSHITZ & CO., LIMITED
448-450, RUE ST-PAUL OUEST - - - - - - MONTREAL

Soyez certains de mettre sur votre paquet une étiquette mentionnant le contenu.

Demandez notre liste de prix gratuite "C".

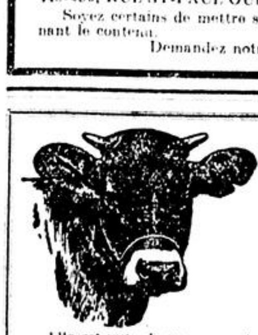

Melasse pour le Bétail

Cher fermier,

Sans doute plusieurs de vos lecteurs ont déjà eu de notre mélasse. Cependant il peut y en avoir quelques-uns qui ne l'ont pas essayée et nous disons maintenant à chacun de vous que nous pouvons expédier rapidement la meilleure mélasse jamais offerte pour le bétail.

Elle est faite de pur sucre de canne et sera un grand reconstituant de l'organisme de tous vos bestiaux, que ce soit un cheval, une vache ou un cochon.

Notre prix est de 28 cents le gallon impérial, ou égal à 2 cents la livre, mis en barils d'environ quarante-cinq gallons.

Ecrivez-nous et nous vous enverrons la quantité que vous désirez avoir. Vous nous paierez trente jours après l'envoi de la marchandise.

Universal Importing Company
137 RUE McGILL. MONTREAL

REVUE DE LA FINANCE, DES MARCHES ET DU COMMERCE DES OBLIGATIONS

LES ENTREPOTS CANADIENS ONT PLUS DE GRAINS

LES STATISTIQUES D'OTTAWA INDIQUENT UNE AUGMENTATION CONSIDERABLE.

OTTAWA, 21. (Presse Canadienne.) — Suivant les informations reçues par le Bureau de la Statistique, pour la semaine finissant le 8 décembre, la quantité de grains en entrepôt a augmenté, pour le blé, de 17,965,860 boisseaux et l'avoine de 1,012,030 boisseaux. L'orge accuse une baisse de 177,021 boisseaux; le lin 19,541 boisseaux, et le seigle 124,598 boisseaux.

Les diminutions dans les élévateurs de l'ouest sont de 2,762,986 boisseaux de blé et 42,896 boisseaux de lin. L'avoine a augmenté de 580,-630 boisseaux; l'orge, de 164,420 boisseaux; et le seigle, de 21,190 boisseaux.

Les élévateurs de l'intérieur accusent une diminution de 236,120 boisseaux de blé; 4,409 boisseaux d'orge, et 772 boisseaux de lin. L'avoine accuse une augmentation de 15,443 boisseaux.

Les élévateurs publics et privés de Fort William et Port Arthur accusent une augmentation de 2,216,-993 boisseaux de blé, 17,500 boisseaux d'avoine, 36,129 boisseaux de lin, et des diminutions de 404,-440 boisseaux d'orge et 211,765 boisseaux de seigle.

Les élévateurs privés de Winnipeg accusent des diminutions de 238 boisseaux de blé, 1,705 boisseaux d'avoine; et une augmentation de 291 boisseaux d'orge.

Les exportations. —On porte une attention toute spéciale aux exportations de blé pour le mois de novembre, 1922, qui ont été considérables. La quantité exportée durant ce mois a été de 55,315,972 boisseaux en comparaison de 29,254,036 boisseaux durant le même mois de l'année dernière.

Dans les élévateurs publics de l'est, on signale des augmentations de 1,533,298 boisseaux de blé 174,-379 boisseaux d'avoine, et 14,152 boisseaux d'orge. Le lin et le seigle ont été en baisse de 12,002 boisseaux et 2,904 boisseaux respectivement. Les arrivages complets de grains ont été de 3,352,555 boisseaux par navires et 846,750 boisseaux par chemins de fer. Les expéditions ont été de 795,437 boisseaux par navires et 2,036,596 boisseaux par chemins de fer.

LES ECONOMIES DU PEUPLE CANADIEN SONT DE $156 PER CAPITA

Malgré la contraction qui a été constatée généralement par toutes les institutions canadiennes recevant des dépôts d'épargnes, la moyenne de ces dépôts à la fin d'octobre, représentait la jolie somme de $176 par tête au Canada, hommes, femmes et enfants compris.

Voici comment sont répartis ces dépôts:

Banques à charte.	$1,156,442,453.
Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal.	45,491,122
Caisse d'Economie de Québec	11,070,405
Département d'Epargne du ministère des Postes	22,379,135
Banque d'Epargne du Gouvernement	9,385,004.
	$1,244,768,120.

Il n'est pas exagéré de prétendre que ces chiffres pourraient être facilement portés à un billion et quart si on faisait entrer en ligne de compte plusieurs autres institutions de moindre importance.

Avec une population de huit millions, la moyenne des épargnes est de $156 par tête.

A la fin d'octobre 1920, les dépôts à terme dans les banques s'élevaient à $1,271,275,751 et à la fin d'octobre 1921, à $1,251,323,-839. A la fin d'octobre, ils avaient encore diminué de $94,881,38 , ou en deux ans, de $114,838,298.

Les banquiers ont très naturellement regretté de voir ces sommes disparaître de leurs livres, mais ils ont eu au moins la consolation de constater qu'ils conservaient mieux leurs dépôts que la banque du gouvernement, dont les dépôts à terme ont subi une contraction beaucoup plus grande.

Pour tirer une conclusion de cette diminution des dépôts d'épargnes il faut remonter à la source et se demander pourquoi ils ont été accumulés, et la seule raison logique c'est qu'ils étaient dans les banques pour protéger le pouvoir d'achat des déposants.

Or, il semble que ce pouvoir d'achat malgré les nombreux retraits des dépôts n'a pas été affecté. En ces derniers mois, le cout de la vie a diminué de 5 à 10 pour cent, de sorte que avec des épargnes diminuées de 5 à 10 pour cent le pouvoir d'achat dans le peuple est encore aussi considérable qu'il était avec une plus forte réserve, ce qui ne veut pas dire qu'il serait aujourd'hui plus grand si les dépôts n'avaient pas diminué. Mais ce qui reste dans les banques aujourd'hui au point de vue des déposants a toute la valeur de ce qui y était il y a un an, ce qui montre que ceux qui ont eu la sagesse d'épargner quand l'argent est facile y trouvent doublement leur profit.

LE GRAND TRONC VA EN DIMINUANT SON DEFICIT DE L'ANNEE

Les recettes nettes du Grand Tronc pour les dix premiers mois de l'année sont de $10,236,638, soit une augmentation de 100 pour 100 sur la période correspondante de l'an dernier alors qu'elles étaient de $5,084,093. Malgré cette amélioration, la période se solde avec un déficit vu l'énormité des charges fixes.

Cette augmentation des recettes nettes vient surtout de la réduction dans les frais d'exploitation

LES OBLIGATIONS

Leur relation actuelle avec l'argent.

L'argent qui était très difficile à avoir au mois de novembre a subi, depuis huit jours, une transformation complète. Aujourd'hui, les fonds sont très abondants et leur remploi dans les institutions financières et bancaires s'effectue très difficilement.

Le commerce et l'industrie ne sont pas encore en état de prendre soin de toutes ces disponibilités ainsi affectées et le marché de la Bourse qui a subi un recul, comme l'indique d'ailleurs la réaction qui s'est produite depuis quelque temps, n'a pas eu le temps de se remetre suffisamment pour créer une demande pour les fonds qui sont ainsi placés à la portée du spéculateur.

Cela est dû au fait, dans une certaine mesure, que la confiance du public a été amoindrie et ne peut revenir aussi rapidement que l'argent a afflué au trésor des banques ou ailleurs.

D'un autre côté, le marché aux obligations est encore sous le coup du ralentissement qu'il a subi à la suite de la rareté des fonds nécessaires à l'émission de nouvelles obligations. Cependant, aujourd'hui, le solde de ces obligations non écoulées est peu considérable, et, pour peu que la situation monétaire qui vient de se développer se maintienne encore quelque temps. [Il n'y a pas de raison pour qu'elle ne se maintienne pas] il est tout propable que nous verrons, comme conséquence logique de cet état de choses, un raffermissement considérable dans le prix des titres des obligations municipales, gouvernementales ou autres.

De nombreux indices justifient cette hypothèse :

1o—Les maisons de banque chargées de la distribution des titres en obligations n'en ont que des quantitié très limitées en mains :

2o—Les commandes qui ont été exécutées pour le compte des placements depuis quelque temps ont forcé certaines maisons à s'approvisionner les unes chez les autres tant l'assortiment est limité actuellement;

3o—Les soumissions par les municipalités pour la vente de leurs obligations sont nombreuses, et, quoiqu'il y ait une variante considérable entre les prix des différents soumissionnaires, néanmoins, le prix du plus cher enchérisseur indique toujours que celui-ci a été fixé en vue du fait que ses listes sont à peu près épuisées et qu'il a soif de bonnes valeurs.

La récente émission de $5,000,000.00, 5 1-2 pour cent, 20 ans, de l'Ontario a été offerte au public à 101 et, les souscriptions à date excèdent le montant offert à tel point qu'il est à peu près décidé que le gouvernement de cette province doublera ce montant.

Certaines institutions financières ont souscrit, à elles seules, une tranche d'un million de ces obligations. Ceci confirme l'assurance que les fonds sont très considérables.

Il y aurait donc lieu, pour l'épargnant, de profiter de l'interrègne entre la clôture de l'année courante et les premières semaines de l'année nouvelle pour soigner son portefeuille d'obligations avant que la situation créée par l'abondance de fonds, tel que dit ci-dessus, ait atteint son plein développement, ce qui ne devra pas tarder.

Parmi les causes responsables de cette abondance de fonds, signalons, en passant, l'argent qui fut immobilisé pour porter l'abondante récolte de cette année. Cet argent retourne maintenant aux banques.

En second lieu, les quelque 80 millions que le gouvernement a versés pour le rachat de ses obligations sont aussi tombés dans le trésor de nos banques et attendent leur remploi.

La situation monnétoire de notre marché est donc des plus brillantes et il est facile de conclure que l'intérêt que l'on pourra obtenir pour son argent ne peut que diminuer parce que l'offre excède la demande.

R. S.

ACTIVITE INTENSE A LA PLACE BONSECOURS

La température froide que nous avons, ne diminue en rien l'affluence de plus en plus prononcée et des maraîchers et des visiteurs que nous constatons depuis quelques jours au marché Bonsecours.

En effet mardi l'activité était très intense à ce dernier endroit, et les produits comme ces jours derniers s'enlèvent bien.

Les fêtes prochaines de Noël et du premier de l'An, sont sans doute responsables de ce regain d'activité.

Les volailles sont à l'ordre du jour: les poules d'un an, $1.00 chacune ; les poulets du printemps, $2.50 le couple; le prix des oies est aussi élevé, elle se détaillait ce matin $4.00 le couple. des oies de 14 à 17 livres. On se procure le boeuf à raison de 6 sous la livre pour les quartiers d'arrière et de 4 sous pour les quartiers de devant. L'agneau, 18 sous la livre; le lard frais, de 15 1-2 sous à 18 sous la livre. Les autres produits qui se vendent bien, sont: les patates $1.00 le sac de 80 livres; les oignons $1.00 le sac de 70 livres; les navets 60 sous le sac de 75 livres; les choux $1.50 le baril. Le prix des oeufs est toujours très élevé, surtout les oeufs frais, ce matin on les vendait à raison de $1.15 la douzaine.

Les arbres de Noël sont toujours très nombreux et aussi très recherchés.

COMMERCE A MONTREAL

Le commerce de gros à Montréal continue à être tranquille. La demande pour les épiceries des fêtes, est cependant bonne. Les commandes par la malle sont assez considérables. Les cotons sont fermes et tendent à avancer. Le marché du cuir est ferme et assez actif. Les compensations bancaires indiquent une augmentation de 11.8 pour cent sur la même période l'an dernier. Le marché du beurre est plus actif. Le marché du grain est paisible et une diminution des prix n'a pas suffi pour activer la demande.

Le marché du détail est très actif et la perception se fait normalement.

LA DISPARITION DE L'EMBARGO VAUT $7,000,000 AU CANADA

L'embargo déclaré sous un faux prétexte, en 1896, contre le bétail canadien en Grande-Bretagne, sera bientôt levé. Le Canada y trouvera des avantage considérables.

La réouverture du marché britannique est d'autant plus opportune qu'elle coïncide avec l'application des nouveaux droits de douane de 1 cent 1-2 à 2 cents la livre dont sont frappés nos bestiaux dirigés sur les Etats-Unis. Les experts attachés aux ministres canadiens qui ont négocié avec le gouvernement du Royaume-Uni estiment que nous obtiendrons là-bas des prix plus élevés que chez le voisin. Ils évaluent déjà à 5 millions de dollars le produit annuel des ventes des éleveurs canadiens, et à environ 2 millions les recettes des chemins de fer et de la marine marchande. L'enthousiasme des fonctionnaires qui voient enfin aboutir une vieille négociation est peut-être suspectée d'exagération; mais il est incontestable que la disparition de l'embargo assurera la stabilité et le développement de l'industrie de l'élevage au Canada. Et comme cette industrie est exploitée très loin du littoral, elle fournira un gros tonnage à nos voies ferrées et à nos coques, allégeant ainsi le déficit des réseaux et de la flotte.

La situation particulière de notre pays nous permettra de tirer de ce nouveau débouché un profit exceptionnel. Le Canada est un pays en formation. Des milliers d'agriculteurs de l'Ouest, qui n'ont ni les capitaux, ni les étables nécessaires pour préparer de grands troupeaux pour la boucherie, pourront expédier en Grande-Bretagne un nombre plus considérable de bestiaux d'engraissement. L'Angleterre, qui doit avoir recours de plus en plus aux viandes frigorifiées, à cause de sa production restreinte, y trouvera également son compte. D'autant plus que le Canada, très propice à la culture des céréales, n'offre que des pacages courts et secs, tandis qu'on trouve au Royaume-Uni de riches pâturages et d'abondantes moissons de racines. Aussi, en Angleterre, le bétail canadien engraisse-t-il plus vite qu'au Canada.

COURRIER DE THETFORD MINES

THETFORD MINES, 16. (Spécial à la Patrie). — L'Honorable Eugène Roberge, de Lambton, était de passage en ville chez M. Jos. Demers, ces jours-ci.

—M. Gabriel T. Taschereau, est en voyage d'affaires à Québec et Victoriaville.

—Mlle Antoinette Demers est en promenade à Sherbrooke pour quelques jours.

—M. Jos. Poulin, de East Broughton, était de passage à Thetford Mines, ces jours derniers.

—L'élection des officiers du club de raquettes des Chevaliers de Colomb a eu lieu hier et a donné le résultat suivant: Patrons honoraires, MM. les curés Sauvageau de Saint-Alphonse et Houle, de Saint-Maurice; présidents honoraires, M. Gabriel Taschereau et Lauréat Lapierre, M.P.P.; président, R. E. Brousseau; vice-président, J. A. Perrault; capitaine, Alfred Frenette; secrétaire, Alphonse Carrier; trésorier, Adrien Trottier; sergent d'iric Côté. La première sortie du club devra avoir lieu le jour de Noël.

—M. Herménégilde Beaudoin, en voyage à Robertson et East Broughton

—Mlle Eva Champagne de Saint-Prosper, était de passage en ville chez des amies.

—M. Jean Lacerte, étudiant au séminaire de Sainte-Anne est venu passer quelques jours chez son père le Dr F. Lacerte.

—M. George W. Smith est de retour de Québec, où il a passé quelques jours.

—M. Eugène Loignon est retenu à sa chambre par une forte attaque de grippe.

—M. J. T. Létourneau, de Duswell Jct., était de passage à Thetford hier.

L'ETUDE DE SIX PROJETS DE LOI

QUEBEC, 18 — (Spécial à la "Patrie") — L'hon. M. Taschereau a donné avis aujourd'hui de six projets de loi nouveaux. L'un de ces projets a pour but d'amender les statuts refondus au sujet des dossiers et archives de la cour de circuit et un autre d'amender la loi concernant l'habeas corpus. Les autres mesures ont trait à la juridic

IMMENSE USINE CONSTRUITE A LA GRANDE-DECHARGE

UN SYNDICAT CANADIEN ET AMERICAIN Y DEVELOPPERA 1,200,000 CHEVAUX VAPEUR.

NEW-YORK, 21—Le développement le plus considérable d'un pouvoir d'eau sur le continent américain, vient d'être décidé par une compagnie composée de financiers américains et canadiens. Il consiste dans le barrage de la Grande-Décharge du Lac Saint-Jean où prend sa source la rivière Saguenay. M. James B. Duke, le grand commerçant de tabac de New-York et Sir William Price président de la compagnie Price Brothers, sont à la tête de ce projet.

Le capital de la compagnie est de $25,000,000.00. Cette compagnie a été formée sous les lois du Canada. La compagnie veut développer un pouvoir complet de 1,-200,000 forces et commencera d'abord par ériger une digue qui donnera d'ici 1925, environ 400,000 chevaux-vapeur.

Les plans de la compagnie prévoient l'installation d'usines électriques à divers endroits. La pre-

Sir WILLIAM PRICE, président de la Cie Price Brothers, qui vient de former une compagnie au capital de $25,000,000, avec M. James B. Duke, de New-York et un syndicat canadien et américain.

mière sera installée à la tête de la Grande-Décharge sur le lac; elle donnera 400,000 chevaux vapeur.

L'autre sera installée à environ 22 milles plus bas; elle produira 800,000 chevaux vapeur.

La compagnie Price Brothers a passé un contrat avec la compagnie pour 200,000 chevaux vapeur que cette grande comp. de papier à journal emploira dans ses moulins actuels et dans celui qu'elle va construire à Saguenay ville. On construira aussi une ligne de chemin de fer qui partira de la Grande-Décharge pour aller rejoindre le chemin de fer du gouvernement à Hébertville.

Afin d'assurer une bonne pression d'eau, même pendant les mois les plus froids de l'hiver, on construira des écluses spéciales qui permettront d'emmagasiner l'eau nécessaire.

La compagnie Price Brothers a acheté environ 8,000 milles carrés de limites à bois et le développement de ces limites exigera un pouvoir additionnel considérable.

LA MOITIE DE LA RATION ORDINAIRE EN ANTHRACITE

OTTAWA, 14. — Le total des importations de charbon anthracite au cours des onze premiers mois de l'année est la moitié de la moyenne pour la période correspondante des trois dernières années.

Au 30 novembre le total des importations était de 2,012,169 tonnes alors que la moyenne des trois dernières années est de 4,155,290 tonnes. Ces chiffres sont pour les variétés appelées egg, stove, chesnut, etc. ; la quantité de poussière est à peu près la même.

Les importations de charbon bitumineux pour les onze mois ont été de 7,963,445 tonnes alors que la moyenne des trois dernières années a été de 10,639,745 tonnes.

Voici le total des importations par province avec la moyenne de 1919-20-21:

	Onze mois de 1922 tonnes	Onze mois 1919-20-21 tonnes
N.-Ecosse	21,237	52,425
Ile du Prin-Edouard.	3,876	6,769
N.-Brunswick	53,382	64,933
Québec	605,199	1,124,647
Ontario Central	1,296,156	2,591,167
Ontario, tête des lacs	21,986	309,956
Manitoba.	10,238	14,986
Saskatchewan	111	97
Colombie Britannique	34	153

LES LAINAGES ET LES COTONNADES SE FONT PLUS CHERS

OTTAWA, 15. (Presse Canadienne.) — Le prix des tissus ne cesse de monter et l'on ne prévoit pas encore la fin de cette hausse. La majoration du prix du coton et de la laine a déjà affecté le prix des produits de fabrication d'une façon considérable.

M. R. Percy Sparks, président de l'association des manufacturiers de vêtements, interrogé hier, a fait connaître la situation sur les marchés du coton et de la laine.

Il y a environ trois mois, a-t-il dit, le coton se vendait 17 et 18 sous la livre. Le mouvement de hausse a été continu ces dernières semaines. Le coton est maintenant coté à 25 sous la livre. M. Sparks a exprimé l'opinion qu'avant longtemps il se vendrait à 30 cents la livre. Il se vendait avait la guerre environ 12 cents.

BANQUE D'HOCHELAGA

Force et stabilité manifestées.

La Banque d'Hochelaga vient de rendre public son état financier pour l'année fiscale terminée le 30 novembre 1922.

Le compte de "Profits et Pertes" indique des bénéfices nets de $604,880. — soit une diminution de $26,072. — sur les chiffres de 1921.

Les bénéfices sont répartis comme suit:— $400,000. en dividendes aux actionnaires; $20,000, au fonds de pension des employés; $75,000, taxes fédérales; $100,000, réserve sur les immeubles de la banque; le solde est laissé au crédit du compte de "Profits et Pertes" qui s'élève à $194,586.

Les chiffres du bilan indiquent les changements suivants: Le total des dépôts a diminué de $1,580,000, comparativement aux chiffres de 1021. Le total des dépôts s'élève à $53,570,000.

L'actif liquide, dont le total s'élève à $18,895,620, comprend $5,983,527 en or, argent et billets du Dominion; $2,000,000, déposés aux Réserves Centrales d'or; et $5,962,092, représentant des billets d'autres banques, des chèques sur d'autres banques et des dépôts dans d'autres banques au Canada et à l'Etranger.

L'actif immédiatement réalisable s'élève au total de $25,558,885, auquel il y a lieu d'ajouter $2,259,121, représentant des prêts à courts termes à des corporations municipales et scolaires.

Les prêts courants, dont le total s'élève à $35,137,753, indiquent une diminution de $4,516,749, sur les chiffres de l'an dernier.

Les profits nets réalisés représentant 15.12% sur le capital versé, soit 7.38% sur le total du capital, de la Réserve et de la balance des profits non distribués.

Une diminution de $1,144,870, dans la circulation des billets de la banque est un indice du ralentissement des affaires.

Il est intéressant de noter que malgré le retour rapide aux conditions normales d'avant-guerre la position de la banque reste beaucoup plus forte et l'importance de ses affaires beaucoup plus grande qu'avant 1919.

En 1917 les profits s'élevaient à $565,000; le total des dépôts à $33,700,000; le total des prêts courants à $23,600,000. En 1918 les profits s'élevaient à $595,187, le total des dépôts à $39,600,000, et le total des prêts courants à $23,990.00. Si nous remontons plus loin et jusqu'à la période d'avant-guerre nous constatons que l'actif total, qui s'élevait en 1913 à $31,890,000, et en 1914 à $33,323,000, a plus que doublé depuis cette époque, s'élevant en 1922 au chiffre imposant de $67,581,058.

Il suffit de comparer ces chiffres pour apprécier les progrès réalisés par la Banque d'Hochelaga dans ces dernières années. Cette institution prudente et progressive prend une part de plus en plus importante dans le développement économique de notre pays et particulièrement dans celui de la Province de Québec, où se trouve centralisée la plus grande partie de ses opérations.

LA LOI DE FAILLITE EST SATISFAISANTE

Une dépêche reçue de Québec annonce que l'exécutif de la Canadian Manufacturers Association tant de la section de Québec que de celle de Montréal, est fortement opposé au rappel de la loi des Faillites. Aux bureaux de l'Association, à Montréal, on déclare que la Canadian Manufacturers Association a dutté pendant dix ans pour avoir une loi uniforme des faillites dans le Dominion et que ce désir a été réalisé par la loi actuelle.

D'une enquête faite, il appert que la loi fonctionne bien, dans toutes les provinces du Dominion à l'exception de la province de Québec. Si, dans notre province, la loi ne donne pas satisfaction, cela est dû au fait que l'on a nommé trop de syndics autorisés et non au fait que la loi est mauvaise.

Afin de se bien renseigner sur l'opinion de ses membres, l'Association a mailé à chacun de ses 1,100 membres dans notre province un questionnaire sur cette loi et elle pourra ainsi renseigner l'exécutif sur l'opinion de chacun des manufacturiers de notre province en ce qui concerne la loi de Faillite. On demande aussi aux manufacturiers de donner toute suggestion qu'ils croiront bonne et de nature à améliorer la loi.

Dès que ce questionnaire aura été retourné à l'Association, il sera immédiatement fait un rapport que l'on fera parvenir à l'exécutif afin qu'il puisse le discuter avec le gouvernement.

LE COMMERCE DE GROS DANS SON CALME DE SAISON

Bradstreets de cette semaine fait du commerce local la revue suivante: "Le commerce du gros continue à être tranquille. Une grande quantité de sucre raffiné, propriété de la raffinerie locale, qui était gardée en entrepôt pour le ravitaillement des provisions de l'ouest, a été détruite par le feu. Comme le sucre brut est rare il s'en suit une grande fermeté dans les prix du sucre. Dans l'épicerie en gros il y a bonne demande pour marchandises des fêtes.

"Le commerce en gros des tissus et nouveautés reçoit bon nombre de commandes par la poste. Les prix des lainages et des cotonnades sont très fermes. Le marché des cuirs et peaux est ferme et modérément actif. Il en est de même dans le commerce de la chaussure.

"Le marché du beurre est plus actif avec une avance d'un cent la livre. La demande anglaise commence à être meilleure pour le fromage. Le marché des grains est calme et même une baisse des prix n'a pas activé la demande.

"Le commerce de détail est très animé par le magasinage des fêtes: Les encaissements sont assez bons.

RIMOUSKI OBTIENT DU 5 1-2% A 96.45

Le Crédit-Canadien, Inc., a soumis la plus haute soumission pour l'emprunt de $55,000, 5 1-2 p.c. de la ville de Rimouski, à 96.45. Les autres soumissions étaient: La Corporation des Obligations Municipales, 95.91; L. G. Beaubien et Cie, 95.11, et Provincial Securities, 93.-10.

NOUVELLE EMISSION

$100.000.

CITE DE LONGUEUIL

Obligations 5½%

Echéances: 1933 à 1959.

PRIX: le pair et intérêts courus

Crédit Canadien

Incorporé

99 rue St-Jacques

Tél. Main 2926-2927

MONTREAL

FORTE AUGMENTATION DE NOS EXPORTATIONS EN NOVEMBRE DERNIER

OTTAWA, 15. — Les importations et exportations de novembre 1922 ont dépassé de $56,108,781 celle de novembre 1921. Un communiqué du département des douanes montre que le grand total du commerce canadien en novembre dernier a été de $208,020,232, alors qu'il a été de $151,911,341 en novembre 1921. Il y a augmentation tant dans les importations que dans les exportations.

Les exportations accusent une augmentation de $44,262,811 alors que les importations ont augmenté de $11,922,815. La valeur des marchandises domestiques exportées en novembre 1922 a été de $130,796,673, contre $86,533,862 en novembre 1921. Les importations de novembre 1922 ont atteint une valeur de $76,194,250 contre $64,271,434 en novembre 1921. Les exportations de marchandises étrangères ont dépassé le million et sont à peu près au même niveau que pour novembre 1921.

En comparant avec ceux de l'an dernier les chiffres du commerce canadien pour les huit premiers mois de l'année fiscale, on constate qu'il y a pour cette année une augmentation de $123,778,790, due en plus grande partie à l'augmentation dans l'exportation des marchandises domestiques. La valeur totale des exportations canadiennes dans ces huit mois est de $621,-705,316; l'an dernier, pour les huit mois correspondants, elle était de $502,152,675. Cette augmentation est remarquable si on prend note que l'augmentation des importations pour les huit mois se borne à $4,300,255. La valeur totale des importations a été de $506,965,187 alors que l'an dernier, pour les huit mois correspondants elle a été de $502,604,932.

Les exportations de marchandises étrangères en ces huit mois ont été de $9,484,863 alors que l'an dernier elles ont été de $9,638,-969.

TORONTO, 21.—Les chemins de fer nationaux du Canada ont rapporté en recettes brûtes pendant la semaine se terminant le 14 décembre, un montant de $2,485,839, soit une diminution de $148,484, sur la semaine correspondante de l'an dernier.

Les recettes brutes depuis le 1er janvier, ont été de $114,816,535, soit $5,788,288 de moins que pendant la période correspondante de 1921.

Les détaillants annoncent que les ventes sont meilleures cette année que l'an dernier. Les ventes en gros sont également plus fortes et les commandes pour le futur s'annoncent comme très bonnes.

Le marché aux provisions et des épiceries montre une activité générale.

Les perceptions sont meilleures en certains milieux, main on ne croit pas qu'il y ait une amélioration complète avant 1923.

LA VALEUR TOTALE DE NOTRE RECOLTE SUPERIEURE A 1921

CINQUANTE MILLIONS DE PLUS QUE L'ANNEE DERNIERE. LE BLE VAUT $338,966,000.

OTTAWA 20. (Dépêche de la Presse Canadienne). — Le bureau fédéral des statistiques a publié hier une évaluation préliminaire de la valeur des récoltes dans les provinces, cette année, comparée à celles des deux années précédentes. La valeur par unité assignée à chaque récolte représente la moyenne reçue dans chaque localité par les cultivateurs. Ces chiffres sont sujets à révision après que des rapports des correspondants auront été reçus au mois de janvier.

Pour le Canada tout entier, la valeur totale des récoltes de 1922 se porte à $984,139,500 au lieu de $921,963,670 et 1921, et $1,455,-244,050 en 1920.

Le total pour 1922 comprend une somme de $333,966,100 pour le blé contre $242,936,000 en 1921 et $427,357,300 en 1920; $197,-783,000 pour l'avoine contre $146,-395,300 en 1921 et $289,115,400 en 1920; $33,780,000 pour l'orge contre $28,264,150 en 1921, et $52,821,400 en 1920; $21,235,000 pour le seigle contre $15,399,300 en 1921, et $15,085,650 en 1920; $59,872,900 pour les autres grains contre $48,036,920 en 1921 et $86,-296,700 en 1920; $54,253,000 pour les pommes de terre contre $82,-147,600 en 1921 et $129,803,300 en 1920; $205,075,000 pour le foin, le trèfle et l'alfalfa, contre $290,-975,200 en 1921 et $362,053,900 en 1920 et $78,172,600 pour les autres récoltes de plantes-racines et de fourrage contre $87,719,200 en 1921 et $101,710,400 en 1920.

A part quelques rares exceptions, le prix moyen par unité ne diffère pas beaucoup de celui de l'année dernière et il est plus élevé en général, s'il y a quelque chose. Pour le blé le prix de 1922 est de 85c le boisseau contre 81c l'année dernière. Celui de l'avoine est de 39c contre 34c, de l'orge 46c contre 47c, du seigle 59c contre 72c, des pois $1.81 contre $1.96, des haricots $2.86 contre $2.90, du sarrasin 80c contre 89c, du lin $1.77 contre $1.94, des pommes de terre 54c contre 77c, des navets, etc., 27c contre 30. L'abondance de la récolte de foin comparé à la disette de l'année dernière se réflète dans le prix qui est pour 1922 de $13.-45 la tonne contre $23.56.

PROFITS DIVISES ENTRE EMPLOYES

SHERBROOKE, 19 déc. — La firme Julius Kayser a inauguré récemment une politique de partage de profits avec ses employés et elle a fait le premier versement aujourd'hui. Il consiste en une somme de $7,500.00 qui a été distribuée suivant la longueur du service et des salaires gagnés. De vieux employés ont reçu plus de $300.00. La moitié est payée comptant et l'autre moitié déposée comme fonds de réserve pour le bénéfice des employés.

Ce fonds sera payé au bout de cinq ans de service en même temps que les profits accrus à l'employé qui le désirera La compagnie Kayser paie un dividende de huit pour cent à ses actionnaires et divise la balance entre ses employés de la manière relatée plus haut.

RECETTES BRUTES DU PACIFIQUE

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, pour la semaine du 7 au 14 décembre sont les suivantes: 1922-$4,113,000,00 et pour 1921, elles ont été de $3,811,000,00 soit une augmentation, pour cette année, de $302,000,00.

LES AMERICAINS ONT BESOIN DE BOIS DE PULPE

IL LEUR FAUT LE PRENDRE AU CANADA ET ILS CRAIGNENT L'EMBARGO.

WASHINGTON, 19 déc. — L'embargo sur le bois de toutes les terres de la Couronne au Canada sera probablement établi", a déclaré William B. Greely, chef du département forestier des Etats-Unis dans le rapport qu'il vient de rendre public.

"Si une telle mesure est adoptée, tout ce bois brut sera enlevé aux américains et l'industrie du papier aux Etats-Unis sera en mauvaise posture. Nos moulins à papier, ajouta-t-il, reçoivent du Canada un tiers du bois qu'ils consomment, et nos moulins du nord souffrent déjà beaucoup de l'embargo actuel.

Et le rapport continue: "Cela illustre bien tout le danger qu'il y a à tomber sous la dépendance d'un autre pays pour s'alimenter. L'augmentation dans l'expédition du bois mou servant à faire le papier, par le canal de Panama, indique que notre principale source pour nous procurer ce bois est la côte ouest des Etats-Unis et que par conséquent, les frais de transport augmenteront sensiblement.

"Lorsque nos forêts de l'Ouest seront épuisées notre source d'alimentation sera en Sibérie et dans l'Amérique du Sud. Les conditions de transport ne changeront alors que pour le pire. De plus, à mesure que les sources de production diminuent et s'éloignent du centre de consommation, la concurrence est moins forte; la rareté temporaire causée par le mauvais temps, les grèves, la congestion du transport augmente encore les difficultés. Il résulte alors que le monopole peut facilement s'exercer, produire des fluctuations violentes et faire monter des prix. Il ne faut pas oublier que le bois brut pour le papier est aussi nécessaire à la nation que son charbon.

PARIS, 19. — Le "Herald" déclare ce matin que le bruit court à Paris que les autorités de l'Etat Libre ont capturé Eamon de Valera.

L'une Des Meilleures Valeurs de Pulpe

du Québec est l'obligation-or 6% première hypothèque de la St. Lawrence Pulp and Lumber Corporation, garantie, capital et intérêts, par la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, subsidiaire de la Cie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay.

Nous offrons, au prix du marché:

$7,000 dues en 1924
$9,000 dues en 1928
$10,000 dues en 1930
$12,000 dues en 1931

pour rapporter 8%

Renseignements sur demande.

Geo. Beausoleil & Cie

Bons-Obligations

112 rue St-Jacques Montréal

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE D L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis MARION & MARION 164 rue Universite. Montréal.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreux clients, l'entrée en fonction de

M. EMILE GRAVEL

Autrefois Gérant Général au Crédit Canadien Inc.

M. Gravel a débuté ses services avec notre Compagnie le premier décembre. Il est à l'entière disposition de tous ceux qui désirent faire quelques placements.

La CORPORATION des OBLIGATIONS MUNICIPALES LIMITEE

RENE DUPONT Président — 116 CÔTE de la MONTAGNE, QUÉBEC — Téléphone 6932

DEBENTURE MIHI

J.W. SIMARD Vice-Président — 7 PLACE D'ARMES MONTRÉAL — Téléphone Main 1824

. . . Les Services que nous rendons.

Ces services : Crédits commerciaux, Collections, Paiements, Transferts de Fonds au Canada et à l'étranger ; Emission de Mandats d'argent, Lettres Circulaires de Crédit, Mandats de Voyages ; Achat et Vente de Traites, etc., représentent les principaux services qu'une banque prépondérante offre au Commerce et à l'Industrie. Il y a d'autres services inestimables : informations financières, renseignements, etc., qui sont particuliers à la Banque Nationale.

BUREAU DE DIRECTION:

PRESIDENT: L'HON. GEO. E. AMYOT, Conseiller Législatif.
VICE-PRESIDENT: J. H. FORTIER.
DIRECTEURS: A. N. DROLET, NAP. DROUIN, NAZ. FORTIER, A. B. DUPUIS, SIR GEO. GARNEAU, C. E. TASCHEREAU, ERNEST R. DECARY, HON. J. E. NICOL, C. R.
GERANT-GENERAL: HENRI DES RIVIERES.

La BANQUE NATIONALE

LA PLUS VIEILLE BANQUE CANADIENNE-FRANCAISE. — 339 BUREAUX AU SERVICE DU PUBLIC.

LE FOYER DE
La Patrie
(Le Cultivateur)
Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs est
La PATRIE HEBDOMADAIRE
(Le Cultivateur)
Publiée tous les jeudis par
La Cie de Publication de la Patrie, Limitée, Montréal, Canada.
Abonnement.—Pour le Canada: Un an, $1.50; six mois 75c; pour les Etats-Unis, $2.00 par année; six mois, $1.00. Strictement payable d'avance.
AUX LECTEURS
"LA PATRIE" Hebdomadaire est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquementdans tous les domaines de l'agriculture moderne.
"LA PATRIE" est le seul journal français au Canada qui s'occupe du bien-être des cultivateurs, de leurs progrès, de leurs moindres efforts et de l'importance qu'ils prennent chaque jour dans la Province de Québec; en un mot, de tout ce qui les intéresse.
"LA PATRIE" est leur organe. Elle publie régulièrement chaque semaine la photographie des cultivateurs Canadiens-français qui font honneur à leur race. Elle publie aussi la photographie des granges modèles ainsi que des dépendances appartenant aux cultivateurs de la Province de Québec.
"LA PATRIE" est un journal indispensable pour tout cultivateur qui veut améliorer son troupeau et ses méthodes de culture et d'élevage.
"LA PATRIE" Hebdomadaire s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve que lui commande le respect des opinions individuelles; son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui provoque un profond intérêt. D'autre part, ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.
AIDEZ à la DIFFUSION de la "PATRIE" Hebdomadaire en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins et vos amis.
Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.
A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue

LA HAUTE CHAMBRE ADOPTE LA NOUVELLE LOI DES ROUTES

QQUEBEC, 21. (Du correspondant de la Patrie.) — La nouvelle loi de voirie pourvoyant à l'entretien des routes régionales et provinciales par la province, a été adoptée hier après-midi, par le Conseil Législatif, après des explications données par l'Honorable M. Perron, ministre de la voirie.

Le ministre a expliqué que le seul changement radical effectué par le bill est l'entretien de toutes les routes provinciales et régionales va être faite par le gouvernement et aux frais de la province. Les routes provinciales sont définies dans le bill. Les routes provinciales sont celles décrétées telles par le ministre de la voirie ou qui le seront dorénavant par le lieutenant - gouverneur - en-conseil.

"C'est une politique très hardie, continue le ministre de la voirie. Nous avons actuellement 800 milles de routes qui sont dites provinciales ou régionales. A la fin de l'an prochain, nous en aurons 2,-108 milles. Nous calculons que l'entretien de ces routes coûtera environ $300 par mille, au moins, et ce sera plus si l'on n'empêche pas les véhicules-moteurs de briser les routes dès qu'elles sont construites.

Ce bill a subi sa troisième lecture sans amendement. Il en a été de même du bill portant de $5,-000,000 à $7,000,000 la somme que le gouvernement est autorisé à dépenser pour aider à la colonisation. L'Hon. M. Perron a aussi exposé à la Chambre Haute la façon judicieuse dont l'Hon. M. Ferrault a dépensé jusqu'ici ces sommes pour les chemins et les écoles dans les régions de colonisation. Le Conseil a aussi voté sans amendement la troisième lecture du bill amendant la loi des rèves et des contre-grèves municipales.

On a voté la troisième lecture du bill de la commission métropolitaine de Montréal, du bill du Sacré-Coeur de Jésus et du bill du "Women's Hopital of Montreal", bill amendant la loi de pharmacie et du bill relatif aux expropriations municipales.

PARIS, 20. — Il n'y a pratiquement pas de sans-travail dans les grandes villes françaises. La semaine dernière, il y avait dans toute la France 2,604 personnes obligées de demander des secours à l'Etat.

LA PROVINCE A CONSOMME POUR $15,000,000.00 DE BIERE PENDANT UNE ANNEE

La Commission des Liqueurs dépose à la Chambre son rapport annuel.

DES STATISTIQUES

QUEBEC, 20. — [Spécial à la Patrie]. — La Commission des Liqueurs vient de déposer à la Chambre son premier rapport annuel. Ce rapport contient des statistiques très intéressantes non seulement sur le travail acompli par la Commission mais aussi sur la quantitié de liqueurs consommées dans la province ou ailleurs.

Ce rapport cependant ne couvre que les opérations de la première année, c'est-à-dire du 1er mai 1921 au 30 avril 1922.

La Commission s'est réunie pour la première fois le 4 mars. En moins de deux mois, elle a dû créer un rouage administratif et organiser des établissements de commerce dans toute la province. Au premier mai 1921, jour où la nouvelle loi entra en vigueur, la Commission prit possession de stocks évalués à près de cinq millions. Il fallut analyser toutes ces liqueurs afin de déterminer leur valeur.

A l'origine, la Commission ne comptait que quinze employés mais au premier mai ce nombre s'accrut à 415. Au 30 avril 1922 le personnel comptait 808 employés.

La Commission des Liqueurs se compose des services suivants: comptabilité, achats, ventes, liqueurs fortes, vins, jaugeages et analyses, réquisitions, mélanges, expédition et réception, échantillon, saisies, douanes et réclamations.

Le service des ventes a établi un sous-service des commandes par la poste.

Au 30 avril 1922, il y avait soixante-quatre magasins de la Commission des Liqueurs. Les chimistes de la Commission ont été très occupés; 4014 échantillons leur ont été soumis.

La Commission a ouvert à Paris un bureau de dégustation et de renseignements. Le service de surveillance de la Commission [y compris le service secret] comprend trente-cinq inspecteurs.

Dix combriolages ont été commis aux magasins de la Commission, sept à Montréal et les autres à Beauharnois, Louiseville et Rigaud. Plusieurs arrestations ont été effectuées.

La police de la Commission a fait 2929 enquêtes et 1600 causes. Il y avait encore 850 enquêtes à compléter au 30 avril dernier.

Soixante et six permis ont été annulés à Montréal pour cause de contravention. Cent trois ont été annulés à la campagne pour cause de prohibition. Les amendes imposées s'élèvent à $126,590 et les amendes encaissées à $54,830. Des marchandises [liqueurs, autos, etc.] pour une valeur de $73,282.18 ont été confisquées. D'autres marchandises dont on n'avait pas encore disposé au 30 avril s'élevaient à $255,734.67.

La Commission a emis 207 permis pour alcool industriel: 507,410 gallons ont été livrés par les distilleries aux manufacturiers autorisés. La valeur de cet alcool au taux industriel est de $1,547,600.50 et au taux régulier d'accise, de $4,896,-506.50.

LA BIERE

Bière fabriquée et vendue dans la province, 21,741,963 gallons, $15,-050,819.

Bière importée d'Ontario, 579,-385 gallons, $467,134.78.

Bière exportée de la province, 241,660 gallons, $166,716.66.

Valeur totale de la bière produite, importée et exportée, $15,684,670.-63.

Quantitié totale: 22,563,008 gallons.

Taxe de 5 p.c. payée au Trésor: $784,233.33.

LE BILAN

Le revenu net pour l'année se terminant le 30 avril 1922 est de $4,000,974.50. Moins versements au gouvernement provincial, $3,-892,398.95, ce qui donne un total de $108,575.55.

Au 30 avril dernier la Commission avait en main et en banque la somme de $315,533.30.

Et pour terminer la Commission déclare n'avoir reçu que des éloges de ses employés.

LE FROID LE PLUS VIF DE CETTE ANNEE

Le thermomètre enregistre 32 sous zéro dans les Cantons de l'Est.

QUELQUES CHIFFRES

TROIS-RIVIERES, 20. (Presse Canadienne.) —A l'Observatoire de l'Ecole Technique des Trois-Rivières, le thermomètre a enregistré 22 en bas de zéro comme la plus basse température de la nuit. A onze heures ce matin, il marquait 8 en bas de zéro. La pression barométrique était de 33.8 ce matin.

TRENTE-DEUX SOUS ZERO

SHERBROOKE, Qué., 20. — Le froid le plus rigoureux qui ait été enregistré depuis quelques années se fait sentir à Sherbrooke depuis hier. De bonne heure, ce matin, le thermomètre, à la ferme expérimentale de Lennoxville, indiquait trente-deux degrés au-dessous de zéro. Dans la ville, le mercure était à 22 en bas de zéro.

DANS LES PROVINCES DE LA COTE

FREDERICTON, N.B., 20.—Le thermomètre indique 25 degrés en bas de zéro, ce matin. C'est le plus bas degré enregistré cet hiver.

SAINT-JEAN, N.B., 20. — Le thermomètre officiel marque 14 en bas de zéro ce matin. C'est le froid le plus rigoureux qui ait été enregistré cet hiver.

AMHERST, N.E., 20. — Le mercure est à 18 au-dessous de zéro, ce matin. C'est le premier gros froid de la saison.

VOL AUDACIEUX A VALLEYFIELD

VALLEYFIELD, 21. (Spécial à la "Patrie") — D'audacieux jeunes voleurs masqués s'introduisaient ces jours-ci dans un petit restaurant appartenant à M. J. Colette, de cette ville, et là, ils firent de force ouvrir le coffre à argent, se faisant remettre tout le contenu. Le vieux propriétaire saisit de frayeur, ne pensa pas à avertir la police. Ce ne fut que quelques minutes plus tard qu'un des voisins en avertit qui de droit.

LE BILL DE LA QUEBEC POWER Co. A ETE ADOPTE

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie.) — Le comité des bills privés a adopté hier matin, le bill de la Quebec Power Co., c'est-à-dire le second bill Robert.

Il a soulevé les mêmes objections que celui de la Quebec Tramways and Gas, et a été adopté avec à peu près les mêmes amendements.

M. Cannon, qui a fait le plus d'opposition au projet va reprendre la lutte à la Chambre pour le faire rejeter.

LES GEOLIERS VEULENT ETRE MIEUX PAYES

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie"). — Les géoliers des prisons du district de Québec se sont présentés hier, devant le premier ministre pour demander une augmentation de traitement. Le procureur-général a répondu qu'il allait soumettre leur demande au gouvernement.

LA VOLAILLE SERAIT L'AGENT DE PROPAGATION DE LA TUBERCULOSE

OTTAWA, 21. (Presse Canadienne.)— Le Dr. A. B. Wickware, pathologiste à la Ferme Expérimentale, a déclaré, hier soir, à une réunion de l'Association avicole de Westboro, qu'il se pouvait que les êtres humains contractent la tuberculose en mangeant de la volaille, particulièrement de la dinde, atteinte de cette maladie. On sait que les oeufs pondus par des poules atteintes de tuberculose contiennent des bacilles, et que, lorsqu'ils sont mangés crus par les malades et les enfants, ils peuvent avoir de très mauvais effets, a dit le Dr Wickware. Ce n'est pas un fait bien connu que les êtres humains peuvent contracter la tuberculose de la volaille, mais on sait bien que certaines relations existent entre les bacilles de la tuberculose des hommes et ceux de la tuberculose des volailles. On est à faire de minutieuses recherches pour découvrir si l'on peut contracter la maladie en mangeant de la volaille contaminée.

INHUMATION DES RESTES DE SA GRANDEUR MGR LATULIPE

Malgré le froid, des milliers de fidèles assistent à la cérémonie.

NOMBREUX PRELATS

COBALT, Ont., 21. — Presse Canadienne) — Les restes de Mgr E.-A. Latulipe, premier évêque du Témiscamingue et plus tard évêque du diocèse d'Hailebury, ont été déposés hier, sous l'hôtel de l'église Saint-Hilaire.

Malgré la froid polaire, des milliers de fidèles sont venus de toutes les parties du diocèse assister aux funérailles, hier, et à l'inhumation, ce matin, de la dépouille du prélat.

Mgr RYAN OFFICIE.

Mgr Ryan, de Pembroke, a officié à la grand'messe solennelle qui a été chantée à neuf heures dans l'église française, au-dessus de l'autel où ont été déposés les restes mortels. Des Chevaliers de Colomb portaient les cordons du poêle. On remarquait dans l'assistance des représentants des autorités municipales de Haileybury, de Cobalt et de New Liskard, en outre d'un grand nombre de personnalités écclésiastiques du Nord d'Ontario. On remarquait parmi les dignitaires écclésiastiques le Délégué Apostolique, Mgr Pietro di Maria; Sa Grandeur Mgr Emard, archevêque d'Ottawa; Mgr Limoges, de Mont Laurier; Mgr Scollard, de North Bay; et Mgr Hallé, de Hearst. Des prêtres de toutes les paroisses du diocèse du Témiscamingue ainsi qu'un certain nombre de Québec et des diocèse de Hearst et de Sault-Sainte-Marie étaient présents.

DES BOURSES LEUR SERONT DISTRIBUEES

La Société des Agronomes décide d'en accorder aux élèves pauvres.

DES GARANTIES

OTTAWA, 19. — Presse Canadienne — Afin d'encourager les études agricoles, la Société canadienne des Agronomes, qui compte des sections dans les neuf provinces du Canada, a décidé d'offrir au moins cinq bourses annuelles de $500 ou $600 chacune à tout candidat, porteur du titre de bachelier ès sciences agricoles ou du titre équivalent, qui désire se spécialiser et qui ne le pourrait à cause de la modicité de ses ressources.

Le fonds qui fournira ces bourses sera administré par un bureau de syndics. Le Dr M. Cumming, principal du Collège agricole de la Nouvelle-Ecosse, Truro; le Dr F. C. Harrison, principal du Collège Mac-Donald, et le Dr L. S. Klinck, président de l'Université de la Colombie-Anglaise forment à présent le noyau de ce bureau des syndics, dont la formation n'est pas encore terminée.

Le candidat devra promettre de rester au Canada un certain nombre d'années ou rembourser le montant de la bourse. Les candidats seront minutieusement choisis.

UNE GENEREUSE SOUSCRIPTION DU "N.-Y. GLOBE"

OTTAWA, 18. (Presse Canadienne).—Le maire Plant a reçu $1,055 du "New-York Globe" pour les sinistrés du nord-ontarien. C'est le montant des recettes d'un concert donné par le "Globe".

LE CORONER A PRESENTE SA VERSION

Le Dr Jolicoeur explique qu'il ne s'arrêtait pas aux rumeurs.

SA POCEDURE

QUEBEC, 21. (Presse Canadienne) — La Commission Royale a entendu, ce matin, le Dr G. W. Jolicoeur, coroner du district de Québec, qui a présidé l'enquête sur la mort de Blanche Garneau.

"Quelques témoins disent que vous avez refusé d'entendre plusieurs personnes devant le jury? demande Me Belleau.

"Je n'ai pas refusé d'entendre de témoins. J'ai procédé comme on procède généralement dans ces cas. Par exemple, quand des gens venaient me dire qu'ils avaient appris de certaines gens que certaines autres personnes leur avaient raconté quelque chose, je ne prenais point ces gens au sérieux", dit le coroner.

Le témoin déclare qu'il n'a eu vent des rumeurs que vers la fin d l'enquête. Il a entendu prononcer alors le nom de Madden, mais il crut que les gens confondaient avec son nom avec celui de Griffin.

Le coroner Jolicoeur soutient qu'il a entendu tous les témoins disponibles à l'enquête.

Le témoin dit qu'il ignore pourquoi le juré Lamontagne n'a pas voulu signer le verdict.

Le Dr Jolicoeur déclare qu'il a visité l'endroit du crime et a examiné le cadavre plus tard, mais n'a rien découvert de nature à aider à faire connaître les auteurs du meurtre.

Contre-interrogé par Me Armand Lavergne, le coroner dit que chaque fois que l'enquête s'est ajournée, c'était parce qu'il n'y avait pas de témoins.

Me Lavergne pose ensuite cette question: "N'avez-vous jamais dit "C'est malheureux, mais les coupables sont les fils de mes meilleurs amis?"

"Me pensez-vous assez insensé pour parler de la sorte?" répond le témoin.

IL AURAIT FALLU UN EXAMEN POUR DEVENIR BARBIER

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie".) — Le comité des bills privés a tué, hier matin, le bill des barbiers voulaient limiter l'accès de leur métier à ceux qui n'auraient pas subi un examen devant des examinateurs nommés à cette fin par le ministre du Travail.

Le comité s'est prononcé contre le principe de fermer les métiers et a rejeté le bill.

C'EST PAR ACCIDENT QUE PION, ACCUSE DE MEURTRE, AURAIT TIRE SUR SA MERE

Le procès du jeune homme est commencé en Cour d'Assises.

A SHERROOKE

SHERBROOKE, 21. (Spécial à la Patrie). —La cause du jeune Léonard Pion, accusé d'avoir tué sa mère à coups de révolver, est commencée mardi après-midi, en cour locale du Banc du Roi. La couronne a fait entendre quatre témoins. Ce fut d'abord le Dr J. Champagne, de Windsor Mills, qui fut appelé immédiatement après la tragédie et ne put que constater la mort de Mme Pion.

M. Joseph Pion, père de l'accusé, raconte son arrivée à la maison alors qu'il trouva son épouse morte. Il dit avoir reçu une lettre de l'accusé, qui était alors à Montréal entre les mains des détectives; mais il ajoute que vu son excitation il en avait oublié le contenu.

Pressé de questions et menacé même de punition pour mépris de cour, il admit que son fils mentionnait sur cette lettre qu'il avait tiré sur sa mère, mais par accident. Il avait d'abord voulu jouer un tour et c'est dans l'excitation qu'il a tiré. M. Reid, employé au magasin de fer Bourque, à Windsor-Est a déclaré que le jeune Léonard Pion, avait acheté le matin même de la tragédie une boîte de cartouches du calibre (32) trente-deux.

La petite Marguerite Pion, soeur de l'accusé, a raconté comment la tragédie s'est déroulée. Elle était avec sa mère quand cette dernière a été tuée. Un homme masqué, portant un grand manteau, a frappé à la porte de la cuisine. Mme Pion alla ouvrir et l'homme tira immédiatement plusieurs coups de revolver sur elle sans dire un seul mot. La petite fille alla se cacher derrière le poêle d'où elle vit tomber sa mère. Quelques minutes après le jeune Pion, qui était supposé aller faire le train, revint à la maison, mais il ne dit rien en voyant sa mère étendue sans vie sur le plancher.

D'après le témoignage du père, le jeune Léonard aurait été gravement malade du cerveau dans son tout jeune âge. On entend aujourd'hui les témoignages des détectives Crevier et Samson. On s'attend à ce que la cause se termine ce soir, ou demain matin.

UNE TENTATIVE D'ENLEVEMENT A SAINT-ROMUALD

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie"). — Une tentative d'enlèvement qui a causé tout un émoi a été commise lundi soir, à Saint-Romuald. Une femme séparée de son mari depuis de nombreuses années et dont la fillette âgée de 10 ans, est depuis sous les soins d'une parente à Saint-Romuald, est arrivée, hier soir, en voiture en compagnie d'une autre femme, près de la demeure des parents adoptifs de l'enfant. Celle-ci sortait à ce moment pour aller au bureau de poste et les deux femmes l'entraînèrent avec elles dans la voiture qui fila vers Lévis. La police de Lévis arrêta la femme à la traverse et remit l'enfant à ses parents adoptifs. La femme va être traduite devant le magistrat.

LES CONSERVATEURS DE QUEBEC SONT A S'ORGANISER

QUEBEC, 21. (Spécial à la "Patrie.) A une réunion des conservateurs de Québec à laquelle assistait l'hon. E. L. Patenaude, mardi soir, au restaurant Bertant, M. Chs. N. Dorion, avocat de cette ville, a été choisi comme organisateur du parti à Québec. L'hon. M. Patenaude a adressé la parole au cours de la soirée. Il a été annoncé que le nouveau journal conservateur "L'Homme Libre", paraîtra vendredi prochain. M. Sauvé devait assister à la réunion, mais en fut empêché par ses devoirs parlementaires.

LE PROJET DU SAINT-LAURENT

New-York, 20. — Le gouverneur J. O. Pieut, du Minnesota, a prédit au cours d'une conférence que les fermiers du Nord-Ouest et du Canada forceraient l'adoption du projet de navigation internationale sur le Saint-Laurent en dépit des objections de New-York.

UN RECORD AUX POSTES A CHICAGO

CHICAGO, 21. (Presse Associée).—Le maître de poste, M. Arthur C. Leuder, annonce que le bureau de poste de Chicago a établi un record, lundi. Les employés ont compté 6,308,908 articles de première classe et 1,578.3 tonnes d'articles de deuxième, troisième et quatrième classe. C'est la preuve que Noël approche.

IL FAUDRA EMPLOYER AUSSI LE CHARBON MOU ET LE GALLOIS

OTTAWA, 21. (Spécial à la "Patrie). — Les marchands de charbon d'Ottawa déclarent que la population locale n'a pas besoin de s'alarmer au sujet du combustible, mais il faut de toute nécessité prendre du charbon gallois ou autre charbon mou avec l'anthracite américain. En agissant ainsi, personne ne manquera de charbon mais il est difficile de convaincre la population que le Canada recevra 40 pour cent de charbon de moins des Etats-Unis que l'an dernier. Le comité fédéral du combustible vient de lancer un autre appel au public à ce sujet.

DECES

AMYOT — A Montréal, le 12 décembre 192, à l'âge de 64 ans, 7 mois est décédée Marie-Louise Amyot.

ARBEC—A Farnham, le 13 décembre 1922, à l'âge de 28 ans, est décédée Bertha Arbec, fille bien-aimée de M. Joseph Arbec, et de Orsina Brazeau.

AMYOT dit VILLENEUVE — A St-Augustin, le 5 décembre 1922, à l'âge de 21 ans 8 mois, est décédé Edouard Amyot dit Villeneuve.

BEAUCHAMP — A Montréal, le 13 décembre 1922, à l'âge de 23 ans et 6 mois, est décédé Gustave Beauchamp, fils d'Auguste Beauchamp, autrefois de Lachine.

BELANGER — A St-Laurent, le 11 décembre 1922, à l'âge de 56 ans et 6 mois, est décédée Alexandrine Deslauriers, épouse d'Adélard Bélanger.

BEDARD — Sophie Brunet, épouse d'Oscar Bédard, est décédée le 14 courant à l'âge de 68 ans et 10 mois.

BOURBONNAIS—A Montréal, le 15 décembre 1922, à l'âge de 67 ans et 6 mois, est décédé Désiré Bourbonnais, époux d'Amanda Hébert, autrefois de Beauharnois.

BOUDRIAS—A la Côte St-Paul, le 16 décembre 1922, à l'âge de 71 ans et 8 mois, est décédé Edmond Boudrias, époux de feu Marie-Esther Dufort.

CARLE— En cette ville le 16 courant à l'âge de 91 ans et 8 mois, est décédé M. Louis Carle, ancien marchand.

CREVIER — A Montréal, le 15 courant, à l'âge de 29 ans, est décédée Mme Lilia Crevier, épouse de M. Edouard Crevier, facteur, fille de M. Julien Nap. Beaudry, autrefois secrétaire de la Cie Richelieu.

CHAMPAGNE— A Montréal, le 18 décembre 1922, à l'âge de 63 ans, 2 mois, est décédée Rosalma Leblanc, épouse de feu Georges Champagne.

DESMARAIS — A St-Thérèse, Co Napierville, le 12 décembre 1922, à l'âge de 37 ans, 8 mois, est décédée Alberta Marcil, épouse de Joseph Desmarais.

DUMOUCHEL— A Châteauguay, le 17 décembre 1922, à l'âge de 76 ans, est décédée Eusèle Robert, épouse de Pierre Dumouchel.

DESJARDINS — A Montréal, le 12 décembre 1922, à l'âge de 4 ans, 3 mois, est décédée Marie-Thérèse-Madeleine, enfant bien-aimée de M. et Mme Ozias Desjardins née Léonide Côté.

DUBOIS — A Lachine, le 13 décembre 1922 à l'âge de 80 ans et 9 jours, est décédée Délima St-Denis veuve de Jean-Baptiste Dubois.

DESCHATELETS — A Montréal, le 13 décembre 1922 à l'âge de 53 ans, 3 mois, est décédé Dr Joseph-Pierre Deschatelets époux bien-aimé de Blanche Gauthier.

DUFRESNE — A Oka, le 16 décembre 1922, à l'âge de 74 ans, est décédé Angéline Ménard, épouse de feu Napoléon Dufresne.

DION — A Montréal, le 15 décembre 1922, à l'âge de 29 ans, 10 mois et 10 jours, est décédée Mme Adrien Dion, née Alice Robitaille, épouse d'Adrien Dion.

DAGENAIS — A Saint-Léonard de Port Maurice, le 18 décembre à l'âge de 15 ans et 6 mois, et 11 jours, est décédée Marie-Jeanne, enfant bien-aimée de M. Didace Dagenais et de Olivine Pigeon.

FILION—A Caughnawaga, le 8 décembre 1922 à l'âge de 24 ans, 9 mois est décédée Mme Adélard Filion, née Rose-Anna Faubert.

FISHER — A Huddersfield, Angleterre, le 13 courant est décédée Elizabeth Bartley, fille de feu W. P. Bartley et épouse bien-aimée d'Edward Isher, Huddersfield. Le plus ancien membre de la firme Mark Fisher, Sons and Company, Montréal.

FRANCOEUR—A Ste-Anne de Bellevue, le 16 décembre 1922, à l'âge de 39 ans et 3 mois, est décédé Louis-Léda Péladeau, époux de Lizzie Stevenson.

DECES

EMOND—A Montréal, le 11 décembre 1922, à l'âge de 69 ans, est décédé Noël Emond, époux d'Adéline Verdon.

GOUGEON—A Montréal, le 9 décembre 1922, à l'âge de 12 mois et 22 jours, est décédé Léon Gougeon, fils de Joseph Gougeon et de Delia Ledoux, 346 Marquette.

GROLEAU—A Montréal, le 15 décembre 1922, à l'âge de 70 ans, est décédée Victorine Gagnon, épouse de feu François Groleau.

GAUTHIER—A St-Lin des Laurentides le 16 décembre 1922, à l'âge de 73 ans et 4 mois, est décédé Hormisdas Gauthier, bourgeois, ancien marchand, ex-maire de la ville des Laurentides, époux de Mathilde Lamarche.

GRAVEL—A Montréal, le 17 décembre 1922, à l'âge de 61 ans, 7 mois et 16 jours, est décédée Albina Aallard épouse de feu Adélard Gravel.

JODOIN —A Montréal le 12 décembre 1922 à l'âge de 31 ans et 9 mois est décédée subitement Mlle Irène Jodoin, fille de Ernest Jodoin et de Zoé Gauthier.

LAPIERRE—A St-Paul l'Ermite, le 18 décembre 1922, à l'âge de 12 ans, 1 mois, est décédé Alexandre, très bien-aimé de Ernest Lapierre et de Dolorèse Beauchamp.

LALONDE— A Ville-Emard, le 18 décembre 1922, à l'âge de 11 mois et 12 jours, est décédé Joseph-Antoine Georges-Arthur, enfant bien-aimé de J. Georges Lalonde et de Blanche Laberge, 163 boulv. Monk.

LAURIER—A Montréal, le 18 décembre 1922, à l'âge de 33 ans, est décédée Lydia Richard, épouse de Joseph Laurier, conducteur de tramways.

LEMIEUX—A Maskinongé, le 16 décembre 1922, à l'âge de 65 ans, est décédée Marie Marchand, épouse de feu Moïse Lemieux, autrefois de Montréal.

LAPORTE—A Rockland, le 7 déc. 1922, à l'âge de 37 ans, est décédée Rose-Alba Therrien, épouse d'Oscar Laporte.

LANDRY — A Montréal, le 11 décembre 1922, à l'âge de 33 ans, est décédée Angélina Comtois, épouse d'Aldéric Landry.

LEVESQUE — A Rivière Ouelle, le 14 décembre 1922, à l'âge de 71 ans et 9 mois, est décédée Alexandrine Dubé, épouse d'Alphé Lévesque, rentier.

LEBLANC — A Saint-Martin, le 13 décembre 1922, à l'âge de 77 ans et 9 mois est décédé M. Mathias Leblanc, bourgeois, époux de Aglaé Fortier.

LEROUX — A Terrebonne, le 14 décembre 1922, à l'âge de 57 ans, 11 mois et 19 jours, est décédée Mme Rose-Délima Labelle, épouse d'Anthime Leroux.

LALONDE—A Dorval, le 16 décembre 1922, à l'âge de 59 ans, 10 mois, est décédée Joséphine Valois, épouse de Placide Lalonde.

LAMPAIS—A Repentigny, le 25 décembre 1922, à l'âge de 90 ans et 2 mois, est décédé Médore Lampais, rentier.

LABERGE — A Outremont, le 16 courant, à l'âge de 45 ans, Ernestine Lamontagne, épouse du Dr J.-E. Laberge.

LEVEILLE—A Montréal, le 17 décembre 1922, à l'âge de 37 ans, 10 mois, est décédée Elisabeth Châteauvert, épouse d'Arthur Léveillé.

MARTIN—A St-Lin, le 11 décembre 1922, à l'âge de 68 ans, est décédé Antoine Martin, époux de Mary Martin.

MARTIN — A Saint-Jacques le Mineur, le 13 décembre 1922, à l'âge de 98 ans et 7 mois, est décédé A. Louis Martin, veuf de Julienne Pinsonnault.

MATHIEU — A Montréal, le 14 décembre 1922, à l'âge de 48 ans, est décédée Joséphine Péloquin, épouse d'Ernest Mathieu, de St-Ours.

MELANÇON—A Montréal, le 16 décembre 1922, à l'âge de 44 ans, est décédée Alphonsine Melançon, épouse de Joseph Melançon.

MATTE—A Hochelaga, le 14 décembre 1922, à l'âge de 48 ans, est décédé Joseph-Philippe Matte.

MARTIN—A Halifax, N.E., le 13 décembre 1922, à l'âge de 62 ans et 8 mois, est décédé Damase Martin, peintre, fils de feu Etienne Martin.

OSTIGUY — A Montréal, le 7 décembre 1922, à l'âge de 62 ans, est décédée Eusèbe Ostiguy, époux d'Anna Mongeau, 264 Orléans.

OUIMET — A St-Christophe, le 11 décembre 1922, à l'âge de 40 ans et 6 mois, est décédé Philmon Ouimet, époux de Marie Dagenais, en la paroisse de Saint-Christophe.

PORTELANCE—Les familles Portelance, Goulet et Giroux, remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur mère, Mme J.-N. Portelance, sont par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, visites ou assistances aux funérailles.

PERRAULT — A Montréal, le 12 décembre 1922, à l'âge de 89 ans, 7 mois et 6 jours, est décédé Samuel Perrault de Deschambault, capitaine.

PAYER — A Montréal, le 12 décembre 1922, à l'âge de 18 mois, est décédé Roger Payer, enfant adoptif d'Antoine Payer et Jeannine Rivest.

POIRIER — A l'hôpital des Incurables, le 14 décembre 1922, à l'âge de 74 ans, 9 mois, est décédée Marie Pelland homme, veuve d'Hormisdas Poirier.

PAQUIN — A Montréal, le 14 décembre 1922, à l'âge de 11 ans et 4 mois, est décédé Rolland Paquin, enfant bien-aimé d'Ovila Paquin et d'Aline Fugère.

PETIT-JEAN— A Montréal, le 15 décembre 1922, à l'âge de 53 ans, est décédé Léon Petit-Jean, artiste.

PARE—A Ottawa, le 17 décembre 1922, est décédé Arthur Paré, époux de Pauline Brais.

RENAUD—A Montréal, le 10 décembre 1922, à l'âge de 13 ans, 10 mois est décédée Loretta, enfant bien-aimée d'Albert Renaud et de Laura Beaudoin.

RICHER — A Ste-Geneviève, C.D.P. le 13 décembre 1922, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Hermilla Lachaine, épouse de M. Damase Richer.

SEGUIN—A Montréal, le 11 décembre 1922, à l'âge de 27 ans, 6 mois, est décédée Mme Télesphore Séguin, née Juliette Séguin.

SENECAL—A Montréal le 19 décembre 1922, est décédée Alice Leburte épouse bien-aimée de Henri Sénécal, manufacturier.

THIBAULT—A Montréal, le 15 décembre 1922, à l'âge de 24 ans, est décédé Willie Thibault, époux de Rosette Langelois.

THIBAULT—A Montréal, le 15 décembre 1922, à l'âge de 34 ans, est décédé Wilfrid Thibault, époux de Rosette Langelois.

COMMENT ON FAIT RENAITRE DE SES RUINES LA VILLE DE TERREBONNE

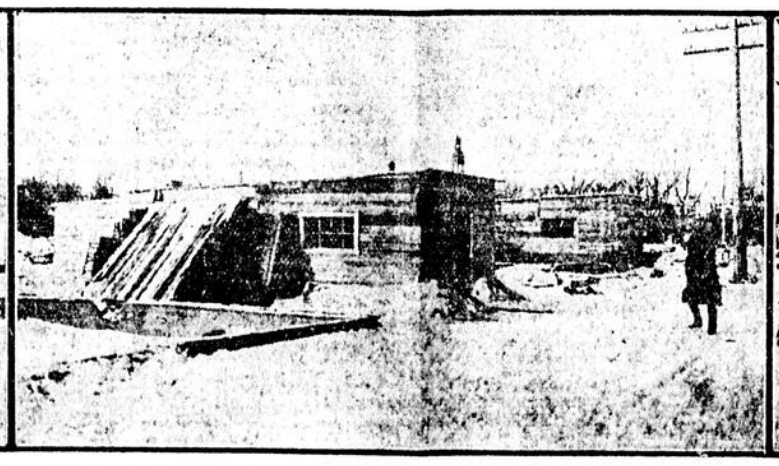

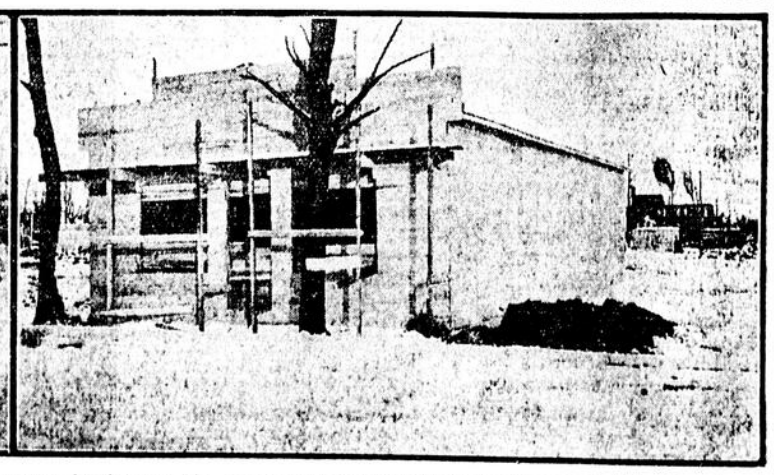

DE GAUCHE A DROITE : la première vignette figure la première maisonnette construite. Elle est habitée depuis quelques jours par la famille Herménégilde Payette. Cette maisonnette mesure 12 pieds par 14. Au point de vue de structure, elle offre le confortable nécessaire. La deuxième photographie illustre une vue générale de l'érection des maisonnettes. Elles sont bâties à quelques pieds de distance les unes des autres. Elles ne sont composées que d'une seule pièce. Au centre se trouve un gros poêle qui peut réchauffer suffisamment l'habitation durant les gros froids d'hiver. La troisième indique une maisonnette composée de trois pièces qui serviront pour un magasin, un restaurant et un logement.—(Clichés du photographe de la "Patrie").